

ACADEMIE ROYALE KONINKLIJKE ACADEMIE
DES VOOR
SCIENCES COLONIALES KOLONIALE WETENSCHAPPEN

BULLETIN MEDEDELINGEN
DES SÉANCES DER ZITTINGEN

(Nouvelle série — Nieuwe reeks)

IV — 1958 — 4



Rue de Livourne, 80A
BRUXELLES 5

Livornostraat, 80A
BRUSSEL 5

1958

PRIJS : F 180
PRIX :

Abonnement 1958
(7 num.) { F 840

AVIS AUX AUTEURS.

L'A. R. S. C. publie les études dont la valeur scientifique indisputable a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants sont insérés dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans la « Notice de présentation des manuscrits » (voir *Bull.*, 1956, p. 492) dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

BERICHT AAN DE AUTEURS.

De K. A. K. W. publiceert de studies waarvan de ontgensprekkelijke wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de « Nota over de indiening van handschriften » (zie *Meded.* 1956, blz. 493), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

ERRATUM

Bulletin des Séances de l'A. R. S. C., N. S. Tome IV, 1958,
fasc. 2 :

Communication de M. V. VAN STRAELEN, intitulée :
« Le Congo et l'année géophysique internationale
1957-1958 » :

A la page 440, 12^e ligne, lire :
nation *au lieu de ration.*

**CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES**

**KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 19 mai 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. N. Laude, directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Burssens, le baron H. Carton de Tournai, S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, M. A. Wauters, membres honoraires et titulaires ; le R. P. E. Boelaert, MM. R. J. Cornet, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, E. Grévisse, L. Guébels, J. M. Jadot, le R. P. G. Mosmans, MM. P. Orban, J. Stengers, F. Van der Linden, M. Walraet, membres associés ; le R. P. A. Roeykens, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. N. De Cleene, H. Depage, J. Ghilain, G. Périer, J. Vanhove, P. Wigny.

Le stade présent de la communauté franco-africaine en Afrique noire.

M. A. Moeller de Laddersous présente la communication qu'il a rédigée sur ce sujet (voir p. 785).

Losako, la salutation solennelle des Nkundo.

En l'absence de l'auteur, le Secrétaire perpétuel dépose un travail du R. P. G. Hulstaert intitulé comme ci-dessus (voir p. 804), et qui sera publié dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Concours annuel 1958.

Un travail a été régulièrement introduit auprès du Secrétariat de l'A.R.S.C. en réponse à la première ques-

Zitting van 19 mei 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. N. *Laude*, directeur.

Aanwezig : De HH. A. Burssens, baron H. Carton de Tournai, Z. E. Mg^r J. Cuvelier, de HH. A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller de Laddersous, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, de H. A. Wauters, ere- en titelvoerende leden ; E. P. E. Boelaert, de HH. R. J. Cornet, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, E. Grévisse, L. Guébels, J. M. Jadot, E. P. G. Mosmans, de HH. P. Orban, J. Stengers, F. Van der Linden, M. Walraet, buitengewone leden ; E. P. A. Roeykens, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Verontschuldigd : De HH. N. De Cleene, H. Depage, J. Ghilain, G. Périer, J. Vanhove, P. Wigny.

Het huidige stadium van de Frans-Afrikaanse gemeenschap in Zwart Afrika.

De H. A. *Moeller de Laddersous* legt een mededeling voor, getiteld : « Le stade présent de la communauté franco-africaine en Afrique noire » (zie blz. 785).

Losako, de plechtige begroeting der Nkundo.

In afwezigheid van de auteur legt de *Vaste Secretaris* een werk neer van E. P. G. *Hulstaert* getiteld : « Losako, la salutation solennelle des Nkundo » (zie blz. 804), die gepubliceerd zal worden in de reeks *Verhandelingen in-8°*.

Jaarlijkse wedstrijd 1958.

Op het Secretariaat van de K. A. K. W. werd een werk

tion, à savoir : « Le groupement de Petit-Ekonda » par P. MUNE (traduit par le R. P. E. Boelaert).

La Classe désigne le R. P. E. Boelaert et M. G. Malengreau en qualité de rapporteurs.

Commission centrale de l'Atlas général du Congo.

La Classe désigne M. N. Laude comme membre de ladite Commission, en remplacement de M. F.-M. Olbrechts, décédé.

Commission d'Histoire du Congo.

Le Secrétaire perpétuel annonce le dépôt des études suivantes :

- a) E. VAN GRIEKEN, Mission d'investigation dans les archives congolaises (voir p. 805) ;
- b) A. VERBEKEN, La campagne contre le chef Rumaliza. Textes inédits (voir p. 813) ;
- c) M. WALRAET, Documents Augustin Delporte (voir p. 843).

La Classe décide de publier ces études dans le *Bulletin des Séances* ; elles feront l'objet de tirages à part historiques.

Sous-commission pour l'histoire du Ruanda-Urundi.

Le Secrétaire perpétuel porte à la connaissance de la Classe que la Commission d'Histoire du Congo, dans sa séance du 14 mai 1958, a désigné M. J. Stengers en qualité de secrétaire de la sous-commission pour l'histoire du Ruanda-Urundi.

La Classe approuve cette décision.

Demande de subvention.

Sur proposition de la Commission d'Histoire du Congo, la Classe émet un avis favorable à l'octroi d'une sub-

regelmatig ingediend als antwoord op de eerste vraag, te weten : « Le groupement de Petit-Ekonda » door P. MUNE (vertaald door E. P. E. Boelaert).

De Klasse duidt E. P. E. Boelaert en de H. G. Malengreau als verslaggevers aan.

Centrale Commissie voor de Algemene Atlas van Congo.

De Klasse duidt de H. N. Laude aan als lid van genoemde commissie, in vervanging van de H. F.-M. Olbrechts, overleden.

Commissie voor de Geschiedenis van Congo.

De Vaste Secretaris deelt het neerleggen mede van volgende studies :

- a) E. VAN GRIEKEN, Mission d'investigation dans les archives congolaises (zie blz. 805) ;
- b) A. VERBEKEN, La campagne contre le chef Rumaliza. Textes inédits (zie blz. 813) ;
- c) M. WALRAET, Documents Augustin Delporte (zie blz. 843).

De Klasse beslist deze studies te publiceren in de *Mededelingen der zittingen*: ze zullen het voorwerp uitmaken van geschiedkundige overdrukken.

Sub-commissie voor de geschiedenis van Ruanda-Urundi.

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat de Commissie voor de geschiedenis van Congo, tijdens haar zitting van 14 mei 1958, de H. J. Stengers aanduidde als secretaris van de sub-commissie voor de geschiedenis van Ruanda-Urundi.

De Klasse keurt deze beslissing goed.

Subsidie-aanvraag.

Op voorstel der Commissie voor de geschiedenis van Congo, brengt de Klasse gunstig advies uit over het

vention au R. P. A. DE ROP, qui se propose d'entreprendre bientôt une mission ethnographique chez les Mongo.

Hommage d'ouvrages.

De notre confrère *J.-M. Jadot*:

JADOT, J.-M. : Belgian Congo 1957 (*Civilisations*, VIII, 1958, n° 1, pp. 137-144).

Le *Secrétaire perpétuel* dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

Aangeboden werken.

Vanwege onze confrater *J.-M. Jadot*:

De *Vaste Secretaris* legt daarna volgende werken op het bureau neer :

BELGIQUE — BELGIË

Fonds national de la Recherche scientifique : Statuts et règlement organique, 1958, 21 pp.

Kent U Belgisch-Congo, V, Evolutie (Dienst voor de voorlichting en de publieke relaties van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi, 1958, zonder paginatie, photos).

LOBET, E., L'orientation professionnelle et l'assistance technique en Afrique noire (1958, polyc., 37 pp., photos et 1 graph.). Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk onderzoek : Statuten en Organiek Reglement (1958, 22 blz.).

Pour connaître le Congo, V, Évolution (Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, photos, sans pagination, 1958).

EUROPE — EUROPA

ESPAGNE — SPANJE

Recopilacion de Leyes de los reynos de las Indias (Consejo, Madrid 1943, tomes I, II et III).

ROUMANIE — ROEMENIË

Biblioteca Academiei Republicii populare romine : Indexul lucrarilor stiintifice publicate in periodice si culegerile editate

verlenen van een subsidie aan E. P. A. DE ROP, die het inzicht heeft over kort een etnografische zending te ondernemen bij de Mongo.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, bespreken het aanduiden van twee titelvoerende leden en 2 candidaturen voor plaatsen van corresponderend lid.

De zitting werd geheven te 16 u.

de Academia R. P. Romine (Index des travaux scientifiques publiés dans les périodiques et les recueils publiés par l'Académie populaire roumaine, 1948-1954 (Editura Academiei republicii populare romine, 1957, 594 pp.).

AMÉRIQUE — AMERIKA

COLOMBIE — COLOMBIA

Universidad nacional de Colombia ; Anuario de labores 1953-54
(Bogota 1955, 262 pp., photos).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur la désignation de deux membres titulaires et 2 candidatures à des places de membres correspondants.

La séance est levée à 16 h.

A. Moeller de Laddersous. — Huit jours à Dakar ou le stade présent de la communauté franco-africaine.

Les territoires français de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale ont suivi, on le sait, une évolution inverse de celle du Congo belge.

Colonies isolées et distinctes à l'origine, elles ont été réunies par la suite dans les deux vastes ensembles (fédérations administratives) érigés en gouvernements généraux. Au Congo belge au contraire, l'administration, unique au départ, donc très centralisée, dans la mesure où le permettait la lenteur des communications, s'est morcelée par la création successive des vice-gouvernements généraux, puis des provinces.

La loi cadre du 23 juin 1956 et les décrets du 4 avril 1957 (J. O. 11 avril 1957) ont eu pour effet un nouveau morcellement des territoires de l'Afrique française ; on (SENGHER) a prononcé à l'occasion de cette réforme, le mot de balkanisation. Nous voyons à présent l'A. O. F. et l'A. É. F. morcelées respectivement en sept (Sénégal, Mauritanie, Soudan, Niger, Haute-Volta, Guinée, Côte d'Ivoire) et cinq (Gabon, Moyen-Congo, Oubangi, Chari, Tchad) territoires, ayant chacun son assemblée territoriale, son conseil de gouvernement avec ses membres, qualifiés de ministres, le tout coiffé de part et d'autre par une assemblée dite grand conseil, au niveau du « groupe des territoires » que l'on appelle parfois à tort niveau fédéral, car il n'est question ici ni de fédération, ni d'institutions fédérales.

On remarquera l'absence d'exécutif au niveau du groupe de territoires.

Les assemblées sont élues au collège unique : suffrage

universel, sans distinction de sexe, sans exigence de lettres ou de cens.

Les *conseils de gouvernement*, présidés par le chef de territoire (l'ex-gouverneur) comptent 6 (minimum) à 12 (maximum) ministres, élus par l'assemblée territoriale (parmi ses membres ou hors de son sein) au scrutin de liste à trois tours, les deux premiers tours à la majorité absolue.

Le conseiller en tête de liste prend le titre de vice-président. Les autres ont titre de ministre.

Ils doivent être âgés de 25 ans. Les fonctionnaires (et plus particulièrement les chefs de service) sont inéligibles.

Il ne s'agit donc pas ici d'un premier ministre et d'un ministère responsables vis-à-vis d'un parlement, formule jugée anticonstitutionnelle, contrairement à ce qui s'est fait pour la République libre du Togo (¹) et dans l'État (territoire associé) sous tutelle du Cameroun, où le conseil des ministres est responsable devant l'assemblée territoriale, les pouvoirs de contrôle étant exercés par le haut-commissaire.

Au Cameroun et au Togo le Haut-Commissaire, consulté, désigne un premier ministre qui se présente devant les assemblées législatives et choisit ses ministres ; les Provinces sont dotées de l'autonomie financière et disposent d'assemblées locales ; les chefs de province sont nommés par le Haut-Commissaire après accord du Premier Ministre.

En A. O. F. et A. É. F., la responsabilité du Conseil de Gouvernement devant l'assemblée par la voie d'une motion de censure ou d'un vote de méfiance n'a pas été retenue. Il y avait à cela impossibilité dès l'instant où un fonctionnaire (le chef de territoire) était président du conseil.

Le Conseil de Gouvernement, ou chacun de ses mem-

(¹) Où des élections récentes ont porté au pouvoir le parti de l'indépendance.

bres a la faculté (non l'obligation, mais celle-ci peut résulter d'une situation de fait) de démissionner, s'il estime ne plus avoir la confiance de l'assemblée.

Le Conseil peut être dissout par décret pris en conseil des ministres après avis de l'assemblée.

Un ministre peut être démis par le Chef du Territoire sur proposition du Vice-Président du Conseil de Gouvernement.

Quant au *Grand Conseil*, siégeant à Dakar et à Brazzaville, il n'est pas présidé par le chef du groupe de territoires, c'est-à-dire par le Haut-Commissaire de la République.

Celui-ci, nommé par décret du Président de la République, est à la fois le représentant du Gouvernement central (il relève directement du Ministre de la France d'Outre-mer) et le représentant du groupe de territoires ; à ce titre, il est ordonnateur du budget du groupe de territoires ; il dispose du pouvoir réglementaire pour assurer l'exécution des délibérations du Grand Conseil et le fonctionnement des services communs, il nomme à tous les emplois de ces services.

A l'échelon du groupe de territoires, les organes d'administration générale comprennent : direction générale des finances, service de coordination des affaires économiques, service de coordination des problèmes d'équipement de base et du plan, une académie pour la coordination des services territoriaux d'enseignement, de culture et de recherche, les services chargés de la lutte contre les endémies, les épizooties, les épiphyties, et de la conservation des sols.

Les services dirigés par le Haut-Commissaire supposent l'existence d'un budget de groupe important géré par l'administration, alors que dans les territoires les responsabilités budgétaires sont entre les mains des gouvernements locaux.

Des services communs ou interterritoriaux, des éta-

blissements publics communs peuvent être créés par les territoires à charge de supporter leur dépense.

La tendance des décrets d'organisation est de ne pas laisser se reconstituer et proliférer les services des gouvernements généraux. On a voulu donner aux Territoires la personnalité la plus accentuée possible et diminuer l'importance et la compétence des organismes dont étaient dotées les fédérations administratives de l'A.O.F. et de l'A.E.F. Cette intention apparaissait déjà dans les délibérations qui ont précédé le vote de la loi du 29 août 1947.

Mais le Chef du Groupe de territoires peut réunir une conférence interterritoriale composée des chefs de territoire, des vice-présidents des conseils de gouvernement assistés des membres compétents de ces conseils ; on a voulu ainsi assurer la coordination des exécutifs à l'échelon du groupe de territoires. Cette réunion est de droit en matière d'arbitrage dans les problèmes financiers.

Dans les territoires, le Chef du territoire est à la fois représentant de l'État (c'est-à-dire le dépositaire des pouvoirs de la République, par délégation permanente du Haut-Commissaire) et le représentant du territoire.

En sa première qualité, il est nommé par décret et placé sous l'autorité hiérarchique du Ministre de la France d'Outre-Mer et du Haut-Commissaire de la République.

Il est responsable de ses actes devant le Gouvernement dont il reçoit les instructions et a autorité sur tous les services de l'État fonctionnant dans le territoire.

Comme représentant du Territoire, il est le chef de l'administration du territoire.

Sous sa haute autorité et sous sa présidence, le Conseil de Gouvernement assure l'administration des services territoriaux (à la différence des services d'État).

Le Chef du Territoire préside le conseil, il saisit le Ministre pour annulation (par décret après avis du Con-

sein d'État) des délibérations portant atteinte à la défense nationale, à l'ordre public, au maintien de la sécurité et aux libertés politiques.

Il prononce la nullité des actes du conseil pris en dehors des préséances légales.

Il prend les arrêtés, contresignés par le Vice-Président, fixant les attributions des ministres.

Sur la proposition du Ministre compétent, il procède aux nominations, promotions, affectations et sanctions du personnel des cadres territoriaux.

Il établit provisoirement d'office le budget, convoque l'assemblée pour le voter.

Le Vice-Président présente chaque année à l'assemblée le rapport sur l'activité du Conseil de gouvernement et la marche des services publics territoriaux.

Tous les membres du Conseil de Gouvernement sont solidaires pour les mesures prises dans leurs attributions collégiales (actes et arrêtés concernant les affaires d'intérêt territorial).

Chaque ministre est responsable devant le conseil (exécutif collégial) du secteur administratif dont il est chargé.

Le Conseil arrête les projets de budget du territoire et des budgets annexes, saisit l'assemblée des comptes administratifs.

La composition du Grand Conseil n'a pas été modifiée par la loi-cadre, il reste composé de 40 membres en A. O. F. et 20 en A. É. F. (cinq par territoire) désignés par les assemblées territoriales à la représentation proportionnelle, l'élection se faisant sur la base du collège unique au scrutin de liste.

Il tient chaque année deux sessions, dont l'une consacrée au budget ; leur durée ne peut pas dépasser deux mois.

Il approuve le projet de budget et délibère sur :

1^o Les droits et taxes, y compris les droits de douane perçus à l'entrée du groupe de territoires ;

2^o Les droits perçus à la sortie, mais seulement lorsque ces droits et taxes portent sur des droits miniers et pétroliers ;

3^o Les redevances minières et pétrolières.

Le budget du groupe est alimenté par le produit des droits d'entrée, par la moitié des droits de sortie sur les produits miniers et pétroliers et par la moitié des redevances minières et pétrolières.

Les ressources disponibles sur le budget du Groupe de territoires à la clôture de l'exercice sont ristournées au budget des territoires du groupe en proportion des activités réelles de production et de consommation.

En matière réglementaire, le Grand Conseil prend des délibérations applicables à l'ensemble des territoires du groupe dans les matières d'intérêt commun : activité des établissements et services communs ; lutte contre les endémies, épiphyties, épizooties, transports intérieurs, navigation, assurance, régime des substances minérales, tourisme cynégétique.

Le Grand Conseil dispose encore de pouvoirs de recommandation et de coordination, il n'a pas d'attribution d'arbitrage.

Il est obligatoirement consulté sur certaines matières : organisation d'ensemble des services communs et statut général des agents de ces services ; application des dispositions du Code du Travail ; octroi de permis de recherche intéressant plusieurs territoires. Il est saisi pour avis des comptes administratifs relatifs à l'exécution du budget du groupe.

Les délibérations du Grand Conseil sont rendues exécutoires par le Chef du Groupe qui peut aussi en saisir le Conseil aux fins de seconde lecture, ou en saisir le Ministre

de la France d'Outre-mer, aux fins d'annulation pour excès de pouvoir ou violation de la loi.

Sont services de l'État les services assurant la représentation du pouvoir central : chefs de groupes, de territoires, de provinces et de circonscriptions administratives (les administrateurs), leurs cabinets et leurs secrétariats — les services de relations extérieures : relations diplomatiques et consulaires, contrôle des frontières, commerce extérieur et contrôle des changes, immigration, relations et échanges culturels — les services de sécurité générale, militaire et économique : forces armées, gendarmerie, douane, police, chiffre, mobilisation économique — les services assurant le respect des libertés des citoyens : tribunaux de droit français, police judiciaire, juridictions administratives, inspection du travail et des lois sociales — les services des communications extérieures : aéronautique, radio-communications, sécurité maritime, ports — les services assurant la solidarité des éléments constituant la république, son expansion économique, sociale et culturelle et son régime monétaire et financier : Trésor, contrôle financier, contrôle des sociétés d'État et d'économie mixte, service du plan (FIDES), enseignement supérieur, radiodiffusion et télévision, service géographique, carte géologique, commissariat à l'énergie atomique.

Il a été prévu que des dispositions seraient introduites dans les statuts particuliers des cadres de fonctionnaires de l'État servant outre-mer, en vue de réserver 66 % au moins des places disponibles aux diplômés originaires des territoires d'outre-mer qui, remplissant les conditions générales exigées pour l'entrée dans les cadres par voie de concours normal sur épreuves, seront, comme tels, admis à un concours spécial de recrutement ; aux fonctionnaires originaires des territoires d'outre-mer, ou y résidant depuis dix ans sans interruption, des cadres

territoriaux et des cadres complémentaires des services de l'État choisis sur titres, après avis d'une commission constituée à cet effet par le Ministre de la France d'Outre-mer, admis à participer aux cycles de perfectionnement qui seront organisés en vue de leur préparation aux divers emplois des cadres de l'État ; aux fonctionnaires originaires des territoires d'outre-mer ou y résidant depuis dix ans sans interruption, des cadres territoriaux et des cadres des services de l'État, réunissant les conditions prévues pour se présenter aux concours professionnels qui seront organisés par analogie avec les règles suivies dans la métropole pour l'accès aux cadres analogues de fonctionnaires de l'État.

Dans les cas où ces conditions ne permettraient pas de pourvoir à l'intégralité des places ainsi réservées, le reliquat en sera pourvu par le recrutement ordinaire des cadres de l'État.

Les fonctionnaires et magistrats perçoivent, à indices équivalents, les mêmes soldes de base que les fonctionnaires et magistrats des cadres métropolitains et sont tributaires du régime général des pensions de l'État.

Le régime des accessoires de solde, des prestations diverses et des congés des fonctionnaires et magistrats des cadres de l'État sera fixé par décret en conseil des ministres.

Le décret du 3 décembre 1956, d'où sont reproduites ces dispositions, prévoit des garanties en faveur des fonctionnaires actuellement en service ou en formation et pour le respect des droits acquis.

Les *élections du 31 mars 1957* se sont faites au suffrage universel.

Depuis la dernière consultation générale du 2 janvier 1956, le corps électoral est passé de 6.050.000 à 10.206.000 en A. O. F (participation 47%) et de 1.176.000 à 2.459.000 en A. É. F. (participation 53 %).

L'administration a observé une attitude de neutralité pendant les élections. Soixante-seize français ont été élus sur 674 conseillers.

Le transfert des pouvoirs s'est fait sans incident. Des fonctionnaires à la retraite ou en activité ont été appelés aux fonctions ministérielles. Les chefs de cabinet sont européens et les cabinets constitués avec les fonctionnaires locaux. Les directeurs en place ont été confirmés dans leurs fonctions.

Situation des partis à l'issue des élections du 31 mars 1957 :

Rassemblement démocratique africain (R. D. A.)

(HOUPHOUET-BOIGNY) *en A. O. F.* : 243 sièges sur 474

Totalité des sièges en Côte d'Ivoire.

Largement majoritaire en Guinée et au Soudan.

Majoritaire en Haute-Volta.

Minoritaire au Niger : 19 sièges sur 60.

» au Dahomey : 7 sièges sur 60.

Pas représenté en Mauritanie ni au Sénégal.

R. D. A. en A. É. F. : 79 sièges sur 200

Largement vainqueur au Tchad.

Fortement représenté au Gabon (16 sur 40).

Aucune représentation en Oubangi-Chari.

Battu au Moyen-Congo (mais ralliement de l'abbé Fulbert YOULOU).

Le R. D. A. a constitué des gouvernements homogènes en Côte d'Ivoire, Guinée, Soudan, majoritaires dans la Haute-Volta et le Tchad — participation au Gabon.

Convention africaine (SENGHOR) :

Au Sénégal 47 sièges sur 60 — gouvernement homogène (Mamacou Dia).

Haute Volta : 5.

Moyen-Congo 18 sur 40, participe au gouvernement d'union.

Mouvements socialistes (M. S. A.) Lamine GUEYE, maire de Dakar.

62 sièges en A. O. F. majorité absolue au Niger, gouvernement homogène.

22 sièges en A. É. F.

Républicains sociaux :

26 sièges en Haute-Volta, participation au gouvernement.

Union progressiste mauritanienne :

Liste unique en Mauritanie, gouvernement homogène.

Apithy au Dahomey :

35 sièges sur 60, gouvernement d'union.

Mesan (Mouvement d'Évolution sociale de l'Afrique noire) : parti unique en Oubangi-Chari.

Boganda, vice-président du conseil de Gouvernement.

Avant même que la loi-cadre ait été digérée et les institutions rodées, avant que l'expérience ait atteint un an d'existence, avant que se soit écoulée une année budgétaire, les réformes sont considérées comme dépassées et remises en question. La loi-cadre, traitée comme une étape, fait l'objet d'une surenchère entre partis.

Le Grand Conseil du Groupe de Territoires de l'A. O. F. réuni en session extraordinaire fin août 1957 pour délibérer sur cette résolution, a émis le vœu que soit créé à bref délai un exécutif fédéral, à l'échelle des huit territoires de l'A. O. F., chargé de la gestion de leurs intérêts communs (sans doute serait-il plus correct de dire « un exécutif de groupe »).

Ce vœu peut être d'inspiration politique, visant à la création d'un ministère responsable vis-à-vis d'une assemblée fédérale ; il peut être aussi d'inspiration financière, en vue de maintenir au groupe — à la décharge des territoires — le maximum de services.

Son succès auprès des Conseils de Gouvernement peut être mitigé par le fait que les ministres locaux se verrait surimposer des ministres fédéraux dont la création diminuerait leur autorité et le prestige.

Le Conseil de Gouvernement de la Côte d'Ivoire vient de se prononcer *contre* la création d'un exécutif au niveau du groupe de territoire.

Parallèlement à cette réforme, on a suggéré de mettre à Dakar un ministre résidant, chargé des Services d'État, représentant local du Gouvernement de la République et chargé de la coordination interterritoriale.

Le Congrès de Bamako (octobre 1957), qui réunissait avec le Rassemblement démocratique africain, lequel compte 330 conseillers territoriaux sur 640 que comptent l'A. O. F. et l'A. É. F., des représentants d'autres partis, a approuvé à l'unanimité et sans réticence l'idée et la formule de la communauté franco-africaine présentée et défendue par le ministre HOUPHOUET-BOIGNY. Le souci de concilier l'attachement des Africains à la communauté franco-africaine avec le désir d'affirmer leur personnalité et leur volonté d'union pour poursuivre la lutte émancipatrice, a conduit le Congrès à préconiser des institutions fédérales.

Les thèmes d'une socialisation de l'Afrique ont été écartés. L'accent a été mis sur la nécessité des investissements de la part de la Métropole, mais aussi sur la nécessité pour les territoires de donner à ces investissements des garanties essentielles de sécurité et de pérennité.

M. Mamadou DIA, au nom de la Convention africaine, M. Lamine GUEYE, au nom du Mouvement socialiste

africain étaient venu apporter l'adhésion de leurs partis en vue d'une action commune, pour réaliser la constitution d'une large communauté franco-africaine.

La seule voix discordante vint des représentants des étudiants de Paris et de Dakar et des dirigeants syndicalistes, qui ont réclamé l'indépendance totale et une complète scission avec la métropole, en des termes parfois violents.

La motion sur la communauté franco-africaine salue la loi-cadre comme un pas irréversible dans la marche vers l'émancipation des populations africaines. Elle considère que l'indépendance des peuples est un droit inaliénable, mais que l'interdépendance est la règle d'or de la vie des peuples et se manifeste au XX^e siècle par la constitution de grands ensembles politiques et économiques.

Au-delà du voeu du Grand Conseil de Dakar, le Congrès donne mandat à des groupes parlementaires de déposer dans les meilleurs délais une proposition de loi pour la constitution d'un État fédéral composé d'états autonomes avec un gouvernement fédéral et un parlement fédéral, organe suprême de l'État uniifié.

Le mouvement s'est prononcé contre toute intégration syndicale avec la métropole. Il se refuse à être le prolongement organique d'un quelconque parti métropolitain, de même qu'il se refuse à devenir la force politique d'un parti.

« C'est dans le cadre de la C. G. T. que le syndicalisme africain était appelé à faire ses premières armes, mais la doctrine syndicale de la C. G. T. lui imposait le principe de la lutte des classes, principe absolument contraire aux exigences de l'évolution africaine. Le syndicat africain parvenu au terme de sa période d'adaptation, rejette formellement toute espèce d'assimilation et toute forme d'intégration syndicale ».

Sur la mise en place des exécutifs fédéraux, les prises de position sont néanmoins restées très opposées.

Le programme de SENGHOR vise également au regroupement des territoires en grands ensembles organisés fédéralement et rassemblés ensuite dans une fédération avec la métropole.

SENGHOR ajoute qu'il est illusoire de ne pas vouloir compter avec le nationalisme. Le nationalisme est la maladie infantile des peuples sous-développés.

Il accuse les bureaux d'avoir, à défaut d'exécutif fédéral, renforcé la concentration et la centralisation du système tout en divisant l'A. O. F. et l'A. É. F.

A quoi il est répondu qu'il s'agit d'un mouvement de bas en haut, qu'il faut donner d'abord pouvoirs et attributions aux territoires ; si la Fédération est créée il faut que les éléments de base soient à l'origine de cette promotion.

Dans un sens plus démagogique, une réunion s'est tenue à Dakar des trois partis sénégalais (mais en l'absence de SENGHOR et Lamine GUEYE) pour la création d'un parti socialiste uniifié, avec comme programme l'indépendance.

Une tendance plus modérée voit l'évolution de l'ensemble franco-africain vers l'autonomie interne, la France restant le centre fédérateur (sans que l'on définisse clairement les institutions centrales qui exprimeront ce principe) et les Africains participant à la construction et à la gestion de ces institutions fédérales (lutte pour l'émancipation à l'intérieur du système et non en dehors de lui). Il est recommandé de ne pas déconsidérer aux yeux des populations noires les dirigeants engagés dans la politique actuelle.

Les trois grands partis africains se sont réunis à Paris le 15 février pour étudier un regroupement sur le plan parlementaire en vue d'une réforme de la Constitution dans un sens fédéral.

Cette réunion coïncide avec une « réunion de la Table Ronde » ou « Conférence des Responsables » à Paris du 11 au 13 février, réunissant autour du Ministre de la France d'Outre-mer les hauts commissaires, les chefs de territoire, les vice-présidents des conseils de gouvernement, pour la réforme du titre VIII de la Constitution, intitulé « De l'Union Française ».

L'une et l'autre de ces réunions ont été l'occasion de manifestations de loyalisme vis-à-vis de la France.

Le Ministre de la France d'Outre-mer, en rappelant que l'œuvre française outre-mer est une création continue, a affirmé la volonté de rechercher les solutions destinées à combler d'éventuelles lacunes et d'interpréter la loi-cadre dans un sens libéral ; certaines réformes seront soumises au conseil des ministres. Enfin, le Ministre a affirmé qu'il ferait son possible pour faire aboutir la réforme constitutionnelle ⁽¹⁾.

La conférence a étudié le fonctionnement des conseils de gouvernement. Les représentants des territoires ont procédé à « une exploration loyale, confraternelle, sans jamais sortir du contexte de base : la communauté franco-africaine ».

Dans l'examen des problèmes touchant à la fonction publique, il a été demandé que la métropole prenne à sa charge, au titre de la coopération technique et administrative, la différence de rémunération entre les cadres des services de l'État et les cadres des services des territoires.

Il a été dit que la communauté franco-africaine doit être la grande aventure de ce demi-siècle.

Il y a toujours le risque que le chef soit dépassé par les lieutenants.

⁽¹⁾ La même intention a été formulée dans les programmes des gouvernements qui se sont présentés plus récemment au Parlement.

Dans la vie quotidienne, on constate des prises de position parfois inquiétantes.

Aux échelons les plus élevés on voit des hommes parfois sans autre qualité que celle de militant.

Si les chefs politiques ne parviennent pas à dépouiller l'esprit du militant pour devenir des hommes de gouvernement, au-dessus des partis, des groupes, des tribus et des intérêts particuliers, on doit être inquiet pour l'avenir.

Au niveau des territoires, l'administration a remis ses pouvoirs, elle ne peut intervenir que dans des cas exceptionnels et pour raisons graves — elle n'est plus en état d'assurer des arbitrages.

Même dans les milieux africains on se plaint que les conseils de gouvernement soignent leurs avantages matériels sans discrétion.

Il faut prévoir que, parallèlement à l'africanisation des services territoriaux, on tende à leur annexer progressivement tout ou partie des services de l'État.

Il est question aussi de l'africanisation du système commercial.

L'adhésion à la France pour des raisons utilitaires se traduit par l'invitation assez crue aux contribuables français d'y aller plus largement de leur poche.

Les Africains ont été très émus par la série de reportages publiés par Raymond CARTIER dans *Paris-Match* où, en s'étendant sur les appétits insatiables de ses ressortissants, il se demandait si la France ne jouait pas un jeu de dupé. La politique d'abandon ainsi suggérée a été retenue en A. O. F. sous le nom de « cartierisme ».

Colonialisme et exploitation sont des termes courants du langage électoral: acrimonie superficielle qui ne traduit aucune animosité raciale.

Il n'est pas assez question de ce que les Africains ont à attendre d'eux-mêmes. On oublie qu'il y a aussi des investissements moraux.

Un fait certain, c'est que la politique a été introduite en A. O. F. et en A. É. F., qu'elle s'y maintiendra à la faveur de rivalités personnelles et de rivalités régionales, au profit des arrivistes et des démagogues, non en prolongement mais sur le modèle de la politique Métropolitaine (crises ministérielles, gouvernements minoritaires, etc.).

Sans doute s'agit-il d'une agitation superficielle qui ne remue pas les masses paysannes, mais elle est le fait des meneurs de jeu.

Les chefs coutumiers d'A. O. F. et d'A. É. F. se sont, à leur tour, groupés en syndicats qui réclament des audiences du Ministère de la France d'Outre-mer.

Quant à l'islamisme, il ne faut pas oublier son développement historique en A. O. F. et en A. É. F. A Bamako, les trois quarts des délégués étaient musulmans. Des Africains font le pélerinage de la Mecque, ils passent sur le Caire, ils envoient leurs fils à l'Université d'El Ahzar.

S'il y a propagande venant de l'extérieur, elle est insidieuse et non ouverte et ne paraît pas avoir gagné les masses musulmanes. La Mauritanie même, où se parle l'arabe le plus pur, ne paraît pas sensible au voisinage du Maroc.

La culture française a profondément imprégné le pays et les classes dirigeantes. L'auteur ne croit pas qu'une sécession laisse jamais une cassure comme celle que l'on peut observer à Ghana, où cependant le seul véhicule des idées est, comme ici, la langue du colonisateur.

Il peut être utile de rappeler ici que les Français ont débarqué à Gorée en 1677, Saint-Louis a été fondé en 1659 ; le marquis DE BOUFFLERS, poète et académicien, était gouverneur du Sénégal en 1785.

ANNEXE I.

La Société immobilière du Cap vert.

L'A. O. F. connaît les mêmes difficultés que le Congo pour le logement de la population qui afflue vers les grandes agglomérations.

De 1936 à 1955 la population de Dakar est passée de 92.000 à 250.000 âmes, celle d'Abidjan de 17.500 à 125.000, etc.

Dakar est fière à juste titre de ses bâtiments administratifs (le palais du Grand Conseil, le bloc des bureaux), de ses buildings, de son hôtel, de son excellente voirie urbaine et suburbaine, mais non de ses bidonvilles (la Medina).

A Dakar, le problème a été attaqué par la Société immobilière du Cap Vert, société d'économie mixte, dont le capital est fait de 400 millions de fonds publics et 13 millions de fonds privés (francs C. F. A.).

Depuis son institution, elle a en 5 ans, consacré un milliard huit cent millions de francs C. F. A. (approximativement 400 millions de francs belges) à la construction de logements au rythme d'une maison par jour, soit 2.000 logements en 5 lotissements ; elle est passée actuellement à 2 maisons par jour, ce qui lui permet d'espérer de loger en dix ans 40 à 50.000 personnes.

La SICAP contracte des emprunts à long terme (2,5 % en 20 ans) auprès de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer : elle achète les terrains, procède à leur nivellement, construit les lotissements et les met à la disposition de la population africaine sous forme de location-vente et de location simple.

La municipalité construit la voirie bitumée, installe les égouts ; les canalisations d'eau et d'électricité sont installées par les sociétés, assurant ces services à Dakar.

Tous les logements sont reliés aux égouts et aux distributions d'eau et d'électricité.

Dix pour cent des logements peuvent être occupés par les Européens et en fait des familles françaises y vivent en symbiose avec les Africains, sans marquer une tendance à se grouper.

Chaque lotissement comprend un centre commercial (*sans débit de boissons*) des écoles, une église.

Ils sont dotés de jardins (squares) clôturés où les enfants peuvent s'ébattre sans courir les rues.

Des services de cars de l'administration et des entreprises privées relient les lotissements au centre de Dakar.

La réalisation dont la société tira le plus de fierté est la mise au point d'une « maison transformable », dans une parcelle complètement clôturée par un mur en béton qui assure d'autant mieux l'intimité du foyer que l'accès de la maison se fait par la façade arrière.

Elle peut être aménagée par le client selon ses besoins familiaux et ses possibilités financières ; elle est livrée sans cloisonnement ce qui permet d'aménager la surface disponible, soit 70 m², en appartement de 2 à 5 pièces. Quel que soit l'emplacement choisi pour les cloisons et le nombre de pièces, chacune de ces pièces dispose d'une porte et d'une fenêtre d'où bonne lumière et parfaite ventilation.

Prix de revient : 600.000 F, C. A. F. (120.000 F B.). Location-vente 6.000 F, C. A. F. par mois, ce qui permet l'amortissement en 10 ans.

D'autres formules mettent à la disposition des Africains des logements de 2 pièces (location vente 2.000 F par mois), d'une pièce avec *barza* (1.000 F) voire des chambres dans des cités collectives.

Des constructions en terre stabilisée (blocs faits à la presse Landcrete, fabriquée en Afrique du Sud et qui s'emploie aussi pensons-nous au Congo) visent à la recherche du prix de revient minimum.

Les travaux sont confiés à l'entreprise privée.

Une autre formule intéressante, inspirée de ce qui se fait en France est celle des « castors », expérience d'auto-construction. Les castors se sont constitués en coopérative. Les candidats castors sont initiés aux gestes et principes élémentaires de la construction dans des cours du soir et de fin de semaine, donnés par les moniteurs du Centre de formation professionnelle de Dakar, — ensuite à la construction d'une maison pilote. Groupés en équipes de 10 à 11, suivant leurs aptitudes, les castors arrivent à construire en cinq mois et demi, en dehors de leurs occupations professionnelles et par équipe, un pavillon de 2 logements jumelés. Le terrain est cédé gratuitement par l'administration, tout équipé (voirie, adduction d'eau, égouts).

Un emprunt limité permet au castor de devenir en 10 ans propriétaire sans avoir versé plus qu'un loyer modéré, de l'ordre de 2.500 F par mois, versement initial unique de 10.000 F — intérêt 3 %.

Dakar compte encore le « Groupement foncier Dakar », constitué par un groupe de sociétés d'assurance, qui a entrepris la construction de 450 logements à 3 (645.000 F, C. A. F.), à 4 (735.000) et à 5 (770.000 F, C. A. F.) pièces, — chaque logement implanté sur une surface de 250 m².

ANNEXE II.

L'Université de Dakar.

L'Université de Dakar, instituée par décret du 24 février 1957, est entrée en activité le 1^{er} octobre 1957.

Elle rassemble les diverses institutions qui fonctionnaient déjà à Dakar et comprend :

Une faculté de droit (anciennement école supérieure de droit) ;

Une faculté de sciences ;

Une faculté de lettres ;

Une école nationale de médecine et de pharmacie qui ne compte encore que trois années d'études mais qui est habilitée à organiser les quatrième, cinquième et sixième années en vue du doctorat en médecine, et les quatrième et cinquième années d'études en vue du diplôme de pharmacien.

Le « campus » en construction dans la banlieue de Dakar comprend l'école de médecine et la cité universitaire (occupée provisoirement par la faculté de droit).

Les étudiants sont au nombre de :

Faculté des sciences	224
Faculté des lettres	224
Faculté de droit	282
École nationale de médecine	99
	829

Il est remarquable de constater que les administrateurs de l'A. O. F. ne se recrutent pas dans la faculté de droit.

La formation des futurs administrateurs est confiée à l'École de la France d'Outre-mer de Paris (3 années d'études) dont les élèves ont eu jusqu'à présent la possibilité de faire simultanément leur licence en droit (3 années d'études également).

Cette faculté sera rendue plus difficile par le fait que les études pour la licence en droit viennent d'être portées à 4 années et comportent désormais des exercices pratiques qui exigent la présence des étudiants aux cours.

L'école de la France d'Outre-mer réserve 50 % de ses places aux étudiants africains. Ceux-ci doivent naturellement avoir fait leur baccalauréat.

**R. P. G. Hulstaert. — Présentation d'un travail, intitulé :
« Losako, la salutation solennelle des Nkundó ».**

Les Nkundó pratiquent l'usage d'une salutation solennelle appelée *losáko*, pl. *nsáko* et sur laquelle notre confrère M. A. ENGELS a déjà entretenu notre Classe il y a quelques années (¹).

La réponse consiste en une maxime, une sentence, ou bien la simple manifestation d'un sentiment, mais coulée dans une forme souvent stéréotypée, généralement concise, toujours littéraire. Des proverbes sont utilisés également mais appliqués à des cas concrets, car ce qui caractérise le *losáko* et le distingue des proverbes et formules similaires, est avant tout sa nature directe, individuelle, visant des circonstances déterminées, bien qu'exprimant des sentiments généraux.

L'étude des *nsáko* intéresse aussi bien le linguiste que l'ethnologue. Le premier y trouve, à côté d'abondants matériaux lexicologiques et grammaticaux, des exemples des règles spéciales du style oral ; au second, elle fournit de précieuses données pour la connaissance de la sagesse populaire.

19 mai 1958.

(¹) Voir *Bull. I. R. C. B.*, XIV, 1943, pp. 554-570.

E. Van Grieken. — Mission Frans Cornet (1948-1949) *.

L'étude sur *Les archives inventoriées au Ministère des Colonies*, actuellement à l'impression à l'Académie en tant que mémoire, donne un aperçu des « Archives congolaises recueillies par la Mission CORNET » aux pages 25 et 26. Voici ce qui y est écrit :

« En 1948 M. Frans CORNET, conservateur de la Section historique du Musée royal du Congo belge est chargé par le ministre P. WIGNY de la mission de prospecter les archives historiques qui existeraient au Congo. Au cours de son voyage, M. F. CORNET a récolté de nombreux documents administratifs émanant du Gouvernement de l'État Indépendant du Congo, des Affaires indigènes et de la main-d'œuvre, du Secrétariat général et de l'occupation allemande au Ruanda-Urundi, ainsi que des documents privés.

» Les documents administratifs sont conservés au Service des Archives du Gouvernement général à Léopoldville. Une copie partielle de leur inventaire et de certains documents concernant l'historique de territoires a été communiquée par le Gouvernement général au Ministère des Colonies. Les archives privées de la Mission Cornet se trouvent actuellement au Musée royal du Congo belge. Le département possède une photocopie des archives de la Baptist Missionary Society remises à M. CORNET par le Rév. REYNOLDS ».

Comme c'est moins aux circonstances qui ont entouré la mission, qu'aux documents que celle-ci a permis de réunir, que s'intéresse la Commission d'Histoire, je m'attacherais à lui donner des renseignements complémentaires sur les 3 groupes de documents se trouvant respectivement à Léopoldville, au Département et à Tervuren.

(*) Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. des Séances I.R.C.B.*, 1952, 1064-1066) a été présentée à la séance du 14 mai 1958, de ladite Commission.

Je ne m'attarderai pas au rapport même, adressé au Ministre par M. CORNET et qui comprend 2 pages de texte dans lequel, notamment, sont rappelées les instructions reçues par le Conservateur de la Section historique du Musée, avant son départ pour le Congo :

« 1. Prise de contact personnel avec les coloniaux, particuliers ou fonctionnaires, qui pourraient être en possession de documents historiques, en vue d'obtenir la remise de ces derniers, ou tout au moins, d'en dresser l'inventaire.

» 2. Rencontre avec les chefs de service, fonctionnaires, magistrats et officiers, afin de prendre des notes sur le contenu de leurs archives et de pouvoir compléter l'inventaire général des archives historiques du Congo ».

M. CORNET décrit ensuite en termes généraux les contacts qu'il a eus au cours de son voyage de trois mois (fin 1948-début 1949) et sur une carte annexée, il indique les localités visitées. Il remercie enfin le gouverneur général JUNGERS de l'avoir puissamment aidé et le ministre WIGNY de lui avoir confié cette mission.

Une annexe de 18 pages accompagnant cette lettre contient d'abord le relevé de 72 paquets ou liasses où des lettres voisinent avec des photos, des cartes avec des objets de musée, des livres avec des études de chefs de postes. Cet inventaire, qui correspond au travail matériel de récolte, est de ce fait démunie d'intérêt scientifique. Sous le n° 73 figure le contenu de 13 paquets et une liste de 114 publications enlevés à Usumbura. Enfin, les n°s 74 à 99 forment une liste d'objets et documents sommairement nommés.

L'ensemble des documents récoltés par M. CORNET au cours de son voyage ne fut pas expédié d'emblée en Belgique, le Gouvernement général ayant remarqué qu'il contenait pas mal de pièces administratives qui n'auraient pas dû quitter les services. Comme, entre-temps, la constitution d'un service d'archives à Léopoldville avait été décidée, ainsi que le recrutement d'un

archiviste, il fut jugé utile d'attendre l'arrivée au Congo de ce dernier pour procéder au triage qui s'imposait.

En voici le résultat :

A. Par lettre du 3 décembre 1949 le Gouvernement général fait savoir qu'il a groupé les documents photographiques recueillis par M. F. CORNET et qu'il les fait parvenir au Département, pour en faire établir des reproductions ou des contretypes, à l'intention du service des Archives et de celui de l'Information de Léopoldville. Après l'exécution de ce travail, les originaux, clichés ou photos, furent remis à la Section historique du Musée de Tervuren.

B. En annexe à sa lettre du 8 décembre 1949, le Gouverneur général transmet un premier inventaire de 4 pages décrivant des dossiers réunis par M. CORNET et retenus au Service des Archives de Léopoldville, vu qu'il s'agissait de pièces administratives.

C. Un certain nombre de documents existant en double exemplaire, fut remis au bureau des Archives du Département. Promesse fut faite de lui envoyer également une copie des autres documents, dès que le Service à Léopoldville serait équipé pour procéder à ce travail. Cette promesse n'a, d'ailleurs, pas encore pu être exécutée. Pour rester dans le domaine pratique, nous donnons, en annexe, l'inventaire des pièces détenues par les Archives du Département, tel qu'il a été communiqué par le Gouvernement général.

D. Suivant les instructions du Ministre, les documents d'origine privée furent envoyés au Musée de Tervuren. Peut-être notre collègue M. LUWEL jugera-t-il opportun de donner communication de leur inventaire.

Le Musée était toutefois prié d'établir une copie d'une partie de ces pièces pour la documentation des

Archives de Léopoldville. Pas plus que les Archives du Gouvernement général, la Section historique du Musée n'a exécuté jusqu'ici ce travail de photocopie.

Comme on n'ignore pas que les installations de microfilmage sont quasi inexistantes chez l'un comme chez l'autre, il serait souhaitable d'envisager, bientôt, un moyen pour venir à leur secours, afin de donner aux chercheurs tant en Belgique qu'au Congo, la possibilité de consulter les documents qui peuvent être utiles à leurs travaux.

Le 14 mai 1958.

ANNEXE.

MISSION CORNET AU CONGO 1948-1949.

*Inventaire des copies en possession du Service des Archives
du Ministère des Colonies.*

A. *Archives administratives.*

1. Historique de l'organisation administrative de l'ex-district de la *Lulua*, P. MONTENEZ, administrateur territorial, 20.1.1933.
2. Note sur la fondation du poste de *Rutshuru*, major MOLITOR, 10.3.1914. 2 copies.

3. Territoire de *Kabare*.

Notes sur l'arrivée des premiers Européens et sur les incursions des Batetela, en région Kabare, par G. SCHMIT, administrateur territorial, 25.3.1946.

4. Histoire de *Costermansville*, 1894-1921. 2 copies.

5. Missions.

a) Lettre confidentielle du vice-gouverneur LANTONNOIS aux chefs territoriaux au sujet de la Convention du 26.5.1906, entre le Saint Siège et l'É. I. C.

b) Création de la Mission du Kasai supérieur avec le R. P. CAMBIER comme supérieur. 1901.

c) Convention du 15.1.1905 entre le Département des A. E. représenté par DE CUVELIER et la « St Joseph's Foreign Missionary Sty », représentée par le R. P. Francis HENRY.

d) Ordination à Baudouinville du premier prêtre congolais, l'abbé KAOZE. 1918.

6. Historique de *Stanleyville*. 1883-1894. 2 copies.

7. Territoire de *Tshofja*. Inventaire des archives historiques de 1901 à 1907.

Territoires de *Dekese, Katoko-Kombe, Miao, Basongo, Kanda-Kanda, Lusambo, Luebo, Lomela, Mweka, Kole, Demba*.

1 liasse. (385)

8-9. Province Orientale.

District de l'*Uele*. Territoire des Babua. Étude sur les populations Babua. A. T. L. DEKOSTFR, août 1935.

a) Liste des archives et documents historiques qui se trouvent dans les territoires de la Province Orientale. Inventaire des documents transmis.

b) Territoire de BAFWASENDE :

1. Liste des pionniers décédés et inhumés dans le Terr. de 1876 à 1908.
2. » des Admin terr. du Terr. d'*Avakubi I.*
3. » » » » Poste de *Bomili* fondé en 1898.
4. » » » » Terr. de *Makala*.
5. Extrait du Rapport d'enquête de l'Admin. terr. TIHON du 4 juillet 1935 donnant l'historique des arabisés d'*Avakubi* et de *Bafwasende*.

c) Territoire de BANALIA :

1. Inventaire des archives historiques.
2. Liste du personnel d'occupation européen, des postes de :

<i>Panga</i> ,	fondé en 1896,
<i>Banalia</i> ,	» » 1897,
<i>Yambuya</i> ,	» » 1898,
<i>Kole</i> ,	» » 1906,
<i>Bokwama</i> ,	» » 1906,
<i>Bomili</i> ,	» » 1898,
<i>Mandingwe</i>	» » 1906,
<i>Popoie</i>	» » 1908.

d) Territoire de BASOKO :

1. Histoire de *Lisasi Makulo de Bandio*, 21 novembre 1933.
2. Liste des Commissaires de district qui se sont succédé dans le district de l'ex-*Aruwimi*.
3. Situation de la puissance arabe dans l'E. I. C. en 1883 (région des *Stanley-Falls, Aruwimi, Uele*).

e) Territoire de LUBUTU :

1. Affaire RAUCHER, 1914.
2. Notes sur l'historique de *Lubutu*, 21.8.1933.
3. Note sur le meurtre d'*EMIN-PACHA*.

f) Territoire d'OPALA :

1. Extrait d'un rapport politique, 31 mars 1915.

g) Territoire de PONTHIERVILLE :

1. Études sur les Walengola. 15.8.1932.
2. Addenda aux études « Baleka-Mituku » 30.7 et 24.8.1932.

h) Territoire de STANLEYVILLE :

1. Historique de *Stanleyville* 7.11.1932.
2. Chefferie des arabisés des Falls. (LIVINGSTONE, STANLEY, CAMERON) 17.7.1928.
3. Notes diverses.

i) Territoire de BUTA :

1. Historique du Terr. de *Buta*.

j) Territoire de DUNGU :

1. Historique de l'occupation européenne dans le territoire de *Doruma*, 1^{re} pénétration. Fondation de *Bafuka* et de *Doruma*. 15.12.24.
2. Historique du poste de *Dungu*. 11.9.24.
3. Dynastie des Avungura (chefferie Renzi). Historique de la chefferie et de la dynastie règnante.

k) Territoire de POKO :

1. Historique des anciens postes et chef-lieu de *Poko*.

l) Territoire de BUNIA :

1. Renseignements sur les Baniari de *Kilo* (extrait, page 59, Registre Renseignements politiques, territoire *Irumu*, 1903-1904).
2. Renseignements sur les Bahema et Walundu dans la région de Geti (idem).
3. Historique de l'arrivée des Bahema et leur pénétration dans le territoire de *Bunia* (extrait, pp. 27-31 bis, Registre n° 2 des Renseignements politiques de l'ancien territoire de Geti).

m) Territoire de FARADJE :

1. Historique.

n) Territoire de MAHAGI :

1. Liste des Européens qui occupèrent le territoire de *Mahagi* depuis 1898.

o) Territoire de WAMBA :

1. Création de « Vieux-Nepoko » 1^{er} poste du terr. de *Wamba*.
2. » » *Wamba* 2^e » » » » »
3. » » *Betongwe* 3^e » » » » »
4. Progrès dans l'occupation pacifique du territoire.

5. Installation du premier commerçant européen dans le poste de *Wamba*.

6. Formation premiers artisans.

7. Relations avec les missions pendant la guerre 1914-1918.

p) Territoire de WATSA :

1. Fondation du poste de *Gombari*,

2. » » » *Arebi*,

3. » » » *Duru*,

4. Dernières révoltes *Mamvu*,

5. Création du territoire d'*Arebi*,

6. Occupation militaire de *Takalu*,

7. Abandon du poste d'*Arebi* et installation du chef-lieu de territoire à Watsa.

8. Réunion des territoires de *Watsa-Gombari* sous le nom de *Mamvu-Monbutu*.

Arrivée du chemin de fer Vicicongo à *Mungbere*.

10. Départ des premières troupes coloniales pour l'*Abyssinie*.

11. Installation du Q. G. des troupes du nord-est à Watsa.

12. Départ des troupes du nord-est à Watsa.

12bis. Affaire *Karengba*.

13. Voyage du Prince-Régent.

14. Premières prospections et premières exploitations des Mines d'or de *Moto* (pour mémoire).

A. Verbeken. — La campagne contre le chef arabe Rumaliza.

Textes inédits (*).

(Note présentée par M. M. Walraet).

INTRODUCTION.

Après la prise de Nyangwe, la vieille capitale arabe, le 4 mars 1893, et, le 22 avril suivant, de celle de Kasongo, la place-forte où SEFU, fils de TIPO-TIPO, s'était réfugié, le commandant DHANIS ne pouvait se permettre de continuer sa marche victorieuse vers le Tanganika avec ce qui lui restait de soldats et surtout de munitions. D'autant plus qu'il devait assurer sa victoire par une forte occupation des régions conquises. Il s'installa donc à Kasongo pour s'occuper de la réorganisation administrative du pays, replaçant les chefs indigènes récemment soumis, dans leurs anciennes fonctions.

C'est durant cette période de trêve que survint la malencontreuse exécution du chef GONGO-LUTETE, événement dont les conséquences aggravèrent la situation périlleuse dans laquelle DHANIS allait se trouver (Voir notre note « A propos de l'exécution du chef Gongo-Lutete en 1893 » dans le *Bulletin des Séances de l'A.R.S.C.*, II-1956-6, pp. 938 à 950 et III-1957-4, pp. 828 à 834).

Fin septembre 1893, le commandant de la zone arabe était averti que les Arabes avaient regroupé leurs forces et qu'ils préparaient une attaque de grande enver-

(¹) Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, pp. 1064-1066), a été présentée à la séance du 14 mai 1958 de ladite Commission.

gure. SAID BEN ABEDI marchait sur Nyangwe, tandis que le fameux RUMALIZA (surnom du chef arabe MOHAMMED BEN HALFAN, du verbe swahili *kumaliza* = exterminer), venant d'Ujiji, se dirigeait vers Kasongo à la tête de plusieurs milliers d'hommes bien armés, entraînant à sa suite tous les indigènes des régions qu'il traversait.

Car tous les chefs arabisés qui avaient fait leur soumission et s'apprétaient à suivre DHANIS vers le Tanganika, lorsqu'ils apprirent l'exécution de GONGOLUTETE, dans la crainte de subir le même sort, se retournèrent vers RUMALIZA, lui livrant les postes que le vainqueur de Nyangwe avait installés chez eux.

Dès qu'il avait eu connaissance du danger qu'il courait, DHANIS avait pris ses dispositions pour y parer et insister auprès du Gouverneur général, sur l'envoi urgent des renforts en hommes et en matériel, qu'il n'avait cessé de réclamer.

Sans attendre ces renforts, DHANIS quitta Kasongo le 13 octobre 1893, laissant la garde de la place au capitaine DE WOUTERS, et se porta à la rencontre de RUMALIZA, vers Kabambare. Mais le chef arabe avait déjà passé la Luama et s'était retranché sur la rivière Lubukoie, où, le 15 octobre, DHANIS attaqua le premier boma arabe.

La campagne contre RUMALIZA commençait. Elle ne se termina que le 25 janvier 1894, avec la prise de Kabambare, d'où RUMALIZA parvint encore à s'échapper. Il passa en territoire allemand et s'installa provisoirement près du lac Bukwa, puis définitivement à la côte, vers Zanzibar. Mais on n'entendit plus jamais parler de lui.

* * *

Nous avons découvert, dans les papiers personnels du commandant Cyriaque GILLAIN⁽¹⁾, de nombreuses

⁽¹⁾ Ces papiers ont été aimablement communiqués à M. R. J. CORNET par la fille du général GILLAIN, M^{me} CASTIAUX-GILLAIN, à laquelle nous adressons ici notre très vive gratitude.

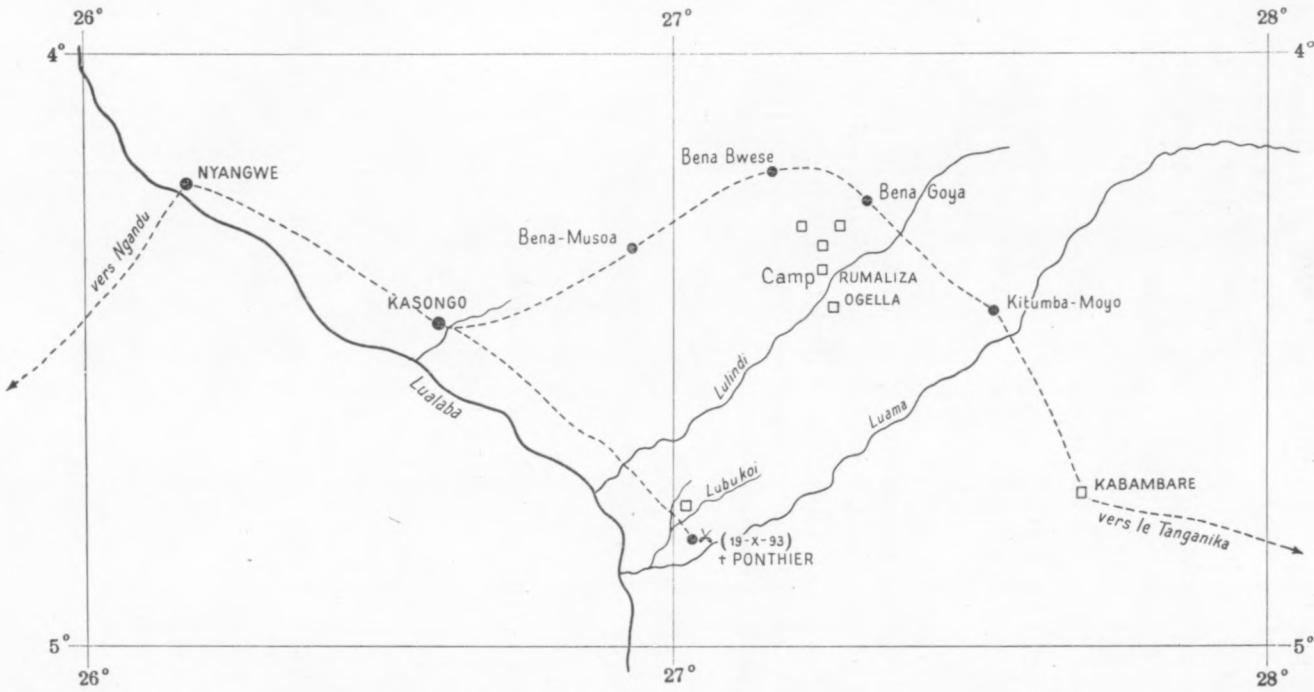


FIG. 1. — Carte des opérations de DHANIS contre RUMALIZA.

lettres que DHANIS lui adressa à Ngandu, durant cette dernière étape de la campagne arabe. Au moment où elle commençait, DHANIS venait de remettre à GILLAIN le commandement du district du Lualaba, pour pouvoir se consacrer entièrement à la réorganisation de la zone arabe.

Ce sont les plus importantes de ces lettres que nous reproduisons ci-après, en y joignant deux missives du capitaine DE WOUTERS (n°s 3 et 4), une page du journal de GILLAIN (n° 19) et une lettre d'un officier adressée à ce dernier (n° 20).

La plupart des lettres de DHANIS sont écrites au crayon et sur du papier très fin : l'écriture irrégulière trahit la hâte et l'inquiétude de leur auteur. C'est pourquoi de certaines de ces lettres, nous n'avons pu transcrire que les passages lisibles.

14 mai 1958.

— 1 —

DHANIS fait part de ses appréhensions à GILLAIN :

(Original, 1 feuille r°)

Mon cher Gillain,

Les Arabes vont tenter un dernier effort.

Rumaliza et d'autres Arabes sont à Kabambare ; ils attendent Saïd bin Abédi.

Il paraît certain qu'ils attaqueront dans une dizaine de jours environ au plus tôt.

Envoyez toutes les forces disponibles et les capsules.

Je ne m'explique pas les retards des blancs. Que la caravane arrive directement à Kassongo.

Le commandant Ponthier (1), avec sa petite escorte, m'offre son

(1) PONTHIER P. J., venant d'Utia-Mutongo, sur la Lowa, où il avait enlevé

concours que j'accepte avec joie. Il faut avoir tout ce qui est possible de forces régulières et irrégulières et sans retard.

J'attendrai le passage du Luama.

DHANIS

Kassongo le 30 septembre 1893.

Malgré cette nouvelle, les madibas doivent arriver sans retard. — Les indigènes doivent être des plus favorables.

J'ai envoyé aujourd'hui le courrier via Kassongo pour N'Gandú.

La pénurie d'effectifs blancs et noirs et de munitions, faisait courir aux forces de DHANIS un très grand danger. Et ce danger matériel se doublait d'un danger moral. L'exécution du chef GONGO-LUTETE, condamné à mort sur présomption de trahison, avait provoqué la défection de certains chefs indigènes qui, jusqu'alors, avaient aidé les Blancs.

— 2 —

Dans la lettre ci-dessous, DHANIS souligne encore la faute que fut l'exécution de GONGO-LUTETE :

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Kassongo, le 13 octobre 1893.

Mon cher Gillain,

Je suis obligé de partir à la hâte, de Wouters (¹) t'écrira à ce sujet. Je n'ai donc que peu de temps à écrire pendant que l'on donne les charges aux porteurs.

Il est dommage que les événements ne te permettent pas de venir,

le camp du chef arabe KIBONGE, le 6 août 1895, se porta à l'aide de DHANIS qu'il rejoignit à Kasongo le 28 août.

(¹) DE WOUTERS D'OPLINTER, Charles, lieutenant de la Force Publique, prit une part active à la campagne arabe sous les ordres directs de DHANIS. Il se distingua dans de nombreux combats. Épuisé par les marches, les batailles et les privations, il succomba à Kasongo le 27 avril 1894.

mais il est déjà trop tard et il vaudra mieux assurer le pays du Lomami. Ce serait désastreux que le ravitaillement en souffre. A la hâte quelques mots.

Lupungu est le successeur légal de Gongo. Tout doit lui être remis. Toutes les palabres devraient se faire en présence du blanc chef de poste.

Lupaka est mauvais, plus cruel que Gongo même.

Kalima a été délivré de la chaîne à Nyangwé.

Fundi Lubanzi est esclave arabe !

Lolepunda, le principal témoin contre Gongo a déclaré devant le Docteur et de Wouters, que Duchesne était fou ! que Kalambaïe avait volé et dirigé fusils, tambours, chanteuses, femmes, sur Lusambo, ou plutôt chez Kalamba, près de Luluabourg.

Gongo a caché la sœur de la femme de Saïd-bin-Abedi à la prière de celle-ci qui, en allant chez Gongo, a insulté les femmes venant ici, leur disant qu'elles venaient porter des briques ! Cette femme confirme les vols de Kalambaïe qui a pris beaucoup de femmes, d'étoffes, etc.

J'insiste pour qu'une enquête sévère soit faite mais malheureusement, par crainte de scandale, nous ne pourrons nous en servir qu'administrativement. Communique tout au Gouverneur mais il vaut mieux ne pas sévir contre les coupables.

Punir les faux témoins amènerait des troubles.

Je crois qu'il y a lieu à faire le procès à Kalambaïe et à le punir sévèrement. Je crois qu'il a été de concert avec des Angolais. Les gens de Cajabal (¹) sont-ils partis avec des dépouilles ? ?

Bien à toi

DHANIS

Nous avons besoin urgent de tout, surtout de fusils, cartouches, capsules et soldats. Il n'est donc pas possible de trop en distraire s'il arrive des renforts. Les haoussas de Delcommune ? ? ?

(¹) CAJABAL et GERMANO étaient des interprètes que von WISSMANN avait amenés d'Angola à Luluabourg ; ils étaient restés au service des officiers du camp de Lusambo.

Voici la lettre de DE WOUTERS que DHANIS annonçait
à GILLAIN :

(Original, 1 feuille r^o et v^o, 1 feuille r^o)

Kassongo le 14 octobre 1893

Mon Commandant,

Le commandant Dhanis est parti hier avec le commandant Ponthier et presque tous les hommes. On dit qu'il y a deux colonnes qui marchent vers Kassongo venant du S. et du S.-E. Les renseignements sont toutefois vagues et contradictoires. En ajoutant foi à toutes, Rumaliza commanderait la première, Sefu, Mohamedi et Musongela la deuxième. Ce qui paraît certain, c'est qu'à huit ou neuf heures au sud de Kassongo, il y a des Arabes. Du reste, il est à espérer qu'ils sont nombreux, car nous n'avons jamais été aussi forts et nous pourrions en finir d'un coup.

Saïd et les autres Arabes se sont enfuis il y a quelques jours. Rien que cela suffit à prouver qu'il y a des Arabes aux environs.

D'ici à deux ou trois jours, nous saurons du reste à quoi nous en tenir.

Un fait singulier, c'est que le pays, aussi bien à Kassongo qu'à Nyangwé, est d'un calme absolu, qui serait assez étonnant si Rumaliza était avec des forces imposantes à deux jours de marche.

Tambwé Kimbulu affirme du reste, que Rumaliza est encore au delà de Kabambarri.

Le commandant Ponthier qui était ici avec 65 Elminas est parti avec le comdt. Dhanis. Il ira sans doute jusque Kabambarri et de là remontera à Kassongo et aux Falls.

Je suis venu avec la moitié de la garnison de Nyangwé occuper Kassongo pour le cas où l'hypothèse des deux colonnes serait vraie. Lemery est à Nyangwé. Doorme, Lange, Hambursin, Collet, Van Riel sont partis avec le commandant.

La mort de Gongo a fait la plus triste impression ici. D'après ce que les deux femmes ont dit, il paraît certain que les menaces de mort contre le commandant sont purement des propos de sérial que Gongo a peut-être tenus, mais qui ne doivent pas être considérés comme une menace.

Le commandant Dhanis a persisté à renvoyer le brevet de Scheerlick au gouverneur et sans le comdt. Ponthier, aurait fait beaucoup plus.

Quant à Kalambaïe, il doit avoir volé en masse. Les épithètes de voleur adressées par Gongo à Duchesne en sont la preuve.

Un courrier est parti pour les Falls ces jours-ci. Un autre partira dans quelques jours. Moi-même j'irai sans doute au moins jusque Msendwé mettre un poste aussitôt que la situation sera éclaircie ici. Mais je ne puis guère quitter Kassongo maintenant. Ponthier a des postes jusque près de Riba Riba.

Je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera ici.

Veuillez, mon Commandant, trouver ici l'expression de mon respect et de mon dévouement.

de WOUTERS.

— 4 —

Lettre du capitaine DE WOUTERS au commandant GILLAIN :

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Kassongo, le 18-10-93.

Mon Commandant,

Je reçois à l'instant la nouvelle que le commandant Dhanis a essayé pendant deux jours, sans succès, de prendre le boma de Rumaliza, à 10 heures de Kassongo.

Le commandant me prie de vous faire savoir qu'il a besoin de toutes les forces disponibles — blancs et noirs — sans compromettre la sécurité de la ligne de ravitaillement.

Spécialement les fusils.

Je pars à l'instant rejoindre le commandant et lui porter des cartouches.

Le commandant désire que pour le moment vous ne vous occupiez pas de Faki (¹). Tout doit être dirigé au plus vite sur le Lualaba.

(¹) FAKI Ahmed, sultan arabe du Wadai. Attaqué par les Madhistes, il prit la fuite et pénétra dans le territoire de l'État Indépendant du Congo et fit sa soumission au lieutenant FIÉVEZ.

Rumaliza est le grand chef. Séfu, les deux Mohamédi l'accompagnent.

Par ordre
Le capitaine
de WOUTERS.

Monsieur le Commissaire de district du Lualaba

Gandu.

— 5 —

Lettre de DHANIS à GILLAIN lui exposant sa situation dans la lutte contre RUMALIZA et lui annonçant la mort du commandant PONTHIER :

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Camp en face Rumaliza, le 1 nov. 1893.

Mon cher Gillain,

J'ai reçu tes dernières lettres du 10 oct. Je n'ai absolument pas le temps de répondre. Je suppose d'ailleurs, si bien entendu ta santé est meilleure, ce que j'espère bien, que tu es très près de nous.

Nous avons eu bien dur. Le 1^{er} jour, assaut du petit boma. Nous avons dû nous retirer (à cause des cartouches) sans résultat et avec 10 hommes tués, 28 blessés.

Après bombardement, diverses attaques repoussées après quelques heures de combat parfois.

Lange a été blessé au genou, il ne peut pas encore bouger.

Le brave Ponthier, blessé aux deux jambes, la jambe gauche fracturée dans le combat du 19, est mort le 25.

J'ai envoyé de Wouters et Collet faire un boma chez les Wazulas à côté du Lulindi et empêcher qu'on ne prenne le manioc.

Les effets commencent à se faire sentir ; les désertions sont nombreuses ; c'est-à-dire 5 à 6 par jour. On meurt de faim dans le boma, paraît-il ; tout le monde cependant dit que l'on a peur de venir chez nous parce que nous avons tué Gongo ! Pourvu que le district des Falls ne soit pas désorganisé pour le même motif.

Deux points noirs à l'horizon toutefois :

1^o — On annonce l'arrivée prochaine de Nzigé et de Musongela avec des renforts nombreux.

2^o — La troupe des fuyards des Falls et de Kirundu est signalée à 6 jours à l'Est de Nyangwé avec Saïd bin Abédi, Mséréra, Rachid, Kibongé.

J'espère que tous les renforts demandés arriveront à temps. Ecris des ordres formels à Lusambo pour que tout arrive. Nos obus et accessoires du canon sont finis.

Le canon 3'7, les fusées-signal, des capsules, poudre, fusils rayés, munitions, un peu de confort médical et des vivres, les blancs, les soldats — indispensables, urgents.

Bien à toi à la hâte
DHANIS

Je ne puis t'envoyer la correspondance officielle ; je suis parti à la hâte et j'avais demandé à de Wouters de t'écrire mais malheureusement j'ai dû immédiatement l'appeler au secours et il n'a pu exécuter mes ordres.

Le gouvernement écrit toutefois que je devrai organiser le pays des Falls jusqu'au Tanganika. D'un autre côté que, après mon départ, tu auras probablement une mission spéciale pour le Katanga ? ?

C'était toutefois avant la réception de mon projet d'organisation. Par le même courrier on me demandait un projet d'organisation. On semblait croire que tout était fini ! !

Une consolation, et tu peux l'écrire, c'est que Jacques est dégagé et que je coupe la retraite vers le lac.

B. à toi
DHANIS.

Les fugitifs des Falls, de Kirundu, de Mséréra et, je le crains, Ugarauwa, le fameux chef, sont déjà arrivés chez les Wazimbas. Je crois qu'ils se dirigent sur Kassongo pour y faire un boma.

[...]

— 6 —

Lettre de DHANIS à GILLAIN où il fait allusion à l'incompréhension des autorités de Boma qui semblent

croire que DHANIS exagère la situation alarmante dans laquelle il se trouve :

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Camp en face Rumaliza,
le 13 novembre 1893.

Mon cher Gillain,

Je ne parlerai pas du dernier courrier qui est absurde, rempli de contradictions ridicules. A ton arrivée je te donnerai mon avis et tu verras que j'ai raison.

La situation a d'ailleurs bien changé par suite de la mort de notre pauvre camarade Ponthier qui aurait été furieux d'apprendre tout ce qui s'est passé, les intrigues, etc. Tu seras bien étonné quand je te parlerai.

Il suffit de faire quelque chose pour avoir des ennuis ! Heureusement que nous avons en Belgique des admirateurs, mais dans le Bas la guerre du Mayumbe (¹), qui a recommencé, est bien autrement sérieuse que la guerre arabe ! Heureusement que Cameron, Stanley, Lenz (²) et beaucoup d'autres voyageurs ont signalé les forces arabes !

Les actions de Rumaliza sont bien basses. Il faudra au plus tôt me rejoindre et alors je ferai un poste chez Kitumbamoyo qui coupera la retraite à Rumaliza et qui s'opposera à l'arrivée de nouveaux renforts. On dit en effet que Rumaliza a donné des ordres pour qu'Ujiji et Masanzi soient évacués.

Je ne te parle pas plus longtemps, j'attends tous les jours ton arrivée.

de Wouters doit t'avoir écrit le 20 ou 21 oct. J'ai fait envoyer alors plusieurs courriers. Le matabisch, le vin, les colis postaux et les journaux.

Bien à toi
DHANIS

Le Marinel semble vouloir empiéter de plus en plus sur les droits du Commissaire de district. Quant à moi je m'en moque. Je ne reconnaiss

(¹) Allusion à la révolte des populations du nord du Mayumbe qui ne fut matée qu'après une campagne de 7 mois menée par le lieutenant LENS.

(²) LENZ (Docteur), explorateur allemand. En 1886, il eut affaire aux Arabes lorsqu'il traversa les régions occupées par eux pour atteindre le lac Tanganyika.

l'Inspecteur que comme *Inspecteur* pour inspecter mais pas pour donner des ordres.

— 7 —

Ordre de DHANIS adressé aux agents faisant partie des renforts venant de Lusambo :

(Original, 1 feuille r°)

A tout agent se dirigeant vers le Lualaba.

Nous sommes en face de Rumaliza.

Les Arabes ont fait trois bomas que nous observons avec deux détachements.

Des nouvelles arrivent signalant l'arrivée des débris des forces des Falls, de Kirundu, de Riba-Riba. D'autres forces s'y sont jointes.

Il n'y a aucun danger si les blancs ne perdent pas la tête et se contentent de me tenir au courant de toutes les nouvelles et d'arriver rapidement ici.

J'ai écrit depuis le 19 oct. la situation désespérée au Commissaire de district du Lualaba. — Les renforts doivent être proches — Ils serviront à couvrir Kassongo et à surveiller le Lulindi.

Les renforts de Kirundu commenceront à arriver dans une quinzaine de jours.

Au plus tôt blancs, renforts, cartouches, matériel de guerre.

Le Commandant du Territoire arabe
DHANIS.

Vu à Lussona le 17 novembre 93 Copie est envoyée via Mukun-
(s) C. Colignon (Franken) dji et via Katambwe
(Destrait) Le 20/11/93

Le chef de poste de N'Gandu
(s) Duchesne

GILLAIN, — qui avait pacifié la région de Ngandu soulevée à la suite de l'exécution de GONGO-LUTETE —

ayant rejoint DHANIS à Kasongo le 12 novembre 1893, leur correspondance est interrompue jusqu'à fin décembre.

Durant ce laps de temps, attendant des renforts suffisants pour ordonner l'assaut final du repaire de RUMALIZA, DHANIS poursuit le blocus des bomas avancés du chef arabe. Il fait occuper différents points de la région environnante. Lui-même s'établit chez les Bena Musoa, tandis que GILLAIN va s'installer chez les Bena Goïa, sur la route de Kabambare.

— 8 —

Journal de route n° 2 de GILLAIN envoyé à DHANIS :
(Original, 1 feuille r° et v°)

Camp de B. Ngouïa. 29/12/93. 6 h. a. m.

Commandant du Territoire Arabe.

Journée du 26. Marche jusque Kassongo Kamabunda.

Bush noir avec quelques clairières. Chez les B. Michaïa, reçu par des coups de fusil de gens de Rumaliza. Guerre des bois contre les indigènes, embuscades, stiks, etc. etc.

Journée du 27. — Marche jusque aux B. Ngouïa. Avec l'avant-garde je mets cinq heures pour faire un trajet de deux heures. Cette guerre des bois est terrible pour les guides. — Fait un prisonnier des Arabes. Renseignements reçus : Musongéla a voulu venir. Rumaliza lui a envoyé des gens pour l'escorter, mais les blancs de la Lulindi ? l'ont arrêté ; ces renforts doivent être venus. Rumaliza a énormément de poudre, capsules, étoffes, etc. — Indigènes fidèles à Rumaliza : Mwambaïe, Baguila, Michaïa, Kissengo Kongobanda, B. Ngouïa, Bena Boessé ?, etc.

Journée du 28 — Reconnaissance offensive vers le boma de Rumaliza (voir croquis pour sa situation). Le boma est immense et *inexpugnable*. Il se compose de *trois* enceintes fortifiées. J'engage les fusils auxiliaires et 60 fusils rayés (Pon Rom). Les soldats se tiennent bien sous le feu. Je fais battre en retraite au bout de 20' d'action. Les fusils

de Gongo entraînent les soldats de Rom ; la lisière du bois est trop faiblement occupée par la 1/2 de mon peloton sous les ordres d'Augustin. Il y eut là un moment de *panique*, énormément de blessés et tués. Les Arabes poursuivirent isolément dans le bush pendant 15' environ.

Trop jeunes soldats, les pelotons n'ont pas de consistance : les hommes de Rom ne se connaissent pas, ce qui fait qu'ils ont laissé des hommes tués avec *leurs armes* sur la ligne de feu. Sans Augustin et le caporal J. Thomas c'eût été une déroute. Je dois me contenter de patrouiller ou d'attendre le concours d'autres troupes pour le blocus du grand boma. C'est ce que je ferai en attendant vos instructions.

Le Commissaire du district du Lualaba
GILLAIN

N'avez-vous pas reçu mon courrier N° 1 ?

— 9 —

Longue lettre de DHANIS à GILLAIN lui exposant son plan en attendant les renforts demandés :

(Original, 3 feuilles r^o et v^o)

Gillain N° 2

B. Musoa, 31 déc. 1893
4 p. m.

La poudre, les cartouches, les capsules, viennent d'arriver, je puis donc renvoyer le détachement. — Je dois dire cependant que sans escorte de soldats je n'oserai plus envoyer des cartouches par la route si elle ne s'améliore pas.

J'envoie Mwana Mangalla et Mwana Mavi qui connaissent bien le pays et amèneront probablement les indigènes.

J'envoie demain aux Falls le Consul (¹) qui a bien voulu s'offrir pour aller exposer la situation. Son récit sera meilleur que toutes les lettres que nous pourrions écrire. — Il demandera encore des renforts à Kirundu, à Basoko et, au besoin, à Bangala.

(¹) MOHUN R., était consul des États-Unis à l'É.I.C. Ancien officier de la marine militaire, il offrit bénévolement ses services d'abord à CHALTIN, puis à DHANIS pour poursuivre la lutte contre RUMALIZA.

J'ai détaché hier Hambursin et Collet pour aller à Kitumbamoyo avec Piani Katambwé, tâcher de couper une caravane de ravitaillement conduite par le fils de Rumaliza.

de Wouters reste avec Doorme et Destrait en face de Rumaliza.

Je suis à Bena Musoa avec 80 Haousas et Elminas qui deviennent de plus en plus exigeants et qui ne veulent, sous aucun prétexte, se détacher de moi. Ils ont peur de mon départ sans eux. Ils disent que dès que Rumaliza part de ses bomas actuels ils demanderont à partir.

[.....]

de Wouters est établi à 20 m au S. O. du boma de Mohamédi et à 3000 m à l'ouest du boma de Rumaliza.

Le 26 de Wouters est allé reconnaître le boma de Mohamédi et Hambursin avec Doorme sont allés reconnaître le passage de la Lulin-di, qui se trouve à 1 1/2 h. du camp vers l'E. S. E.

Le 27 j'ai envoyé le canon.

Le 28, de Wouters a attaqué le boma à 8 h 20 du matin et est resté devant jusqu'à 3 h sans faire une brèche suffisante. A 8 h 30 il a entendu l'attaque contre le boma de Rumaliza, qui a duré 1/2 h. Pour faire une brèche suffisante il faudrait 100 à 150 obus.

de Wouters n'a eu que 5 soldats blessés ; le canon et les troupes étaient à 80 m du boma.

A 3 h un soldat est arrivé chez de Wouters dire qu'il était devant le boma et qu'après la retraite il s'est trouvé seul avec un Bangala. Les Arabes ont tué le Bangala et pris son fusil. Lui a entendu le canon et s'est dirigé chez de Wouters.

Il aurait été très facile de rejoindre de Wouters alors, il pensait que la colonne qui attaquait l'aurait fait en entendant le canon.

Je trouve que c'est une faute d'avoir attaqué le grand boma avec des jeunes soldats alors que nous avons déjà eu plusieurs expériences malheureuses avec d'anciens soldats. La perte de plusieurs fusils, la perte de soldats et certainement le mauvais effet moral produit, empêcheront de recommencer.

Mais il y a autre chose, c'est la grande dépense de munitions et puis la nécessité d'envoyer sous escorte de fusils à piston des cartouches, de la poudre et des capsules. Je diminue les charges le plus possible et les répartis.

Nous ne pouvons plus dépenser trop de cartouches. Il n'y en a pas trop.

Nous devons nous contenter de surveiller l'ennemi, de le harceler par des reconnaissances, par des patrouilles, empêcher les indigènes

d'aller vendre chez Rumaliza ou même les grouper pour le harceler. Il faut évidemment se garder de leur donner trop vite de la poudre.

Quant à la position de B. Ngouia que faut-il faire, l'occuper ou l'évacuer et la rapprocher d'ici. — Si la route n'est pas sûre ce sera peut-être le meilleur plan pour le moment. Nous attendrons alors les renforts du Kassai, de Basoko ou de Bangala, ou peut-être un résultat sérieux d'Hambursin simplifiera la question. — Je ne puis dans tous les cas rien faire pour la route, je n'ai pas d'auxiliaires, Avec les conseils de Mwana Mavi, Mwana Mangala, Kibangula et Fundi, il y aura moyen de prendre une décision à ce sujet.

Peut-être avec les auxiliaires indigènes y aura-t-il moyen d'établir des communications constantes. Dans ce cas il serait peut-être bon de ne pas abandonner B. Ngouia. Dans tous les cas quelle que soit la décision, je l'approuve et il serait peut-être plus sûr de se rapprocher. Rien n'empêcherait de faire jurementlement des patrouilles sérieuses jusqu' bien loin. (...)

Mes meilleurs souhaits de nouvel an à tous. — En cas d'attaque du camp, toujours faire des sorties en prenant garde aux embuscades.

DHANIS.

Dans les lettres suivantes, datées du 5 au 13 janvier 1894, DHANIS tient GILLAIN au courant de ses intentions, de ses préoccupations, des dispositions prises ou à prendre pour renforcer le blocus des bomas de RUMALIZA, et des renseignements recueillis sur la situation des assiégés.

— 10 —

(Original, 2 feuilles r^o et v^o)

Gillain 4

B. Musoa, 5/1/94

Il nous faut trouver moyen d'établir un poste chez les Bena Bwessé ou chez les Bena Sanga. Il y a un excellent emplacement, paraît-il, en vue du boma de Kibwana. Dès que ce poste est établi Mwana Kussu, Mwana Mavi et Mwana Mangalla y iront.

Mais je n'ai personne. J'ai envoyé aujourd'hui le Docteur à Nyang-wé où Breugelmans est à toute extrémité-hématurie — . Je reste

seul ici avec Francken. Si un blanc ou deux sont disponibles du détachement de B. Ngouïa, je pourrai fournir 20 hommes, peut-être 30, en réquisitionnant chez de Wouters et à Kasongo. Mais pour que tout s'arrange bien il faudrait que le détachement vienne d'abord ici pour que je donne les auxiliaires, les munitions, etc et les instructions en présence des chefs. 50 hommes ou 60 suffiront avec ce que je saurai donner mais les derniers seront tous des non-valeurs ou à peu près. Si ce projet s'exécute je verrai si je ne puis pas ajouter 15 à 20 bons soldats pendant quelques jours ; dans tous les cas j'y enverrai chaque jour.

[.....]

Quant à Hambursin je doute qu'il revienne tôt. J'ai dû le renforcer par Albert ⁽¹⁾ ce qui fait que de Wouters n'a plus d'auxiliaires. Dès que la situation d'Hambursin est assurée je (... ? ...). Langue *avec 20 hommes* au plus car Van Riel devra renforcer Hambursin. Nous ne pouvons abandonner les Bango Bango. Ce serait 800 fusils contre nous et la route ouverte. — *Je crois que Rumaliza tentera de dégager Kilumba.*

Il peut difficilement abandonner les autres, sa colonne de ravitaillement. Il est vrai que jusqu'à présent cette colonne de ravitaillement ou de renfort est suffisamment forte. Hambursin n'a eu absolument aucun avantage. Je suis convaincu qu'il n'y a que les patrouilles, qui peuvent ennuyer l'ennemi.

Si mon projet concernant B. Sanga ou B. Bwessé est possible et si un blanc viendra demain, 3 fusées, à 7 h précises, auxquelles je répondrai une ou deux fusées 2 m après la dernière. Dans tous les cas, j'écris aujourd'hui à Kasongo et à de Wouters.

Je dois garder les Zappo-Zap ⁽²⁾. Ce sont les seuls que nous avons pour courriers et transports et ils n'ont jamais une minute. Dans le cas où le canon est nécessaire ils doivent être disponibles.

[.....]

DHANIS.

⁽¹⁾ ALBERT REES, sergent monrovien, engagé dans la Force Publique.

⁽²⁾ ZAPO-ZAPO, gens du chef de ce nom, de la tribu des Benki. Pour ne pas se soumettre au chef LUMPUNGU, ils avaient quitté leur pays d'origine pour aller s'installer près de Luluabourg, où ils se mirent à la disposition des blancs, officiers et missionnaires.

(Original, 1 feuille r^o, sur papier ayant pour entête le cachet « SYNDICAT COMMERCIAL DU KATANGA ») :

B. Musoa, 6-1-94

Mon cher Gillain,

[.....]

Hambursin m'écrit — le 4-1-94 — 3 p. m. — Tout tranquille. L'ennemi ne tente rien et avec mes forces je ne puis rien. J'attends les événements et surtout les munitions.

Le 5.1.94 — Reçu hier soir environ 5000 cartouches et un peu d'étoffes, suis tranquille. J'avais l'intention d'envoyer ce matin M. Collet (interrompu par une attaque subite de l'ennemi). Les Arabes reviennent deux fois à la charge mais sont repoussés jusque chez eux : 2 Sierra Leone tués. Avec blessures et maladies 20 hommes non de service. Beaucoup de cartouches tirées. Peu de vivres.

J'ai écrit à Hambursin, il est possible qu'il puisse revenir mais je suis pressé [...]

J'attendrai jusqu'à 8 h ce soir les fusées. Sans cela, demain.

D. [paraphe]

(Original, 1 feuillett r^o)

B. Musoa, 8 / 1 / 94

Camp Bena Bwessé et Bena Ngouïa.

Le commandant Lothaire vient d'arriver avec le personnel annoncé et me prie de le rappeler à tout le monde.

D'après les nouvelles de Wouters Rumaliza est ennuyé par la présence de Hambursin à Kitumba et déclare qu'il marchera sur Kasongo.

D'un autre côté il aurait fait réoccuper son boma d'Ogella (1).

DHANIS.

(1) OGELLA, grand boma DE RUMALIZA, situé sur la rive gauche de la Lulindi, relié par un pont au boma principal, sur la rive droite. C'est à l'assaut de ce boma que le lieutenant de HEUSCH fut tué. SEFU, fils de TIPO-TIPO, y fut blessé à mort.

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Gillain 6

B. Musoa, 10/1/94

Ci-joint 50 fusils + 15 pour Kibangula.

J'ai été hier en visite chez le capitaine de Wouters. Les auxiliaires ont pris hier chez de Wouters plus de 30 prisonniers dont des Wanyamwezi, un chassepot et un fusil magnifique.

Ils ont faim. Ils prétendent que les Arabes vont se sauver ces jours-ci. — Hambursin doit revenir à cause de la petite vérole.

J'attends Albert et P. Katambwé et nous ferons le blocus complet du boma de Mohamédi. C'est le petit boma à 20 m de de Wouters.

Il paraît se confirmer que le boma d'Ogella est réoccupé.

En attendant, Lothaire va en promenade jusqu'à chez Van Lint, pour un jour, pour donner du mouvement à ses hommes. Il ira probablement demain chez de Wouters et peut-être traversera la Lulindi.

Je suis nommé officiellement Commandant de la zone arabe et vous Commissaire de district du Lualaba. — J'écrirai tantôt à ce sujet. C'est à peu près l'ancien plan.

Le Ct.

DHANIS.

On m'a dit hier que Kalombola a repassé la Lulindi et que Mohamedi bin Radjabu est mort.

Mwana Kussu et les autres chefs me demandent que les caravanes passent toutes par Bena Musoa car leurs chèvres, femmes, etc. sont sur la route Bena Bwessé-Kasongo. Ce serait nécessaire car au moindre vol tous iraient chez eux. Je fais d'ailleurs un dépôt ici et je ravitaille tous les porteurs.

Ci-joint une couverture ; je demande l'autre à Kasongo.

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Gillain 7

B. Musoa, 12/1/94

Nous avons eu des prisonniers sérieux du boma, prisonniers faits entre les deux bomas et par des indigènes, mais il n'y a pas la faim. Il est vrai qu'ils vendent fusils, capsules et poudre. Ils en ont tant.

Un Bakussu pris hier, était porteur de deux lettres venant de Kitumbamoyo disant : Fundi Mgéni est mort avec beaucoup d'autres des esclaves. Les blancs nous ont fait beaucoup de tort mais nous laissent tranquilles maintenant, mais les indigènes nous empêchent de vous rejoindre. Il paraît que vous avez des nouvelles de Rachid ? Donnez-les nous.

Ce Bakusu, homme de Makuruchi, du même boma que Kalombola, allait porter du malafu pour Mohamedi bin Radjabu qui n'est donc pas mort.

Poudre en quantité — peu de balles — on en attend avec la caravane qui arrive.

Hambursin rentré aujourd'hui avec Collet et les Bena Malela, va demain coopérer au blocus du 2^{me} boma avec Lothaire et de Wouters. Il y aura immédiatement communication avec le camp de B. Ngouïa.

.....
Ci-joint une lettre arabe venant des Falls et disant aux Arabes que ceux des Falls se sont soumis et sont bien chez les blancs et les engagent à faire de même. — Cette lettre déciderait peut-être Kalombola si Kibangula la faisait arriver. On a peur de nous, c'est évident. Les prisonniers nous le disent.

Celui qui donne toutes les nouvelles aux Arabes est un nommé Lobanga, chef indigène qui doit communiquer avec nos indigènes.

(Original, 1 feuille r^o)

Gillain 8

B. M., 12-1-94
10 h 30 a. m.

Reçu lette n^o 8

Hambursin ne partira que demain, ses hommes ont besoin de repos et P. Katambwé transporte beaucoup de malades à Kasongo. — Peut-être Lothaire et de Wouters ne commenceront-ils le blocus que demain — je n'ai pas encore de nouvelles.

Il est probable que Kalombola se rendra dès que ce blocus commence. — Nous le désarmerons et nous l'enverrons dans un village quelconque à déterminer plus tard.

P. Myenga va rejoindre le cap. Colignon — Il ne semble pas s'entendre avec les chefs. Ce serait grand dommage si tel était le cas et il faudrait peut-être alors prendre le camp de Bena Bwessé — J'espère toutefois que cela marchera mieux.

DHANIS.

Il me semble que Colignon est trop loin du boma — C'est aussi l'avis de Mwana Kussu et il demande d'aller tout près. Lothaire a parfaitement vu qu'on prenait des vivres entre le boma et le camp. Il faudrait changer.

(Original, 1 feuille r^o)

Camp Bena Bwessé
et Bena nGouia

B. M., 13/1/94

Prière de me faire savoir si le comdt Gillain ira au camp de Bena Bwessé choisir le nouvel emplacement près du boma de Kalombola et de Kibwana.

S'il coopère au blocus de l'autre boma avec le Cdt Lothaire et le cap. de Wouters, j'irai installer le cap. Colignon au nouvel emplacement

ou peut-être je m'y installerai moi-même avec Kibangula et Alhamasi pour tâcher de détacher de Rumaliza les bomas d'avant-garde.

J'attends à ce propos une lettre du Cdt Gillain ou sa visite demain chez le cap. Colignon, vers 9 a. m. — à moins d'imprévus.

DHANIS.

Le cap. Colignon pourra faire une reconnaissance préliminaire pour voir un emplacement.

— 17 —

(Original, 2 feuilles r^o et v^o)

B. Musoa, 13 /1 /94

Mon cher Gillain,

Si tu as trop à faire à surveiller Rumaliza, j'irai installer Colignon à son nouvel emplacement ou peut-être me déciderai-je à m'y établir avec Kibangula et Alhamasi s'ils croient que c'est possible de détacher Kalombola et d'autres. Ne serait-ce pas possible que Kalombola m'envoie un homme de confiance pour que je fasse des promesses sérieuses. Si je m'installais là-bas, Colignon viendrait ici.

Quant à ton rôle, le mieux peut-être sera de surveiller bien pour empêcher Rumaliza de remonter la Lulindi rive droite. Il va tenter des efforts désespérés pour dégager son boma intermédiaire, mais ils sont forts, 300 et avec Hambursin et Collet 360.

Pendant le jour tu pourras peut-être les aider ou simplement empêcher Rumaliza de faire quelque chose de sérieux. Il pourrait tenter de rejoindre Kalombola en faisant un détour entre Lothaire et toi.

Dans tous les cas il faudrait une large route entre Lothaire et toi, que l'on pourrait surveiller avec quelques hommes. Kamba Kamba a fait une belle route entre mon camp et de Wouters en quelques jours. Il fera de même entre B. Musoa et le nouvel emplacement de Colignon.

P. Lusanji est ici, il est allé visiter le camp de Lothaire et de Wouters.

Sauf imprévu j'irai chez Colignon demain.

Si Kibangula croit que je ne suis pas nécessaire pour délibérer avec Kalombola, j'irai rejoindre de Wouters et Lothaire et j'enverrai ici Francken.

Il me faudrait une réponse aujourd'hui. Sans cela j'irai demain chez Colignon. Si je sais séparer mes hommes car il est difficile d'en faire rester quand je pars.

B. à toi

DHANIS.

Je n'ai reçu qu'une lettre, celle du Gouverneur. Je n'ose pas l'envoyer mais je ferai une copie que je remettrai au prochain courrier.

J'arrangerai pour un beau cadeau d'étoffes à Lupungu et te communiquerai.

Kabangula peut-il venir demain chez Colignon à 9 hres.

— 18 —

(Original, 1 feuille r°)

Gillain 9

B. M., 13 /1 /94

Reçu à 2 h ta lettre n° 10.

Je crois que nous ne devons pas nous rapprocher du boma — avec les nouvelles de Rachid (¹). Je vais tâcher de préparer une colonne pour pouvoir au besoin envoyer 100 hommes. Mais je doute qu'il rejoigne avant d'aller à Kabambarré — à moins que par Kayombo et Kitumba.

Dans ces conditions j'attends encore un peu avant de me déplacer.

Si le boma de Mzi Kando est pris, Rumaliza se sauvera et nous pourrons peut-être suivre Rachid — mais il faudra se presser.

Dans tous les cas je crois qu'il faudra que Colignon se rapproche de Kalombola.

Si les relations subsistent avec les indigènes, un bon camp pour déplacer le camp de B. nGouia serait l'emplacement à 1500 m E E de Rumaliza. — Une des 1^{res} lettres en parle. — Il faudra absolument couper toutes relations de Rumaliza et Rachid.

DHANIS.

(¹) RACHID, neveu de TIPO-TIPO, ancien Vali des Falls. Le 18 mai 1893, il fut vaincu par CHALTIN mais put s'échapper et ramena vers Nyangwe et Kabambare tous ceux de ses guerriers échappés avec lui. Le 25 janvier 1894, après la prise de Kabambare, où RUMALIZA s'était réfugié et d'où il put se sauver, RACHID se rendit au lieutenant HAMBURSIN et fut interné à Bokala, au Kasai. En 1898 il se rendit en Belgique.

Quelle bête Middagh, il ne pense pas à envoyer ici le courrier ou à demander si Rachid va chez Mukendji ou à Kabambarré.

[*Au verso de cette lettre, copie d'un billet de MIDDAGH, chef de poste à Kasongo*]

Kasongo, le 13 janvier 1894

Un courrier de Mukundjera est venu me prévenir hier soir que 5 Arabes (Rachid, Kamango, Moki Bangai et Moi Sahiabu, avec beaucoup de gens) ramassent tout ce qu'ils rencontrent, ne sont plus qu'à deux bonnes journées de son village. Ils avancent dans le bois sans construire de boma.

Je n'ai pas encore reçu de madibas.

Le chef de poste
MIDDAGH

Le 14 janvier 1894, eut lieu l'attaque et la prise du grand boma commandé par RUMALIZA lui-même.

Récit par GILLAIN de cet événement, dans une causerie qu'il donna à Bruxelles, et qui est relatée dans l'un de ses cahiers :

(Original, 4 feuilles r°)

« Pour prendre position le 14, vers 10 ou 11 heures du matin, Lothaire vint s'établir sur une éminence, à 500 m environ du boma de Rumaliza : de là il pouvait surveiller les deux bomas. J'avais envoyé la 1/2 de mes forces pour coopérer au blocus, sous les ordres du capitaine Rom.

On amena le canon sur une petite termitière et Rom demanda que l'on tirât un obus pour que ses soldats puissent juger de l'effet d'un projectile, Hambursin pointa la pièce sur l'angle d'un grand bâtiment de l'intérieur du boma que l'on croyait être l'habitation de Rumaliza : le projectile frappa juste et, par un hasard providentiel, l'éclatement produit dans la paille du toit mit le feu au bâtiment. La sécheresse était très grande depuis quelques jours et en quelques

minutes ce fut un vrai brasier à l'intérieur du boma. Hambursin continua à tirer alternativement des obus et des boîtes à balles pour empêcher que l'on éteignit l'incendie. Le désarroi était grand parmi les Arabes et les auxiliaires purent annoncer qu'on voyait l'ennemi se sauver vers le sud. Lothaire réunit tout son monde et l'assaut fut donné et réussit complètement, c'est à peine si on perdit quelques hommes. Rumaliza était en fuite et parvint à s'échapper : la poursuite fut un réel massacre et si le boma d'Ogella avait été occupé par nos troupes, Rumaliza n'eût pas échappé.

Deux jours après, le boma de Mzi Kando se rendit, affamé, à Dhanis ; la veille, les deux bombas d'avant-garde que j'avais bloqués, m'avaient remis toutes leurs armes.

La campagne arabe pouvait être considérée comme terminée. Je rejoignis mon district à Lusambo que j'avais quitté depuis un an.

La marche de Lothaire sur Kabambare et le Tanganika se fit sans encombre. La prise de Kabambare fut une surprise et tous les Arabes ou chefs d'Arabes se rendirent successivement. Seul Rumaliza put franchir le Tanganika et se réfugier dans les possessions allemandes ».

* * *

Ayant mené à bien la lutte contre RUMALIZA, comme il l'avait écrit au gouverneur général avant de l'entreprendre, le commandant DHANIS, considéra sa tâche comme terminée et songea à reprendre le chemin du pays natal.

Il quitta Kasongo le 24 avril 1894 et se dirigea sur Nyangwe puis sur Kirundu où il s'attarda quelque peu pour mettre en œuvre son plan d'organisation du territoire délivré de la présence des Arabes.

Je crois utile de donner ici la teneur d'une lettre adressée à GILLAIN, par l'officier qui commandait le poste de Nyangwe. Elle contient de nombreux renseignements sur la situation de la région, après la défaite de RUMALIZA. Cette lettre n'est pas complète, mais je n'ai pu en retrouver la suite ni le nom de l'officier qui l'a écrite.

(Original, 2 feuilles r^o et v^o)

Nyangwé, 20-5-94

Mon Commandant,

Je reçois aujourd'hui le courrier expédié de Lusambo. Votre lettre officielle adressée au commandant de la zone est arrivée ouverte. J'en ai pris connaissance. — Vraiment, il y a dans les lettres du Gouvernement, d'étranges contradictions.

Il y a quelques changements ici depuis la dernière lettre que je vous ai adressée. Je vais vous mettre au courant, ne sachant pas si l'on vous a déjà écrit.

Le commandant Dhanis est retourné vers l'Europe, mais s'est arrêté à Kirundu où il passera encore un mois ou deux.

Lothaire est nommé, par décision du Gouverneur, Commandant de la Zone. Il a passé il y a quelques jours à Nyangwé, se rendant à Kirundu. Il s'occupera spécialement, par la suite, de l'expédition vers le lac Edouard. Cette expédition partira de *Usendwé* (rapides un jour en amont de Riba-Riba où un poste de deux blancs est installé avec 250 soldats).

La route vers le lac est connue par les gens de Sabudu ; l'un d'eux même est allé jusque là. Partant de *Usendwé* on se dirigera vers Miuci (Elila) puis vers le Lowa où se trouve la musumba de Sabudu, etc. etc.

Saïd bin Abedi, Rachid, Mserera, se sont rendus. De Kabambare ils ont été dirigés sur Kirundu. Mserera est à Nyangwé, il partira demain.

Lothaire s'est emparé de deux assassins d'Emin : *Smaili Chamiu-nга* ? J'ai réussi de faire la capture de deux autres : *Ulamba* qui a coupé le cou et *P. Kitima* qui a renversé et tenu Emin avec l'aide de Tchamiunga. *Smaili*, le chef, a porté la tête à Kabongé (¹).

Il résulte de l'enquête préliminaire que ce dernier est le seul, le grand coupable. L'ordre partait de Mohara, Saïd avait refusé.

(¹) EMIN PACHA, surnom de l'ancien gouverneur de l'Equatoria, SCHNITZER, qui passa au service du gouvernement allemand. En 1892, venant de l'est, il se joignit à une caravane de traitants arabes qui se dirigeait vers les Stanley-Falls. N'avancant qu'à petites étapes, il arriva le 14 octobre au village d'Utiawembe et y fut assassiné par ordre de KIBONGE, à qui la tête d'EMIN fut envoyée.

Sabudu a fait sa soumission à Lothaire à Kassongo ; actuellement il est à Nyangwé. Je m'en occupe. Je fais réoccuper par ses gens, d'après ses indications, tous les postes qu'il avait fondés dans la direction de l'Albert Edouard.

M(uine) Kuu a fait son mea culpa à Nyangwé.

Bwana Zige est en route vers Kabambare.

Voilà les nouvelles à sensation ; qu'en dites-vous. Sumbi, fils de Msiri est à Nyangwé. Je m'occupe de l'organisation de ces contrées (au sud Lukuga). J'irai sous peu installer un blanc au confluent Lukuga et Lualaba.

Le consul et le docteur étaient partis en pirogue avec l'intention d'arriver au lac par la Lukuga. Ils ont remonté cette rivière jusqu'à 4 jours du lac. Malheureusement, Hinde est tombé mortellement malade et le consul a rebroussé chemin à toute vapeur jusque Kassongo. Il compte rentrer d'ici quelques jours par le Tanganika. Hinde est descendu à Basoko.

Notre pauvre de Wouters est mort à Kassongo le 27 avril. Pauvre ami ! il s'est tué à la besogne.

De Kirundu, DHANIS écrivit la lettre suivante à GILLAIN, dans laquelle il lui expose son plan et fait allusion à une « menace » des anglais de Rhodésie contre le Katanga :

— 21 —

(Original, 4 feuilles r^o et v^o)

Kirundu, le 2 juin 1894

Mon cher Gillain,

Le Gouverneur me demande de déterminer les répartitions pour l'ivoire et c'est pour cela que j'écris ma lettre officielle.

J'ai été fortement occupé jusqu'à présent et je ne sais pas encore quand je pourrai partir.

Par un des derniers courriers le Gouverneur t'avait désigné comme adjoint à la zone arabe, mais en même temps il me demandait de créer des zones ou véritables districts, pour lesquelles zones il désignera lui-même les agents. J'ai ainsi formé les zones de Kabambarré, de Nynangwé et le camp de Kasogo.

Le district des Falls comprend les zones de Riba-Riba, Kirundu et Falls. Ce sont autant de districts. L'administration est concentrée aux Falls. Rom est directeur de la comptabilité. L'administration de la F. P. est concentrée à Kirundu.

Lothaire va partir en expédition un de ces jours.

Le Gouverneur ne connaissait pas l'organisation nouvelle en te désignant pour ici ; il ne savait pas non plus que tu avais repris le commandement au Lualaba.

Je suppose d'ailleurs que cette lettre te trouvera assez loin de Lusambo ; car d'après tout ce que je vois on attache une grande importance au Katanga. D'après les journaux anglais l'Angleterre veut se diriger de ce côté à la poursuite de Lobengula — comme ils disent — mais en réalité pour menacer le Katanga.

Je te souhaite une belle campagne de ce côté si, bien entendu, tu te décides à y aller.

Merci pour ta dernière lettre à propos de ma nomination.

Je t'annonce par ce courrier-ci ma nomination d'Inspecteur d'État. Mon ancieneté prend cours à partir du 1^{er} février 1893, qui est justement la date où j'avais fini mes 3 ans et où j'ai prolongé mon terme.

Ce qui me fait de la peine, c'est qu'il n'y a pas encore eu des récompenses pour tous. Par ce courrier j'ai reçu l'ordre du jour où Lothaire est cité pour la prise du boma de Rumaliza. Comme je l'écris nous sommes serrés pour les cartouches et les fusils. J'espère qu'il va en arriver.

Baert nous écrit qu'il est très ennuyé par les Derviches. Est-ce une nouvelle invasion qui nous menace. Nous ne pouvons malheureusement pas envoyer des cartouches.

Baert est à Niangara qui est marqué sur la carte. Il avait au moment d'écrire, c'est à dire au mois d'avril dernier, un poste de 250 hommes, très bloqué par les madhistes, obligé de creuser des puits pour avoir de l'eau, etc.

B à toi

DHANIS.

Enfin, DHANIS rejoignit Léopoldville d'où il prit la route des caravanes. Le 27 août 1894, à la première étape de Congo-da-Lemba, il commença d'écrire une lettre à GILLAIN qu'il ne termina qu'à bord du steamer *Koningin Wilhelmina* le 27 septembre suivant.

(Original, 1 feuille r^o et v^o)

Congo da Lemba, le 27 août 1894

Mon cher Gillain,

Tu dois avoir été bien étonné de ne pas avoir reçu depuis longtemps de mes nouvelles. Mais depuis bien longtemps je suis fatigué et c'est avec peine, qu'avec un âne et un hamac, je sois arrivé jusqu'ici. J'ai un pied tout à fait immobilisé par un bandage amidonné ; l'autre jambe est toujours atteinte par la périostite.

Je ne veux pas écrire beaucoup au sujet des récompenses reçues par les membres de notre expédition ; il paraît être de règle que les récompenses ne sont méritées qu'à la rentrée en Europe : — Michaux — Cassart — Doorme, qui a été nommé capitaine.

J'ai vu le Gouverneur Général à Lukungu mais je n'en ai guère causé car tout devra se décider à Bruxelles. A plus tard donc ce sujet.

Les affaires avec l'Ubangi ne semblent pas devoir s'arranger. On ne voit monter que canons, obus, cartouches, soldats. Il doit déjà y avoir 2000 soldats à l'Ubangi et le nombre de blancs est inouï. Ce sera triste si nous devons arriver à la lutte ouverte car nous n'y gagnerons dans aucun cas.

S. S. Koningin Wilhelmina, le 27 septembre 1894
à environ 11°N.

Je reprends cette feuille. Je croyais bien avoir envoyé la lettre mais j'ai été trop ennuyé par les curieux. Jamais un moment de repos. J'ai pris le steamer de la Maison Hollandaise mais j'ai mis comme condition qu'ils doivent me conduire jusqu'à Anvers au lieu d'aller à Rotterdam. C'est accepté et je rentre avec les P. P. Van Aertselaer et De Deken, le Dr. Hinde et assez bien d'autres. J'ai encore Piani Senga (¹), Saïd bin Abedi (²), le petit NZigé (³), puis 3 fils d'Arabes de Kirundi.

(¹) PIANI SENGA, ancien chef arabe. Ayant fait sa soumission, il servit de guide au commandant PONTHIER pour le conduire chez DHANIS, en octobre 1893.

(²) SAID BIN ABEDI, chef arabe qui avait commandé un fortin devant Kasongo. Après la défaite de RUMALIZA, il fit sa soumission à DHANIS. Accusé d'avoir participé au meurtre d'EMIN PACHA, il fut jugé mais reconnu innocent. DHANIS l'amena en Belgique. Rentré au Congo, il se mit à la disposition de LOTHAIRE, en 1895, et mourut au cours d'un combat contre les révoltés Batetela.

(³) NZIGE, « sauterelle » en kiswahili, fils de l'ancien sultan de Kabambare, l'agresseur des Falls en 1886.

Voilà depuis le 13 de ce mois que nous sommes partis de Boma et le voyage paraît long. Nous sommes partis le 15 de Banane, à 3 p. m., arrivés à Cabinda le 16 a. m., partis le 17 à minuit, arrivés le 18 à Loango et partis à 4 h p. m. Depuis nous voguons. C'est long mais le steamer est bon, le capitaine est des plus aimables. Ce qui manque un peu ce sont les vivres frais, mais nous comptons être le 31 à Madère.

Je ne sais plus quoi t'écrire. Je ne sais plus m'occuper des affaires d'Afrique pour le moment. J'attends donc l'Europe d'où je ne manquerai certainement pas d'écrire peu après mon arrivée.

Bien à toi
Compliments aux anciens
DHANIS.

DHANIS débarqua à Anvers le 11 octobre 1894, reçu par le colonel DONNY, représentant du roi LÉOPOLD II et le secrétaire d'État VAN EETVELDE, au milieu des ovations d'une foule enthousiaste venue acclamer le vainqueur des Arabes.

M. Walraet. — Documents Augustin Delporte (*).

Le 1^{er} juillet 1890, le commandant Augustin DELPORTE, adjoint d'État-Major, avait été chargé par le général Ch. PONTUS, ministre de la Guerre,

« de se rendre au Congo, afin d'y remplir la mission scientifique dont il a été chargé par le Gouvernement belge (loi du 2 juin 1890) ».

Né à Tournai le 15 décembre 1844, A. DELPORTE avait fait de brillantes études à l'École Militaire et à l'École de Guerre, où il obtint le brevet d'adjoint d'État-Major le 12 mars 1875. Après avoir été proclamé, avec la plus grande distinction, docteur en Sciences physiques et mathématiques de l'Université Libre de Bruxelles, il fut attaché à l'Institut cartographique militaire et chargé des cours de mathématiques, d'astronomie et de géodésie à l'École de Guerre ⁽¹⁾.

Son biographe, notre confrère M. M. DEHALU, nous apprend que la réputation scientifique qu'il s'était acquise par ses travaux et le succès que rencontra une petite brochure où il exposait les principes des observations astronomiques et cartographiques à l'usage des explorateurs de l'Afrique ⁽²⁾, attirèrent sur lui l'attention des milieux intéressés aux progrès de la géodésie congolaise.

(*) Cette note, établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. des Séances I.R.C.B.*, 1952, 1064-1066), a été présentée à la séance du 14 mai 1958 de ladite Commission.

(¹) Voir *Biographie Coloniale Belge*, t. III, Brux., 1952, col. 188-202 (par M. DEHALU).

(²) Le titre complet de cette publication est : *Astronomie et cartographie pratiques à l'usage des explorateurs de l'Afrique* (Ed. A. Manceaux, Bruxelles, 1889, 131 pp., 3 planches).

Sur proposition de l'Académie royale de Belgique, les Chambres belges votèrent une subvention de 30.000 F pour les frais d'une expédition scientifique au Congo (1). La direction en fut confiée au commandant A. DELPORTE, auquel fut adjoint le lieutenant L. GILLIS.

Le 3 juillet 1890, les deux officiers s'embarquèrent à Anvers et arrivèrent le 5 août à Matadi. De là jusqu'aux Falls, ils poursuivirent, sans désemparer, la détermination des latitudes, longitudes et altitudes tout le long du fleuve.

C'est sur le chemin du retour, non loin de Matadi, que le commandant A. DELPORTE, miné par la dysenterie, expira le 26 mai 1891.

Son fils, M. Victor DELPORTE, a confié à notre Compagnie, en septembre 1956, une série de documents, en laissant à notre appréciation le soin de décider leur destination.

Ces papiers comportent :

- a) L'ordre de marche, daté du 1^{er} juillet 1890, signé par le général Ch. PONTUS et relatif à la mission DELPORTE au Congo ;
- b) 7 carnets de notes, du 18 avril 1890 au 25 mars 1891 ;
- c) Un carnet de notes, du 25 janvier au 25 mai 1891 ;
- d) 2 carnets de correspondance, du 12 juillet 1890 au 29 mars 1891 ;

(1) Aux termes du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1890, « ce crédit [de 30.000 F] est demandé pour une exploration scientifique qui forme depuis longtemps l'un des grands desiderata de la science et que recommande vivement l'Académie royale de Belgique.

» Les études sur le magnétisme terrestre, qui ont servi à préciser les indications de la boussole, ont une importance pratique énorme, reconnue par tous les corps savants, et l'on ne compte plus les expéditions lointaines entreprises à grands frais chaque année en vue de les approfondir.

» Les régions équatoriales du Congo, que le capitaine Delporte explorera dans ce but, présentent pour cette étude capitale un champ d'expérience encore inexploré, où elle pourra être poursuivie avec des chances de succès exceptionnelles ».

(*Documents parlementaires. Chambre des Représentants*, n° 164, XIV, séance du 29 avril 1890, p. 4).

- e) 9 lettres à M^{me} Bertha DELPORTE, épouse du chef de l'expédition (du 9 juillet 1890 au 7 avril 1891) ;
- f) Un album de photographies « Observatoire de Hamipré » (1884) ;
- g) 5 publications d'A. DELPORTE ;
- h) Une brochure intitulée : « Description sommaire de l'Observatoire royal de Belgique ».
- i) Documents parlementaires. Chambre des Représentants. Budget pour l'exercice 1890 (séances des 29 avril et 9 mai 1890).
- j) Une série de coupures de presse relatives aux activités et au décès d'A. DELPORTE en Afrique.

M. V. DELPORTE ne souhaite rentrer en possession que des neuf lettres adressées à sa mère. Encore nous autorise-t-il à « en tirer tout ce qui nous semblera bon ».

De l'examen auquel nous nous sommes livré il ressort que :

- a) Les publications d'A. DELPORTE, ainsi que la brochure intitulée : « Description sommaire de l'Observatoire royal de Belgique » pourraient être considérées comme un hommage spécial d'ouvrages à l'A.R.S.C. et déposées à la Bibliothèque du Ministère des Colonies ;
- b) Les neuf lettres d'A. DELPORTE à sa femme pourraient être microfilmées puis seraient remises à M. V. DELPORTE ;
- c) Tous les autres documents, y compris l'album de photographies et les coupures de presse, devraient être confiés à la garde du Musée royal du Congo à Tervuren.

Si la Commission d'Histoire du Congo se ralliait à nos propositions, le *Secrétaire perpétuel* en informerait sans délai le donateur, M. V. DELPORTE.

Afin de donner une idée de l'intérêt des documents qui nous ont été confiés, nous avons cru utile de publier deux lettres du commandant A. DELPORTE, à savoir :

1^o Une lettre du 31 octobre 1890 au ministre A. BEERNAERT (Annexe I) ;

2^o Une lettre du 27 janvier 1891 à C. COQUILHAT (Annexe II).

14 mai 1958.

ANNEXE I

**Lettre d'A. Delporte au ministre des Finances
A. Beernaert (Minute).**

Monsieur le Ministre,

Malgré l'intitulé de ma lettre, je vous prierai de me pardonner si je n'écris pas dans toutes les formes requises quand on a l'honneur d'écrire à un ministre. Ma plume s'est un peu rouillée depuis mon départ d'Europe, non pas que j'écrive moins que d'habitude, mais la rédaction de notes ne comporte pas de phrases : on se contente du style télégraphique.

Ces notes sont nombreuses dès maintenant et je n'ai que l'embarras du choix. Je préfère ne pas les consulter et effleurer simplement mon sujet au hasard de mes souvenirs. Et quels souvenirs ne peut-on avoir lorsqu'on a suivi en observateur ce chemin des caravanes qui va de Matadi à Léopoldville !

Nous nous étions bien préparés à faire cette route. A Matadi, où nous étions le 6 août, nous sommes restés tout un mois. J'ai pu là faire des observations magnétiques complètes, les premières qui aient été faites dans ces régions africaines. C'est grâce à vous, Monsieur le Ministre, que j'ai pu exécuter cette opération que certain savant belge avait déclarée impossible, sous prétexte que l'on n'a pu réussir à faire de semblables observations en Belgique. Mon théodolite magnétique a répondu à toutes mes espérances et m'a fait envisager l'avenir avec confiance. J'ai aussi déterminé la position exacte de Matadi en latitude et en longitude et enfin j'ai fait toute une triangulation pour fixer la latitude du parallèle de Noki, parallèle qui sert de frontière et qu'il fallait éviter de laisser couper par la voie ferrée. L'État Indépendant m'avait demandé ce travail, qui certes n'était pas facile.

Pour en concevoir une idée, il faut connaître Matadi et ses environs. Imaginons qu'un titan ait amoncelé au hasard d'énormes rochers de gneiss, que sur le tout il ait jeté quantité de quartz tantôt en blocs, tantôt en morceaux. Nous aurons une idée de Matadi, pays aride, tourmenté, profondément raviné. Je demandais en route à un de mes domestiques noirs ce qu'il avait vu à Matadi. — Des pierres, dit-il.

— Et quoi encore ? — Des pierres. — Et c'est bien cela. Pour notre triangulation nous devions, sous un soleil ardent, marcher par monts et par vaux, sans suivre aucun sentier, à travers les hautes herbes desséchées et rencontrant sous nos pieds des pierres branlantes. Puis quand nous avions gravi une colline, il fallait s'arrêter pour installer nos instruments. Nous étions en nage et souvent il nous est arrivé d'ouvrir notre parasol, jamais pour nous garantir du soleil, mais pour nous préserver du vent que nous coupait littéralement en deux. Singulier pays que l'Afrique et notre initiation a été rude.

Çà et là un incident divertissant. Ainsi j'ai assisté à l'arrestation d'une féticheuse : le cas est rare, la profession de féticheur étant d'ordinaire apanage du sexe fort. La féticheuse était accusée d'avoir menacé de la casque [*sic*] (épreuve par le poison) un homme de son village. Or les indigènes comprennent déjà que la justice de l'État est pour eux une sauvegarde. L'homme menacé vint porter plainte à Matadi. Le juge de Matadi accompagné de 4 soldats et d'un caporal se rendit au village de Palaballa, habité par la féticheuse, qui fut surprise et amenée à Matadi où elle fut mise en prison. La prison est à Matadi une case en bois et en paille qui ne résisterait pas à un coup de pied bien appliqué. Mais les noirs s'y trouvent si bien que récemment deux indigènes détenus préventivement ayant été acquittés, refusèrent de quitter la prison où ils se trouvaient mieux sans doute et mieux nourris que dans leur case. Depuis lors ils servent de travailleurs à la station.

Pour en revenir à la féticheuse, on la disait vieille, mais ici cette qualification appliquée à la femme n'a pas la même signification qu'en Europe. La féticheuse n'était pas jolie, bien loin de là, mais vu la fermeté des chairs, je crois pouvoir affirmer qu'elle n'avait pas plus de trente ans. Amenée devant le commissaire de district, elle croisa ses bras sur la poitrine et protesta de son innocence : elle ne faisait que du bien, disait-elle, et s'occupait de guérir les malades. On la mit pourtant en détention en attendant le jugement, mais la justice n'est pas moins boiteuse ici qu'ailleurs. Quinze jours après, le tribunal n'avait pas encore siégé, au moment où je suis parti de Matadi.

C'est le 5 septembre que je pris le chemin des caravanes, accompagné de 60 hommes portant ma tente, mes vivres, mes instruments, etc. Je ne m'étendrai pas ici sur les incidents de la route, ma lettre prendrait les proportions d'une brochure. J'ai pu faire des observations astronomiques en 17 points, ce qui me permet de tracer la route avec exactitude. Les nuits étaient presque toujours claires et j'ai vu, dans ma lunette, avant le coucher du soleil, des étoiles trop petites pour être vues en Belgique dans de semblables circonstances. Cela me rappelle qu'au moment où je m'embarquais à Flessingue, je recevais une lettre

d'un monsieur, retour d'Afrique : il m'écrivait que je ne verrais jamais le ciel découvert, que je me faisais illusion si je croyais faire en Afrique des observations astronomiques suivies. Le moment était bien choisi pour me faire entendre semblable prophétie lorsque je quittais ma famille et mon pays. Or je n'ai jamais vu le ciel aussi pur qu'en Afrique et mes observations ont marché à souhait.

A Loukoungou, je me suis arrêté une semaine pour faire des observations magnétiques complètes et à Léopoldville où je suis arrivé le 13 octobre, j'ai achevé les observations astronomiques dans d'excellentes conditions, et j'ai tout préparé pour les observations magnétiques que je compte faire dans deux ou trois jours. Entre temps, je travaille au levé du lac et je recueille tous les renseignements nécessaires pour l'accomplissement de ma mission. Ainsi mon programme jusqu'à présent s'effectue à la lettre, tel que je l'ai tracé avant mon départ. Bien plus, toutes mes observations sont calculées. D'ordinaire on remet au retour le travail de rédaction, mais je préfère, tant que ce sera possible, calculer au jour le jour. Toutefois c'est là un travail considérable et je dois avouer que nos journées sont bien remplies. Ainsi sur le chemin des caravanes, voici quel était l'emploi du temps :

Le matin réveil à 5 h 1/2, on déjeune, la tente est démontée, les caisses fermées. A 7 h observation du baromètre et du thermomètre. Nous nous mettons en route, suivis ou précédés de nos porteurs marchant à la file indienne sur l'étroit sentier qui va serpentant, montant, descendant dans un pays montagneux coupé de ravins. A tout instant, nous nous arrêtons pour faire des observations, et prendre des notes. Nous arrivons à l'étape entre 11 h et midi. Nous dressons notre tente-observatoire qui est toujours orientée nord-sud, la porte (ou la portière qui en tient lieu) tournée vers le nord. Après avoir déjeuné, nous travaillons au calcul des observations précédentes. Vers 4 h 1/2, nous installons nos instruments d'astronomie dans notre observatoire, nous traçons le méridien, ce qui souvent nécessite une percée à la hache à travers bois. A 5 h 3/4 nous pointons nos étoiles ; le soleil se couche vers 6 h et généralement nos observations astronomiques sont finies vers 7 h 1/2 ou 8 h. Alors nous dînons sous une véranda de toile annexée à notre tente et nous réglons notre marche du lendemain. Nous enlevons nos instruments qui sont remis dans leurs caisses, nos lits sont dressés dans la tente-observatoire, juste assez grande pour cela, et nous pouvons prendre quelque repos, troublé pourtant la nuit par les mille bruits de ces pays tropicaux. Il faut en effet remarquer que l'on n'a jamais la nuit en Afrique ce silence profond qui caractérise nos nuits européennes. La vie est intense en Afrique : les insectes font constamment entendre un cri-cri strident, auquel se mêle le croassement

des grenouilles qui ont ici la voix très forte. On n'est jamais campé loin d'un cours d'eau, car il faut de l'eau et l'on ne trouve pas de puits en Congolaisie. Aussi peut-on presque toujours distinguer le bruit sourd des cataractes ⁽¹⁾.

Au milieu de nos occupations absorbantes et peut-être grâce à elles, notre santé est restée florissante. Pourtant nous n'avons pas échappé à la règle générale et nous avons rencontré notre pierre d'achoppement. Du 18 au 26 septembre nous étions restés à Loukoungou, station malsaine s'il en fût, où les voyageurs ne manquent pas d'emmagasiner les éléments de la fièvre paludéenne. Le bâtiment principal de la station a été érigé près d'un marais qui n'est jamais à sec, même dans la saison sèche ; les eaux de cuisine s'y déversent. Le bâtiment en question aurait dû être placé à distance, par exemple à l'emplacement actuel du cimetière, établi, chose curieuse, sur une hauteur dominant la station. Ajoutons à cela que les premières marches, réglées par l'État, entre Loukoungou et Léopoldville sont trop longues, et l'on comprendra comment il se fait que tant d'Européens tombent sur la route. Ainsi pendant que j'étais à Loukoungou, M. Van de Kerckhoven ⁽²⁾, de la société antiesclavagiste, part de la station et tombe atteint de la fièvre à la M'Pioka. Il doit revenir à Loukoungou transporté en hamac. Depuis lors, il a fait route avec nous, mais il ne s'est jamais bien remis et à Léopoldville le médecin vient de lui enjoindre le retour en Europe. Ses appréciations sur l'Afrique seront loin d'être optimistes, cela soit dit en passant. Un autre, le Père Bracq ⁽³⁾, missionnaire belge que j'avais vu à Matadi, tombe à peu près au même point et se fait transporter à Léopoldville où il meurt le jour de son arrivée. Porté en hamac, il s'était endormi pendant la dernière marche et, quand il est arrivé à Léopoldville, sa tête pendait hors du hamac exposée aux rayons d'un soleil terrible. Le malheureux avait été frappé d'insolation...

⁽¹⁾ Quant à la sécurité du chemin, il me suffira de dire, pour en donner une idée, que de Matadi à Noki aussi bien que de Matadi à Léopoldville, nous avons toujours voyagé la canne à la main. Nos pistolets sont restés dans leurs gaines au fond de nos caisses. Nous avions bien deux fusils portés par nos domestiques, mais nous avions laissé des cartouches dans des malles qui toujours nous précédaient ou nous suivaient à une heure de distance.

⁽²⁾ Il s'agit de Paul VAN DE KERCHOVE, membre de la première expédition antiesclavagiste, né à Tournai, le 29 mars 1847 et y décédé le 26 octobre 1917 (cf. *Biographie coloniale belge*, t. IV, 1955, col. 457-58).

⁽³⁾ Le Père Arthur BRACQ, missionnaire de la Congrégation de Scheut, né à Gand, le 25 janvier 1864, mourut à Léopoldville, le 21 septembre 1890 (Cf. *Biogr. col. belge*, t. III, 1952, vol. 69)

Pour moi, j'avais réglé mes étapes de manière à éviter tout accident. Mais un renseignement inexact mit ma prudence en défaut. Le 29 septembre nous partions de N'Kassounga vers Kendolo et N'Tombi. L'itinéraire de l'État indique 1 h 20 m pour le temps de marche entre Kendolo et N'Tombi. Or il faut plus de 3 h pour parcourir cette distance, si bien que nous arrivâmes à l'étape 1 h après-midi, sous un soleil de feu. Tout cet horaire de l'État est fait dans ces conditions et j'ai pu reconnaître par expérience combien il était temps d'envoyer au Congo des explorateurs géographes. Ce malencontreux horaire eut pour nous des conséquences fatales. Le lendemain, mon collaborateur, M. Gillis, s'alitait frappé d'un coup de chaleur et moi j'avais la fièvre. Au bout de 3 jours, j'étais rétabli, mais M. Gillis atteint de paralysie des membres et de la langue, fut tout d'abord en grand danger. Il s'est refait lentement en ce moment il est tout à fait remis de cette maladie qui d'ordinaire ne pardonne pas.

En ai-je vu des malades sur cette route des caravanes ! Et pourtant il serait si facile d'éviter le nombre de ces accidents qui coûtent cher, car la mort d'un agent, toute question d'humanité mise à part, est une perte sérieuse pour l'État. La première chose à faire, ce serait d'améliorer la route en la rendant carrossable pour des charrettes à bœufs. Ce travail serait relativement facile à faire et serait déjà fait si le dernier gouverneur n'avait pas été... comment dirais-je ? un Flaminius, qui n'avait pas pour temporiser les motifs du célèbre général romain. Quand le chemin de fer sera construit, toute cette région montagneuse prendra nécessairement une importance considérable. S'il est vrai que dans le Haut surtout s'établiront les factoreries commerciales, il est certain pour moi que c'est dans le voisinage de la voie ferrée que seront créés les établissements agricoles, les seuls qui fassent une base solide à un système de colonisation. Et j'ai reconnu moi-même en route, bien des terrains où pourront être créés ces établissements agricoles. On prétend, il est vrai, que les hommes de ce pays ne sont pas cultivateurs, que les femmes seules travaillent la terre. Eh bien, que ceux qui pensent de cette manière viennent à Léopoldville. Ils y verront de splendides cultures où ne travaillent que des hommes, qui sans doute ont besoin d'être dirigés mais qui comprennent rapidement, plus rapidement peut-être que nos paysans belges, ce qu'on demande d'eux. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, mais forcément je dois me restreindre.

N'allez pas croire que l'on n'a rien fait pour améliorer le chemin des caravanes : le sentier est étroit sans doute, mais on a fait sur une grande partie du chemin, arracher les herbes sur une largeur d'environ 4 m. Pour cela on s'est adressé aux chefs des villages et chacun s'est exécuté

sur son territoire et cela sans rétribution. C'est le chemin communal qui s'est ainsi inauguré. Bien plus on a construit à 3 ou 4 h de distance des cases en paille et en bambous pour l'usage des voyageurs. Ces cases ont été construites par les chefs de village moyennant une rétribution bien faible : une centaine de mitakos (baguettes de laiton) soit 10 à 15 F pour une case. Cet exemple montre ce qu'on peut faire.

Au point de vue industriel et commercial, l'observateur trouve encore ici une riche mine à exploiter. La Belgique n'a pas hésité à prodiguer son or et jusqu'au sang de ces enfants, et pourtant elle est bien lente à profiter industriellement des résultats acquis. Presque tous les produits consommés ici portent la marque anglaise. Un progrès pourtant a été accompli : il y a peu de temps encore les Anglais fournissaient l'américani employé comme marchandise d'échange dans une grande partie de la Congolaisie. Un fabricant de Gand voulut essayer le marché, mais il ne parvint pas à obtenir l'apprêt qui donne son lustre à l'étoffe anglaise. Au commencement, l'indigène congolais n'accepta que malgré lui l'américani belge. Mais après expérience, il reconnut vite que cette étoffe était de meilleure qualité que l'étoffe anglaise. Le succès ne se fit pas attendre. Aujourd'hui l'américani belge fait prime de Loukoungou à Léopoldville. Dans cette dernière localité, on peut, chez N'Galiéma, noir marchand d'ivoire, échanger une pièce d'amricani valant 7 F 88 contre 130 mitakos valant ici 17,50 F. Ces chiffres sont assez éloquents.

Une autre marchandise qui sert aussi de monnaie sur une partie de la route des caravanes, c'est la pièce de mouchoirs. Une pièce de 12 mouchoirs valant ici 2,50 F est le prix moyen d'une poule sur le chemin de Matadi à Léopoldville : il faut savoir que la poule et la chèvre sont les seuls produits animaux que l'on y rencontre, si bien que pour ma part, j'ai acheté sur la route environ 80 poules, fort petites il est vrai. Si j'ajoute la solde de route de mes porteurs, environ 3 pièces de mouchoirs par homme pour toute la route, on comprendra la consommation de mouchoirs que j'ai pu faire en chemin. Or l'industrie anglaise nous fournit encore ces mouchoirs à bon marché, qui n'ont d'apparence que grâce à l'apprêt. Pourquoi l'industriel belge n'essaierait-il pas de faire pour les mouchoirs ce qu'il a réussi pour l'américani ?

Ces articles d'échange m'amèneraient à une autre question bien importante, l'introduction de la monnaie dans les transactions avec les indigènes. Mais je réserverais ce sujet intéressant pour plus tard, car ma lettre s'allonge démesurément, si bien que je ne puis que finir brusquement en vous priant, Monsieur le Ministre, d'agréeer l'assurance de mon respectueux dévouement.

(Se) Le Capitaine-Commandant chef de la Mission.

ANNEXE II

Lettre d'A. Delporte à C. Coquilhat (Minute).

Nouvelle Anvers, le 27 janvier 1891

Mon cher Coquilhat,

C'est la première fois que j'ai l'occasion de vous écrire depuis votre nomination de vice-gouverneur général et je vous adresse à ce sujet mes plus vives félicitations.

Notre travail jusqu'à présent marche à souhait : après avoir parcouru le chemin des caravanes, j'ai fait le levé du Pool et je viens d'envoyer mon croquis à M. Carton (¹). Ce levé n'a pas été facile parce que dans les mois d'octobre et de novembre 90 les moyens de transport faisaient défaut à Léopoldville. C'est pendant les mois d'octobre et de novembre, grâce à l'administrateur de Brazzaville, qui m'a prêté le *Ballay*, que j'ai pu aller à Kimpoko. Mais enfin j'ai autour du lac une vingtaine de points rigoureusement déterminés. En partant de ces points, on peutachever le contour des rives par simples itinéraires : c'est ce que je demande à Carton, me réservant à mon retour de compléter s'il y a lieu.

Me voici à Nouvelle-Anvers, et, depuis Matadi, mon itinéraire est complet et appuyé sur 55 points déterminés avec exactitude (sur un parcours d'un millier de kilomètres). Il vous intéressera peut-être de connaître les coordonnées de votre station des Bangalas, j'ai trouvé : latitude 1°35'56" Nord, longitude 19°09'12" Est Greenwich. Cette dernière valeur déplace Nouvelle-Anvers d'une cinquantaine de kilomètres vers l'Est. L'altitude est de 375 m au-dessus du niveau de la mer. Mon observatoire était placé près du mât du pavillon, en face de la salle à manger. On vient d'ériger en ce point un pilier en briques. Je m'attends à partir dans quelques jours pour Bassoko et de là aux Falls. Vous savez peut-être que Gillis a eu un coup de chaleur entre Loukoun-

(¹) Il s'agit de Jules CARTON, né à Ostende le 6 mars 1861, mort à Ixelles le 23 décembre 1934. En 1890, il commandait le district du Stanley-Pool (cf. *Biogr. Col. Belge*, t. III, 1952, col. 131-133).

gou et l'Inkissi. Le même jour j'avais un faible accès de fièvre, le seul que j'ai connu jusqu'à présent. Gillis s'est remis lentement et va bien maintenant. Quant à moi je ne me suis jamais mieux porté. A part le petit accès de fièvre dont j'ai parlé, je n'ai pas eu jusqu'à présent la moindre indisposition, pas même la bourbouille. Voyez si j'ai de la chance. Il est vrai que je ne suis en Afrique que depuis 6 mois et que je ne sais pas ce que l'avenir me réserve. En tout cas je profite du présent pour travailler ferme. *Partout, j'ai reçu bon accueil*, même chez les Français : je suis resté 10 jours à Brazzaville.

Je suis aussi très content de mes soldats et de mes domestiques, sauf que l'un des soldats, un zanzibarite nommé Metouana a mal aux pieds depuis le commencement du voyage : je l'ai traîné depuis Matadi jusqu'ici, mais maintenant j'y renonce ; je le laisse à Nouvelle-Anvers avec prière à M. Baert (¹) de l'expédier à Boma. Je suis obligé aussi, bien à regret, de laisser ici le plus jeune de mes domestiques, un zanzibarite nommé Canissi qui a été votre domestique et que vous m'avez cédé gracieusement. Cet enfant a terminé son terme et demande à être rapatrié. Je vous prierai de bien vouloir lui faire payer ce qui lui est dû pour les 5 mois qu'il a passés à mon service.

A Nouvelle-Anvers j'ai recueilli quelques échantillons de terre, de sable et d'argile. J'ai mis le tout dans une boîte en fer blanc et ne sachant comment payer le transport etc. de ce colis, je me permets de vous l'envoyer. Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez bien envoyer cette caisse à M. le Capitaine Cuvelier, professeur de géologie à l'École Militaire, Bruxelles. Cuvelier, avant notre départ, nous a donné quelques leçons de minéralogie et il pourra analyser les terres que je lui envoie. Pour moi je ne pourrai le faire ici, faute des instruments convenables, sans compter que je me méfie de mon savoir en pareille matière. Il est entendu que les frais que vous aurez à faire seront portés à mon compte.

Vous donnerai-je des nouvelles de Nouvelle-Anvers ? Il est probable que je ne vous apprendrai rien. L'état sanitaire y est excellent et peut-être est-ce l'effet des habitations qui sont bien les plus belles et les meilleures que j'aie vues en Afrique. Baert est parti depuis quelques jours à Oupoto à bord de la *Ville de Charleroi*. Il va ravitailler ses postes, etc. Pendant son absence, il est remplacé par Duthoy (²). Les

(¹) Ernest BAERT, né à Bruxelles le 12 août 1860 et mort à Dungu le 15 août 1894 commandait alors le district des Bangalas (cf. *Biogr. col. belge*, t. I, 1948, col. 54-57).

(²) Alfred DU THOY, né à Lille, le 16 octobre 1865 mourait à Nouvelle-Anvers, le 22 mars 1891. Il avait été nommé commissaire de district de 3^e classe, le 1^{er} octobre 1890 (Cf. *Biogr. col. belge*, t. III, 1952, col. 844).

deux se valent d'ailleurs à beaucoup d'égards : ce sont des agents dont vous devez être content. Nous avons ici Tobback (1) arrivé depuis peu de Léopoldville à bord de la *Ville de Charleroi*. Il n'attend qu'un steamer pour aller aux Falls.

Ma lettre vous paraîtra pas mal décousue, mais cela s'explique : à tout instant je dois m'interrompre pour faire quelque observation barométrique, thermométrique, hygrométrique, etc. Et à propos d'hygrométrie, vous dites dans votre livre *qu'il y a* des marais non loin de Bangala, vers le N. O. Baert me dit qu'il n'y a *que des* marais à quelques kilomètres autour de la station, ce qui est tout autre chose. Duthoy prétend être allé à 20 km à l'intérieur sans rencontrer de marais. Enfin, un noir interrogé, à cet égard, dit qu'il y avait des marais, mais qu'ils ont disparu !! Et voilà, tâchez après cela de savoir à quoi vous en tenir, même étant sur les lieux. On me dira peut-être d'y aller voir, mais ce n'est pas vous qui direz cela : vous savez qu'il faudrait pour cela organiser une expédition, avoir des porteurs, une bonne escorte, etc. Ce n'est pas à ma portée, et je ne veux pas au début de mon voyage, risquer d'être arrêté brusquement.

Je me contenterai pour le quart d'heure de clôturer brusquement ma lettre en souhaitant que celle-ci vous trouve en bonne santé.

(1) Nicolas TOBACK, né à Bruxelles le 21 août 1859 et décédé à Schaerbeek le 12 février 1905, rejoignait son poste des Falls, dont il était le résident depuis 1888 (cf. *Biogr. Col. Belge*, t. II, 1951, col. 915-917).

Séance du 16 juin 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. N. Laude, directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Burssens, le baron H. Carton de Tournai, S. E. M^{gr} J. Cuvelier, MM. le baron A. de Vleeschauwer, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, M. A. Wauters, membres honoraires et titulaires ; le R. P. E. Boelaert, MM. J. Devaux, L. Guébels, J. Jentgen, G. Malengreau, le R. P. G. Mosmans, MM. G. Périer, J. Stengers, E. Vander Linden, J. Vanhove, M. Walraet, membres associés ; le R. P. A. Roeykens, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. R. Cornet, N. De Cleene, H. Depage, A. Doucy, A. Durieux, J. Ghilain, J. M. Jadot, M. Raë, E. Van der Straeten.

Langues africaines dans l'enseignement au Congo belge.

Le R. P. E. Boelaert résume la communication qu'il a rédigée sur ce sujet, intitulée : « Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo » (voir p. 861).

Cette communication donne lieu à un échange de vues auquel participent MM. P. Ryckmans (voir p. 877), J. Stengers (voir p. 879), le baron A. de Vleeschauwer (voir p. 888) et le R. P. A. Roeykens (voir p. 893).

La discussion sera poursuivie lors de la prochaine séance.

Zitting van 16 juni 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. N. *Laude*, directeur.

Aanwezig : De HH. A. Burssens, baron H. Carton de Tournai, Z. E. M^{gr} J. Cuvelier, de HH. baron A. de Vleeschauwer, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, de H. A. Wauters, ere- en titelvoerende leden ; E. P. E. Boelaert, de HH. J. Devaux, L. Guébels, J. Jentgen, G. Malengreau, E. P. G. Mosmans, de HH. G. Périer, J. Stengers, E. Van der Linden, J. Vanhove, M. Walraet, buitengewone leden ; E. P. A. Roeykens, corresponderend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Verontschuldigd : De HH. R. Cornet, N. De Cleene, H. Depage, A. Doucy, A. Durieux, J. Ghilain, J. M. Jadot, M. Raë, E. Van der Straeten.

Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo.

E. P. E. *Boelaert* vat de mededeling samen die hij over dit onderwerp opstelde (zie blz. 861). Deze mededeling geeft aanleiding tot een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. *P. Ryckmans* (zie blz. 877), *J. Stengers* (zie blz. 879), baron *A. de Vleeschauwer* (zie blz. 888) en E. P. A. *Roeykens* (zie blz. 893).

De bespreking zal op de volgende zitting voortgezet worden.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Vaste Secretaris legt op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË

A. COLLETTE : La vocation des Universités africaines (extrait de *Education*, Tribune libre d'information et de discussions pédagogiques, Bruxelles, 1958, n° 49, pp. 49-51).
Groupes 36, 38, 39, 40 et 41 (Exposition universelle et internationale de Bruxelles) 1958, 50 pp., photos en couleur, graph.).
Kunst in Kongo (Bruxelles, 67 pp., 89 photos).

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

Université Lovanium de Léopoldville, année académique 1957-1958, (62 pp.).

EUROPE — EUROPA

BULGARIE — BULGARIË

Katalog na Ijdaniata na BAN : I : 1870-1944 ; II : 1944-55 (Sofia, 103 et 212 pp.).

FRANCE — FRANKRIJK

Ministère de la France d'outre-mer : Compendium des statistiques du commerce extérieur des pays d'outre-mer en 1956 (Paris, 1958, 121 pp.).

GRANDE-BRETAGNE — GROOT-BRITTANNIË

Britannica Book of the Year, 1958 (Encyclopédie britannique, Chicago — Londres — Toronto, (544 pp., photos, relié, index).

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, bespreken het aanwijzen van twee titelvoerende leden en 2 candidaturen voor plaatsen van corresponde-
rend lid.

SUISSE — ZWITSERLAND

Bureau international du Travail : Sécurité et hygiène dans les manutentions portuaires (Genève, 1958, Bureau international du Travail, 144 pp.).

U.R.S.S. — U.S.S.R.

Vsemiriaia Istoria, tome IV (Moscou, 1958, 823 pp., relié), (Histoire universelle).

AMÉRIQUE — AMERIKA

CARAIBES — CARAÏBEN

Caribbean Studies : a Symposium (Institute of social and economic research, University College of the West Indies, Jamaica, B. 1957, 124 pp.).

SMITH, G. et KRUIJER, G. : A sociological Manual for extension workers in the Caribbean (Caribbean Affairs series, The Extra-Mural Department, University College of the West Indies, 1957, relié, 250 pp.).

Conférence interafricaine du travail, 5^e réunion, Lusaka, 1957 : Rapports T 5 (Lusaka, 1957, 250 pp.).

ASIE — AZIË

ISRAËL

Les amis belges de l'Université hébraïque de Jérusalem : 10^e anniversaire 1947-57, Discours (1958, 36 pp., photos).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur la désignation de deux membres titulaires, ainsi que sur 2 candidatures à des places de membres correspondants.

La séance est levée à 16 h 10.

E. Boelaert. — Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo.

Bij de stichting van de Onafhankelijke Congostaat werd nog wel aan geen taalprobleem gedacht, evenmin als bij de invoering van de Congolese nationaliteit (wet van 27 december 1892). Toch was toen al vastgelegd dat de rechtspleging vóór de Hoge Raad in het Frans zou geschieden (dekreet van 4 mei 1891, art. 21 : « L'Instruction et les débats se font en français et l'arrêt est rendu en cette langue »).

Maar een dekreet van 12 juli 1890 legde de oprichting op van de eerste schoolkolonies, en op 23 april 1892 kwam de regeling van de Gouverneur-Generaal dat

« ... de kinderen, die de drie leerjaren gevuld hebben Frans moeten kunnen lezen en schrijven evenals een inlandse taal » (art. 12) ⁽¹⁾.

In de missies, die zulke schoolkolonies opnamen, kregen de inlandse talen wel spoedig de voorrang op het Frans. Zo werd o. a. te Kimuenza het kikongo of fiole gekozen als voertaal der schoolkolonie, vanaf 1893 [1] ^(*), en te Bamanya het lomongo vanaf 1896. Te Boudewijnstad schreef M^{gr} ROELENS in 1899 vóór dat de schoolkinderen moeten leren lezen, schrijven en rekenen in eigen taal (*Mouvement antiesclavagiste*, 1899, p. 75).

Geleidelijk begonnen de missionarissen, katholieke en protestantse, het laagste onderwijs te ontwikkelen, en

⁽¹⁾ « Les enfants qui ont suivi les cours des trois années d'études doivent savoir lire et écrire le français ; lire et écrire une langue indigène... »

(*) De cijfers tussen [] verwijzen naar de bibliografie *in fine*.

nergens zien we daarbij Franse, maar wel honderdtallen handboekjes in inlandse taal verschijnen. Ook lingala en kiswaheli werden daarbij gebruikt.

Op 26 mei 1906 komt het konkordaat tot stand tussen de H. Stoel en de Onafhankelijke Congostaat, waarin we lezen :

« 2º Iedere zendingsinrichting verbindt er zich toe, in de maat harer middelen, een school te stichten waar de inboorlingen zullen onderwezen worden. Het leerplan zal inzonderheid land- en bosbouw-onderricht en praktisch beroepsonderwijs in de ambachten omvatten ;

» 3º Het programma der studiën en der leergangen zal de Gouverneur-Generaal voorgelegd en de te onderwijzen vakken in gemeen overleg vastgesteld worden. Het onderricht *in de Belgische landstalen* zal een hoofddeel van het leerplan uitmaken ». (« L'enseignement des langues nationales belges fera partie essentielle du programme »).

Twee jaar later neemt België de Onafhankelijke Congostaat over als kolonie, en beslist in de koloniale keure :

« Art. 3 : Het gebruik der talen is vrij. Het wordt geregeld door dekreten, zodanig dat de rechten der Belgen *en der Congolezen* gewaarborgd zijn, en alleen voor de akten van het Openbaar Gezag en voor de gerechtelijke zaken.

» Op dat gebied genieten de Belgen, in Congo, een gelijke bescherming als hun in België verzekerd is. Met dat doel worden dekreten uiterlijk binnen de vijf jaar na de afkondiging van deze wet uitgevaardigd.

» Alle dekreten en verordeningen van algemene aard worden opgesteld en bekendgemaakt in de Franse en in de Nederlandse taal. Beide teksten zijn officieel ».

Dat de Congolezen niet vergeten werden in deze officiële tekst schijnen zij te danken te hebben aan minister BEERNAERT, wiens tussenkomst terzake ik hier graag weergeef :

« Il y a au Congo approximativement 2.500 Blancs appartenant à des nationalités fort diverses, et M. le Ministre des Affaires étrangères

nous a dit tantôt qu'il y a parmi eux environ 1.800 agents de l'État dont deux tiers de Belges et bon nombre de Scandinaves, d'Italiens, de Suisses, etc. Or, à côté de ces 2.500 Blancs, il y a 20, 25 à 30 millions d'indigènes — personne ne sait au juste combien — et parmi ces indigènes, il en est fort peu qui comprennent plus ou moins quelques mots de l'une ou l'autre des langues européennes (Rires approubatifs). Les dialectes locaux sont nombreux, mais ils peuvent se rattacher à trois groupes linguistiques : le fiote, le kiswahili et... le nom de la troisième ne me revient pas à la mémoire en ce moment.

» Voici donc 20, 25 ou 30 millions d'indigènes parlant des langues diverses et ne parlant que celles-là, *et nous ferions une loi organique du Congo dans laquelle nous croirions pouvoir régler la question des langues sans faire même allusion à celles du pays !*

» Il serait dit que l'on sera libre de parler au Congo le flamand et le français, mais la loi serait muette quant à une question qui touche cependant bien près les populations indigènes !

» *A l'heure qu'il est, ne les administre-t-on pas, ne les juge-t-on pas, ne les punit-on pas trop souvent sans les bien comprendre ou peut-être sans les comprendre ?*

» *La connaissance de la langue du pays est la première condition d'une bonne administration comme d'une bonne justice. (Très bien ! Très bien !)*

Is het niet beschamend dat deze wijze woorden, die ik kursiveerde, morgen nog tegen ons kunnen gebruikt worden door de inlanders ?

Toch zou men het niet mogen voorstellen alsof die kwestie der inlandse talen sinds de koloniale keure totaal werd vergeten. Binnen de vijf jaren, waaronder die kwestie door dekreten moest geregeld worden, werden talrijke besprekingen gevoerd tussen de Regering en politieke personaliteiten van alle soort. Het vraagstuk bleek niet rijp. Alleen werd akkoord bereikt, en werkelijk verheugend akkoord, dat de eerste en voorname zaak was de voertaal te regelen van het onderwijs aan de inlanders, en dat deze voertaal geen Europees, maar een inlandse taal moest zijn [2].

De eerste wereldoorlog stremde tijdelijk de normale ontwikkeling, maar kort daarop meenden sommige lei-

dende middens der kolonie het lingala te kunnen opleggen als éne, nationale taal van Congo. Het was de tijd, dat het lingala als enige inlandse taal aangeleerd werd in de Koloniale Hogeschool.

Gelukkig won de rede het weer op de gemakzucht. Bij koninklijk besluit van 10 juli 1922 werd een Commissie voor onderwijs opgericht, die duidelijk stelling nam. Zij stelde als voertaal van het lager onderwijs het plaatselijk idioom, en als dit niet voldoende belangrijk of bekend was, de letterkundige taal die er het dichtst bijstaat en 't best begrepen is, of, als dit ook niet kan, de verkeerstaal van de streek.

Wel zag die Commissie geen bezwaar tegen het aanleren der beginselen van een Europese taal in de hogere klassen van sommige centra-scholen en in de secondaire scholen, maar zij beklemtoonde dat dit onderwijs ener Europese taal moet voorbehouden blijven aan een élite.

De redelijkheid van deze stellingen, die wel als de traditionele Belgische houding mag bestempeld worden, blijkt ook uit het feit, dat het de houding is die de katholieke kerk steeds voorgehouden heeft aan haar missionarissen, en ook van de internationale instellingen die zich met de cultuur der kleurlingen bezighouden. Ook het internationale Africa-instituut, dat in 1926 gesticht werd, nam als grondslag van het taalgebruik aan dat, in algemene regel, opvoeding en lager onderwijs uitsluitend in inlandse taal moeten gebeuren, minstens de eerste drie jaar.

De stijgende groei van de centrale scholen en van het middelbaar onderwijs brengt nu echter de opwerpingen tegen en de moeilijkheden van een praktisch doorvoeren der stelling moedertaal-voertaal naar voor.

De kulturele imperialisten brengen naar voor, dat de inlandse dialekten te talrijk zijn om er rekening mee te kunnen houden, en dat zij te onbeholpen zijn om als voertaal van een uitgebreid onderwijs te kunnen dienen.

Dat wij onze beschaving mee te delen hebben, wat alleen in onze taal kan gebeuren.

Dat de toekomstige Belgen een Belgische taal moeten aanleren.

Dat de staatkundige eenheid België-Congo in het gedrang gebracht wordt door het aanvaarden van inlandse talen, die eigen nationalisme voeden.

Al deze argumenten vinden wij nog dagelijks terug bij vele voorstanders van de Belgisch-Congolese Gemeenschap, zoals ze door de H. minister P. WIGNY geformuleerd werd in *le Courrier d'Afrique* van 25 mei 1951 :

« La citoyenneté belge pour tous les Congolais, la formation d'une communauté de culture, le français comme langue de culture » ⁽¹⁾.

Maar ook de voorstanders van het principe : moedertaal-voertaal kwamen voor grote, praktische moeilijkheden te staan : zo min op administratief als op missiegebied was enige rekening gehouden met de grenzen der etnische groepen, zodat bijna elk plaatselijk bestuur, zowel als elk centraal schoolgebied meerdere taalgroepen omvatte, waardoor bestuur en onderwijs in inlandse taal haast onmogelijk werd en de nodige verplaatsingen van personeel sterk belemmerd.

Daardoor kwam het « netelig probleem » der inlandse talen een tijd in de belangstelling te staan. In de Oostelijke Engelse kolonies werd gewerkt aan de standardisatie van het kiswaheli als officiële taal van Uganda, Kenya, Tanganyika en Zanzibar. De protestantse missionarissen ijverden bij ons ook voor éénmaking van

⁽¹⁾ Deze argumenten vindt men in alle koloniale gebieden terug als uitingen van een kultureel imperialisme dat zichzelf wil witwassen. Ze worden afdoend weerlegd in meerdere uitgaven van de Unesco, o. a. *L'Emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement* (Monographies sur l'éducation de base-VIII) en *Études et Documents d'éducation : Les langues africaines et l'anglais dans l'enseignement* (Novembre 1953, n° II).

kiswaheli en van lingala. En in 1933 kwam prof. E. DE JONGHE met zijn plan om het tshiluba door te voeren als eenheidstaal van Congo. Zijn stelling, verdedigd op de Missiologische Week 1933 te Leuven, in het tijdschrift *Congo*, en op het Koloniaal Instituut in 1935, komt hierop neer : We moeten Congo beschaven. De kennis ener Europese taal kan enkel een élite bijgebracht worden, die in kontakt moet blijven met de bevolking door middel van inlandse talen. Maar we kunnen niet alle inlandse talen tot kultuurtalen opvoeren. En als we toch moeten kiezen kunnen we beter één enkele taal kiezen : de bestgeschikte nu is het tshiluba.

Deze stelling werd bijgetreden door professor N. DE CLEENE (*Elcerlyc*, 16 november 1935, 18 januari 1936) en door Dr LIESENBORGHs, maar kreeg geen verdere aanhang.

In zijn pleidooi voor het tshiluba had prof. E. DE JONGHE te verstaan gegeven dat de Regering zinnens was commissies in het leven te roepen, belast met de studie der inlandse toestanden op taalgebied in Belgisch-Congo en met de formulering van praktische voorstellen tot wettige regeling van het officieel inlands taalgebruik.

Voorlopig bleef de instelling van die commissies weer een vrome wens, maar de « gele brochure » van 1938, over de organisatie van het vrij onderwijs, hield vast aan de regel

« ...dat men zoveel mogelijk de inlanders in hun eigen taal moet onderwijzen als men wil dat dit onderwijs vruchten oplevert ».

Volgens LIESENBORGHs kan het voorstel der gele brochure als volgt samengevat :

Onderwijs	Voertaal	Tweede taal
L. O. 1 ^e graad	moedertaal of l. f. (1)	l. f.
2 ^e graad	l. f.	moedertaal of l. f. (2)
Voorbereidend	l. f.	Frans (3)
Middelbaar	Frans	l. f.
Normaal	moedertaal of l. f.	l. f. of moedertaal (4)
Huishoudschool	moedertaal of l. f.	l. f.
Vakschool	l. f.	Frans

Er lag in dit voorstel toch nog veel verwarring, zelfs tegenspraak (*Kongo-Overzee*, 1940, p. 33 ss). En spoedig kwam ook LIESENBORGH tot de overtuiging dat kiswaheli en lingala best uit te sluiten zijn als *lingua franca* en dat « het best van al zou zijn van het tshiluba de algemene nationale *lingua franca* van Congo te maken » (*Kongo-Overzee*, 1941, p. 97).

Misschien als een onbewuste reactie tegen de stijgende nationalistische strekkingen bij de gekolonizeerde volken brengt de na-oorlog ook een sterker uitgesproken kultureel imperialisme der kolonizeerders. De *Conférence Africaine française* van begin 1944 verwierp ostensief het edelmoedig programma van de oorlogsgoverneur ÉBOUÉ :

« L'enseignement doit être donné en langue française, l'emploi pédagogique des dialectes locaux parlés étant absolument interdit, aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques ».

In België gaat men niet ineens zó ver, maar de « Dispositions générales à l'enseignement pour indigènes au Congo belge et au Ruanda-Urundi » van 1948 sluiten toch bij die strekking aan. Op blz. 34 lezen we :

« De inlander verlangt ernaar zich effektief de Europese taal toe te eigenen ; met recht oordeelt hij dat die taal voor hem een probaat

(1) Als *lingua franca* gelden : kikongo, lingala, tshiluba, kiswaheli ;

(2) In sommige gevallen Frans als tweede of derde taal ;

(3) In sommige gevallen Frans als eerste en l. f. als tweede taal ;

(4) Altijd Frans als tweede of derde taal.

middel is tot verheffing. Naast de zorg een élite te vormen zou onze onderwijsactie ook geen onnut werk doen als ze, op ruime schaal zou profiteren van die drang der Congolezen naar de Europese taal ; het feit dat dorpelingen wat Frans zouden kennen zou slechts de aanhangelijkheid van het pleegkind voor zijn voogd kunnen versterken en onder hen de betrekkingen vergemakkelijken op professioneel, administratief en zelfs religieus gebied » (1).

In feite was het middelbaar onderwijs grotendeels verfranst. Nu werd ook het lager aangetast door de ontdubbeling van de tweede graad in geselecteerde en niet-geselecteerde klassen. In plaats van te streven naar een aanpassing van het middelbaar onderwijs aan de taal van de volksgemeenschap werd nu ook het lager onderwijs aangepast aan het volksvreemde middelbaar. Het was in feite een afbraak in het groot van de inlandse kultuur.

Deze wijziging van de geest onzer schoolpolitiek was niet enkel in strijd met onze traditie, maar ging tevens regelrecht in tegen de bevindingen van opvoedkunde en linguistiek, zoals die tot uiting kwamen in vele nationale en internationale Commissies (Rapport BEECHER voor Kenya in 1949, Rapport EISELEN voor Zuid-Afrika, 1949-1951, Rapport van het Internationaal Africa-Instituut aan U.N.E.S.C.O., enz).

Zij ging ook in tegen de richtlijnen van U.N.O. en U.N.E.S.C.O., zoals die gegeven werden b. v. in het Rapport der U.N.E.S.C.O. - Experten van 1951, en die van Jos (Nigeria) in 1952.

(1) « L'indigène désire s'initier d'une manière effective à la langue européenne ; il considère, avec raison, que cette langue s'offre à lui comme un moyen efficace de relèvement. Indépendamment du souci de former une élite, notre action scolaire ne ferait pas œuvre inutile en profitant, sur une large échelle, de cet engouement du Congolais pour la langue européenne ; le fait que des villageois connaîtraient passablement le français ne pourrait que resserrer l'attachement du pupille pour son tuteur et favoriser entre eux l'échange des relations d'ordre professionnel, administratif et même religieux ».

Zo schrijft het eerste :

« Il convient d'employer la langue maternelle comme véhicule de l'enseignement aussi longtemps que possible... Le passage à une seconde langue, s'il se révèle nécessaire, doit être différé aussi longtemps que possible ; en outre, les autorités devront s'efforcer, par tous les moyens en leur pouvoir, de *créer* les conditions qui aideront à étendre toujours plus l'enseignement dans la langue maternelle » (p. 58).

Voor al deze commissies moet de moedertaal steeds de voertaal zijn van het lager onderwijs, zoveel mogelijk ook in het middelbaar, en moet er naar gestreefd worden om zelf het universitair onderwijs meer en meer te verinlandsen :

« Il paraît raisonnable d'encourager l'emploi des langues africaines dans l'enseignement péri-universitaire... ».

En

« Il importe que les vernaculaires africains figurent, dans la mesure du possible, au programme des universités, afin de favoriser le développement de ces langues ».

Wel werd op 24 augustus 1950 de ministeriële Commissie opgericht voor Afrikaanse taalkunde,

« ...met als voornaamste opdracht :

» 1º De Afrikaanse taalkundige vraagstukken die in Belgisch-Congo en in Ruanda-Urundi rijzen te bestuderen en hieromtrent alle voorstellen te doen aan de Minister van Koloniën ;

» 2º Haar advies te geven omtrent de vraagstukken die haar door de Minister van Koloniën worden voorgelegd ».

Maar de stijgende verfransing van de administratie, van het onderwijs en van de Belgisch-Congolese betrekkingen ging langs haar voorbij en het ideaal der Belgisch-Congolese Gemeenschap streefde naar een verbroedering in het Frans.

Als dan de gewijzigde Regering de officiële school in Congo ging uitbouwen, vond zij het terrein gunstig om,

vanaf het schooljaar 1956-1957, het Frans als voertaal te stellen van heel het lager onderwijs.

De Weermacht, die totnogtoe een gebrekkig lingala had voorgestaan, volgde de nieuwe richting, en op 3 oktober 1956 besliste het Hoog Kommando dat in al de lagere scholen van de Weermacht het Frans de enige taal wordt van het onderwijs. Het lingala mag nog enkel gebruikt worden om het Frans te helpen aanleren in de aanvang, en alle andere inlandse talen zijn verboden.

Nu is het de beurt aan het universitair onderwijs. Reeds zijn twee hogescholen in werking. Sinds 1955 is een dekreet in voorbereiding over het wettig toekennen der akademische graden aan de Congolese hogescholen. Het hoofddoel is de gelijkstelling der diplomas van de Belgische en Congolese universiteiten. En het geplande dekreet zal enkel van de hier-geldende wetgeving afwijken door enkele overgangsbepalingen voor de aanname, en door een zogenaamde aanpassing aan Congo op taalgebied.

Nu lijkt het vanzelfsprekend dat de Congolese hogescholen toch op de eerste plaats voor de Congolezen moeten zijn, en dat dus de rechten op taalgebied der Congolezen moeten gewaarborgd blijven op die hogescholen.

En reeds op de eerste besprekking van het ontwerp van dekreet in de koloniale raad van 25 november 1955, werd gevraagd, o. a. door E. P. J. VAN WING, prof. N. DE CLEENE en prof. L. DE WILDE, dat het geplande dekreet de principiepen zou bepalen van een Congolese taalpolitiek, waarbij de grote Congolese talen verplichtend zouden gemaakt worden volgens een progressief programma, om zo spoedig mogelijk te komen tot het gebruik ervan als voertaal van het hoger onderwijs.

Ondertussen is in Congo, en in Vlaanderen, een felle actie op touw gezet tot verdediging van het Nederlands.

Een eerste dekreet, over het taalgebruik in rechtszaken, wordt verkregen op 5 februari 1957. Nu eist men een billijke regeling van het taalgebruik in bestuurszaken en in het onderwijs.

In hun strijd tegen de verfransing van Congo worden de Vlamingen zich ook beter bewust van de taalrechten der inlanders. In een lezing van 27 maart 1956 had kamerlid B. VERLACKT zich reeds scherp in die zin uitgesproken. In zijn ophefmakende rede van 18 oktober 1957 zegt prof. DE PAUW op de akademische zitting van de Vlaamse Vriendenkring van Elisabethstad :

« Wij eisen eerbiediging van ons eigen wezen als Vlamingen in Congo en evenzo ook van het eigen wezen, de eigen aard en de eigen taal van de Zwarte volkeren van Congo.

» De Belgisch-Congolese gemeenschap kan alleen een bloeiende werkelijkheid worden wanneer alle deelachtigen eraan, Blanken en Zwart, Nederlands- Frans- en Bantoetaligen zich vrij volgens eigen wezen en taal kunnen ontwikkelen in een opbloeïende beschaving.

» Hierom eisen wij ook dat gezorgd moet worden voor het scheppen van volledig onderricht voor de Congolese bevolkingen in hun eigen talen.

» Wij verwerpen de denationalisatie op taalgebied van de Zwarte, zoals wij dit verworpen hebben voor ons eigen mensen in het moederland. De Bantoetalen van Belgisch-Congo die als hoofdtalen beschouwd kunnen worden, moeten dezelfde officiële erkenning op de scholen in hun eigen streek genieten als de twee officiële talen in de scholen voor Blanke kinderen.

» Onverwijd zouden pedagogen en linguisten met de opdracht belast moeten worden op basis van de bestaande hoofdtaalgroepen eenheidsschooltalen te smeden waarin nu dadelijk het lager onderwijs, later het middelbaar en nog later het hoger onderwijs voor de Congolezen zal kunnen onderwezen worden.

» Alleen op deze wijze kunnen wij, zonder paria's te maken of kasten te scheppen, al de volkeren van Congo verheffen tot een hoger geestelijk, tot een hoger menselijk peil.

» Zeker, wij vormen een Belgisch-Congolese gemeenschap, maar in vrijheid en verscheidenheid, eerbiedigend, zoals het onze democratische, humanistische aard is, het eigen karakter, de eigen per-

soonlijkheid, van Vlaming, Waal en Congolees, en hierom wensen wij dat op de scholen voor Blanken, naast de éne nationale voertaal, eerst de andere nationale taal en dan een Bantoetaal op het programma zou staan, en dat in de inlandse scholen, naast de inlandse voertaal Nederlands en Frans zouden onderwezen worden ».

Op de zitting van de Lodewijck DE RAET-stichting, van 28 januari 1958 spraken prof. L. DE WILDE en E. P. G. VAN BULCK in dezelfde zin :

« Wat de inlandse talen betreft, zei de eerste onder andere, het staat onomstootbaar vast dat in Congo, zoals in alle landen ter wereld, de taal van een levenskrachtig volk ook de taal wordt van zijn onderwijs... Taalstrijd verso Frans is in de toekomst onafwendbaar indien de grote landstalen niet spoedig geschikt worden gemaakt voor het middelbaar onderwijs ».

De Linie van 13 december 1957 schreef :

« Een gezonde oplossing kan alleen gevonden worden in een of andere vorm van federalisme, waarbij elke volksgroep zijn kultuurtaal geëerbiedigt weet, en voor interfederale betrekkingen gebruik maakt van een officiële verkeerstaal... Elke ietwat belangrijke volksgroep mag tevens eisen dat haar taal als officiële taal zou erkend worden voor de volksgroep, niet alleen in het bestuur en het gerecht, maar ook in het onderwijs... Voor het onderwijs betekent dit : aanwending van de moedertaal in het lager onderwijs nu, later in het middelbaar onderwijs en nog later in het hoger... ».

En het hoofdartikel van *De Standaard* van 9 april 1958 :

« Er moet zo spoedig mogelijk voor de Kongolezen een volledig onderwijs in de eigen volkstaal ingericht worden. Taalkundigen moeten een inlandse onderwijsstaal uitbouwen, die als voertaal zal dienen niet alleen voor het lager, maar ook voor het middelbaar en later voor het hoger onderwijs ».

In plaats van zich te laten leiden door deze elementaire eisen van het natuurrecht, meende de Heer Minister van Koloniën, als voorbereiding van het dekreet,

de Provincieraden van september 1957 en de Gouvernementsraad van december 1957 om advies te moeten vragen en stelde zelf drie formules van talenonderwijs in de middelbare scholen voor, waarbij de « nationale taal naar keus » steeds voertaal was, en als tweede taal keus gelaten werd, hetzij : de andere nationale taal, hetzij : de andere nationale taal of een inlandse taal, hetzij : een inlandse taal (met de andere nationale taal als derde).

Voor wie enigszins vertrouwd is met de samenstelling dier raden, met de geestesgesteldheid der meeste leden ervan, met de eenzijdige vorming der Zwarde leden, kon geen twijfel bestaan over de aard van het antwoord. Maar de heer Minister kon uitpakken met de uitdrukkelijke wens van de hoge Raden van Congo om het Frans op te dringen als voertaal van het onderwijs ⁽¹⁾.

Het dekreet zou moeten van kracht worden op 1 december van dit jaar. Het zal het Frans dus opleggen als voertaal van het middelbaar onderwijs en voorziet, als enige « adaptation primordiale et fondamentale » een verplichte cursus van twee uur per week over inlandse taal en kultuur, door de Gouverneur-Generaal te bepalen.

Het feit der twee Congolese Hogescholen maakt de

⁽¹⁾ Het is wel gemakkelijk uit te pakken met de « uitdrukkelijke wens der inlanders », als men de woordvoerders zelf kan uitkiezen, benoemen en naar zijn hand zetten of breken, als men de andersdenkenden niet aan het woord laat komen of brimeert, als heel de sociaal-ekonomiesche toekomst der inlandse belanghebbenden steunt op de kennis van de taal der meesters en op het goed aangeschreven staan bij de Administratie.

« Dans les milieux nationalistes, il est habituel de s'enthousiasmer pour la langue maternelle. Mais cet enthousiasme — fort sincère au demeurant — est en grande partie verbal : tant que l'anglais (het gaat over een beslissing der Goudkust om het Engels als voertaal van het lager onderwijs in te voeren, » in 1951) restera la langue du gouvernement, il sera difficile à un père de famille » qui a de l'ambition pour ses fils, de prendre au sérieux sa langue maternelle. » Cette attitude ambivalente, commune chez beaucoup d'Africains instruits, » s'oppose, plus que tout autre facteur, au développement des langues et des » littératures vernaculaires ». (*Les langues africaines*, p. 40).

uitvaardiging van het dekreet ter herkenning van de akademische graden zeker dringend.

De discussies die er rond gevoerd worden brengen nog eens duidelijker aan het licht welke de werkelijke toestand is op taalgebied van het onderwijs in Congo : geleidelijke verfransing van het lager onderwijs, dat helemaal gericht wordt op een totaal verfranst middelbaar onderwijs, hetwelk leiden moet naar een uitsluitend Frans Hoger onderwijs.

De geest, die uit dergelijke, door ons geschapen toestand spreekt, toont aan hoe weinig de inlanders te hopen hebben op een rechtvaardige behandeling in bestuur en gerecht.

Zulke toestand kon het dekreet niet voorbijgaan. En het feit dat de verplichting tot die twee arme uren inlandse taal en kultuur reeds op zoveel tegenspraak en tegenstand stuit, verhoogt enkel de verdiensten van haar verdedigers.

Ook moeten wij het misschien niet eens betreuren, dat van deze gelegenheid geen gebruik werd gemaakt om onze Congolese taalpolitiek wettelijk vast te leggen : de uitslag ervan zou enkel ongunstig hebben kunnen zijn voor de rechten van de inlandse gemeenschappen.

Het feit echter, dat de praktische uitwerking van de verkregen toegeving volledig in handen gegeven is van de Administratie, lijkt me wel erg gevvaarlijk : haar dienst van het onderwijs heeft nog maar weinig blijk gegeven van begrip voor en behartiging van de taalrechten der inlandse gemeenschappen. Ware het niet wenselijk dat de Ministeriële Commissie voor Afrikaanse taalkunde ook hierin advies te geven kreeg ?

Aan het einde van deze bondige historische uiteenzetting over « Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo » kunnen we enkel vaststellen, dat onze huidige taalpolitiek in Congo, en in Ruanda-Urundi,

lijdt aan een zeker kultureel imperialisme, waardoor de rechten der inlandse volksgemeenschappen miskend en verder bedreigd worden.

Alle leefbare inlandse volksgemeenschappen hebben het recht hun taal officieel erkend te zien in onderwijs, bestuur en gerecht.

Dat recht steunt op het natuurrecht zelf ;

Wordt erkend door het volkenrecht : Volkenbond, U.N.O., U.N.E.S.C.O. ;

Door pedagogie en linguistiek ;

Door heel onze traditionele koloniale politiek : de koloniale keure van 1908, de Commissie van onderwijs van 1922, de onderwijsregeling van 1938, de huidige Commissie voor Afrikaanse taalkunde.

Sedert meerdere decennia werd herhaaldelijk voorgesteld beroep te doen op specialisten der inlandse taaltoestanden en taalproblemen om de verantwoordelijke politici voor te lichten in hun taalpolitiek.

Deze specialisten zijn het eens om te erkennen dat de toestand duidelijk en het probleem gemakkelijk op te lossen is voor Ruanda-Urundi en voor veruit het grootste deel van Belgisch-Congo. In dit laatste bezitten drie grote volksgemeenschappen, der Baluba, der Bakkongo en der Mongo, een zich steeds verder ontwikkelende kultuurtaal en een niet te stuiten besef van nationale eigenheid.

En ik citeer hier het « Handboek van Internationale Moraal » :

« Zonder twijfel heeft een nationale minderheid recht op een eigen bestaan binnen de grotere haar omsluitende kollektiviteit, recht ook om haar kenmerkende beschaving te behouden en te ontwikkelen. De Staat, waarvan zij deel uitmaakt, heeft de plicht haar daarbij naar best vermogen te steunen. Volgt hij, onder voorwendsel de eenheid te willen bewaren, tegenover de minderheid een niets ontziende politiek van nivellering en vervlakking, dan schiet hij in zijn taak tekort, en het gevolg kan zijn, dat de separatistische neigingen van de

verdrukte minderheid gerechtvaardigd worden, wanneer altans alle overige middelen niet baten en het internationaal algemeen belang ook in het oog wordt gehouden.

» Maar, als het openbaar gezag er zich voor wacht, Staat en nationaliteit willekeurig op gelijke lijn te stellen, zich naar behoren beperkt tot zijn taak van veiligheid en bijstand, aan de stamverwante groepen die onder zijn bestuur staan gelegenheid geeft om zich binnen het kader van de Staat vrij aan hun beschavingstaak te wijden, dan zijn de aanspraken die een minderheid op afscheiding meent te mogen maken van alle grond onthoofd » (p. 36).

Het is voor België een heilige en dringende plicht zijn huidige koloniale taalpolitiek in een nieuwe richting te sturen en Congo van morgen en van de toekomst een noodlottige taalstrijd te besparen. Wettelijk moet zo spoedig mogelijk vastgelegd worden, dat wij het bestaansrecht der inlandse talen willen erkennen en het gebruik ervan in onderwijs, bestuur en gerecht bevorderen ; administratief moet elke ernstige werking in de richting van éénmaking, bevordering en beoefening ervan gesteund worden, en het gebruik der bestaande kultuurtaal opgelegd.

16 juni 1958.

BIBLIOGRAFIE

[1] LAVEILLE : L'Évangile au Centre de l'Afrique (pp. 128, 138).

[2] E. DE JONGHE, La question de la langue véhiculaire, *in* : 11^e Semaine de Missiologie de Louvain, 1933, pp. 60-75.

**P. Ryckmans. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo.**

Il me semble que le R. P. E. BOELAERT n'a pas tenu compte suffisamment de l'aspect politique de la question. Le Gouvernement de la Colonie a toujours favorisé l'enseignement en langue indigène. C'est grâce à l'emploi de la langue indigène comme langue véhiculaire dans l'enseignement primaire que nous avons pu généraliser l'enseignement élémentaire au point que, il y a quelques années, nous avions dix fois plus d'enfants à l'école qu'il n'y en avait en Afrique occidentale française.

Toutefois, en ce qui concerne les écoles des centres, nous nous sommes trouvés devant une volonté arrêtée des parents de voir l'enseignement donné en langue française. C'est pour qu'ils apprennent le français qu'ils envoyait les enfants à l'école. Tout en reconnaissant qu'au point de vue pédagogique, l'emploi de la langue indigène comme langue véhiculaire de l'enseignement élémentaire donnerait de meilleurs résultats, nous avons dû nous incliner devant le droit des pères de famille de voir élever leurs enfants dans la langue qu'ils désirent. Il eût été hautement impolitique de refuser aux parents ce qu'ils considéraient comme étant la formule la meilleure dans l'intérêt de leurs enfants. D'autre part, il faut tenir compte du fait que, si les missionnaires connaissent la langue indigène, il n'en est pas de même des frères enseignants. Ceux-ci ne peuvent faire bénéficier la population de leurs connaissances pédagogiques et de leur pratique de l'enseignement que dans une langue qu'ils connaissent eux-mêmes.

Il me paraît en outre que, lorsqu'il parle du « droit naturel des indigènes à recevoir l'enseignement dans leur langue », le R.P. E. BOELAERT considère plutôt comme *interdit* par le droit naturel de demander l'enseignement dans une autre langue de leur choix.

J'ai l'impression très nette que cette question des langues véhiculaires dans l'enseignement est traitée chez nous, en raison du bilinguisme qui existe en Belgique, dans d'autres termes que si nous étions une nation unilingue. Nous avons tendance à adopter des solutions inspirées par la situation belge et non pas à nous placer exclusivement comme nous devrions le faire au point de vue de l'intérêt des populations.

Un détail encore : je crois que, dans son énumération des langues indigènes de grande extension au Congo, le R.P. E. BOELAERT a eu tort d'omettre le kiswahili, qui est, sans doute, une des langues bantoues qui s'adaptent le mieux à un enseignement moderne.

Le 16 juin 1958.

**J. Stengers. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo.**

La communication du P. BOELAERT nous met en face d'un problème qui a déjà été bien souvent débattu, mais au sujet duquel il est bon que l'on ravive périodiquement nos inquiétudes, car il nous oblige à peser une de nos responsabilités les plus graves dans le gouvernement du Congo : pouvons-nous faire du français la langue de culture du Congo, ou devons-nous chercher au contraire à promouvoir l'avènement, comme langues de culture, des langues indigènes ?

La politique du Gouvernement a opté pour le français. Le P. BOELAERT est de ceux qui pensent que c'est faire fausse route. Il est bon de réfléchir à ses arguments et, d'une manière générale, aux arguments de ceux qui partagent ses vues.

Une première remarque : si fausse route il y a, ce n'est pas seulement le Gouvernement qui est en cause, ce sont les Africains eux-mêmes. Le P. BOELAERT me paraît, en effet, minimiser un élément de fait qui domine actuellement tout le problème : la volonté des Congolais. Les Congolais veulent le français. On le savait depuis longtemps, et il est inutile de reprendre ici la masse considérable des textes et des faits qui le démontrent. Les débats récents des Conseils de province et du Conseil de Gouvernement de décembre 1957 viennent d'en apporter une preuve nouvelle. Débats révélateurs et même, à beaucoup d'égards, émouvants. Pour ceux qui croient

à l'avenir des formules de gouvernement démocratiques, c'est en effet un spectacle émouvant qu'a offert le Conseil de Gouvernement de décembre dernier, où l'on a vu pour la première fois, sur une question fondamentale, l'opinion africaine s'affirmer avec force, avec courage et avec succès. Un conseiller européen, qui a été acclamé, a salué l'événement en parlant de « l'élite de la population congolaise qui vient de s'exprimer, pour une première fois, avec autant d'unanimité et autant de véhémence » (¹). Et cette unanimité s'est prononcée en faveur du français.

Certes — et cela est fort sain — les conseillers africains ont manifesté le souci de voir sauvegardées leurs langues natales. L'un d'entre eux a remarqué avec raison que la politique de francisation intégrale poursuivie en Afrique française provoquait aujourd'hui des griefs et des rancœurs (²).

L'observation est fort juste : les intellectuels les plus francisés d'A.O.F. et d'A.É.F. reprochent aujourd'hui à la France de n'avoir tenu aucun compte, dans son œuvre d'enseignement, des richesses culturelles indigènes, et notamment des langues africaines. Il suffit de lire les publications de *Présence Africaine* pour voir s'exhaler ces griefs. Du côté de l'élite africaine comme du côté du Gouvernement de la Colonie, il est clair que l'on tient à éviter au Congo ces excès du système français : on demande que l'enseignement de la linguistique africaine figure comme élément des programmes d'enseignement.

Mais la langue même de l'enseignement que veulent les Congolais, la langue de culture qu'ils réclament avec énergie, c'est le français.

(¹) Conseil de Gouvernement du Congo belge, Session générale 1957 (16 au 21 décembre 1957), *Compte rendu analytique des séances*, p. 249 (intervention de M. JEANTY).

(²) *Ibid.*, p. 232 (intervention de M. DIOMI).

Est-ce — comme on l'affirme — de l'impérialisme culturel, ou du « colonialisme linguistique » que de leur donner satisfaction ? Que de leur donner notre langue qu'ils demandent ? A ce compte, chaque fois que, sur le plan moral, religieux ou matériel, les Africains opèrent un glissement de leurs habitudes vers les nôtres, nous devrions nous frapper la poitrine et nous accuser de colonialisme et d'impérialisme. La langue, ne l'oublions pas, est un outil intellectuel, mais un outil. Les outils que nous apportons en Afrique, les Noirs les désirent tous, et le plus vite possible, pour se hausser le plus vite possible à notre niveau. On pourrait parler de colonialisme si nous leur en refusions un qu'ils aspirent à posséder.

Pourquoi nous faudrait-il faire autre chose que ce que les Africains demandent ? Y a-t-il un bien supérieur à servir que nous devrions servir contre leurs vœux ?

Écoutons les arguments que l'on nous présente.

Arguments de droit naturel d'abord. On évoque les « droits de la langue » que notre politique violerait. Mais des droits existent-ils lorsqu'il n'y a personne pour les faire valoir ? Une langue, en soi, ne saurait être pourvue de droits : elle n'est qu'une abstraction. Ce sont des hommes seulement qui peuvent réclamer leurs droits. Le jour où les Congolais élèveraient des revendications linguistiques, ils mériteraient tout notre respect car ils s'appuieraient effectivement sur des droits que nous serions obligés de reconnaître. En attendant, peut-on nous accuser de violer l'inexistant ?

Objections pédagogiques, ensuite. Enseigner de jeunes enfants dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle, nous dit-on, peut présenter des inconvénients pédagogiques parfois graves. L'objection a du poids, mais entendons-nous : il s'agit ici d'une question d'application, qui ne touche pas aux principes fondamentaux de la politique des langues. La langue de culture que nous avons décidé de donner à l'élite indigène étant

le français, la question se pose évidemment de savoir à quel niveau d'enseignement il convient d'entamer l'étude du français et quelle doit être la place respective, aux débuts de l'enseignement, du français et des langues indigènes. Le problème est un problème de spécialistes, qui est plus difficile peut-être à trancher qu'on ne le pense, car les spécialistes ne sont pas d'accord à son sujet (¹). Du moins pouvons-nous le laisser aux spécialistes : il est sans portée pour la question fondamentale de la langue de culture que nous posons ici.

Des objections politiques enfin. Ne craignez-vous pas, nous dit-on, en formant l'élite en français, de créer un fossé entre l'élite et le peuple, avec tous les inconvénients que cela présente pour l'évolution culturelle et sociale du pays (²) ? Le danger, certes, existerait, et

(¹) Une commission sud-africaine spécialisée se posait en 1950 les deux questions suivantes :

« (a) Whether learning a foreign language in the primary school has a harmful effect on the general progress of the pupil ?

« (b) At what stage of development the child is best able to learn a foreign language ? », et elle concluait : « Although there has been a good deal of research » in South Africa and other bilingual countries, the published results differ so greatly that apparently no final answer can be given to either of these two questions » (cité dans *African languages and English in education*. A report of a meeting of experts on the use in education of African languages in relation to English, where English is the accepted second language, held at Jos, Nigeria, November 1952, série des *Educational Studies and Documents* de l'UNESCO, juin 1953, p. 33). Parmi les prises de position relatives à ce problème, une des dernières en date est celle de l'*East Africa Royal Commission*, qui écrivait dans son rapport de 1955 :

« The African is very keen on learning English, which is his gate of entry to a new world, and we think that the teaching of English should begin in as low a class as possible, and should become the medium of instruction as early as it can be followed by the pupils » (*East Africa Royal Commission, 1953-1955. Report*, Londres 1955, p. 184).

(²) Le baron DE VLEESCHAUWER exprimait cette inquiétude et ce souci lorsque, s'adressant récemment à un collègue de la Chambre, il lui disait :

« Als Vlaams democraat, moet gij akkoord zijn dat wanneer wij een intelectuele elite opleiden in Congo, wij er moeten over waken dat zij niet aan eigen volk vreemd zou worden en also een kloof scheppen tussen die elite en het volk, waar later erge sociale gevolgen zouden kunnen uit voortspruiten » (*Annales parlementaires*, Chambre, séance du 22 avril 1958, p. 50).

nous devrions y être fort attentifs, si l'élite africaine manifestait une tendance à la rupture avec les valeurs culturelles de la masse, et spécialement avec la langue de la masse. Mais cela, apparemment, ne s'est pas produit jusqu'ici. Le fait que les Congolais de la Force Publique aient cherché à se débarrasser du joug de leur misérable *kisoldat*, n'est certes pas à ranger au nombre des attentats à la culture populaire. Pour le reste, les conditions mêmes qui prévalent en Afrique feront sans doute obstacle aux phénomènes de rupture qui se sont produits dans d'autres pays. Si les intellectuels que nous formons aspirent à devenir les leaders de leur peuple, ils ne pourront y réussir qu'en gardant le contact — et notamment le contact linguistique — avec ce peuple. C'est dans un régime censitaire où la masse, politiquement, comptait pour rien que l'on a pu chez nous, au XIX^e siècle, être un dirigeant et ignorer la langue du peuple. Tel n'est pas le régime qui se forme en Afrique.

Voilà quelques objections. Mais au fond, sachons le reconnaître, elles ne révèlent pas la pensée profonde de ceux qui combattent la politique d'adoption du français comme langue de culture. Leur pensée profonde, essentielle, celle qui gouverne toutes leurs conceptions, est que cette politique ne saurait être bonne parce qu'elle est *contraire à la nature*. Nous touchons ici au noeud de la question, au raisonnement essentiel — et d'ailleurs infiniment respectable — de ceux qui se font les champions des langues indigènes. Un peuple, considèrent-ils, ne saurait se développer harmonieusement que dans sa propre langue. Il y a là, à leurs yeux, une nécessité naturelle, un impératif inhérent à la nature humaine. Sans doute arrive-t-il que, temporairement, le cours naturel des choses soit dévié et qu'un peuple paraisse tenté par une langue étrangère. Cela n'aura qu'un temps. Tôt ou tard, lorsque ce peuple affirmera sa personnalité, il affirmera aussi son individualité linguistique, et il reven-

diquera les droits de sa langue. Quoi que nous fassions, ce sont tôt ou tard les langues indigènes qui triompheron au Congo, conformément au cours naturel des choses. Raisonnement respectable, disons-nous, mais qu'il est permis de ne pas partager.

C'est une vieille, une très vieille idée, qui nous fait remonter en plein cœur du romantisme, que d'imaginer qu'un peuple ne peut s'épanouir naturellement et harmonieusement que dans sa langue « à lui », expression, disaient les romantiques, de son génie. On peut trouver à l'appui de cette idée de belles et éloquentes déclarations de poètes et de patriotes, mais il est plus difficile d'en découvrir une démonstration scientifique. Pour démontrer, il faudrait d'ailleurs commencer par définir, car nous sommes ici en présence de notions extrêmement floues. La notion de « langue propre », qui est à la base de toute la théorie, n'est pas la moins floue. Entre la langue authentiquement maternelle, la langue parlée dans la famille, et la langue de culture d'un peuple, il n'y a eu qu'assez rarement, dans l'histoire, une vraie coïncidence. Les écarts, et souvent les écarts importants, ont été et demeurent à travers le monde, dans un nombre énorme de cas, la règle et non l'exception. Dans quelles limites l'écart doit-il se maintenir pour que l'on puisse, à propos de la langue de culture, parler de « langue propre » ? A partir de quand l'écart cesse-t-il d'être « naturel » ? Est-ce lorsque les intéressés eux-mêmes sentent qu'il est grand, et considèrent leur langue de culture comme une langue distincte de leur langue maternelle ? On devrait alors rappeler que pour beaucoup d'enfants wallons, il n'y a pas si longtemps encore, le français apparaissait comme la première langue étrangère qu'ils apprenaient en arrivant sur les bancs de l'école.

Mais laissons là ces équivoques, et tenons-nous en aux réalités incontestables, à celles du passé et à celles du

présent : que de cas, que de pays où l'ordre prétendument naturel a été incontestablement violé et, ajouterons-nous, d'une manière qui semble être restée impunie. Faut-il évoquer le cas des pays celtiques ? Plus près de nous, et plus frappant encore est celui de la France. Nous avons l'habitude de considérer la culture française, la culture du pays de France, comme une des belles réussites de l'histoire. Il s'en faut de beaucoup cependant qu'elle se soit modelée, au point de vue de la langue, sur le « génie » propre de tous les Français : sur celui des Bretons, des Alsaciens, des Basques, sur celui des populations de dialectes d'oc (car à défaut du provençal, la langue de culture qui se serait le mieux harmonisée à ces dialectes aurait été l'italien bien plus que le français). Cela fait la moitié environ du peuple français qui a contrevenu aux lois de la nature...

Invoquer la nature n'est qu'un leurre. Dans l'alchimie mystérieuse des civilisations, dans l'explication des grandes réussites et des échecs, des adaptations heureuses et des inadaptations, on aperçoit partout la complexité des facteurs historiques, on cherche en vain un principe naturel qui tiendrait à la langue. Les réussites naissent parfois des rencontres les plus imprévues, et les plus étranges. Le Brésil, dont le fond linguistique est étonnamment composite (et dans une large mesure étranger au portugais), déploie aujourd'hui les séductions d'une culture — portugaise — plus dynamique et plus riche de sève créatrice que celle du Portugal lui-même.

Le passé ne nous offre pas de lois naturelles pour nous guider ; soyons plus prudents encore lorsque nous faisons des prévisions d'avenir.

Le nationalisme linguistique, nous assure-t-on, sera un jour fatal, au Congo comme ailleurs, et il verra le triomphe des langues indigènes. En réalité, que peut-on en savoir ?

Il est certain que les Congolais, lorsqu'ils s'occupent du problème des langues, l'envisagent aujourd'hui avant tout sous un angle pratique. Ils le disent d'ailleurs ouvertement. « Le Noir est concret », déclarait un conseiller africain au Conseil de Gouvernement de 1957. « Il ne voit que le bénéfice qu'il peut retirer de ce qu'il étudie » (¹). C'est pourquoi les Africains réclament le français. On peut croire que par la suite, au fur et à mesure que le nationalisme congolais prendra plus de consistance et se chargera davantage de contenu doctrinal, la langue deviendra elle aussi objet de doctrine — et de passion. Mais cette évolution tournera-t-elle au désavantage du français ? Rien ne permet de l'affirmer. Le nationalisme congolais de demain peut très bien, par souci de l'unité du Congo, et ayant à lutter pour l'unité du Congo, apporter son adhésion de cœur et de passion à la langue qui constitue un des meilleurs instruments de cette unité. Nous sommes trop habitués, dans nos souvenirs historiques — et ce sont ces souvenirs qui nous dictent nos prévisions d'avenir — à n'évoquer que les nationalismes de l'époque romantique, qui ont été étroitement liés à l'amour de la langue du peuple. Mais il y a dans l'histoire une autre tradition nationaliste, celle de la France révolutionnaire, qui s'est voulue passionnément « une et indivisible », et qui a lutté avant tout pour la langue de l'unité nationale. Comment prévoir dans quelle lignée nationaliste le Congo de demain se placera ? Il y a dès maintenant des intellectuels congolais, qui aiment le peuple et ses richesses natives, mais qui affirment que « le français est le ciment de la nation congolaise » (²). N'est-ce pas eux qui annoncent l'avenir ?

(¹) Conseil de Gouvernement du Congo belge, *op. cit.*, p. 250 (intervention de M. KALONJI).

(²) LE PRIEUR, J. M., Les impressions d'un étudiant noir sur la Belgique, in *Revue congolaise illustrée*, mars 1957 (interview de M. Paul MUSHIETE).

Tout cela est imprécis encore, incertain, mouvant. Sans doute pouvons-nous dès maintenant nous fixer des règles de conduite pour l'avenir. Nous pouvons convenir des devoirs qui seront les nôtres si le nationalisme africain de demain se prononce librement et avec force en faveur des langues africaines : nous aurons bien entendu à admettre ses aspirations et à l'aider. Mais ce que demain sera nous est inconnu.

Quelle raison avons-nous dès lors de refuser à l'élite congolaise ce qui est actuellement sa claire et nette volonté : le français comme langue de culture ?

Le 16 juin 1958.

**Baron A. de Vleeschauwer. — A propos
de la communication du R. P. E. Boelaert
sur le problème linguistique au Congo.**

La communication du R. P. BOELAERT peut être examinée sous plusieurs aspects.

Notre honorable Confrère nous a exposé l'ensemble des mesures qui ont été prises, l'ensemble des instructions qui ont été données successivement par les autorités du Congo concernant l'usage des langues dans l'enseignement. Cet exposé de la question — sous son aspect historique — est parfaitement à sa place dans les travaux de notre Académie et j'en remercie notre Confrère.

Mais cette question a aussi un aspect politique de caractère typiquement belge. Le Père BOELAERT lui-même n'y échappe pas et les interventions qu'il appelle inévitablement s'en ressentent. Nous ne pouvons cependant nous laisser entraîner à une discussion politique, qui n'est pas à sa place ici. Personnellement, je désire donc être très réservé ici quant à cet aspect politique, surtout en ce moment-ci.

Reste le fond du problème dont l'importance est capitale, qui peut et qui doit nous préoccuper.

C'est sur cet aspect fondamental que je voudrais à mon tour émettre quelques réflexions.

Permettez-moi de penser d'abord que les termes — que je viens d'entendre — de « *droit naturel* » ou de « *devoir correspondant à un droit naturel* » ne couvrent pas adéquatement les principes devant valoir en cette matière linguistique ni les opinions émises à ce sujet.

L'existence d'une langue ou de plusieurs langues dans un pays est un fait naturel que nous devons examiner en toute objectivité.

La langue d'un peuple est une des caractéristiques essentielles de sa nature, de sa race. La langue d'un peuple est pour ce peuple un instrument naturel d'expression et de communication pour les hommes qui sont ce peuple. On n'atteint ce peuple en profondeur qu'en lui parlant sa langue.

Passant à l'emploi des langues dans l'enseignement : il semble incontestable que l'enfant comprendra mieux ce qui est exprimé dans la langue dont s'est servie sa mère pour l'initier à la vie, dont il se sert naturellement lui-même pour exprimer ce qui l'entoure et ce qu'il a en lui : cette langue il l'a en lui, elle fait partie de sa personnalité humaine, cette langue le lie intrinsèquement à sa collectivité naturelle.

Il paraît dès lors tout à fait conforme à la nature même des choses que la langue naturelle du peuple doit être la langue véhiculaire de l'enseignement des enfants de ce peuple.

Cette vérité objective s'impose pour « l'enseignement élémentaire et fondamental », qui est le minimum d'éducation auquel toute personne a droit. (Déclaration universelle des Droits de l'Homme).

Pour cet enseignement — que nous appelons l'enseignement primaire — on ne conteste pas cette vérité dans le fond. Mais on objecte contre elle le désir formellement exprimé par les indigènes eux-mêmes de voir instruire leurs enfants comme les enfants des Blancs, c.-à-d. pratiquement dans la langue française dans les circonstances présentes.

On admet moins aisément que le même principe puisse valoir pour l'enseignement moyen. Et on veut le rejeter pour l'enseignement supérieur.

Nous voyons ainsi l'opposition à ce principe naturel se faire jour pour chaque degré de l'enseignement avec des arguments variés et variables inspirés des circonstances temporaires où une solution doit être donnée aux exigences pratiques de l'enseignement.

La première opposition, celle des indigènes eux-mêmes, dont on dit qu'ils réclament pour leurs enfants un enseignement en français, est assez artificielle. Qui les a amenés ou qu'est-ce qui les a amenés à exprimer une telle exigence allant contre le développement naturel de leur peuple ? Des influences du dehors et une erreur d'optique. Les influences du dehors passeront d'autant plus vite qu'elles auront heurté la nature même des peuples qui veulent s'instruire. L'erreur d'optique se corrigera par les indigènes eux-mêmes qui ont acquis ou auront acquis l'instrument dont disposent les Blancs : en ce moment ils veulent imiter les Blancs, être comme les Blancs ; plus tard, ayant acquis cette équivalence recherchée, ils se serviront de cette civilisation acquise pour éléver leur peuple avec ses caractéristiques naturelles et selon ces mêmes caractéristiques.

Ajoutons-y que le principe qui impose la langue du peuple comme langue véhiculaire de l'enseignement primaire et fondamental de tous les enfants de ce peuple, ne signifie nullement l'exclusion de l'apprentissage d'une langue européenne, même dès l'école primaire.

L'opposition à l'emploi de la langue vernaculaire comme langue véhiculaire de l'enseignement moyen peut être temporairement justifiée : à cause de l'incapacité de s'en charger tout au moins chez une partie des Blancs, à cause d'une même incapacité chez les Congolais ou à cause de l'insuffisance en nombre des Congolais intellectuels qui ont déjà cette capacité. Ce qui n'est pas encore possible maintenant, le sera un jour : et les Congolais en décideront ainsi quand ils seront à même de le faire.

La question de donner l'enseignement supérieur en langue vernaculaire ne se pose pas encore au Congo. Mais même cela peut n'être qu'une question de temps : il y aura plus vite des indigènes de haute culture en nombre suffisant pour se charger de cette tâche exaltante au service de leurs peuples, qu'il ne faudrait de temps pour généraliser l'emploi d'une langue étrangère dans toutes les couches de ces mêmes peuples qui possèdent leur langue naturelle et traditionnelle. Quant à vouloir extirper cette langue naturelle, ce serait chose inadmissible et impossible à réaliser.

Contre l'emploi de la langue vernaculaire dans l'enseignement supérieur au Congo, il y a et il y aura aussi la multiplicité des langues et idiomes existant au Congo. Cette multiplicité des idiomes, cette pluralité des langues dominantes est un fait au Congo belge. Le même obstacle n'existe pas au Ruanda-Urundi. Cette diversité d'idiomes et de langues correspond à la diversité naturelle des populations au Congo : il y a là un élément naturel qui se fera ressentir dans l'évolution politique du Congo. Il est sans doute souhaitable que cette évolution politique puisse s'achever dans l'unité et ce dans l'intérêt du Congo.

Mais en dehors de cette évolution-là, nous constatons que quatre langues dominent au Congo. Et je pose en principe que le jour où l'enseignement secondaire se donnera en langue vernaculaire, ce jour-là sera née la possibilité, pour ne pas dire la probabilité d'un enseignement supérieur dans la même langue vernaculaire. Ces langues vernaculaires seraient-elles quatre en nombre, il n'y aura en cela aucun empêchement absolu : il y aura un jour au moins quatre universités dans nos Territoires d'Afrique. Cela n'est pas pour aujourd'hui : mais l'évolution basée sur les éléments naturels marche vite.

Je voudrais encore émettre une dernière considération qui relève des principes de la politique en cette matière et qui concerne la collectivité comme telle.

Une collectivité humaine déterminée a des droits et des devoirs vis-à-vis d'elle-même : le droit à ses caractéristiques naturelles, le devoir de développer et de défendre celles-ci. La langue d'une collectivité est une caractéristique, un élément de sa nature, de sa nationalité. Le nationalisme est un phénomène naturel : on peut le guider avec compréhension ; il serait contre-indiqué de le heurter ou de le brimer en s'attaquant à lui dans un de ses éléments les plus sensibles.

* * *

Au delà de la question qui fait l'objet du présent échange de vues mais en connexion avec lui, je désire souligner qu'il ne faut surtout pas confondre dans le fait l'usage des langues vernaculaires au Congo et au Ruanda-Urundi avec les droits linguistiques des Belges en Afrique.

La solution à donner à ce problème belge en Afrique peut parfaitement se concilier avec la solution à laquelle les indigènes ont droit pour eux-mêmes. Cette solution doit se trouver en fonction de la Communauté belgo-congolaise que nous souhaitons tous.

Le 16 juin 1958.

**R. P. A. Roeykens. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo.**

Le sujet abordé par le R. P. E. BOELAERT touche un problème complexe, actuel et important. C'est une des questions vitales qui se posent au Congo. Déjà en 1954, quelqu'un de là-bas disait à propos d'elle : « C'est une question *d'urgence*, une question de *vie* pour les Noirs ».

Ce problème préoccupe depuis longtemps le Gouvernement, les Missions et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Congo. Des dispositions sont prises, d'autres sont en voie de l'être. Ceci ne nous dispense pas de réfléchir ni d'avoir une opinion. Au contraire, la discussion sereine de ce problème humain qui tient tant à cœur aux Congolais ne peut être qu'utile dès qu'elle est abordée avec le sincère désir de la dégager de toute préoccupation intéressée.

Le sentiment qui a inspiré la pensée de notre Confrère est très louable, très sympathique et partagé par nous tous. C'est un profond respect des éléments propres de la culture africaine et un sincère désir de servir les intérêts véritables des Congolais. Toutefois, quant aux tournures concrètes de cette pensée, quant à l'appréciation de certains faits ou attitudes du passé, enfin quant à la solution suggérée du problème linguistique, nous croyons que l'exposé du R. P. E. BOELAERT est sujet à discussion.

Le problème linguistique est complexe ; il faut l'aborder sous ses différents aspects. Nous voudrions apporter ici à titre personnel quelques idées au sujet du

problème de la langue dans l'enseignement pour Noirs au Congo. Ayant été durant quelques années inspecteur des écoles du vicariat de l'Ubangi, nous nous sommes toujours très intéressé à ce problème.

La question a été traitée avec netteté et beaucoup d'à propos par l'abbé Eustache BYUSA à la 24^{me} Semaine de Missiologie de Louvain en 1954 (¹). Il semble utile de rappeler ici la façon dont les Africains envisagent eux-mêmes la question. L'exposé de l'Abbé et de ses Confrères reflète fidèlement, croyons-nous, l'opinion commune des Congolais qui réfléchissent au problème et qui se préoccupent de l'avenir de leur pays.

Le point principal à établir de prime abord, c'est le point de départ exact d'une discussion fructueuse du problème. Sous quel angle convient-il d'envisager la question ? Voici la réponse du bon sens et de la sagesse des Africains :

« Nous parlons du Congo, très loin du Congo. Nous essayons de résoudre le problème congolais sans être Congolais. Il est difficile de se mettre dans la peau d'un autre. Il est si difficile de comprendre les nécessités qui ne nous touchent pas. Essayons de découvrir ce que le Congo voudrait s'il délibérait lui-même de ses propres affaires. »

Cela veut dire que dans les questions congolaises, il convient de partir du point de vue congolais, de se placer du côté congolais et de chercher une solution congolaise. C'est elle, en effet, qui garantira le mieux l'intérêt de tous, Belges et Congolais. On doit éviter de transposer nos problèmes métropolitains au Congo, d'aborder les questions congolaises avec une mentalité métropolitaine, de placer des préoccupations et des considérations métropolitaines ou autres avant les intérêts congolais.

Un premier principe de base sur lequel se fonde la solution congolaise du problème de la langue de l'ensei-

(¹) *Questions scolaires aux missions*. Rapport et compte rendu de la XXIV^e semaine de missiologie de Louvain 1954. Museum Lessianum, section missiologique, n° 32. — Desclée De Brouwer (1955), p. 97-106.

gnement est aussi limpide, aussi sage que le point de départ. La langue n'est pas un but, elle n'est qu'un moyen. C'est un moyen dont les hommes se servent dans leurs relations avec leurs semblables proches et éloignés, un moyen qui leur sert à l'épanouissement de leur personnalité, à gagner leur vie, à se créer une situation, à prendre leurs responsabilités dans la vie sociale, à faire rayonner les œuvres de leur esprit et à communier à celles des autres.

Tout homme possède une langue maternelle, à laquelle il est profondément attaché, qu'il aime et que tout le monde doit respecter. Cependant, cette langue maternelle peut être, pour des raisons intrinsèques ou extérieures, foncièrement ou temporairement un moyen inapte, un obstacle pratique et réel au plein épanouissement individuel et social de la personnalité pour un groupement humain. Dans ce cas, tout homme raisonnable cherche à remédier à cette situation. Si sa langue maternelle est une langue de haute culture, l'homme cherchera par des moyens légaux à sa disposition à écarter tous les obstacles qui s'opposent à l'épanouissement complet de sa personnalité dans sa langue maternelle. Le problème est tout autre pour ceux dont la langue maternelle n'en est pas une de grande culture, comme c'est le cas des langues africaines. Il ne reste plus à ceux-ci qu'à acquérir la connaissance aussi parfaite que possible d'une autre langue leur permettant d'atteindre le but qu'ils ambitionnent. Ils ne renoncent pas pour cela à l'amour de leur langue maternelle, à la culture de celle-ci ; mais ils jugent que c'est de leur intérêt vital d'adopter — disons à côté de leur langue maternelle — une autre langue plus apte à assurer le plein épanouissement de leur personnalité.

Pour les Congolais donc, le problème capital, auquel celui de la langue de l'enseignement est subordonné, est le problème de leur évolution rapide et leur ascension

à une culture générale et à une capacité professionnelle qui fait d'eux des hommes d'un même niveau que les humains des vieux pays civilisés. Si, dans le passé, les Missions et le Gouvernement ont eu à cœur de généraliser l'enseignement au Congo, d'en tenir le niveau en proportion à la capacité d'assimilation de la masse, d'en pousser l'avancement avec une sage lenteur ; jusqu'à maintenant le Congo n'a eu qu'à s'en féliciter. Cependant, l'heure semble venue que cette politique d'initiation prudente a porté ses fruits. Il convient dès lors de revoir le problème suivant ses données nouvelles et d'adopter hardiment une politique appropriée. Si jadis on ne trouvait pas des élèves pour peupler les écoles, à l'heure actuelle on ne dispose plus d'écoles en nombre suffisant pour contenir les élèves désireux de s'approprier les connaissances anciennes et modernes, patrimoine commun de l'humanité.

Or, les Congolais se sont rendus conscients — et ceci est tout à l'avantage de leur bon sens — que leurs propres langues africaines, même celles qui comptent un ou deux millions d'Africains qui les parlent, sont inaptes — *du moins pour le moment et peut-être temporairement* — à servir de langue d'enseignement dans le stade nouveau où l'évolution normale du Congo exige voir entrer l'instruction des Congolais. Ces langues ont eu leur rôle dans le stade initial des écoles congolaises. Maintenant elles sont devenues un moyen inapte. Il serait déraisonnable et contraire à l'intérêt des Congolais de vouloir maintenir pour des raisons abstraites l'emploi de ce moyen inapte.

Le changement fondamental dans la situation des écoles congolaises et du problème scolaire au Congo a été le fruit de l'établissement des universités au Congo. Tous ceux qui ont contribué à la création de cette réalité nouvelle ont bien mérité de l'avenir du Congo.

Les raisons pour lesquelles les langues africaines sont pour le moment inaptes à servir à l'enseignement qu'il convient de donner aux Congolais, sont les suivantes :

1) Les livres classiques et autres dans ces langues font défaut ;

2) Les professeurs capables d'enseigner dans ces langues manquent.

On ne trouvera jamais en nombre suffisant des Blancs capables d'enseigner dans une langue africaine toutes les branches à tous les degrés des écoles secondaires et à l'Université ;

3) Les langues africaines ne sont pas encore adaptées aux concepts nouveaux des sciences et des réalités du monde civilisé, et les Congolais préfèrent préserver la pureté de leurs langues africaines et se réservent la tâche de les perfectionner eux-mêmes plus tard d'une façon entièrement conforme au génie propre de ces langues ;

4) Enfin, leurs langues africaines ne leur semblent pas convenir pour le moment comme moyen commun d'expression dans leurs relations avec les hommes d'autres groupes linguistiques, de quelque couleur qu'ils soient.

Par conséquent, les Congolais, ayant parfaitement saisi où se trouve leur intérêt, désirent que leurs enfants soient éduqués dorénavant dans une langue qui leur permette d'acquérir une instruction et une position parfaitement parallèles à celles des Blancs. Et puisqu'aucune de leurs langues africaines ne convient à cet effet, ils désirent voir l'enseignement se donner à leurs enfants dans la même langue que celle adoptée à l'Université, c'est-à-dire « dans une des grandes langues étrangères, mondiales, internationales ».

Ils veulent une évolution rapide, profonde et générale. Le choix d'une langue étrangère, c'est-à-dire non originaire d'Afrique ou du Congo, est uniquement inspiré chez eux par des raisons d'utilité pratique. Il est provisoire en ce sens, que plus tard, quand les Congolais seront suffisamment formés et en nombre suffisant pour prendre

eux-mêmes en mains l'enseignement de la jeunesse congolaise à tous les degrés, et quand ils auront eux-mêmes adapté leurs langues africaines aux nouveaux concepts et à la culture générale qu'ils auront acquise, le problème de la langue de l'enseignement devra peut-être recevoir une solution adaptée à cette nouvelle situation. Peut-être qu'alors d'autres considérations viendront aussi en ligne de compte. Mais pour le moment, toute considération abstraite — d'ordre culturel, philosophique, linguistique, pédagogique, ethnique et tout ce qui peut se concevoir — doit céder le pas devant la nécessité concrète.

Un deuxième principe sur lequel se fonde la solution congolaise du problème en cause est le suivant : il n'y a aucune raison qui justifie une discrimination dans l'enseignement au Congo. L'enseignement doit continuer à toucher le plus grand nombre possible de Congolais, auquel il doit permettre de parfaire leur instruction ; il doit donner à tous autant que possible les mêmes chances, à ceux de l'intérieur aussi bien qu'à ceux des villes. Un seul moyen le rend possible : c'est d'adopter une seule langue officielle pour l'enseignement à tous les degrés au Congo.

Un troisième principe sur lequel est basée la solution congolaise est le suivant : pour que les Congolais puissent s'approprier parfaitement cette langue étrangère et se pénétrer de son génie, il convient d'en commencer l'enseignement dès le début de l'âge scolaire. Pour faire de bonnes études universitaires, ils doivent avoir fait de bonnes études secondaires, et ceci n'est possible qu'après avoir fait de bonnes études primaires. Les programmes doivent être adaptés à cette nécessité de même que la langue de l'enseignement.

Enfin, un dernier principe auquel tiennent les Congolais. Il convient de ne pas écarter entièrement des écoles congolaises l'enseignement des langues africaines. Les

enfants congolais doivent pouvoir lire et écrire la langue africaine véhiculaire de leur région. Les Congolais estiment qu'un cours quotidien d'exercices dans ces langues suffit à cet effet pour le moment.

Il n'y a pas lieu de parler d'impérialisme culturel à propos du problème qui nous occupe et encore moins à propos de la solution que les Congolais eux-mêmes désirent voir adopter. Toute autre solution est regardée de fait par eux comme une expression d'un colonialisme suranné, ou d'une incompréhension de leurs besoins concrets.

Quelle langue étrangère choisir ? Une est indispensable, répondent les Congolais. De fait, des circonstances historiques et des raisons politiques d'ordre international ont favorisé dès le début de la présence belge au Congo, et surtout dès le début de l'organisation scolaire, la diffusion du français. Dès lors, la préférence des Congolais va au français. C'est un fait indéniable, comme c'est un fait indéniable que la majorité des Belges sont d'expression flamande et que la généralité des Flamands cultivés connaissent le français.

Les Congolais envisagent le problème de leur point de vue, ils sont avant tout préoccupés de trouver un moyen leur permettant de s'élever d'une façon rapide et efficace à un niveau culturel qui approche et égale le nôtre. Le français est à cet effet un moyen efficace. Ils font le sacrifice temporaire de leur langue maternelle dans l'enseignement, ils acceptent l'effort supplémentaire pour s'approprier parfaitement une langue étrangère afin d'être un jour aptes à donner à leur culture propre africaine un épanouissement supérieur. Nous ne pouvons pas leur donner tort. Il faut les encourager sincèrement dans leurs efforts d'élévation et montrer à leur égard un esprit de charitable compréhension et de généreuse collaboration.

Les Congolais sentent, en outre, le besoin aussi bien que la grande utilité d'avoir une langue commune qui peut cimenter leur union. Ils ne voient pas comment cette unité de langue peut se réaliser si on prend comme langue commune une langue africaine naturelle ou artificielle. Puisqu'il y a accord sur le choix d'une langue étrangère, il est de sage politique de ne pas faire obstacle à la réalisation de cette unité et de cette union.

Enfin, il y a un dernier point important. L'histoire a créé des liens étroits entre le Congo et la Belgique et l'intérêt des deux pays commande que ces liens restent durables, se fortifient toujours davantage et s'élargissent le plus possible. Ceci demande un effort sincère de part et d'autre. De la part des Belges vivant au Congo, surtout des Belges cultivés, les Congolais attendent une application sérieuse à apprendre au moins une langue africaine de large diffusion. De la part des Congolais cultivés, surtout de ceux qui recevront une formation supérieure ou qui se destinent à remplir une fonction publique, les Belges, et surtout les Flamands, attendent une application sérieuse à apprendre les éléments pratiques de leur langue culturelle. Cette double attente est né d'un besoin de mutuelle estime et d'un profond désir de mutuelle compréhension.

Dans quelle mesure faut-il tenir compte de ce fait dans l'organisation de l'enseignement secondaire et universitaire pour Noirs au Congo ? Faut-il rendre obligatoire l'enseignement du flamand dans le programme scolaire ? En d'autres termes existent-ils des raisons d'ordre congolais qui militent en faveur d'une solution affirmative ? Nous croyons que celles que nous avons données précédemment sont de nature à faire estimer que pour le moment il est dans l'intérêt culturel des Noirs cultivés d'apprendre si possible une connaissance pratique des éléments de la langue flamande. Loin de nuire à leur culture générale, cet effort constituerait un

enrichissement pour tous ceux qui prendraient à cœur les possibilités qui leur sont offertes. Il est probable que durant leur jeunesse ils ne comprennent pas l'utilité de cet effort. Plus tard ils n'en estimeront pas moins l'heureux effet. Le champ du rayonnement de leur personnalité dans le cadre de la communauté belgo-congolaise s'élargira grandement, ils créeront ainsi un climat de sympathie profonde dans leurs relations avec les Flamands en si grand nombre présents au Congo, ils faciliteront à eux-mêmes l'ascension sur l'échelle sociale. C'est pourquoi il semble convenir que les élèves congolais dès la quatrième année de leurs études secondaires soient initiés à l'apprentissage pratique du flamand. Plus tôt est trop tôt, plus tard est trop tard.

* * *

Il y a un point pratique sur lequel il nous semble utile d'insister. Les Congolais désirent apprendre le français à la perfection. Il s'en suit que tous ceux qui s'adonnent par vocation ou par profession à l'enseignement de la jeunesse congolaise masculine et féminine, doivent se rendre capables de faire aussi parfaitement que possible ce désir qui répond à un besoin. C'est sur eux que comptent les Congolais, en eux qu'ils mettent leur confiance, d'eux que dépendra la réalisation de cette aspiration. En assumant une charge dans l'enseignement congolais, tous les enseignants noirs et blancs, religieux et laïcs, quelle que soit leur religion ou leur origine, assument en même temps un grave devoir de dignité humaine, de justice sociale et de charité de se perfectionner dans la langue que les Congolais se sont choisie comme langue d'enseignement.

La généralisation du français dans les écoles congolaises pose des problèmes pratiques. Aucune difficulté dans ce domaine ne paraît insoluble si l'on rencontre

de tous les côtés de la bonne volonté, un esprit de sincère collaboration et une réelle intention de servir généreusement le bien commun du Congo.

* * *

Nous avons tâché de parler un langage de bon sens, de charité et de compréhension des réalités concrètes et d'apporter, à titre tout à fait personnel, une modeste contribution positive, constructive et progressive à cette question d'urgence et de vie de nos frères congolais. Le problème de la langue dans l'enseignement pour Congolais se réduit à une juste hiérarchisation des valeurs à la lumière de la situation concrète de leur pays.

Nos frères congolais ont l'horizon très large ; ils désirent s'élever le plus tôt possible et le plus haut possible, mais d'une manière sérieuse par un effort courageux avec une application généreuse afin que leur ascension soit solide et réelle. Nous devons les en féliciter et les aider par tous nos moyens. Ils aspirent à contribuer de plus en plus activement à rendre le Congo plus beau, plus cultivé, plus prospère, à en faire la perle de l'Afrique, une belle et grande nation attachée à la Belgique qui a fait le Congo ce qu'il est devenu. Ils réalisent ainsi ce que le royal Fondateur du Congo a toujours attendu d'eux. C'est lui qui écrivait de son Palais de Bruxelles le 16 juin 1897 ces paroles :

« Chaque pas en avant fait par les nôtres doit marquer une amélioration dans la situation des indigènes... »

» A cette prospérité matérielle, où se solidarisent à toute évidence les intérêts des Blancs et des Noirs, va correspondre chez ces derniers le désir de s'élever. Leurs natures primitives ne résisteront pas indéfiniment aux appels pressants de notre culture chrétienne.

» Leur éducation, une fois commencée, ne sera plus interrompue. C'est dans sa réussite que je vois le couronnement de la tâche entreprise par les nôtres et si admirablement secondée par nos prêtres et nos religieuses ».

Et pour finir, qu'il nous soit permis de rappeler ici à l'attention de tous ceux qui portent la responsabilité des solutions à donner aux problèmes congolais, le grand principe de sagesse politique qui a guidé l'esprit du génial Fondateur du Congo et qui a été le secret de la merveilleuse réussite congolaise de LÉOPOLD II :

« La politique ne procède pas en matière coloniale, d'idées abstraites ; elle se plie aux nécessités du moment et elle se modifie en même temps que se transforme le milieu où elle s'applique ».

Le 16 juin 1958.

Séance du 14 juillet 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. *N. Laude*, directeur.

Sont en outre présents : M. N. De Cleene, S. E. M^{gr} J. Cuvelier, MM. Th. Heyse, O. Louwers, P. Ryckmans, G. Smets, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres honoraire et titulaires ; le R. P. E. Boelaert, MM. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, E. Grévisse, J. M. Jadot, P. Orban, G. Périer, J. Stengers, F. Van der Linden, M. Walraet, membres associés ; le R. P. A. Roeykens, membre correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Excusés : MM. A. Doucy, G. Malengreau, A. Moeller de Laddersous, le R. P. G. Mosmans, MM. M. Raë, E. Van der Straeten.

Communication administrative.

Voir p. 990.

Hommage à Pierre Orts.
(3 novembre 1872-12 juin 1958).

M. *O. Louwers* rend hommage à la mémoire de feu M. Pierre ORTS (voir p. 909).

Les langues africaines dans l'enseignement
au Congo belge.

La Classe poursuit la discussion relative à la communication du R. P. E. Boelaert, intitulée : « Afrikaanse

Zitting van 14 juli 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. N. *Laude*, directeur.

Aanwezig : De H. N. De Cleene, Z. E. M^{gr} J. Cuvelier, de HH. Th. Heyse, O. Louwers, P. Ryckmans, G., Smets, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, ere- en titelvoerende leden ; E. P. E. Boelaert, de HH. H. Depage, J. Devaux, E. Dory, A. Durieux, E. Grévisse, J. M. Jadot, P. Orban, G. Périer, J. Stengers, F. Van der Linden, M. Walraet, buitengewone leden ; E. P. A. Roeykens, corresponde rend lid, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Verontschuldigd : De HH. A. Doucy, G. Malengreau, A. Moeller de Laddersous, E. P. G. Mosmans, de HH. M. Raë, E. Van der Straeten.

Administratieve mededeling.

Zie blz 991.

Hulde aan Pierre Orts. (3 november 1872-12 juni 1958).

De H. O. *Louwers* brengt hulde aan de nagedachtenis van Pierre ORTS (zie blz. 909).

De Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo.

De Klasse zet de bespreking voort over de mededeling van E. P. E. *Boelaert*, getiteld zoals hierboven, in het

talens in het onderwijs in Belgisch-Congo », à la lumière des interventions du R. P. A. Roeykens, ainsi que de MM. le baron A. de Vleeschauwer, P. Ryckmans et J. Stengers.

MM. N. De Cleene (voir p. 921), G. Périer (voir p. 926), J.-M. Jadot (voir p. 930), G. Smets (voir p. 934) et enfin les RR. PP. E. Boelaert (voir p. 935) et A. Roeykens (voir p. 942) interviennent à leur tour dans la discussion.

Le texte de leurs interventions sera également publié dans le *Bulletin des Séances*.

Concours annuel 1958.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, le R. P. E. Boelaert et M. G. Malengreau, la Classe décerne le titre de lauréat, avec prix de 10.000 F, à M. Pierre MUNE, pour son travail en réponse à la 1^{re} question, intitulé : « Le Groupement de Petit-Ekonda ».

Ce travail sera publié dans la collection des *Mémoires in-8°* après mise au point de la traduction.

Hommage d'ouvrages

Aangeboden werken.

De nos confrères MM. A. Doucy et M. Walraet : Van onze confraters de HH. A. Doucy en M. Walraet :

A. DOUCY (en collaboration avec P. FELDHEIM), Travailleurs indigènes et productivité du travail au Congo belge (Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 234 pp.).

M. WALRAET, A l'heure où un grand Roi préparait le Congo belge (*Revue Congolaise illustrée*, Bruxelles, juin 1958, pp. 33-34).

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants : De *Vaste Secretaris legt daarna op het bureau de volgende werken neer* :

BELGIQUE — BELGIË :

GÉRARD, A. : Georges Orwell et l'utopie de notre temps (Extrait de la *Revue générale belge*, mai 1958, 12 pp.).

licht der tussenkomsten van E. P. A. Roeykens, de HH. baron A. de Vleeschauwer, P. Ryckmans en J. Stengers.

De HH. N. De Cleene (zie blz. 921), G. Périer (zie blz. 926), J.-M. Jadot (zie blz. 930), G. Smets (zie blz. 934) en ten slotte EE. PP. E. Boelaert (zie blz. 935) en A. Roeykens (zie blz. 942) komen nog in de bespreking tussen.

De tekst hunner tussenkomsten zal eveneens in de *Mededelingen der Zittingen* gepubliceerd worden.

Jaarlijkse wedstrijd 1958.

Zich aansluitend bij de conclusies der verslaggevers, E. P. E. Boelaert en de H. G. Malengreau, kent de Klasse de titel van laureaat, met de prijs van 10.000 F, aan de H. Pierre MUNE toe, voor zijn werk antwoordend op de 1^{ste} vraag, en getiteld : « Le Groupement de Petit-Ekonda ».

Dit werk zal gepubliceerd worden in de *Verhandelingenreeks in-8°*, na het herzien van de vertaling.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan tot de volgende verkiezingen over :

a) *Als titelvoerende leden :*

De HH. *Jentgen*, P.,
Van der Linden, F., buitengewone leden ;

b) *Als corresponderende leden :*

De HH. *Biebuyck*, D., docent aan de Universiteit Lovanium te Leopoldstad ;
Vansina, J., doctor in de geschiedenis, wetenschappelijk vorser bij het N.I.L.C.O.

De zitting wordt geheven te 16 u 05.

RUANDA — URUNDI

de WILDE D'ESTMAEL, X. : Cours professés à la Section administrative du Groupe scolaire d'Astrida (polycopiés) :

1. Le droit public du Ruanda-Urundi (232 pp., 1958) ;
2. Juridiction indigène du Ruanda-Urundi (112 pp., 1957)
3. Commentaire du Code de la route du Congo belge et du Ruanda-Urundi (150 pp., 1957)

EUROPE — EUROPA

FRANCE — FRANKRIJK :

RICHARD-MOLNARD : Problèmes humains en Afrique occidentale (*Présence africaine*, Paris, 467 pp.).

PAYS-BAS — NEDERLAND :

VAN HELSDINGEN, W. : De staatsregeling van Suriname van 1955. Historische toelichting en praktijk (Staatsdrukkerij, La Haye, 1957, 340 pp., rel.).

SUISSE — ZWITSERLAND :

Le coût de la Sécurité sociale (Bureau international du Travail, Genève, 1958, 200 pp., tableaux).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires réunis en comité secret procèdent aux élections suivantes :

a) *Comme membres titulaires* :

MM. Jentgen, P.,

Van der Linden, F., membres associés ;

b) *Comme membres correspondants* :

MM. Biebuyck, D., chargé de cours à l'Université Lovanium à Léopoldville ;

Vansina, J., docteur en histoire, chercheur scientifique à l'I.R.S.A.C.

La séance est levée à 16 h 05.

O. Louwers. — Hommage à Pierre Orts
(3 novembre 1872 — 12 juin 1958).

Je me sens très honoré d'avoir été prié d'évoquer devant vous la noble figure de Pierre ORTS, décédé le 12 juin dernier.

Pierre ORTS fut un grand belge par le caractère, la parfaite dignité de sa vie, son dévouement à la patrie.

Il fut aussi un grand homme d'État ; non pas qu'il ait exercé dans l'État de hautes fonctions de direction, mais il fut un grand homme d'État par la clarté et la perspicacité de ses vues sur les choses de l'État.

Il fut aussi un grand colonial ; car tout jeune il s'intéressa aux choses de la Colonie, et les circonstances l'amènèrent à participer activement et brillamment à plusieurs des événements qui marquèrent l'histoire de nos territoires d'outre-mer.

Je voudrais développer ici les raisons justifiant ces trois données essentielles de la vie de Pierre ORTS.

Mais une personne plus autorisée que moi l'a fait déjà, et en quels termes magnifiques !

M. Paul HYMANS trace en ces termes le portrait du héros de cette notice. On le trouve dans le Tome II de ses *Mémoires*, qui viennent de sortir de presse.

Énumérant et silhouettant les personnalités qui lui apportèrent leur concours, notamment pendant la Conférence de la Paix, après la guerre 1914-1918, il écrit de Pierre ORTS (¹) :

« Il dominait par l'ampleur de sa vision, le ressort moral, un don puissant de synthèse et de construction. Son labeur fut immense ; il était

(¹) Paul HYMANS, *Mémoires*, Tome II, p. 333.

tantôt à Bruxelles, dirigeant le Département pendant mon absence, tantôt auprès de moi à Paris. Dans le contact de ce robuste cerveau, je trouvai du réconfort, un stimulant, une source d'inspiration. »

» Petit-fils d'Auguste ORTS, qui fut président de la Chambre et l'un des chefs de l'opinion libérale, et qui marqua au premier rang du Barreau de Bruxelles, M. Pierre ORTS fut, pendant plusieurs années, conseiller diplomatique au Département des Colonies. Pendant la première partie de la guerre, M. RENKIN l'associa intimement à ses travaux. C'est lui qui, du Havre, organisa et outilla notre campagne dans l'Est africain allemand. Nourri des écrits de BANNING, pénétré des grandes traditions de la politique nationale, il brûlait d'une flamme patriotique, que voilait l'expression froide d'une physionomie romaine, et qui se traduisait en conceptions fortes et hardies, non en gestes oratoires ou en manifestations verbales. M. Pierre ORTS unit aux vertus de l'homme privé les vertus publiques, le courage de l'idée, l'énergie dans l'exécution, la persévérance, le désintéressement. C'est une des plus nobles figures que j'aie rencontrées ».

Tout y est dans ce portrait d'une touche si fine et si délicate, depuis le rappel de l'ascendance distinguée de Pierre ORTS — car il avait de qui tenir pour apprécier les choses de l'État — depuis aussi les principales étapes de sa carrière, jusqu'à l'analyse de son caractère.

Ayant beaucoup connu Pierre ORTS, ayant été son collaborateur pendant plusieurs des principales années de sa carrière, j'ai pu apprécier son caractère, et la valeur de son intelligence ; je puis donc, si ce n'est pas prétentieux de ma part, apporter ici le témoignage de la vérité du portrait tracé par M. Paul HYMANS.

On ne saurait assez insister sur la noblesse du caractère de Pierre ORTS. Il était la droiture faite homme, et la sincérité ; on peut dire que la moindre intrigue n'effleura son existence — ni la moindre pensée perverse ou méchante. Il appréciait les hommes à leur valeur vraie ; mais, même quand il était amené à juger avec une certaine sévérité les hommes, il leur conservait le respect et même la bienveillance.

Il avait une notion peu commune du devoir. Il était vraiment le serviteur de tout ce que commandait l'inté-

rêt de la patrie et de ses semblables. Il fut notamment pendant de nombreuses années président de la Croix-Rouge du Congo. Il se dévoua à cette œuvre avec un désintéressement, une vigilance, une ardeur forçant la plus haute estime.

Son aspect était un peu froid et distant ; mais avec ses amis, ses collaborateurs surtout, il était d'une affabilité charmante. J'ai connu peu d'hommes attirant autant que lui la sympathie et le dévouement de ses collaborateurs. Il obtenait cette confiance par la simplicité avec laquelle il les traitait, et la confiance aussi qu'il leur témoignait ; il s'appliquait à les initier à sa pensée, à ses projets ; il les faisait vraiment communier à ses travaux, à ses soucis, à ses sentiments intimes. C'était d'ailleurs un causeur charmant, à la parole facile, imagée, aux aperçus originaux, portant toujours très haut le sujet de ses propos. On l'écoutait sans se lasser et on aurait voulu, au vol, noter telle ou telle de ses images, ou tel mot à l'emporte-pièce qui émaillaient ses paroles.

Je ne dirai rien de l'homme privé ; il fut un père et époux modèle, car il éleva dans la dignité et la noble tradition de ses ancêtres et, avec le concours d'une épouse éprise du même idéal que lui, une nombreuse famille qui continue à lui faire honneur.

Avec ses immenses qualités d'esprit, avec sa formation politique, son aptitude, déjà notée, à saisir les vrais intérêts de la patrie et les moyens d'y satisfaire, il eut pu jouer un grand rôle sur la scène politique, comme plusieurs de ses ancêtres. Mais on eut dit qu'il fuyait volontairement ce genre d'activités et les honneurs, en tout cas, il ne les chercha jamais. Sa fierté, il la mettait dans la dignité de sa vie et l'accomplissement du devoir quotidien. C'était au fond un aristocrate de grande classe et sa nature le portait peu à se mêler aux foules qu'il faut affronter, souvent même flatter pour obtenir les suffrages qui permettent d'accéder aux grands postes de la vie publique.

C'est sur un autre théâtre, plus discret mais non moins honorable, qu'il fit valoir ses talents d'homme d'État.

Tout jeune, il fut séduit par les activités coloniales ; au sortir de l'Université, il fut de l'équipe de ROLIN-JAEQUEMYNS qui alla jeter les bases d'une organisation politique moderne au Siam ; il venait, à cette époque, d'être admis dans les cadres de la diplomatie belge. A son retour du Siam, après quelques années passées à Paris en qualité de secrétaire de Légation, il entre au service de l'État Indépendant du Congo ; il y devint le chef de Cabinet du Secrétaire général de l'Intérieur, le colonel LIEBRECHTS. On était alors à un moment crucial pour l'État Indépendant ; la reprise du Congo par la Belgique faisait déjà l'objet de négociations et d'études ; Pierre ORTS y prit une part active, mais discrète.

Après la reprise, J. RENKIN le conserva dans l'administration du nouveau Ministère des Colonies. Il y fut chargé de toutes les affaires diplomatiques. Il devint une sorte de ministre des Affaires étrangères du Congo, sous l'autorité naturellement du Ministre.

Que de questions importantes n'eut-il pas à traiter en cette qualité ; car l'annexion du Congo par la Belgique avait fait naître une foule de difficultés diplomatiques qu'il fallut trancher avec habileté et fermeté à la fois. Les frontières de nos possessions d'outre-mer étaient loin d'être toutes fixées, et nos voisins et soi-disant amis ne nous facilitaient pas toujours les solutions correspondant à nos droits.

Vint la guerre. J. RENKIN emmena avec lui au Havre son conseiller diplomatique. Et c'est là que Pierre ORTS put donner la pleine mesure de ses talents.

La guerre provoqua pour le Congo de graves problèmes. Je les ai évoqués dans quelques petites études qu'il ne serait pas seyant de résumer ici. Je dois me limiter à l'essentiel.

Conformément à la déclaration de neutralité que la Belgique avait faite relativement au Congo en vertu de l'Acte de la Conférence de Berlin, le Congo devait rester étranger aux opérations militaires ; néanmoins, il fallut masser le gros de nos forces aux frontières Est du territoire, pour parer à toutes éventualités. Mais, très tôt, les Allemands violèrent la neutralité que comme nous, ils avaient à respecter ; dès lors, nous avions les mains libres pour tenter toutes les opérations militaires utiles. Il s'écoula cependant un assez long temps avant d'en arriver là. Mais un moment vint où il ne fut plus possible d'attendre avant de faire entrer nos troupes en action. Et ce fut la campagne glorieuse, il faut le dire, et glorieuse à tant de titres, de l'Est africain allemand, qui commença.

Cette campagne, c'est ORTS qui en fut l'initiateur, qui en surveilla l'exécution, qui fit face à toutes les péripéties politiques et administratives qu'elle suscita ; elles furent nombreuses.

On a contesté le mérite de cette campagne, et même son opportunité. Les historiens ont déjà fait justice de cette opinion. Plusieurs motifs la justifièrent ; il fallait d'abord écarter de nos frontières la menace que faisait peser sur elles la présence d'importantes forces allemandes, toujours prêtes à nous envahir ; un propos que ORTS répétait souvent était :

« Que se serait-il passé si au moment du règlement de la paix, les armées allemandes s'étaient trouvées à Kassongo ? »

Il fallait occuper nos soldats qui s'énervaient à rester depuis longtemps l'arme au pied à surveiller la frontière ; il fallait aussi prendre contre les Allemands un gage qui eût donné à la Belgique un titre à participer aux négociations de la paix, en matière coloniale. Et cela était d'importance ; car les événements des dernières années laissaient prévoir que le sort des colonies y serait âprement disputé.

Ce que fut cette campagne, je n'ai pas à le rappeler. On en a fait des récits détaillés dans maintes publications et on en a montré les mérites et les difficultés. Qu'il suffise d'évoquer l'obligation où l'on était d'équiper d'armes modernes, à plusieurs milliers de kilomètres de la côte, avec des moyens de communications rudimentaires, une armée constituée de toutes pièces avec des troupes et des cadres puisés à des sources disparates.

Il fallut aussi harmoniser, coordonner les efforts des deux Gouvernements, l'anglais et le belge, participant à une action commune qu'on avait d'ailleurs eu beaucoup de peine à obtenir.

Et qui dit action commune de guerre entre deux gouvernements, dit difficultés, tiraillements souvent difficiles à vaincre, et je puis apporter ici le témoignage que nos alliés britanniques ne nous les ménagèrent pas.

C'est ORTS qui fut au centre de toute cette action, prenant les initiatives voulues, stimulant les uns et les autres, rédigeant les notes diplomatiques, gardant le contact avec les alliés ; ce fut pour lui une période de travail intense, auquel il pourvoyait avec une alacrité et un bonheur de conception réellement remarquable.

C'est au plus fort de cette activité que je lui fus adjoint, au Havre, et pus être le témoin de son immense labeur.

Après les péripéties que l'on connaît, la fin de la guerre arriva, et la Conférence de la Paix s'ouvrit à Paris, au début de 1919.

P. ORTS, dans l'entre-temps, était passé au Ministère des Affaires étrangères comme faisant fonctions de secrétaire général et de président du Comité diplomatique, parce qu'on avait reconnu, grâce à l'activité qu'il avait déployée dans le domaine politique au Ministère des Colonies, ses hautes qualités diplomatique et d'homme d'état. Il fut nommé membre de la délégation belge à la Conférence de Paris ; je l'y suivis comme collaborateur.

La question coloniale fut une des premières qu'aborda la Conférence. Quand la délégation belge l'apprit, elle demanda aux Quatre Grands (c'était le Collège qui avait été chargé de coordonner et même de résoudre les principales questions soumises à la Conférence) d'être entendue pour présenter nos revendications. J'ai raconté dans une courte étude la scène de notre audition par les Quatre Grands. C'est ORTS qui présenta ce que nous appelâmes l'exploit introductif de nos instances ; il le fit avec un réel bonheur d'expression et d'arguments. Après cette audition, nous n'entendîmes plus parler de l'affaire, jusqu'au jour où, sans crier gare, le Secrétariat général de la Conférence publia un communiqué annonçant que les Quatre Grands avaient distribué entre eux les mandats (c'était la solution que la Conférence avait adoptée pour fixer le sort des anciennes colonies allemandes et des territoires ayant appartenu à la Turquie). Lorsque P. HYMANS apprit cette nouvelle, il s'en fut éléver une vénémente protestation auprès des Quatre Grands. Aucun ne savait de quoi il s'agissait ; mais LLOYD GEORGE, chef de la délégation britannique, déclara qu'il allait demander à Lord MILNER (alors secrétaire d'État du *Colonial Office*) de venir à Paris pour examiner cette affaire.

De fait, Lord MILNER arriva dès le lendemain à Paris, et P. ORTS fut chargé d'entrer en rapport avec lui.

Lord MILNER était un grand personnage anglais, dans le genre Jingo (comme disait E. VANDERVELDE), froid, sec, personnifiant toute la hauteur et la suffisance de l'impérialisme anglo-saxon.

Quand il se trouva en face de P. ORTS, de taille plutôt petite, le grand Anglais crut qu'il n'en ferait qu'une bouchée et qu'il lui suffirait d'exprimer la volonté de l'Empire de Sa Majesté pour faire céder son interlocuteur. « Nous nous battrons jusqu'au bout », lui dit-il tout de go et comme entrée en matière, « pour vous

faire sortir de cette place ». Cette place, c'était le territoire de l'Est africain que nos troupes occupaient encore.

P. ORTS se redressa, regarda froidement dans les yeux son interlocuteur, et d'un ton sec, comme savaient en prendre les grands bourgeois de l'époque : « Qu'est-ce que vous entendez par combattre ? », lui dit-il.

L'Anglais comprit ; il comprit qu'il avait affaire à un interlocuteur qui ne se laisserait pas manœuvrer. Il se radoucit, et la conversation commença sur un ton acceptable ; les deux interlocuteurs finirent même par devenir amis.

P. HYMANS a résumé dans ses *Mémoires*, en termes également excellents, cette première rencontre entre Lord MILNER et P. ORTS :

« Le 11 mai, Lord MILNER arriva par avion à Paris. Il reçut immédiatement M. ORTS que j'avais mandé auprès de moi et qui, seul parmi nous, était à même de mener avec autorité et compétence la délicate négociation qui s'ouvrait.

» Leur première rencontre ne fut pas, d'après M. ORTS, particulièrement agréable. « Je trouvai en mon interlocuteur, a-t-il écrit, un » homme exaspéré par l'obligation où on le mettait de régler un » incident dont d'autres étaient responsables et bien décidé, pour » nous faire vider la place, à ne négliger aucun des moyens de per- » suasion dont dispose une grande Puissance vis-à-vis d'un pays à » intérêts limités. Ce fut une belle bataille. »

» M. ORTS, cependant, conçut une haute estime pour l'homme d'État anglais, avec qui ses rapports personnels furent de la plus sincère cordialité.

» Lui-même avait tous les mérites nécessaires, l'esprit droit et ferme, de la ténacité, une parfaite distinction de langage et de manières, une connaissance approfondie de la matière, l'art de discuter et de combattre, enfin un absolu dévouement aux intérêts du pays »⁽¹⁾.

De leurs conversations longues, difficiles parfois, sortit un accord portant leur nom (l'accord ORTS-MILNER). Cet accord assura à la Belgique l'essentiel des avantages que nous avions escomptés de notre effort

(1) Page 459.

militaire : le mandat sur les territoires du Ruanda et de l'Urundi — ce joyau de l'Afrique centrale — et des avantages économiques précieux pour la liaison de notre Colonie avec l'Océan indien.

ORTS ne demeura pas longtemps à la tête de la haute administration des Affaires étrangères. Pourquoi ? C'est un secret qu'il ne révéla jamais. Il fut pris par les affaires, les grandes affaires financières. Au fond, il est bon que la direction de celles-ci reçoive parfois le sang nouveau que lui apportent d'anciens fonctionnaires rompus aux choses de l'État.

Dans les affaires, c'est le secteur colonial qui tenta le plus ORTS ; là il était vraiment dans son élément, parce qu'il avait dans le sang l'amour de la Colonie. Il fut amené à s'y rendre maintes fois ; il en rapporta des observations précieuses ; il vit les réformes à accomplir, les abus à extirper ; il en fit part autour de lui, publiquement même parfois, avec cet art qui lui était propre de situer les problèmes sur le plan national et des intérêts supérieurs. Cela choqua et lui valut des inimitiés retentissantes.

Dans l'entre-temps, la Commission des Mandats avait été créée. Heureusement inspiré, le Gouvernement l'y fit entrer. Il y retrouva un terrain où ses talents de diplomate, d'homme d'État, d'homme de sciences et d'œuvres pouvaient pleinement s'épanouir. Il ne tarda pas à devenir l'élément le plus agissant et prédominant de cet auguste aréopage. Mais, il veilla à le maintenir dans le cadre de sa véritable mission. Il ne devait pas être autre chose et ne fut pas autre chose sous l'influence d'un homme comme ORTS (il en devint le président), qu'un organe de contrôle bienveillant des puissances mandataires, un organe de collaboration à leur œuvre de progrès patiente, ordonnée suivant les exigences du temps et les possibilités politiques et morales. Que cela nous menait loin de l'action révolutionnaire et brouillonne de l'actuel Conseil de Tutelle !

Le Dr Chaim WEIZMANN qui fut un des promoteurs du sionisme et de l'État d'Israël, a évoqué dans le beau livre qu'il écrivit sur la « *Naissance d'Israël* » les rapports qu'il eut avec ORTS à l'occasion de l'intervention de la commission des mandats dans les affaires du nouvel état.

« Parmi les autres membres de la Commission permanente du mandat, écrivit cet homme distingué, se trouvait une personnalité belge imposante : M. ORTS, homme de grande expérience dans le domaine de l'administration. Il était intéressant de constater que son observation des faits lui avait appris qu'il y a tout un monde entre le Congo noir et la Palestine blanche et il comprenait l'incongruité des Anglais qui voulaient essayer d'appliquer les méthodes du 1^{er} aux problèmes de la 2^e. M. ORTS combattit souvent avec efficacité cet état d'esprit.

» J'allais voir M. ORTS une fois ou deux par an à Bruxelles ; je passais une longue soirée avec lui dans son bureau lui expliquant notre situation ou bien je tirais un enseignement de sa vaste expérience en tant qu'administrateur extraordinaire et homme d'état. Les activités di « Colonial Office » n'étaient pas non plus appréciées par des hommes tels que RAFFARD et ORTS ⁽¹⁾.

La Commission des Mandats disparut dans la dernière tourmente.

P. ORTS n'avait pas, pour autant, terminé sa carrière coloniale. L'âge semblait d'ailleurs n'avoir aucune prise sur ce corps sec et tout en nerfs. Il faisait partie de l'Institut Colonial International depuis de nombreuses années. Aptès la guerre de 14-18, la vieille institution était

⁽¹⁾ *Naissance d'Israël*, chap. 35, La commission permanente des mandats, p. 425.

presque en péril de mort ; il fallut l'adapter à la situation nouvelle intervenue dans le monde colonial. Heureusement, on mit à sa tête, pour passer le moment difficile, P. ORTS. Il faut avoir vu son entrain à ranimer les courages défaillants ; il alla de l'un à l'autre ; inspira les solutions ; courut s'il le fallait à La Haye, à Londres, à Paris. Le succès couronna son effort, l'Institut survécut à la tourmente.

Il devint aussi professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Pendant plusieurs années, il y enseigna un cours d'histoire diplomatique. Il affectionnait ce cours, où il pouvait mettre toute la substance de sa longue expérience des hommes et des choses de la diplomatie, auxquels il avait été mêlé si intimement.

Hélas ! les hommes ne sont pas éternels ! Il vient un temps où les plus aptes et les plus résistants doivent dételer et céder la charge à de plus jeunes. ORTS recula ce moment le plus longtemps qu'il put ; mais, âgé de 80 ans environ, il abandonna ses diverses activités et se retira dans sa belle propriété de Tintange (près de Bastogne). Il n'y vécut pas inoccupé, il gérait encore avec soin cette vaste propriété ; s'entourait de ses enfants et petits-enfants, et surtout, il continuait le perfectionnement de sa valeur morale et intellectuelle. Les livres, et surtout les livres d'histoire, les mémoires des grands hommes de la politique étaient devenus ses compagnons préférés. La dernière fois que j'eus l'honneur de le rencontrer, c'était peu de temps après la grave opération dont il ne se remit jamais tout à fait, il était occupé à la lecture d'un de ces livres. Il m'en fit avec une perspicacité étonnante une critique serrée et en dégagea les leçons de haute moralité politique qu'il comportait.

Il s'éteignit dans la paix et la sérénité, avec la conscience d'avoir mené une existence non seulement digne, mais hautement méritoire.

ORTS fut un de ces types d'homme qui honorent l'humanité.

Que son souvenir prenne rang parmi ceux dont la patrie a le droit de se montrer fière !

Le 14 juillet 1958.

**N. De Cleene. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo (*).**

En prenant connaissance de l'échange d'idées qui a fait suite à la communication du R. P. BOELAERT, j'ai pu constater que la plupart des considérations émises en faveur du français comme langue véhiculaire de tout notre enseignement au Congo, partent de l'affirmation — à mon avis un peu équivoque — que « les Congolais veulent le français ».

Il n'entre pas dans mes intentions de reprendre ici les arguments qui sont favorables ou défavorables à la généralisation de cette langue au Congo. Ils sont, en effet, amplement connus de tous.

Il me semble beaucoup plus utile d'attirer l'attention de notre Classe sur le fait que « le désir des Congolais de faire du français la langue de culture du Congo » n'est pas du tout aussi unanime qu'on le suppose d'ordinaire.

Pour s'en rendre compte, il suffit de lire attentivement les conclusions d'une enquête linguistique organisée, ces derniers mois, par deux journaux congolais : *Temps Nouveaux* à Usumbura et *Horizons* à Léopoldville. Ce dernier périodique donne dans le numéro de dimanche 25 juin une synthèse des nombreuses réponses obtenues de toutes les régions du Congo.

Il me paraît intéressant de passer ici en revue les principales considérations qui ont été émises. Par souci d'objectivité, je citerai, la plupart du temps, le texte même de l'auteur de l'article.

Et voici, tout d'abord, en quels termes le problème fut posé :

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

« Si le problème linguistique intéresse quelques milliers de Blancs vivant au Congo belge, il est d'une importance bien plus grande et bien plus vitale pour les douze millions de Congolais. De la solution qui lui sera portée, dépendra un nombre presque incalculable de conséquences. Il est donc normal que nous fassions entendre notre voix et que nous ne restions pas les bras croisés en attendant que d'autres le solutionnent pour nous. »

C'est donc bien un son de cloche authentiquement congolais que l'on va entendre.

Les diverses réponses obtenues ont été groupées sous quatre rubriques : l'idéal à atteindre — les restrictions d'ordre sociologique — les facteurs politiques — les conclusions.

L'auteur de la synthèse constate que presque tous les correspondants se sont placés sur le plan élevé d'un *idéal à atteindre*. Il résume leurs positions comme suit :

« 1^o Le Congo est un pays appelé à une grande destinée. Il a une originalité propre, distincte des autres nations du monde, originalité que l'on discerne chaque jour davantage.

» Il serait donc normal qu'il la fasse valoir par une langue qui lui soit propre et connue de tous les Congolais. Ce qui ne porterait en rien ombrage aux dialectes locaux. Mais il ressort de toute façon que cette langue ne peut être le français ou toute autre langue étrangère aux groupes ethniques habitant le Congo.

» 2^o La nécessité d'une seule langue se fait de plus en plus sentir, elle est évidente et comme l'a dit M. MULUNGU : « La pluralité linguistique nous écrase ». Elle nous écrasera bien davantage encore à l'avenir. Actuellement, les relations entre les différentes races se font principalement par l'intermédiaire du français.

» 3^o Le français restera une nécessité pour tous ceux d'entre nous qui, par leurs fonctions, devront spécialement entrer en relation avec le monde extérieur, et cela au même titre que l'anglais. L'avantage momentané du français est de nous faire apprécier les éléments d'une culture mondiale se situant au niveau de l'homme et non des races ou des continents, culture que nous intégrerons progressivement et que nous retraduirons et enrichirons dans notre langage national. Le français doit être considéré comme un moyen et non comme un but.

» 4^o La chose est possible : nos différentes langues sont très proches les unes des autres et les ethnies ne sont pas si éloignées que certains le pensent. »

Et l'auteur, après avoir cité quelques passages de ses correspondants conclut en ces termes :

« Nos correspondants les plus avertis estiment tous que le Congo, nation qui se forme, est susceptible de se donner une langue nationale, qu'il convient dès aujourd'hui d'enrichir. Cette langue à son tour deviendra le ciment de l'unité nationale et le support de la culture congolaise. Mais... »

C'est alors que l'auteur passe à ce qu'il appelle les restrictions d'ordre sociologique.

Il constate que :

« ...c'est la dispersion la plus complète lorsqu'il s'agit de déterminer quelle sera la langue commune de la Nation congolaise... aucune unité de vue n'a pu s'établir. »

Il essaie d'en donner une explication.

« Cela vient peut-être du fait que l'on se rend parfaitement compte qu'en réalité il est devenu impossible aujourd'hui d'imposer à quelque groupe que ce soit une autre langue que la sienne qui deviendrait nationale. Un patient travail dans le passé a pu avoir comme fruit de réduire à quatre grandes langues les centaines de dialectes parlés au Congo. Mais l'unification est devenue impossible de nos jours par voie d'imposition comme ce fut le cas jadis.

» Le fait est ressenti par tous nos correspondants qui, au nom de l'idéal dont ils rêvent, en sont réduits à supplier le public de comprendre cette nécessité pour le pays et pour les avantages immenses que pourraient en recueillir nos enfants...

» De telles considérations sont tenues par tous (nos correspondants). Et pourtant chacun se rend compte que si le tshiluba est riche, il est désormais une utopie de vouloir l'enseigner à Coq, que si le kiswahili jouit déjà d'une ample littérature extra-congolaise il ne sera jamais adopté par les Bakongo, pas plus que les gens du Bukavu n'accepteront d'abandonner le kiswahili pour goûter les richesses du kikongo.

» Qu'on le veuille ou non, les groupes linguistiques sont formés ; ils se sont formés au cours des dernières années ; des changements interviendront encore mais ce ne sera plus par imposition comme par le passé et encore moins en faisant appel à la raison. »

L'auteur est convaincu que des facteurs politiques détermineront dans ses grandes lignes l'évolution linguistique. Formulant différentes hypothèses, il se demande :

« Le Congo restera-t-il étroitement attaché à la Belgique ? Dans ce cas le français resterait vraisemblablement le grand lien rattachant les populations entre elles, avec la Belgique et le reste du monde.

» Le Congo sera-t-il totalement autonome sans aucune attache avec la Belgique ? Formera-t-il alors une grande nation soulevée par un intense sentiment patriotique ? Dans ce cas, une langue nationale pourrait s'imposer, car la vertu patriotique serait capable de donner à tous la force d'accomplir les sacrifices linguistiques nécessaires pour le profit de la Nation.

» Mais il est aussi très possible que, autonome, le Congo se morcèle en divers états, fédéraux ou non, divisés naturellement par groupes ethniques et donc linguistiques. Dans ce cas, une langue nationale ne s'imposerait pas. »

L'auteur cependant ne s'étend guère sur ces perspectives politiques ; il revient bien vite à des *conclusions* plus immédiates.

« Les quatre grandes langues parlées au Congo ont toutes de larges possibilités d'avenir, mais il faut reconnaître qu'elles sont encore au point de départ et que pour devenir des langues utiles dans tous les domaines et particulièrement aux études les plus poussées, elles ont encore toutes le même trajet à accomplir.

» Elles peuvent devenir des langues modernes parfaitement aptes à exprimer la pensée humaine sous tous ses aspects, mais il faut encore trouver les génies qui matérialiseront ces possibilités réelles, les penseurs profonds qui les feront éclater, les écrivains qui réaliseront grâce à elles des chefs-d'œuvre.

» C'est, pensons-nous, une question d'hommes et non de langue. Fort peu d'évolués se sont consacrés jusqu'à présent à la littérature bantoue, à l'étude de leur langue, à l'expression de valeurs culturelles à travers les langues bantoues. Admettons que la chose ait été impossible jusqu'ici car il aurait fallu pour cela des circonstances qui le permettent. Créons aujourd'hui ces circonstances. »

Et l'auteur termine son exposé par un appel pressant.

« Que chacun donc se mette à l'œuvre. Ayons la fierté au moins de parler correctement notre langue. Que sa syntaxe et sa grammaire soient abondamment enseignées dans les écoles. Que l'on crée des prix de littérature de nos quatre grandes langues, etc.

» L'Abako avait pris initialement pour tâche l'unification de la langue kikongo ; nous souhaitons qu'elle n'abandonne pas ce but si noble. De nombreux évolués se consacrent actuellement à l'étude du lingala si riche en possibilités et si mal parlé un peu partout. D'autres efforts tendent à l'expression littéraire en tshiluba et en kiswahili. Voilà nous semble-t-il le bon chemin, en tout cas celui sur lequel on peut s'engager sûrement. Ce ne sera jamais du temps perdu.

» Et si, dans quelques années, une de ces langues est devenue la langue nationale de fait, parlée par l'immense majorité, ce sera sans effort et sans sacrifice : elle s'imposera comme la meilleure expression de l'âme bantoue. »

Tels sont les points essentiels auxquels a conduit cette large enquête linguistique purement africaine.

Je m'en voudrais d'y consacrer de longs commentaires, mon but ayant été uniquement d'information et de documentation. Un mot cependant s'impose.

Si les conclusions émises ne sont pas toujours des réponses complètes aux problèmes complexes qu'elles envisagent et qui s'agitent aujourd'hui, elles indiquent cependant avec netteté un sens de marche et une orientation générale. Elles laissent apparaître une doctrine commune qui les pénètre toutes : une opposition nette à toute idée d'assimilation sur le plan linguistique.

Le 14 juillet 1958.

**G. Périer. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo (*).**

Tous les orateurs qui ont pris part à cette discussion — et le P. BOELAERT lui-même qui l'a brillamment ouverte — ont tenu, et cela est fort louable, à n'exprimer exclusivement que des arguments — qu'ils soient d'ordre culturel, pédagogique, psychologique voire politique, — fondés sur l'intérêt immédiat ou lointain et sur la volonté plus ou moins clairement exprimée des populations congolaises.

Je dis et je répète que cela est fort bien et fort louable mais ce n'est ni tout à fait raisonnable ni très clairvoyant.

Pas tout à fait raisonnable car, après tout, nous sommes ici dans une Classe de l'Académie royale des Sciences coloniales et non pas une Académie congolaise et s'il est juste et essentiel qu'en toute matière l'intérêt des Congolais jouisse d'une priorité absolue dans nos pensées et dans nos travaux, il me paraît tout à fait excessif qu'un intérêt majeur, non pas de la puissance colonisatrice ou de ses ressortissants, mais un intérêt aussi capital pour la pérennité et la profondeur de l'œuvre coloniale que nous avons entreprise que celui qui est attaché à la question dont nous débattons, soit complètement et systématiquement ignoré ou négligé.

Pas tout à fait clairvoyant car si, abandonnant quelque peu des disciplines aussi jeunes et fragiles (quel que soit le respect qu'on leur porte) que la psychologie et la pédagogie, pour se replacer dans le moment de l'évolu-

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

tion historique où nous sommes, l'on constate que depuis qu'il y a des métropoles et des colonies et depuis que les colonies se sont les unes après les autres affranchies de l'autorité puis de la tutelle des métropoles, il n'est qu'un lien qui tienne bon et qui prolonge la communauté d'intérêt et de culture longtemps après que le lien politique s'est distendu, relâché ou finalement rompu.

Et ce lien, c'est précisément la langue de culture apportée par les colonisateurs.

La culture hellénique s'est prolongée pendant près de deux mille ans de la Cyrénaïque à la Bactriane, grâce au grec, la culture romaine s'est prolongée jusqu'aujourd'hui et jusque dans cette pièce par le latin, le russe a conquis et garde la moitié de l'Asie, le chinois le quart de l'humanité, l'anglais est un lien bien plus profond que tous les traités entre les pays du Commonwealth et les États-Unis, les Espagnols conservent des droits de priorité de Mexico à Puntas Arenas grâce au castillan, les Hollandais sauveront peut-être une partie de leur influence en Indonésie et ont recouvré une grande audience en Afrique du sud grâce au néerlandais et si les Français sont loin d'avoir perdu tout à fait les États indochinois, la Tunisie et le Maroc, c'est à cause du français. Allons-nous nier de pareilles évidences et négliger ce qui dans une ou deux générations sera peut-être à la fois le seul lien entre les Congolais eux-mêmes comme entre eux et nous, sous le faux prétexte qu'un enfant doit être instruit dans la langue, le jargon ou le patois de ses parents sous peine de compromettre son développement intellectuel ?

La majeure partie de la science américaine et de la science russe sont le produit de peuples instruits dans une grande langue de culture qui n'avait aucune attaché avec le sol et qui n'était pas celle de leurs ascendants.

Toute la culture du moyen âge et de la Renaissance se servait universellement d'une langue morte.

Et je n'ai pas parlé jusqu'ici d'une grande langue qui est celle d'une grande religion et qui est parlée de Casablanca à Calcutta. Cette langue qui a été imposée parce que c'était celle du Coran demeure avec celui-ci le seul, mais combien puissant, trait d'union entre tous ces peuples qui se disent arabes uniquement parce qu'ils parlent arabe.

Allons-nous faire le jeu de l'Islam en opposant au centre de l'Afrique à l'offensive de l'arabe unique et monolithique une culture exprimée en quelques faibles dialectes bantous ?

Avons-nous hésité et avons-nous eu tort de ne pas hésiter à catéchiser les Congolais et à les ouvrir à l'une des grandes religions de l'humanité ; avons-nous demandé timidement à Messieurs les psychologues si le choc de la révélation chrétienne ne risquait pas de provoquer certains traumatismes psychiques chez des enfants de fétichistes ou d'anthropophages ?

Je demande à la Classe de n'établir aucun parallèle entre le problème des langues au Congo et le choix français ou langues indigènes qui se présente là-bas avec notre propre problème linguistique car ce parallèle est absurde. Les données historiques, démographiques, politiques et surtout sociales sont incomparables et s'il s'agit ici du choc fortifiant entre deux cultures il ne s'agit là-bas que de permettre le développement d'une seule culture qui sera européenne et chrétienne si nous adoptons délibérément le français à partir de l'enseignement secondaire et qui sera finalement musulmane et asiatique si nous laissons le kiswahili (d'ailleurs arabisé) ou le tshiluba ou le kikongo résister en ordre dispersé à l'expansion de l'arabe.

Nous avons le double bonheur que l'une de nos deux langues nationales soit l'une des deux ou trois plus grandes langues de culture de monde occidental et, d'autre part, qu'en ce moment-même, après trois quarts

de siècle de colonisation, l'immense majorité des Congolais non seulement l'acceptent mais la réclament comme langue de base de leur enseignement.

Allons-nous, par une affreuse confusion de nos devoirs, compromettre notre propre avenir et celui de ceux dont nous devons être aujourd'hui les bons conseillers si nous voulons demain établir avec eux une communauté de travail et de progrès ?

Le 14 juillet 1958.

**J.-M. Jadot. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo (*).**

J'ai pris le plus vif intérêt à lire la communication faite à notre Classe le 16 juin dernier par notre confrère le R. P. E. BOELAERT, ainsi que les observations qu'elle a inspirées à nos confrères le R. P. A. ROEYKENS, le baron A. DE VLEESCHAUWER et MM. P. RYCKMANS et J. STENGERS.

Que le R. P. BOELAERT n'ait pu se confiner à nous présenter une page d'histoire et se soit quelque peu aventuré en terrain politique, cela ne m'étonne pas. La question de l'emploi d'une langue véhiculaire de l'enseignement dans quelque république, au sens platonicien du terme, que ce soit, relève nécessairement de la politique, au sens aristotélicien de ce second terme. Mais je conçois parfaitement que certains de nos Confrères aient tenu à préciser qu'à leur sens la politique du Congo d'aujourd'hui, en marche vers un Congo de demain, n'était pas nécessairement, dans le domaine envisagé, celle de la métropole dans le domaine linguistique belge, et je conçois parfaitement, avec M. DE VLEESCHAUWER, que si l'emploi des langues entre Belges employés ou installés au Congo appelle certaine réglementation, celle-ci se peut élaborer en dehors des indigènes et sans aucune atteinte à leurs droits.

Que l'emploi d'une langue culturelle d'expansion mondiale dans l'enseignement congolais réponde aux vœux actuels de nombreux Congolais à même d'en émettre,

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

à nos espoirs à nous de voir se constituer là-bas une symbiose belgo-congolaise solide à la fois et harmonieuse et, en outre, à certains postulats de légitime défense de l'avenir du Congo contre certaines intrusions linguistiques de l'étranger, je n'en doute aucunement, mais la réponse à donner à ces voeux, à ces espoirs et à ces postulats ne saurait préjudicier à la sauvegarde, au profit des indigènes congolais, de l'acquit culturel que représentent leurs langues ancestrales. Aussi bien, si des « évolués » congolais réclament un enseignement de moins en moins rudimentaire d'une langue indo-européenne mondialement accréditée, aurions-nous tort de croire qu'ils tarderont longtemps à nous réclamer la restitution de leurs langues ancestrales, nous eussent-ils préalablement accusés de les avoir conservées pour les empêcher de s'unir contre nous. Nos jeunes écrivains de couleur ont déjà exprimé le vœu de rafraîchir leur inspiration aux sources vives de leur folklore ancestral mnémotechniquement conservé, sinon transcrit par quelques uns d'entre nous. Ils nous demandent déjà de leur faciliter ce retour à leurs « sources ».

Comment le leur assurer ?

A mon sens, ni le fiote, ni le swahili tel qu'on le pouvait connaître en 1906, ni cette troisième langue, au standing de groupe linguistique, à quoi BEERNAERT faisait allusion mais dont le nom lui échappait, ni les quatre *linguae francae* citées par le R. P. BOELAERT dans sa communication du 16 juin : le kikongo, le lingala, le tshiluba et la kiswahéli, à quoi l'on ajouterait, dans l'intérêt des Mongo, Kundu, Ekonda et autres peuplades de la cuvette centrale échappées à la culture des piroguiers du Fleuve, le Mongo, et dans celui des peuplades riveraines des rives droites de l'Ubangi et de l'Uele, le Gbandi, ne sauraient suffire à assurer à nos évolués de demain et d'après-demain la disposition intégrale de leur trésor culturel ancestral.

A tout prendre, notre enseignement au Congo belge doit préparer l'avénement d'une culture belgo-congolaise, en civilisation eurafricaine, juste et harmonieuse au mieux ; l'accession à cette culture, par la langue européenne de grande expansion de leur choix, des évolués qui nous demandent d'y accéder : le passage le plus prompt et le plus enrichissant possible des communautés indigènes encore analphabètes de cet analphabétisme à un premier stade d'acculturation mondiale ; la défense de nos efforts et de nos accomplissements culturels contre toute intrusion linguistique de l'étranger, quel qu'il soit, et enfin le sauvetage du trésor culturel qu'a constitué l'art oral du verbe dans toutes les peuplades congolaises et qu'elles ont pu conserver mnémotechniquement.

On peut attendre tout cela d'un schéma d'enseignement dans le genre de celui-ci :

Enseignement primaire présenté en milieu coutumier en langue proprement congolaise de ce milieu et, en milieu extra-coutumier, en la *lingua franca* utilisée par la famille des écoliers ;

Enseignement moyen inférieur donné en *lingua franca* et comportant les premiers éléments d'une langue européenne qui sera, sans doute, actuellement, du moins, et pratiquement, le français, et comportant la connaissance grammaticale et syntaxique de la *lingua franca* véhiculaire ;

Enseignement moyen supérieur donné en la langue européenne (comme plus haut), comportant l'étude littéraire de cette langue et de la *lingua franca* du lieu et, au choix, une seconde langue européenne et une des langues proprement indigènes de la Province ;

Enseignement supérieur (Université et Normale supérieure) appelé à former facultairement des philologues des langues européennes et négro-africaines destinés à professer dans les autres degrés d'enseignements prévus.

Sans relever de l'Enseignement, mais nécessaires au sain développement de celui-ci, nous devrons réaliser au plus tôt, par des commissions de linguistes et des institutions de recherches linguistiques, la standardisation des *linguae francae* et l'enregistrement des langues vernaculaires et des trésors mnémotechniquement conservés de leur art non écrit.

Le 14 juillet 1958.

**G. Smets. — A propos de la communication
du R. P. E. Boelaert sur le problème linguistique
au Congo (*).**

Sans vouloir toucher au fond du débat, je tiens à dire que je sais gré à notre confrère M. J. STENGERS d'avoir fait un utile effort pour éliminer de la discussion les éléments de romantisme qui l'encombrent. Qui dit romantisme dit sentimentalité, sinon passion. En l'espèce, c'est une sentimentalité dont les attaches avec les courants d'idées européens est fort apparente. La question réclame une solution dictée par le bon sens, la raison, et cet ensemble de considérations qui inspirent ce qu'on est convenu d'appeler la science politique.

Le 14 juillet 1958.

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

**E. Boelaert. — Réponse aux interventions
dans sa communication, intitulée : « Afrikaanse talen
in het onderwijs in Belgisch-Congo ». (*)**

La communication qui est à l'origine de nos discussions traitait de la place des langues africaines dans l'enseignement au Congo belge. Elle tendait à établir que notre politique coloniale traditionnelle a toujours reconnu que les langues africaines doivent, autant que possible, être le véhicule de l'enseignement, et elle soulignait que cette reconnaissance était et est en accord avec l'opinion des organisations internationales et avec la droite raison.

Aucune intervention n'a attaqué la thèse historique, mais plusieurs ont cru devoir faire des réserves quant à l'opportunité à continuer cette politique, présentant les revendications linguistiques comme un romantisme irraisonnable et dépassé, contraire à l'idéal de paix et d'unité qui devrait nous guider.

A la base du désaccord des opinions nous trouvons un désaccord sur la valeur relative de deux réalités sociales antagonistes : nation et état.

Ce sont les communautés ethniques et linguistiques, ethnies ou communautés populaires, qui naissent spontanément des familles élargies et qui sont donc plus naturelles, plus près de la nature humaine, plus nécessaires que les états. Ce sont elles qui sont les créatrices des cultures variées et qui constituent ainsi le milieu naturel où les hommes vivent et se développent.

L'étude des sociétés primitives nous montre des ethnies, des peuples apolitiques, des nations sans être des

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

états. En Europe orientale et dans le Proche-Orient, les peuples ont gardé leurs caractères ethniques sous les dominations les plus diverses. La nation polonaise a résisté à 150 ans de division politique.

Chaque fois qu'une telle communauté ou nation est menacée dans son existence ou dans son libre développement, et qu'elle en a l'occasion, elle en appelle à la conscience de l'humanité entière. Chaque fois que les états s'opposent, ils en appellent à ces communautés, reconnaissent et exaltent leur valeur et leurs droits à l'autonomie. Et à chaque convention internationale on renforce le statut des minorités ethniques et linguistiques.

Si ces communautés existent et confèrent des droits à leurs membres, il est naturel aussi qu'elles créent des devoirs. A ceux donc qui s'étonnent qu'il serait interdit à un père de famille de se désolidariser de son groupe, il faut bien répondre que cette liberté ne peut être totale et sans norme, et que les obligations envers ce groupe ne peuvent moralement céder le pas que devant un bien supérieur, qu'il peut y avoir des traîtres à la nation comme il peut y en avoir contre la famille ou l'état.

Normalement, ces communautés ethniques et linguistiques auraient dû évoluer en états, mais l'histoire n'évolue pas à la manière des lois physiques. Dans notre propre histoire occidentale autant que dans les nouveaux pays, nous constatons que la politique fait et défait, crée et change les frontières politiques sans tenir suffisamment compte des frontières ethniques ou linguistiques des communautés naturelles.

Même dans les états fédéraux ou dans les états-unis, mais surtout dans les états centralisateurs, l'état a tendance à se substituer aux nations, à s'attirer l'attachement et l'amour que l'homme porte naturellement à sa famille élargie. De là sa tendance à imposer une culture, une langue, une religion unique, d'état.

Et il faut bien reconnaître, que l'état moderne a, pour réussir, les grands atouts en mains, puisqu'il dispose des leviers de commande, de coercion et de propagande.

Mais il faut reconnaître aussi que si, malgré cette inégalité des armes, l'état n'arrive pratiquement pas à étouffer les tendances nationalistes, c'est que celles-ci ne sont pas inspirées uniquement par un romantisme dépassé, mais par une réalité profondément vivante.

Je sais bien qu'il est difficile peut-être à un Français, à un Wallon, à tous ceux qui se trouvent dans une position privilégiée, de comprendre cet attachement à une communauté sociale autre que l'état, et de ne pas le taxer de sentiment antinational et subversif.

Mais est-ce que le progrès de l'humanité serait si sûrement servi par l'élimination progressive de toutes les différences culturelles et linguistiques ? Ou est-ce que cette unification ne conduirait pas plutôt à un nivellement culturel et un appauvrissement spirituel, ainsi qu'à une étatisation tyrannique sur le plan national comme sur le plan international ?

Et ne faudrait-il pas reconnaître la coexistence de ces deux courants sociaux, de liberté et d'égalité, et chercher la fraternité dans un équilibre difficile mais nécessaire des deux forces, des deux droits en présence : les droits historiques de l'état et les droits plus anciens, plus naturels des communautés ethniques et linguistiques ? Tout ce que ces dernières réclament pour cela, c'est le respect de leurs droits, et ces droits se résument à être gouvernés, administrés et jugés dans leur langue maternelle, à recevoir une éducation complète dans cette langue et une protection réelle de leur culture.

Seule une raison d'ordre majeur peut délier l'homme des devoirs qui le lient à sa communauté culturelle et linguistique, peut délier l'état de son devoir de respecter et d'aider au développement de cette culture et de cette langue.

Ces raisons majeures existent-elles au Congo ?

1^o On n'a heureusement pas invoqué ici l'incapacité intrinsèque des langues africaines. Il est trop évident que :

« ... toute langue est faite pour servir d'instrument de communication entre êtres humains et possède par conséquent une structure cohérente. Il est toujours possible de lui trouver des règles et de lui donner une forme écrite. Aucune langue n'est incapable par nature de se développer et de servir d'instrument d'enseignement satisfaisant ».

2^o Mais on invoque bien souvent l'impossible multiplicité des langues indigènes au Congo. Et il faut reconnaître que parmi la cinquantaine de langues parlées au Congo belge, il y en a beaucoup qui sont parlées sur un territoire trop restreint et par un nombre trop infime d'indigènes pour pouvoir se développer en langues culturelles complètes.

Mais au milieu de ces groupements minuscules se dessinent nettement quelques communautés linguistiques à ère étendue, dont les langues sont en train de se développer en vraie langues culturelles : kikongo, tshiluba, lomongo, desservant à elles seules la grande partie de la population congolaise. Elles sont déjà assez adaptées pour servir de langues véhiculaires de l'enseignement primaire, et si nous voulons les aider à s'adapter à leur rôle, elles pourraient rapidement être le véhicule de l'enseignement secondaire. De quel droit le refuserions-nous ?

3^o On invoque ici la nécessité d'une langue commune pour cimenter l'unité congolaise. Et ceci semble bien être l'argument massue de tout gouvernement centralisateur et unificateur qui voit en chaque revendication culturelle ou linguistique un danger de nationalisme subversif. On y ajoute encore le besoin pressant de relations entre groupes linguistiques et entre Blancs et Noirs.

Or qui ne voit, à l'exemple de notre Belgique même, que l'objection est spécieuse et étend sa conclusion au-delà de ses prémisses ? Nous faut-il introduire en Belgique une seule langue officielle d'enseignement pour permettre les relations entre Flamands et Wallons, pour cimenter notre unité et pour empêcher toute discrimination ?

Voici d'ailleurs comment *Présence Africaine* répond à l'objection :

« Ce qui est important, écrit-elle, c'est de savoir si l'existence au Congo de 3 ou 4 langues influentes constitue un empêchement à la réalisation de l'unité nationale congolaise.

» N'y a-t-il pas d'autres éléments qui peuvent assurer de façon plus certaine cette unité, plutôt que d'imposer une langue unique qui risque d'apporter au problème une solution provisoire et inadéquate pouvant provoquer plus tard de graves conflits sociaux ?

» A notre avis il vaut mieux laisser les langues les plus influentes du Congo faire leur chemin. Celles qui n'ont pas d'avenir, soit parce qu'elles ne sont pas riches et n'offrent pas de possibilités de développement, soit parce qu'elles n'ont pas de possibilités d'expansion, tomberont d'elles-mêmes en subissant l'influence des autres.

» Un fait s'impose : le problème ne trouvera de solutions qu'au départ des réalités proprement congolaises à l'exclusion de toute solution importée » (cit. *Courrier d'Afrique* du 9 avril 1958).

Puis-je encore citer le même journal (mai 1957) où D. F. SAKILIBA écrit :

« Le multiracialisme qui est la formule politique nécessaire de l'Afrique de demain, devra nécessairement se doubler d'un plurilinguisme officiel ».

Et *African Affairs* d'octobre de cette même année, où P. A. OWIREDU arrive, pour le Ghana, à cette conclusion :

« All Regional Assemblies, in addition to recognising an African vernacular as the official language of the region under its competence, should also recognise English as the compulsory second language, which should be used in inter-regional and external transactions ».

On a parlé de ma tendance à adopter des solutions inspirées par la situation belge. Mais c'est que la situation belge éclaire précisément la situation congolaise. Comme la Belgique comprend deux communautés linguistiques, culturelles, nationales, le Congo en comprend plusieurs. Il est irraisonnable, antidémocratique et vain de n'en pas tenir compte dans l'élaboration d'une politique linguistique.

4^o Et ceci introduit la dernière objection à laquelle je voudrais encore essayer de répondre, celle de la volonté du pays.

J'ai déjà souligné dans ma communication qu'il n'est pas étonnant que beaucoup de parents demandent un enseignement poussé du français. La situation privilégiée donnée au français a fait que la bourgeoisie flamande a elle aussi longtemps demandé un enseignement français. Ces parents voyaient trop bien qu'en Belgique d'alors le français était la porte à toutes les situations. Dans les colonies belges et françaises, le français est la seule voie du prestige et de l'avancement, comme est l'anglais dans les colonies anglaises, comme était le néerlandais aux Indes néerlandaises. Mais dès que cesse cette situation privilégiée, les vrais sentiments se déclarent.

D'ailleurs à « la masse considérable de textes et de faits » apportée par les partisans du français qui ne forment qu'une minorité agissante qui a tout l'appui des organes officieux de l'opinion, on peut opposer trop de textes et de faits, moins spectaculairement épinglez, mais plus sincères. Et je ne pense pas seulement ici à l'opinion de nombreux missionnaires qui parlent encore la langue de leurs gens et en saisisseut donc mieux les vrais besoins, mais je pense aussi au succès de l'Abako, au comité pour la défense du tshiluba, à la campagne de *Temps Nouveaux* pour le kiswaeħli, à plusieurs textes de *Conscience Africaine*, aux controverses dans Mbandaka et Lokole, aux réactions des Mongo de Léopold-

ville, aux vœux exprimés par beaucoup d'Africains de la Capa. Avec les délégués des conseils de province et de gouvernement, ils admettent qu'actuellement encore le français serve de langue véhiculaire de l'enseignement secondaire. Ils admettent qu'ils ont besoin encore du français comme langue de contact avec nous et avec notre culture, mais ils n'admettent pas que nous leur imposions le français comme langue future unique d'administration et de culture.

La tâche du gouvernement d'un état multinational n'est pas de tendre à une unification culturelle et linguistique, mais bien d'aider ses communautés nationales à se développer dans une entente et une coopération mutuelles : ce n'est pas l'unité qui fait la force, mais l'union.

Le 14 juillet 1958.

**A. Roeykens. — A propos des échanges de vue
à la suite de la communication du R.P. E. Boelaert
sur le problème linguistique dans l'enseignement
au Congo (*).**

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot à la conclusion de notre honorable confrère le R. P. E. BOELAERT.

Les échanges de vue sur le problème des langues congolaises dans l'enseignement ont été fructueux et apportent une contribution positive à sa solution. Ils ont montré qu'au fond tout le monde est d'accord sur la solution pratique à donner pour le moment à ce problème quant à l'enseignement secondaire et universitaire, et puisque l'adoption de cette même solution pour l'enseignement primaire n'est que la suite logique et pratique de cette première disposition, il nous semble que les réserves, que certains Confrères ont émises à ce sujet, perdent de ce fait beaucoup de leur force.

Ces réserves étaient inspirées par le souci de voir sauvegarder les valeurs réelles des cultures bantoues et soudanaises des autochtones dont la langue maternelle est l'expression naturelle. Nos échanges de vue ont montré qu'un accord parfait existe au sein de notre Classe en faveur de l'estime que méritent ces langues et ces cultures malgré le stade primitif de leur évolution, en faveur aussi de la nécessité d'accorder une place dans les écoles congolaises à l'enseignement de ces langues et de ces cultures depuis l'école primaire jusqu'à l'université y comprise. A l'école primaire, les enfants congolais doivent être rendus capables de lire et d'écrire leur

(*) Communication présentée à la séance du 16 juin 1958, page 861.

langue africaine et ils doivent prendre connaissance, par des lectures et par d'autres exercices, du fonds culturel de leurs traditions ancestrales. A l'école secondaire, ces connaissances grammaticales et littéraires doivent être entretenues et développées, de même qu'à l'université durant les années de l'enseignement supérieur orientées davantage vers l'approfondissement de la culture générale. Il y a également accord parfait pour encourager l'éclosion d'une littérature en langues congolaises, pour favoriser les études linguistiques, en un mot, pour stimuler tout effort soit des autochtones soit des Blancs en faveur de la conservation, de l'évolution ou de l'enrichissement des cultures bantoues et soudanaises du Congo. Nous sommes sur ces deux points en parfaite communion d'idées avec les élites congolaises.

Il y a aussi un parfait accord pour souhaiter de voir distribuer à la généralité de la jeunesse congolaise un enseignement qui se tient à tous les degrés au même niveau que celui distribué aux enfants blancs et qui permet aux autochtones d'acquérir la même formation générale et les mêmes aptitudes professionnelles que les Européens. D'autre part, nous sommes tous d'accord pour constater qu'actuellement aucune langue native du Congo n'est encore suffisamment adaptée pour pouvoir servir de langue véhiculaire d'un tel enseignement, ce qui ne veut pas dire que plus tard ces langues bantoues et soudanaises ne peuvent le devenir. Il y a donc nécessité pratique et concrète de recourir à l'emploi généralisé d'une langue étrangère, si l'on ne veut pas mettre des obstacles à l'évolution de l'enseignement au Congo.

Il y a également accord parfait pour constater le désir général des Congolais autochtones de se hisser rapidement et sûrement au même niveau de formation générale et professionnelle que les Blancs, afin de remplir dans le Congo de demain le rôle auquel ils aspirent en toute justice et dignité dans la vie économique, sociale, admi-

nistrative et politique. Nous applaudissons tous à ce fait comme à l'un des plus beaux succès de l'œuvre belge en Afrique et comme à un gage de son avenir. Nous souhaitons voir favoriser par tous les moyens la réalisation intégrale de ce désir qui est aussi le nôtre. Ce désir a poussé nos frères congolais à demander que l'enseignement soit donné maintenant en français. Les circonstances historiques ont orienté leur choix dans ce sens ; il convient de l'accepter.

Ce choix du français comme langue véhiculaire de l'enseignement ne veut nullement dire de la part des autochtones un renoncement aux valeurs positives de leur culture native, ni un mépris ou une désapprobation de leurs langues africaines. Ils ne cherchent d'abord qu'à se hisser le plus vite et le plus sûrement possible au même niveau culturel et professionnel que les Blancs ; en même temps, ils cherchent à se rendre ainsi capables de développer eux-mêmes leurs propres cultures bantoues et soudanaises, capables de les enrichir de tous les éléments favorables de la culture chrétienne occidentale qui ont trouvé une résonnance dans leur âme africaine, et enfin capables de forger eux-mêmes à la longue une culture congolaise commune et la langue ou les langues qui en seront l'expression naturelle.

Le fait d'accéder à ce désir n'implique aucun impérialisme linguistique ou culturel de la part des Belges ; il ne signifie nullement la volonté de remplacer définitivement ou même provisoirement pour la masse congolaise les langues indigènes par le français. Ce fait marque, au contraire, le souci de promouvoir adéquatement l'intérêt des Congolais et de leur préparer l'avenir auquel ils aspirent.

Il nous a semblé que l'opinion de ceux de nos Confrères qui ont davantage insisté sur les langues indigènes s'appuie sur des malentendus ou des suppositions gratuites ; ou si l'on veut, ces honorables Confrères veulent plutôt

attirer l'attention sur des dispositions malencontreuses ou dangereuses à éviter, alors que de fait nous croyons que de telles dispositions ne sont nullement préconisées par les Belges au Congo ni demandées par l'opinion de l'élite autochtone. Les considérations qu'ils ont émises en faveur des langues indigènes ne visent qu'à garantir l'avenir de celles-ci ; nous croyons que personne n'a l'intention de compromettre positivement cet avenir. Il sera ce que les Congolais en feront eux-mêmes. Ce qui importe pour le moment, c'est d'être conscient de la nécessité primordiale de la réalité concrète, tout en respectant l'avenir des valeurs positives des cultures bantoues et soudanaises du Congo.

Certes, il y a une évolution dans la politique scolaire du Congo au point de vue linguistique. Mais cette évolution est une nécessité vitale du progrès des Congolais. Commandée par le souci des intérêts véritables des autochtones, elle reste cependant tout à fait dans la ligne de la tradition de la politique scolaire belge en Afrique. Elle ne fait en somme que couronner le succès de l'œuvre scolaire belge du passé et en garantir la continuation dans l'avenir en s'adaptant courageusement aux nécessités concrètes du présent. Elle ne vise nullement à substituer le français aux langues indigènes dans la vie courante et pour la généralité de la masse congolaise ; elle ne tend qu'à assurer à la génération montante des autochtones les meilleures conditions d'arriver rapidement et sûrement à un niveau de formation générale qui la rende capable de jouer dans la vie congolaise le rôle auquel elle aspire et de donner à sa culture propre, enrichie par les apports de notre culture chrétienne occidentale, un épanouissement magnifique.

Le 14 juillet 1958.

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Séance du 10 mai 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. L. Hauman, directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Duren, P. Fourmadier, P. Gérard, R. Mouchet, P. Staner, M. Van den Abeele, V. Van Straelen, membres titulaires ; MM. B. Aderca, L. Cahen, G. de Witte, P. Gourou, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Neujean, M. Sluys, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, membres associés ; M. A. Fain, membre correspondant, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. E. Asselberghs, R. Bouillenne, P. Brutsaert, C. Donis, J. Jadin, J. Opsomer, W. Robijns.

Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda).

M. L. Cahen présente un travail de M. L. PEETERS, intitulé comme ci-dessus (voir p. 949).

Concours annuel 1958.

Aucune réponse n'est parvenue aux deux questions posées.

Hommage d'ouvrages.

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

Aangeboden werken.

De Vaste Secretaris legt daar-na op het bureau de volgende werken neer :

KLASSE VOOR NATUUR EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 10 mei 1958.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. L. Hauman, directeur.

Aanwezig: De HH. A. Duren, P. Fourmarier, P. Gérard, R. Mouchet, P. Staner, M. Van den Abeele, V. Van Straelen, titelvoerende leden ; de HH. B. Aderca, L. Cahen, G. de Witte, P. Gourou, J. Kufferath, A. Lambrechts, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Neujean, M. Sluys, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, buitengewone leden ; de H. A. Fain, corresponderend lid, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd: De HH. E. Asselberghs, R. Bouillenne, P. Brutsaert, C. Donis, J. Jadin, J. Opsomer, W. Robijns.

Recente afzettingen en geomorfologie van de Zuid-Oostelijke helling van het Kivu-meer (Ruanda).

De H. L. Cahen legt een werk voor van de H. L. PEETERS, getiteld: « Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda) » (zie blz. 949).

Jaarlijkse wedstrijd 1958.

Geen enkel antwoord kwam toe op de twee gestelde vragen.

Geheim Comité.

De ere- en titelvoerende leden, in geheim comité verenigd, bespreken de candidaturen voor vier plaatsen van buitengewoon en één plaats van corresponderend lid.

De zitting werd geheven te 15 u 45.

BELGIQUE — BELGIË

NEIRINCKX, G. et STRUELENS, H. : Recherche sur une huile essentielle d'*Eucalyptus dives* « type » originaire du Kivu (Ministère des Colonies, Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage, Bruxelles, 1958, 42 pp.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, constitués en comité secret, procèdent à un échange de vues sur les candidatures à quatre places de membres associés et à une place de membre correspondant.

La séance est levée à 15 h 45.

L. Cahen. — Présentation d'une note de M. L. Peeters, intitulée : « Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda) ».

La région étudiée dans cette note comporte le versant sud-oriental du lac Kivu et est limitée au Nord par la baie de Kibuye et, au Sud, par la presqu'île de Shangi.

Sa géomorphologie a gardé plusieurs vestiges de phénomènes liés à l'évolution d'un bassin hydrographique dont l'inondation donna naissance au lac Kivu. Des pentes raides, longues de plusieurs kilomètres, sont attribuées à l'effet de failles radiales dont certaines sont en partie post-basaltiques. D'importants affleurements de basalte existent encore à l'est de la presqu'île de Shangi et presque tout le versant oriental de la baie de Bitare, y compris la presqu'île d'Ishara, est recouvert de laves. A Shangi, on constate au moins deux phases d'émission de basalte et la phase la plus récente a laissé quelques petits cônes volcaniques, contemporains des dépôts lacustres de diatomite. Des terrasses fluviatiles, formées après les basaltes mais avant la naissance du lac, ont été observées sur le versant oriental du fond de la baie de Bitare et sur le versant gauche de la Basse-Kahundura. Enfin, l'attention est attirée sur l'existence de vallées colmatées entre 1550 m et 1600 m pour tous les affluents importants actuels du lac. L'origine de ces marais est attribuée à un niveau stationnaire du lac près de 1550 m, ce qui est confirmé par d'autres observations, publiées antérieurement par H. SCAËTTA et N. BOUTAKOFF.

Le relief appalachien est le trait dominant de la géomorphologie actuelle qui est en pleine évolution

après la reprise de l'érosion ayant suivi la descente du niveau du lac jusque 1460 m. Mais l'évolution ne se poursuit pas partout de la même façon. Alors que la plupart des formes de relief sont celles d'un climat tropical, il existe des types de relief proches de ceux des régions semi-arides. Ces derniers sont localisés dans la zone qui subit l'influence desséchante de l'alizé du S.-E. Dans les régions forestières, où les éboulis sont moins fréquents, les vallées sont plus profondes et étroites qu'ailleurs. Dans ces conditions, le stade final de l'évolution de ce relief a des chances de conserver une certaine variété dans sa morphologie, le point de départ et l'évolution ultérieure ayant été différents d'un endroit à l'autre.

10 mai 1958.

L. Peeters. — Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda).

(Note présentée par M. L. Cahen).

La région étudiée dans cette note comporte le versant sud-oriental du lac Kivu et est limitée au Nord par la baie de Kibuye et au Sud par la presqu'île de Shangi. Dominé à l'Est par la dorsale Congo-Nil, dont les sommets dépassent 2500 m, et arrêté à l'Ouest par le niveau du lac Kivu à 1460 m, ce versant offre un relief en pleine évolution.

Si certaines de ses formes géomorphologiques trouvent leur explication dans les phénomènes physiques actuels, il y en a cependant plusieurs dont la genèse doit être étudiée dans le cadre d'une succession de phénomènes liés à des paysages disparus tels que : les éruptions de basalte dans le sud de l'actuel bassin du Kivu, l'existence de deux bassins hydrographiques sud-nord de part et d'autre de l'île Idjwi, la formation du lac Kivu par le barrage au nord des Virunga, la baisse du niveau du lac jusqu'à son niveau actuel suite à l'incorporation du lac dans le bassin de la Ruzizi.

Ces phénomènes sont en relation avec l'évolution du bassin du lac Kivu et nous utiliserons dans nos descriptions les mêmes termes que ceux, employés dans une note antérieure [8], à savoir :

- a) Kivu-1 : bassin hydrographique sud-nord antérieur aux laves de la Ruzizi.
- b) Kivu-2 : bassin hydrographique sud-nord postérieur aux laves de la Ruzizi et dont l'inondation partielle a donné naissance au lac Kivu actuel.

Le bassin du Kivu-2 comprend deux branches importantes, le Kivu-2-occ., à l'ouest de l'île Idjwi et le Kivu-2-or., à l'est de cette île. Ce dernier recevait un affluent de droite important à hauteur de la baie actuelle de Kibuye et cet affluent sera dans cette note appelé rivière Kibuye.

Afin de limiter les illustrations, nous demandons au lecteur de bien vouloir se référer à la carte topographique au 1/100000, n° 11, du Ruanda-Urundi, éditée par le Ministère des Colonies, pour tous les noms et phénomènes géographiques qui ne sont pas mentionnés sur les figures.

§ I. — Les failles radiales (fig. 1).

Dans sa description du graben principal du lac Kivu, N. BOUTAKOFF a décrit différentes failles radiales sur le versant congolais du lac [1, pp. 25-30]. Sur le versant ruandais, les failles correspondantes sont moins faciles à déceler car « une érosion plus vigoureuse, due à un réseau hydrographique plus touffu, a déjà notablement échancré et ciselé ce qui reste de ces anciens fonds de graben» [1, p. 27] *. Enfin, nous avons signalé antérieurement l'existence de failles radiales dans la partie nord-est du lac [8].

La morphologie actuelle du versant sud-oriental du lac aurait encore gardé par endroits des vestiges d'autres failles radiales. Ces dernières sont orientées nord-nord-est ou nord-nord-ouest, directions bien connues dans le système des grabens de l'Est africain sous les noms de directions albertine et tanganikienne.

Nous ne disposons pas d'arguments géologiques à l'appui de l'hypothèse de ces failles. D'après une carte géologique détaillée, qui sera publiée ultérieurement, ces failles radiales ne se superposent pas à des failles an-

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie, page 974.

ciennes. Signalons des dépôts de travertin le long du tracé de la faille, allant du Bwishaza au Gabiro, notamment dans la vallée de la Basse-Mugali, au pied du Bwishaza.

L'existence des failles radiales décrites ci-dessous est donc basée avant tout sur des arguments morphologiques, ce qui est souvent le cas dans la région des grabens de l'Est africain.

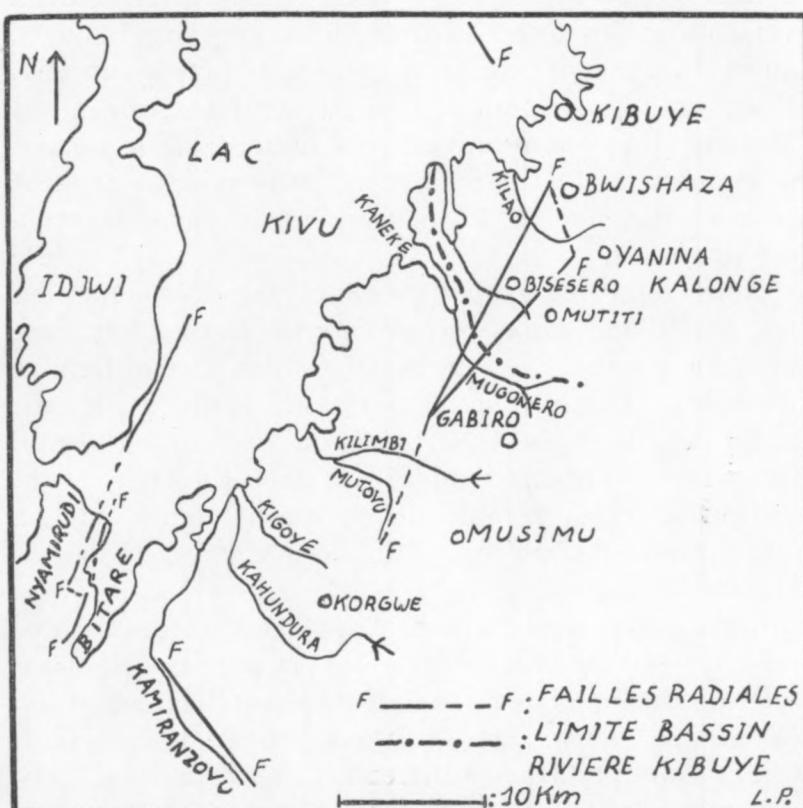


FIG. 1. — Failles radiales.

1) Les failles radiales nord-nord-est.

En montant le versant du lac entre le bassin de la Mutovo au sud-ouest et le massif du Bwishaza au nord-est, on constate à plusieurs reprises que la pente générale

du relief augmente brusquement, créant ainsi des paliers à pente douce, séparés par des versants plus raides. Ces différences de pente peuvent fort bien être observées sur la route de Gishita vers Mutiti, où un premier escarpement nous conduit à la mine de Bisesero. Après un tronçon relativement plat, c'est par un second escarpement qu'on atteint Mutiti, sur les plateaux de la dorsale Congo-Nil. Il existe donc deux paliers et deux versants raides à cet endroit. Plus vers le sud-ouest, au pied du massif Gabiro, il n'en existe plus qu'un seul. Il en est de même sur le versant occidental du massif Muzimu (Haute-Mutovu) et, plus au nord, sur le versant nord-ouest du Bwihaza. Ces versants raides s'alignent sur des dizaines de kilomètres suivant une direction nord-nord-est.

Nous interprétons ces versants raides comme des témoins d'une faille radiale nord-nord-est dont une branche orientale se détache au Gabiro. Cette dernière rejoindrait la faille occidentale vers le nord par une faille nord-nord-ouest, au pied du versant occidental du massif Bwihaza-Yanina Kalonge. En effet, à cet endroit le versant raide de ce massif tombe sur un large éperon à pente plus faible qui sépare la Kilao de la Mugali.

Cette faille nord-nord-ouest pourrait bien être une reprise locale de la faille longeant la partie nord-orientale du bassin Kivu-2 et décrite antérieurement [8], car elle se trouve dans le prolongement de celle-là.

Une interprétation différente des versants raides, décrite ci-dessus, nous paraît inexacte.

La direction des failles principales est nord-nord-est, donc à recoupe de la direction générale des couches qui, elle, est nord-ouest. Cela exclut l'éventualité du rôle de l'érosion sélective, laissant en relief les roches résistantes. Dans le cas de la faille nord-ouest, donc subparallelle aux couches, la nature des roches (muscovito-

schistes) ne change pas de part et d'autre du tracé présumé de la faille.

Voir dans ces paliers des vestiges de pénéplaines emboîtées nous paraît peu justifié, car il s'agit d'un phénomène local. Le palier de Bisesero a 15 km de long sur 2,5 km de large et le palier le plus bas près du lac ne semble plus exister dans le relief au sud du massif Korgwe et au nord du massif Bwishaza.

Interpréter ces versants raides comme le résultat d'un recul d'un versant de vallée d'après les conceptions de L. C. KING est une hypothèse à laquelle s'oppose leur alignement sur des kilomètres, à recoupe du réseau hydrographique actuel ainsi que la dissymétrie dans la morphologie générale de la dorsale Congo-Nil, dont le versant oriental a l'allure d'un plateau découpé, doucement incliné vers l'est.

2) Les failles nord-ouest, faille de la Kamiranzovu.

Nous venons de signaler une faille nord-ouest au pied du massif Bwishaza-Yanina Kalongo. Une deuxième faille nord-ouest est celle de la Kamiranzovu. Quand on quitte la vallée de la Moyenne-Kadazovu vers l'Est, on franchit sa crête de partage avec le bassin de la Kamiranzovu. Arrivé à la crête de partage, on est impressionné par un véritable mur qui arrête la vue vers l'est et qui constitue le versant droit de la Kamiranzovu. Il s'agit d'un mur de faille, qui, à certains endroits, est à peine échancré par les ruisseaux. Cette impression se confirme après un examen des photos aériennes et des profils transversaux de la vallée de la Moyenne et de la Haute-Kamiranzovu. On constate en effet que le sommet du versant droit de la rivière est toujours plus élevé que le sommet du versant opposé. Le même phénomène se produit près des têtes de la Kamiranzovu et de la Tangaru, où la route Dendezi-Astrida, après

avoir suivi le col entre les deux têtes de rivière, grimpe en escarpement jusqu'au point culminant de la route à Uinka. La vallée de la Haute-et Moyenne-Kamiranzovu serait une vallée tectonique. Les importants cônes d'éboulis, déposés au pied du mur de faille, n'ont pu être emportés par la rivière qui, dans son cours moyen, ser-

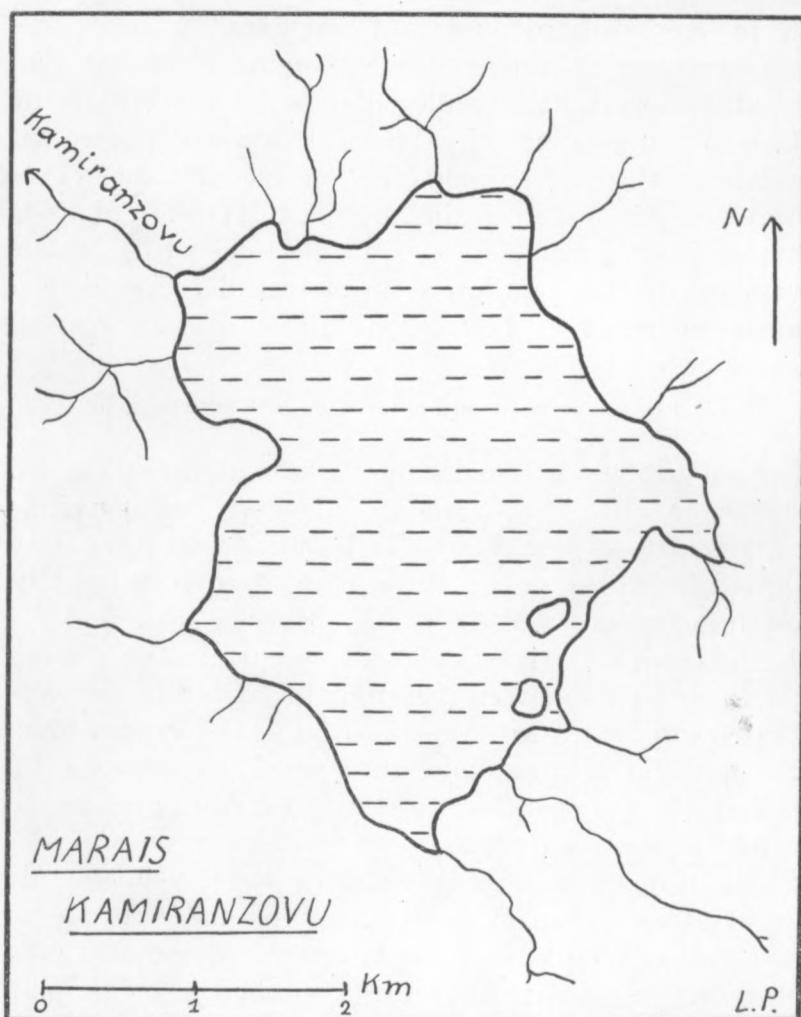


FIG. 2. — Le marais des têtes de la Kamiranzovu (d'après une carte de MINÉTAIN).

pente dans un flat marécageux relativement large. Signalons encore que les deux versants de cette vallée tectonique sont en schistes, ce qui exclut le rôle éventuel de l'érosion sélective.

Les têtes de la Kamiranzovu sont constituées d'un vaste marais (*fig. 2*). Une carte topographique de MINÉTAIN démontre que la direction des affluents du marais est centripétale et on aurait à faire à une dépression tectonique ⁽¹⁾. Cette dépression est située au pied de la faille Kamiranzovu et sa formation pourrait être liée aux mouvements le long de cette faille.

Les failles décrites ci-dessus sont toutes situées en dehors de la région basaltique. Il existe cependant quelques murs de faille dans le basalte même et dont il sera question dans le paragraphe suivant.

§ II. — La région basaltique des environs de la baie de Bitare (*fig. 3*).

Nos observations portent sur la limite orientale du basalte, les volcans et failles radiales de la presqu'île de Shangi et les diatomites.

1) Limites orientales du basalte.

La baie de Bitare sépare la presqu'île de Shangi de celle d'Ishara. Elle appartient au bassin Kivu-2-or., dont le cours supérieur s'est établi sur la couverture basaltique. D'après la carte géologique de la région du Kivu de N. BOUTAKOFF [1], la presqu'île de Shangi est entièrement en basalte ⁽²⁾ qui, vers l'est, se limite

⁽¹⁾ Certains rapports de MINÉTAIN arrivent à une conclusion analogue. Nous adressons à la Direction de MINÉTAIN nos vifs remerciements pour nous avoir permis de consulter ces documents.

⁽²⁾ Une carte inédite de A. SALÉE, déposée à l'Institut de Géologie de l'Université de Louvain, mentionne trois affleurements de schistes, un au centre et deux sur la côte orientale de la presqu'île.

au bassin inférieur de la Mwaga. En réalité, l'extension des laves vers l'est a été beaucoup plus importante, car à l'exception de quelques boutonnières de roches précambriennes, tout le versant oriental de la baie de Bitare, y compris la presqu'île d'Ishara, est recouvert par du basalte (fig. 3).

On sait que ces coulées basaltiques ont créé à l'origine un relief à peine ondulé, à cours d'eau indécis. L'étude de la presqu'île de Shangi permet de compléter nos connaissances de ce paysage basaltique.

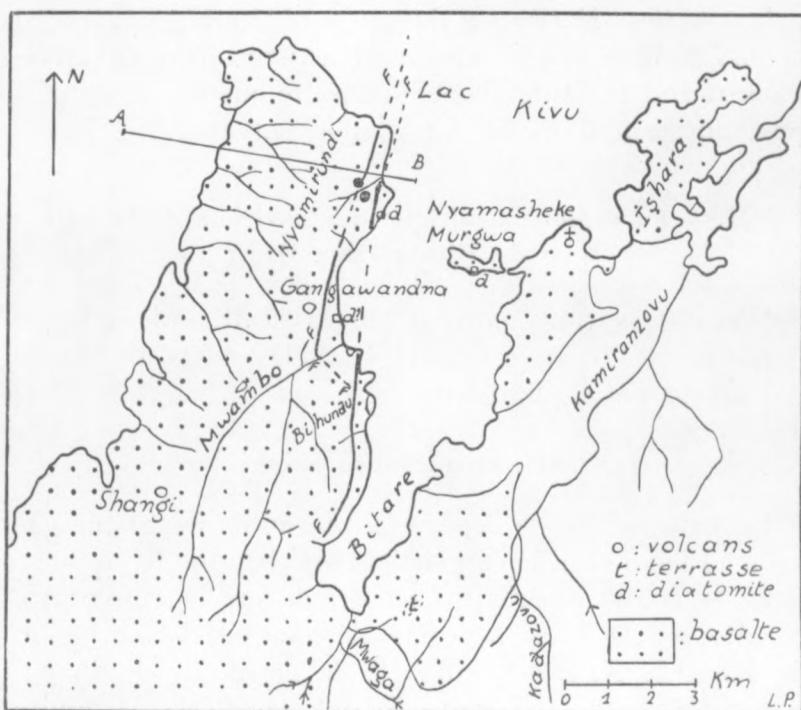


FIG. 3. — Baie de Bitare.

2) Volcans et failles radiales de Shangi (fig. 3).

La presqu'île de Shangi constitue la crête de partage entre le bassin du Kivu-2-occ. et le Kivu-2-or. Son réseau

hydrographique comprend une seule rivière importante, la Mwambo, dont le cours supérieur est sud-nord, alors que le cours moyen et la vallée vers l'aval sont orientés O.-S.-O. — E.-N.-E. La Mwambo appartient au bassin du Kivu-2-or. comme l'indique la baie largement ouverte à l'emplacement de son embouchure. Les autres rivières sont de petits affluents du lac Kivu. Le trait général de la morphologie se caractérise par une dissymétrie prononcée dans la direction O.-E, c'est-à-dire à recoupe de l'axe de la presqu'île (fig. 4). La pente occidentale est beaucoup moins raide que celle du versant opposé.

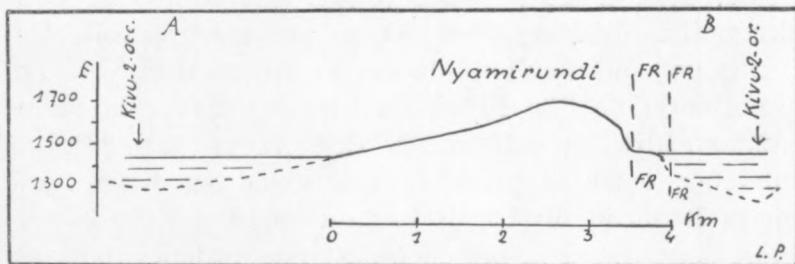


FIG. 4. — Coupe à travers le plateau de Nyamirundi (voir le tracé de la coupe sur la fig. 3).

Cette dissymétrie est d'ailleurs visible dans le réseau hydrographique, particulièrement au nord de la Mwambo : Les rivières du versant occidental sont beaucoup plus longues et importantes que les ruisseaux torrentiels du versant oriental. En outre, le profil de la fig. 4 montre que malgré l'envahissement de toute la région par le basalte, le Kivu-2-or. avait le thalweg plus profond que celui du Kivu-2-occ. Le contraste entre morphologie basaltique peu découpée et morphologie très disséquée sur terrains anciens ne peut donc être invoqué pour expliquer ces différences, car la région entière est constituée de basalte. Mais le profil dissymétrique pourrait être le résultat d'un mouvement de bascule le long d'un jeu de failles radiales post-basaltiques (cf. Idjwi), entraînant une reprise vigoureuse de l'érosion du côté oriental

de la presqu'île. La présence de failles radiales post-basaltiques est visible dans le relief du versant oriental, composé de basalte. Non seulement ce versant est en général très raide mais, à plusieurs endroits, on note des parois subverticales complètement dénudées, au pied desquelles s'accumulent des terres d'éboulis (versant oriental des plateaux Bihundu, Nyamirundi et du massif Gangawanda et probablement le versant septentrional du plateau Bihundu). Ces parois ne tombent pas à pic dans le lac mais en sont séparées par des terrains basaltiques à pente faible. Il s'agirait de failles dans le basalte même, donc d'âge post-basaltique. Ces failles ont une direction Nord-Nord-Ouest et se prolongent probablement vers le nord au fond du lac, à contrepied du versant sud-oriental de l'île Idjwi, où elles rejoignent la faille radiale d'Idjwi, signalée par N. BOUTAKOFF [1, p. 28]. La différence entre la profondeur du thalweg Kivu-2-or. amont (tronçon sur basalte) et du thalweg Kivu-2-occ. serait donc due à la présence de failles radiales dans le bassin du premier. Nous avons cherché en vain sur le terrain et sur les photos aériennes si ces failles affectaient le relief basaltique au sud de la presqu'île de Shangi, mais une fois au sud de la baie de Bitare les mouvements verticaux le long de ces failles semblent s'éteindre.

Sur le versant oriental de la presqu'île de Shangi, il existe quelques collines coniques à pentes raides et bien dégagées du relief environnant. Il s'agit de vestiges de petits volcans, phénomène assez exceptionnel pour la région des coulées basaltiques du Kivu méridional. L'emplacement de ces petits centres d'émission coïncide avec la présence des failles radiales, en contrebas du plateau Nyamirundi. La relation entre volcans et failles radiales est un fait bien connu au Kivu (¹). En outre,

(¹) Cf. l'alignement des volcans de la chaîne du Kahuzi-Biega sur le versant congolais du lac Kivu et dont la relation avec les failles radiales a été démontrée par N. BOUTAKOFF [2].

la présence de ces petits volcans sur le tracé des failles radiales confirme l'existence de centres locaux d'émission de lave dans le vaste champ basaltique du Kivu méridional ainsi que l'existence de plusieurs phases d'émission séparées dans le temps (dans ce cas-ci : laves antérieures aux failles radiales, puisque dérangées par elles, et laves contemporaines des failles).

3) Les diatomites.

On connaît depuis longtemps plusieurs affleurements de diatomites le long de la baie de Bitare. Signalons une carrière au pied du plateau Nyamirundi, un petit affleurement sur la rive méridionale de l'île Murgwa et probablement un troisième affleurement un peu au nord de l'embouchure de la Mwambo. Seule la carrière de Nyamirundi fut étudiée en détail. Elle se trouve au pied d'une faille radiale, près du groupe de petits volcans. D'après la coupe de cette carrière, il existe la succession suivante (du bas vers le haut) :

- 1) Basalte (10 m) ;
- 2) Argile gris-verdâtre, à lentilles de diatomite zonée, de forme et répartition irrégulières (3 m) ;
- 3) Développement important de la diatomite : alternance de bancs de diatomite zonée et de diatomite massive (4 m) ;
- 4) Alternance de minces bancs de diatomite et d'argile jaune-vert (4 m) ;
- 5) Important développement de diatomite zonée (5,5 m) ;
- 6) Couche de basalte vacuolaire (1,5 m) ;
- 7) Lentilles irrégulières de diatomite dans une argile grise (3 m) ;
- 8) Terre brune à morceaux de basalte.

L'aspect zoné de la diatomite est probablement dû

à la présence de minces filets argileux. La terre brune à morceaux de basalte couvre toute la colline et nous semble provenir d'éboulis. Notons enfin que ces dépôts ont pris la forme d'une cuvette.

L'étude de cette coupe conduit aux conclusions suivantes :

a) Présence d'une dépression dans le basalte, dont le fond se trouve à 10 m au-dessus du niveau actuel du lac et qui a été comblée sur une hauteur visible de 21 m.

b) Existence de deux phases de développement optimum des diatomées, interrompues par des périodes d'apports argileux importants. Il nous semble peu indiqué de voir *a priori* dans ces dépôts argileux des indices d'une reprise d'érosion due à un changement de climat ou à un changement de la pente des ruisseaux aboutissant à la dépression.

Vu les dimensions de cette cuvette, de simples glissements de terrain peuvent être responsables de ces couches argileuses.

c) Les premières diatomées se sont établies sur basalte. Mais il existe au moins une phase basaltique qui a interrompu le développement des algues. Le volcanisme n'était donc pas éteint pendant le comblement de la cuvette.

d) En dessous de la coulée basaltique supérieure, les dépôts semblent avoir été effectués sous eau, sans coupure importante. Par contre, la surface de la coulée basaltique supérieure est ravinée. Cela semble indiquer que la dépression a été comblée tout à fait par le basalte, dans lequel l'eau de ruissellement a creusé des chenaux. Le développement des diatomées a repris ultérieurement mais en de mauvaises conditions. La coupe ne permet pas de déceler le dernier stade de l'évolution de cette cuvette, à moins de voir dans la terre de recouvrement

à morceaux de basalte, les éboulis contemporains de la phase finale d'émersion. Mais il est possible que ces terres aient été apportées à une époque plus récente.

La présence d'argile et l'absence de ravinement (sauf pour la partie supérieure de la coupe), de sable et de cailloux roulés, excluent l'hypothèse d'un ancien lit de rivière. Il s'agit donc probablement d'un petit lac comme l'indique l'allure en cuvette des dépôts. Ce lac est postérieur aux basaltes dans lesquels s'est formée la dépression et il est contemporain d'une phase volcanique active comme le démontre la coulée basaltique supérieure. Il est cependant antérieur à la topographie de la vallée encaissée du Kivu-2-or. avec laquelle il n'existe aucun rapport. Comme le creusement de la vallée du Kivu-2-or. sur basalte est la conséquence des failles radiales dans le basalte, on peut conclure que les diatomées sont contemporaines des petits volcans de Nyamirundi, qui se trouvent au voisinage du petit lac comblé.

§ III. — Les marais dans le tronçon aval des affluents du lac Kivu.

On peut distinguer trois types dans le tronçon aval des rivières, proches du lac Kivu :

a) Rivières très courtes, composées d'un tronçon à pente forte (ne représentant souvent que les têtes de rivière) tombant dans un marais à pente très faible, au bord même du lac. Il en existe de nombreux exemples tout le long du lac Kivu et deux marais de ce type ont été dessinés sur la *fig. 6*.

b) Rivières dont le lit aval est composé de trois tronçons : marais à pente faible en bordure du lac ; pente forte caractérisée par des rapides dans une gorge profonde ; marais supérieur situé entre 1550 m et 1600 m.

Citons comme exemples la Mwaga (*fig. 5*) et la Tshongoloka.

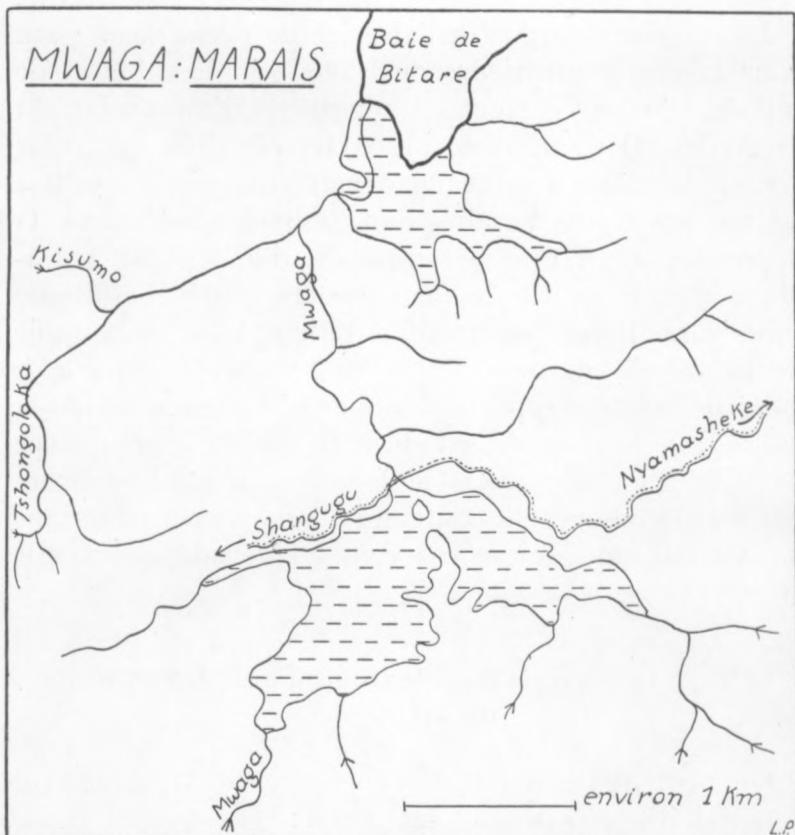


FIG. 5. — Les marais de la Basse-Mwaga (croquis d'après photos aériennes).

c) Rivières dont le tronçon aval est constitué d'un large marais plat, à pente très faible, s'étalant du bord du lac jusqu'à 1600 m environ. La plupart des grands affluents du lac appartiennent à ce type (Kamiranzovu, Kahundura, Kilimbi, Mugonero, Kivega, Nyabahanga). Le marais de la Kahundura est tracé sur la *fig. 6*.

L'interprétation du premier type de marais n'offre pas de difficulté : il s'agit soit de la source de rivières, appartenant au bassin Kivu-2-or. et dont le thalweg

se prolonge sous le niveau actuel du lac, soit de petits ruisseaux récents qui entaillent le versant du lac depuis que le niveau de celui-ci a baissé jusque 1460 m. La diminution de la capacité de transport par l'eau de la rivière dans le lac entraîne une sédimentation avec formation d'un delta, suivi d'un comblement total du lac à cet endroit.

Dans le cas du type *b*), il s'agit d'une rivière du bassin Kivu-2-or. qui, au moment de la formation du lac, possé-dait à cet endroit une forte pente. Tout comme pour le premier type, le thalweg a été enseveli sous des alluvions dans le lac où la capacité de transport de l'eau de la rivière est vite réduite à zéro (¹).

Reste à expliquer la présence des marais supérieurs qui tous sont situés entre 1550 m et 1600 m environ. La forme digitée de ces marais, ainsi que la pente des collines qui garde une allure convexe jusqu'au contact avec la surface du marais, indique que nous sommes en pré-sence de vallées comblées. La répartition de ces marais le long du versant du lac démontre que leurs terminai-sons vers l'amont ne sont pas disposées suivant un ali-gnement. En outre, il n'existe pas de rupture de pente entre les éperons qui s'avancent dans les marais (*fig. 5*) et le versant en amont du marais. On n'est donc pas en présence d'une faille radiale au pied de laquelle s'étale-rait une série de marais. La formation des marais n'est pas un phénomène en relation avec les conditions actuelles d'érosion et de sédimentation du réseau hydrographique, car tous les cours d'eau ont incisé leur thalweg dans le marais, dont la destruction par érosion de la rivière a commencé. Ces marais sont donc sub-fossiles. Leur for-mation est liée à une période pendant laquelle les eaux du lac Kivu ont atteint pendant un certain temps un niveau supérieur au niveau actuel. Ce niveau a dû se

(¹) Plusieurs briqueteries exploitent l'argile de ces alluvions.

trouver près de la cote 1550, niveau où on constate un étranglement vers l'aval du marais supérieur et sa transition vers la vallée encaissée.

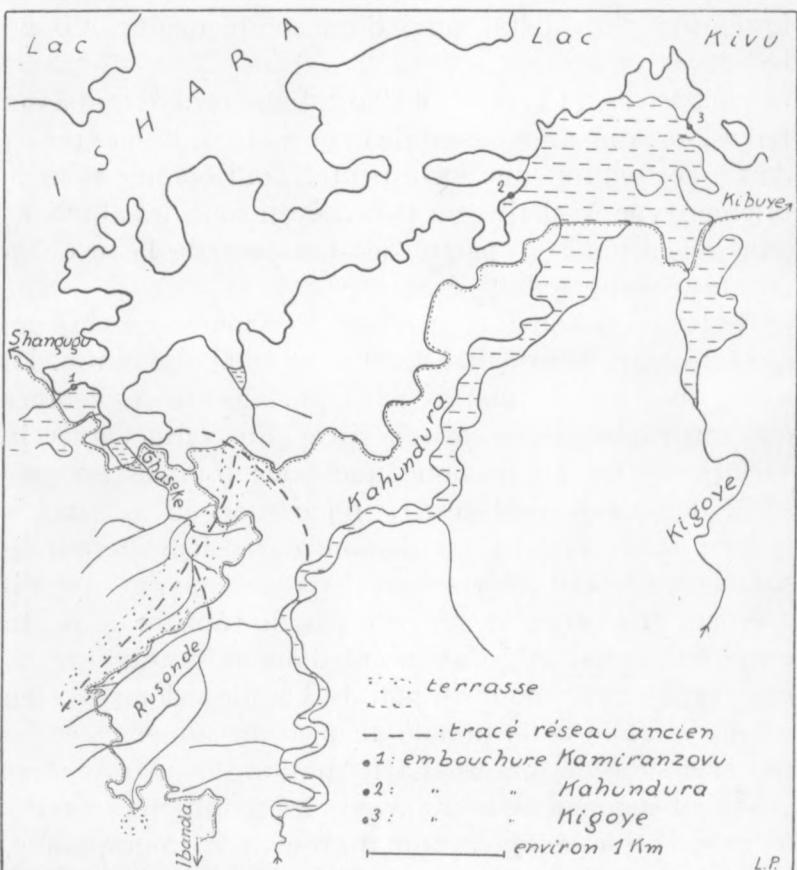


FIG. 6. — Terrasses et marais de la Basse-Kahundura (croquis d'après photos aériennes).

Les rivières du type c), comme la Kahundura (fig. 6), au moment de la formation du lac Kivu, avaient déjà une pente faible aux endroits considérés. Dans leur cas, le marais formé lors du niveau supérieur du lac près de

1550 m se confond vers l'aval avec le marais récent en bordure du lac ⁽¹⁾.

La forme et l'altitude de certains marais dans le cours aval des affluents du lac Kivu semblent donc prouver que pendant les fluctuations du niveau du lac, un arrêt prolongé s'est produit vers 1550 m. Cet arrêt a été suffisamment long pour permettre le colmatage des vallées principales jusqu'au niveau 1600 m environ. Il est évident qu'on a fort peu de chance de retrouver les vestiges de ce colmatage dans les vallées qui, au moment de la montée des eaux du lac, étaient très profondes et étroites ; car dans ce cas les alluvions formées ont occupé une aire très réduite et ont été déblayé lors de la reprise de l'érosion qui a suivi la descente du niveau du lac.

Les affluents du lac ne montrent aucun indice prouvant l'existence d'un niveau du lac maintenu longtemps au-dessus de 1600 m. Les petits flats dans les cours moyen et supérieur de ces rivières n'ont aucun niveau commun et sont dus à des circonstances locales.

Notons que l'altitude du lac à 1550 m environ, responsable du colmatage des vallées, est confirmée par la présence de dépôts fluviatils de la Sebea, à l'est de Kisenyi, qui, d'après H. SCAETTA, se trouveraient à 100 m au-dessus du niveau actuel du lac et représenteraient les vestiges d'un ancien delta de la rivière, déposé en grande partie sous l'eau du lac [10]. Rappelons qu'il existe à Nyalukemba un dépôt du lac à 1520 m ⁽²⁾). Il n'est pas exclu *a priori* que ce dépôt se soit formé lors du niveau des eaux à 1550 m. Une légère différence entre ces ré-

⁽¹⁾ L'existence de niveaux stationnaires du lac entre 1550 m et 1460 m est naturellement possible. Il existe d'ailleurs des terrasses à 30 m, 10 m, 8 m et 2 m au-dessus du niveau actuel [1 et 10]. Mais ces niveaux intermédiaires n'ont certainement pas existé longtemps car, dans les rivières à pente assez forte, toute trace de remblai a été enlevée par l'érosion depuis la baisse définitive du niveau du lac jusque 1460 m.

⁽²⁾ D'après la carte topographique « Haute-Ruzizi » (document I.G.C.B.), ce dépôt se trouverait sur la ligne isohypse de 1540 m.

sultats n'a rien de surprenant. On doit toujours tenir compte des déplacements éventuels postérieurs aux dépôts et dus aux failles radiales. En outre, la précision des mesures n'a certainement pas été réalisée à quelques mètres près. Mais l'ordre de grandeur de l'altitude de ces marais, du delta de la Sebea et du dépôt lacustre de Nyalukemba correspond fort bien à notre niveau présumé de 1550 m. Remarquons que la période d'arrêt vers 1550 m n'aurait pas été suffisamment longue pour permettre aux vagues du lac d'entailer ses versants et de former des replats, car de telles formes à 1550 m n'ont pas encore été signalées jusqu'à présent.

§ IV. — Les terrasses de rivière.

1) Les terrasses de la Kahundura (fig. 6).

Aux environs du bassin de la Gaseke, petit affluent du lac au fond de la baie de la Kamiranzovu, affleurent plusieurs dépôts importants de gravier. Un premier affleurement est visible sur la route dans la descente vers le pont de la Gaseke, en allant de Kirambo vers Nyamasheke. Ensuite, une plage presque continue s'étale entre les bassins Gaseke et Rusonde et est recoupée à plusieurs endroits par la route d'Ibanda. La même route est entaillée dans ces dépôts un peu à l'est des têtes de la Rutonde.

L'altitude de ces graviers varie entre 1700 m et 1600 m. Ils sont constitués par des cailloux roulés provenant de la destruction des schistes et quartzites à quartz filonien du Groupe de Karagwe-Ankole. Leurs dimensions sont comprises entre 5 cm et 10 cm. La coupe de la route Kirambo-Nyamasheke (tronçon N.-O.—S.-E.) est représentée sur la *fig. 7*. On constate qu'il s'agit d'une coupe longitudinale et que le gravier a été déposé par un cours d'eau torrentiel, coulant du S.-E. vers le

N.-O. A l'extrémité S.-E. de la coupe on aperçoit les vestiges d'une chute sur schistes. L'inclinaison du thalweg est supérieure à celle de la route. Le tronçon de la route S.-O. — N.-E. offre une coupe transversale incomplète de la rivière disparue et montre de nouveau le gravier (épaisseur visible : 2 m) reposant par un contact subhorizontal sur un *bedrock* schisteux. Nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier en détail les autres affleurements le long de la Rutonde.

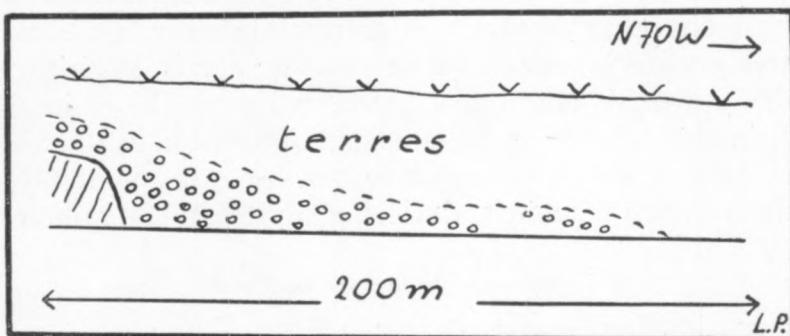


FIG. 7. — Route Kirambo-Nyamasheke : coupe dans une terrasse fluviatile.

Quelle est l'origine de ces dépôts ? Remarquons que le gravier de la *fig. 7* se trouve en prolongement Nord-Ouest d'un important coude de la Kahundura (*fig. 6*) et que les dépôts de gravier de la route d'Ibanda encadrent le bassin de la Haute- et Moyenne-Rutonde. La Basse-Rutonde forme également un coude avec le restant du bassin. Cela nous permet de reconstituer le réseau hydrographique ancien auquel sont liées les terrasses et qui a été tracé sur la *fig. 6*. Suite à une série de captures, les tronçons des graviers ont été isolés du bassin principal de la Kahundura, qui a été incorporé dans le bassin de la Kigoye, alors qu'avant les captures, la Kahundura rejoignait la Kamiranzovu à l'emplacement du fond de la baie. Les captures ont dû avoir lieu au moment où les rivières coulaient à un niveau supérieur

de 100 m ou plus au thalweg actuel. Remarquons qu'il existe une terrasse de la Moyenne-Kahundura sur le versant gauche de la rivière, à environ 150 m au-dessus du thalweg actuel, confirmant ainsi l'existence d'un cours d'eau ancien à ce niveau. Cette terrasse affleure entre la route d'Ibanda et la Kahundura à quelques kilomètres au sud du col de la Gashamugazi. Les captures se sont réalisées peu avant la formation du lac Kivu. En effet, la Kahundura est le seul affluent très important du lac actuel qui ne se trouve pas en prolongement d'une baie profonde⁽¹⁾. En outre, son marais supérieur n'est pas très ramifié comme c'est le cas des marais supérieurs des autres rivières importantes, telles que la Kilimbi. L'érosion qui s'est manifestée dans le tronçon aval après la capture a été contrecarrée par les eaux montantes du lac avant d'avoir pu développé un réseau très ramifié.

2) La terrasse de la baie de Bitare.

Nous avons repéré de petits lambeaux de terrasse sur la colline qui domine le versant oriental du fond de la baie de Bitare (*fig. 3*). L'épaisseur visible de ces dépôts varie entre 0,5 m et 1 m. Elle repose sur du basalte et se trouve à une altitude d'environ 1650 m, c'est-à-dire à peu près au même niveau que les terrasses de la Rutonde. Il est probable qu'il s'agit d'une terrasse du bassin de la Mwaga, contemporaine à la période de la reprise d'érosion dans le Haut-Kivu-2-or., due aux mouvements des failles dans le basalte.

§ V. — Quelques phénomènes actuels influençant l'évolution du relief.

Parmi les phénomènes qui déterminent actuellement l'évolution du relief, nous exposerons quelques aspects

⁽¹⁾ Son embouchure actuelle est très récente. Il y a peu de temps, la Kahundura se jetait dans le lac plus vers le nord, comme l'indique l'extension et la forme des alluvions.

de l'influence du climat, de la végétation et de la structure du sous-sol.

1) Le climat.

D'après la carte de F. BULTOT [4], la région étudiée jouit d'un climat Aw qui en montagne passe à un climat Cw. La carte des précipitations [3] fait apparaître une région moins humide aux environs de Kibuye où les isohyètes, qui, en général, sont parallèles à la dorsale Congo-Nil, s'incurvent vers l'est. Cette région doit sa sécheresse à l'action desséchante de l'alizé du S.-E. qui atteint le lac par la large dépression est-ouest de l'affluent ancien du Kivu-2-or., que nous avons appelé rivière Kibuye. La morphologie actuelle a conservé en partie la crête de partage entre les bassins du Haut-Kivu-2-or. et la rivière Kibuye (*fig. 1*). En effet, quoique le versant du lac soit très découpé en tous sens par un réseau hydrographique très touffu, on constate la présence d'un éperon qui, sans interruption, se prolonge de la crête Congo-Nil jusque fort loin dans le lac. Il s'agit de la crête de partage entre les bassins Mugonero et Nyabisina, sur laquelle se trouve la mission protestante de Ngoma ainsi que le sommet Bembhe, sur la presqu'île du même nom. A l'appui de cette hypothèse, nous attirons l'attention sur la différence dans l'orientation des baies voisines de Kaneke et de la Nyabisina. La première est orientée nord-ouest et se prolonge dans ce sens sous le niveau du lac comme l'indiquent les courbes bathymétriques ; elle s'en va ainsi rejoindre directement le thalweg immergé du Kivu-2-or. La seconde baie est orientée sud-nord, c'est-à-dire perpendiculaire à la direction du thalweg de la rivière Kibuye.

L'effet de l'action de l'alizé S.-E. n'est pas limité au bassin de la Kibuye. Il existe un deuxième couloir, beaucoup moins important, qui est celui de la Mugonero. Là aussi nous avons été frappé par la violence du vent

du sud-est, franchissant la crête Congo-Nil à l'emplacement du petit gîte de Gisovu et déferlant dans le bassin de la Mugonero.

Une fois au sud du bassin Mugonero, l'influence des vents du sud-est n'est plus sensible. C'est ainsi que sur le terrain même nous avons constaté une augmentation brutale de l'humidité de l'air une fois franchie vers le sud la crête de partage entre les bassins Mugonero et Kilimbi.

Dans une note antérieure, nous avons décrit le mécanisme de l'altération des roches dans un climat tropical [6]. Nous avons pu distinguer deux phases importantes pour la morphologie : une phase où les collines sont entièrement enveloppées d'une couche épaisse de roche altérée et une seconde phase où cette enveloppe a glissé, faisant apparaître la roche fraîche sur les sommets de collines [6, p. 110]. Au bord du lac, dans l'étroite bande de climat Aw, subdivisée en une zone plus sèche vers le nord et une zone humide vers le sud, on constate que la première phase d'altération domine dans la zone humide alors que la seconde phase apparaît le plus souvent dans la zone septentrionale. Cela signifie pour le géologue qu'en bordure du lac il ne trouvera de nombreux affleurements sur les sommets de colline qu'au nord du bassin de la Kilimbi. Les presqu'îles entre celle de Bembhe, au sud, et celles de la baie de Kibuye, au nord, constituent des terrains choisis pour les recherches géologiques. Mais les presqu'îles au sud du bassin de la Mugonero sont en grande partie recouvertes de terres provenant de l'altération des formations précambriennes sous-jacentes.

Notons qu'il s'agit là d'une différence dans l'altération des roches qui, dans la région du lac Kivu et du Ruanda-Urundi, est typique chaque fois que l'influence de l'alizé du S.-E. prolonge la durée de la saison sèche. Signalons à ce propos la région du Bizunzu, atteint par les vents

du S.-E. par le couloir de la Ruzizi[9] et la région à l'ouest de Nya-Ngezi au Kivu, ainsi que toute la région du Ruanda oriental pour laquelle les tracés de durée de saison sèche sont repoussés vers le nord en comparaison avec la région proche du lac [5] (¹). Une des conséquences de cette diminution de l'humidité est la diminution de l'intensité de l'altération chimique et, de ce fait, l'augmentation de l'effet de l'altération physique. Il en résulte des débris beaucoup plus grossiers que dans les régions plus humides. Cette augmentation des dimensions des éluvions, accompagnée pour certaines rivières situées en grande partie ou entièrement dans la zone sèche, d'une diminution du débit, entrave un remaniement et une évacuation de ces débris par les rivières. Dans ce cas, des crêtes bien découpées en roche fraîche dominent de larges dépressions évasées et colmatées par des éboulis. Ces derniers forment souvent de petites collines dans les vallées et une rivière étroite se fraie péniblement un passage à travers ces dépôts, pour autant que la vallée ne soit pas entièrement sèche périodiquement.

Dans la région du versant du lac, on peut observer pareille morphologie dans les bassins de la rivière Kivoga, la Basse-Nyabahanga, la Basse-Mushogora et, plus vers l'intérieur du couloir du bassin Kibuye, dans les vallées Mushosha, Tchiraga et Gitaro, situées entre les crêtes imposantes du Ntanga et du Gakoma (²). Ce type de relief est général dans l'est du Ruanda.

Pour les régions du versant à climat Aw humide en bordure du lac et à climat Cw en haute montagne, les formes de relief qui résultent du climat sont analogues à celles décrites antérieurement dans le bassin de la

(¹) Pour cette dernière région la sécheresse est encore accentuée par une baisse du niveau phréatique à certains endroits.

(²) Dans ces régions, la morphologie influence la répartition des huttes indigènes : il y a concentration dans les dépressions, les crêtes et versants dénudés étant pour ainsi dire inhabités.

Kadubu [7] : fréquence de glissements de terrain, obstruant temporairement l'écoulement normal des eaux ; reprise rapide de l'altération sur les crêtes dénudées, les couvrant de nouveau d'une croûte de roche altérée à granulométrie fine ; éboulis fins, remaniés constamment par les eaux de ruissellement ; vallées profondes en V ou en augé, colmatées par les éboulis, mais cette fois-ci à fond plat ; surcreusement de la rivière principale par rapport au thalweg des petits affluents.

2) Influence de la végétation.

Nous n'avons pu consacrer beaucoup d'attention à ce phénomène.

Mais nous rappelons cependant un fait bien connu : la couverture forestière s'oppose au glissement de la croûte altérée des versants. Il en résulte que le creusement des rivières est beaucoup plus régulier et continu, étant moins souvent interrompu par des éboulis. La région forestière du versant du lac est une région très disséquée par de multiples rivières très profondes en V et où le géologue a fort peu de chances de découvrir des affleurements sur les parties supérieures des versants. Citons comme exemples : le plateau disséqué au sud du marais supérieur de la Mwaga, où passent cependant d'épais bancs de quartzite dans le sous-sol ; la région entre la Nyabugonde et la Waihu (cours moyen et supérieur) ; la région de la forêt du Lugege en général.

Sous un même climat l'évolution du relief peut être différent suivant la nature de la couverture végétale ⁽¹⁾.

3) Influences structurales.

Le sous-sol du versant du lac est constitué par des épanchements basaltiques au sud et par des schistes

⁽¹⁾ Rappelons qu'au Ruanda l'homme est le grand responsable de la régression de la forêt dense.

et quartzites plissés précambriens au centre et au nord. La direction générale de ces couches précambriennes est Nord-Ouest ; leur pendage varie entre 50° et subvertical. Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises qu'au Kivu les régions basaltiques sont moins découpées que les régions ayant échappé aux coulées de laves [7, pp. 15-16]. Les influences structurales ne se manifestent en détail que dans la région à sous-sol précambrien. Pour ce dernier, le relief appalachien est bien le trait dominant de la morphologie. Ce type de relief apparaît plus dans la région sèche du nord que dans les parties plus humides du sud. En outre, il a été favorisé sur tout le versant précambrien du fait que la direction générale des couches est subparallèle à celle de l'écoulement général des eaux. C'est ainsi que les crêtes de partage importantes contiennent souvent des bancs de quartzite (ex. : Kahundura-Kigoye, Kilimbi-Mugonero, Nyabahanga-Mushogoro).

Il n'y a pas de rapport entre les plis des couches et la morphologie. Il existe d'ailleurs quelques exemples de relief inversé tel que la crête de partage entre les bassins de la Kigoye et la Buga où passe un important axe synclinal.

Les bancs de quartzite qui émergent du paysage peuvent avoir deux aspects, suivant l'intensité du pendage. Ou bien le pendage du banc dépasse 70° et souvent approche de la verticale. Dans ce cas, la différence entre la pente morphologique des deux côtés de la crête est minime et la crête, très escarpée, ressemble à une crête de coq (ex. : le Rusenges). Ou bien le pendage du banc est inférieur à 70° et le versant correspondant au pendage est doucement incliné dans ce sens, le versant opposé approchant de la verticale (ex. : la crête du Gabiro). Le second cas se présente aussi pour des schistes quoique dans des roches schisteuses le versant du côté du pendage soit souvent un versant dû, non pas à l'éro-

sion, mais uniquement à des glissements de terrain en roche à moitié altérée [6, p. 108]. Le versant possède alors une pente égale au pendage des schistes (ex. : versant gauche de la Basse-Gashamugazi).

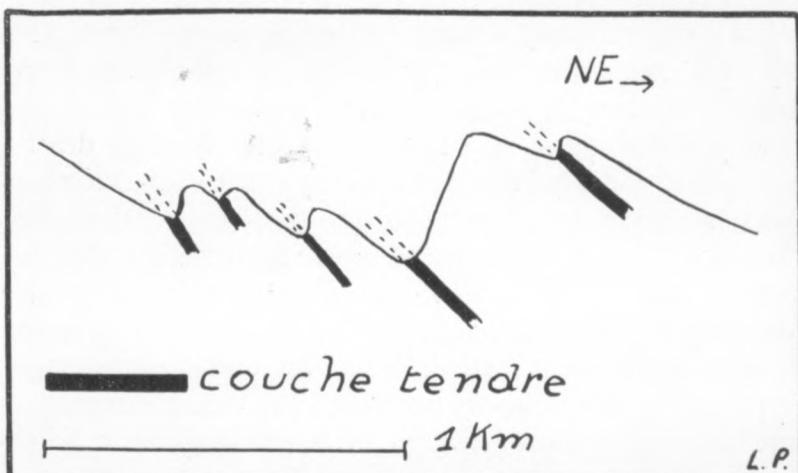


FIG. 8. — Détail du versant droit de la Moyenne-Kamiranzovu : relief appalachien en dents de scie (croquis d'après photos aériennes).

A certains endroits, on constate que le réseau hydrographique respecte les moindres détails de la structure du sous-sol, preuve d'un réseau très récent. Citons les détails de relief sur le versant de faille de la Kamiranzovu où la moindre couche tendre héberge un ruisseau. Il en résulte un relief en dents de scie (fig. 8). Autre exemple d'une adaptation du relief jusqu'aux détails structuraux du sous-sol est le contraste entre la crête homogène en quartzite massif du Gakoma et la crête parallèle du Ntanga, composée d'une alternance de quartzites et de muscovitoschistes, qui est entaillée par plusieurs petits ruisseaux, établis dans les laies schisteuses.

Signalons pour mémoire que les bancs résistants provoquent des rétrécissements des vallées, accompagnées de chutes et de rapides (ex. : gorges de la Basse-

Kamiranzovu, à la traversée du quartzite du mont Mutuza). Leur recouplement par les rivières provoque parfois un coude brusque dans le thalweg.

Le granite n'a pas donné lieu à une morphologie spéciale. Cela est dû au fait qu'il ne s'agit pas de massifs granitiques grenus proprement dits mais plutôt d'anatexites, dans lesquelles le gneiss, roche orientée, occupe une place dominante.

L'influence du sous-sol sur la morphologie s'atténue fortement sur la crête Congo-Nil, qui ne forme qu'un plateau mollement ondulé. A plusieurs endroits, ce plateau est peu large et des captures sont imminentées. Un peu au sud du massif Yanina Kalonge, le plateau est si étroit que l'exploitant du gisement Bisesero, sur le versant du lac, a pu aménager un canal qui est alimenté par les eaux du bassin de la Kaganda (bassin du Nil).

§ VI. — Conclusions.

a) Le tableau ci-dessous fait ressortir la place occupée par chacun des phénomènes décrits dans l'évolution géologique qui, en partant du bassin du Kivu-1, aboutit au bassin actuel du lac Kivu.

1) Bassin Kivu-1.
2) Séparation définitive des bassins Kivu-1 (détourné vers le Tanganyika) et Kivu-2 par les basaltes — Paysage de plateau dans les régions basaltiques.

Failles dans basalte à Nyamirundi — Émission tardive de basalte — Petits lacs à diatomées dans la région de Bitare.

Reprise de l'érosion dans le Haut-Kivu-2-or. — Terrasse de Bitare. Terrasses de la Kahundura — Formation de la Basse-Kahundura par capture.

3) Formation du lac Kivu — Niveau stationnaire vers 1550 m — Marais supérieurs dans les cours aval des

affluents — Ancien delta de la Sebea — Dépôt lacustre de Nyalukemba (?).

4) Incorporation du lac Kivu dans le bassin de la Ruzizi — Descente du niveau du lac jusque 1460 m.

5) Relief appalachien, jeune en pleine évolution — Marais inférieurs au bord du lac.

Les grandes failles radiales ont dessiné les traits généraux de la dépression dans laquelle s'est logé le bassin du Kivu-1. Elles sont donc en partie antérieures à ce bassin, mais leur action n'a pas cessé aujourd'hui et plusieurs petites failles peuvent avoir pris naissance pendant l'évolution des bassins Kivu-1 et Kivu-2.

b) L'évolution actuelle du relief ne se poursuit pas partout de la même façon. Alors que la plupart des formes de relief sont celles d'un climat tropical, on constate que l'influence desséchante de l'alizé du sud-est fait évoluer la morphologie vers des types de relief, proches de ceux des régions semi-arides. Dans les régions forestières où les éboulis sont moins fréquents, le réseau hydrographique est très touffu et les vallées sont plus profondes et étroites qu'ailleurs. Dans ces conditions, il nous semble que le stade final de l'évolution de ce relief a des chances de conserver une certaine variété dans sa morphologie, le point de départ et l'évolution ultérieure ayant été différents d'un endroit à l'autre.

Le 10 mai 1958.

Institut pour la Recherche scientifique
en Afrique centrale (I.R.S.A.C.).

Centre de recherches scientifiques
du Kivu à Lwiro, Congo belge.

ABSTRACT.

The geomorphology of the slopes bordering lake Kivu to the South-East retains many relics of phenomena linked with former episodes of the evolution of the lake basin.

The steepness of some slopes, several km long, is due to faultscarsps of different ages (*fig. 1, 3, 4*). Several outflows of lava are known on the Shangi peninsula and one of them has left small volcanic cones at Nyamirundi, which are of the same age as diatomite deposits (*fig. 3*). River terraces postdate the basalts of Shangi but antedate the formation of the lake (*fig. 3, 6, 7*). The lake level has been stationary over a long period at about 1550 m and extensive swamps, situated between 1550 m and 1600 m, have been formed in the principal valleys at the same time (*fig. 5, 6*).

Lowering of the lake level to 1460 m was accompanied by a renewal of vigorous erosion. Excluding the basaltic region of the South, « Appalachian » relief is at present widespread and the geology may be recognized in detail through the structural forms (*fig. 8*). Present geomorphic evolution is different from one region to another, depending on the different types of climate, of weathering and of vegetation in the area dealt with. It may be presumed that these differences may still be apparent in the final stage of geomorphic evolution.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- [1] BOUTAKOFF, N. : Géologie des territoires situés à l'ouest et au nord-ouest du fossé tectonique du Kivu (*Mém. Inst. géol. de l'Univ. de Louvain*, T. IX, fasc. 1, pp. 9-207, 1939).
- [2] BOUTAKOFF, N. : Les massifs volcaniques du Kahusi et du Biega (Kivu, Congo belge) (*Mém. Inst. géol. de l'Univ. de Louvain*, T. IX, fasc. V, 1956).

- [3] BULTOT, F. : Régimes normaux et cartes des précipitations dans l'Est du Congo belge (période 1930-1946) (*Publ. de l'INÉAC*, Bur. clim., comm. 1, 1950).
- [4] BULTOT, F. : Carte des régions climatiques du Congo belge établie d'après les critères de KÖPPEN (*Publ. de l'INÉAC*, Bur. clim., comm. 2, 1950).
- [5] BULTOT, F. : Saisons et périodes sèches et pluvieuses du Congo belge et du Ruanda-Urundi (*Publ. de l'INÉAC*, Bur. clim., comm. 9, 1954).
- [6] PEETERS, L. : Quelques aspects de l'érosion dans les montagnes au sud-ouest du lac Kivu (*Bull. Soc. belge d'ét. géogr.*, T. XX, n° 1, pp. 103-110, 1951).
- [7] PEETERS, L. : Observations géomorphologiques et géologiques au sud-ouest de Costermansville (Kivu) (*Ann. Musée royal du Congo belge*, sér. in 8^o, Sc. géol., vol. 10, ch. 1, pp. 15-28, 1952).
- [8] PEETERS, L. : Contribution à l'étude de la genèse du lac Kivu (*Bull. Soc. belge d'ét. géogr.*, T. XXVI, n° 1, pp. 155-168, 1957).
- [9] SCAETTA, H. : Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique (Afrique centrale équatoriale) (*Inst. royal col. belge, sect. sc. nat. et méd.*, Mém., coll. in-4^o, T. II, fasc. 2, 1933).
- [10] SCAETTA, H. : La genèse climatique des sols montagnards de l'Afrique Centrale (*Inst. royal col. belge, sect. sc. nat. et méd.*, Mém., coll. in-4^o, T. V, fasc. 2, pp. 30-36, 1937).

Séance du 21 juin 1958.

Zitting van 21 juni 1958.

Séance du 21 juin 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. *L. Hauman*, directeur.

Sont en outre présents : MM. P. Brien, P. Fourmarier, P. Gérard, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, M. Van den Abeele, V. Van Straelen, membres titulaires ; MM. B. Aderca, R. Bouillenne, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, G. de Witte, P. Gourou, J. Jadin, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, membres associés ; M. A. Fain, membre correspondant, ainsi que MM. E.-J. Devroey et M. Walraet, respectivement secrétaire perpétuel et secrétaire des séances.

Excusés : MM. E. Asselberghs, H. Buttgenbach, C. Donis, A. Dubois, A. Duren, J. Gillain, J. Kufferath, G. Neujean, P. Staner.

Le pays d'Uvira.

M. *P. Gourou* présente un travail de M. G. WEIS, intitulé comme ci-dessus (voir p. 986).

M. *L. Cahen* est désigné comme second rapporteur.

Cette communication donne lieu à un complément d'information de la part de M. *J. Lebrun*.

Spores et pollens des charbons de la Luena (Katanga).

M. *B. Aderca* présente (voir p. 988) un travail de M. P. PIÉRART, intitulé comme ci-dessus.

Zitting van 21 juni 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. *L. Hauman*, directeur.

Aanwezig : De HH. P. Brien, P. Fourmarier, P. Gérard, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, M. Van den Abeele, V. Van Straelen, titelvoerende leden ; de HH. B. Aderca, R. Bouillenne, P. Brutsaert, L. Cahen, A. Castille, G. de Witte, P. Gourou, J. Jadin, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, buitengewone leden ; de H. A. Fain, corresponderend lid, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : De HH. E. Asselberghs, H. Buttgenbach, C. Donis, A. Dubois, A. Duren, J. Gillain, J. Kufferath, G. Neujean, P. Staner.

Het land Uvira.

De H. *P. Gourou* stelt een studie voor van de H. G. WEIS, getiteld : « Le pays d'Uvira » (zie blz. 986).

De H. *L. Cahen* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Naar aanleiding van deze mededeling worden nog bijkomende inlichtingen verstrekt door de H. *J. Lebrun*.

Sporen en stuifmeel van de kolen der Luena (Katanga).

De H. *B. Aderca* legt een werk voor (zie blz. 988) van de H. P. PIÉRART, getiteld : « Spores et pollens des charbons de la Luena (Katanga) ».

Association internationale des hydrogéologues.

Le *Secrétaire perpétuel* porte à la connaissance de la Classe que cette Association a tenu sa réunion à Liège du 17 au 21 juin et qu'à l'invitation de son président, M. *P. Fourmarier*, notre confrère M. *J. Lepersonne* a accepté d'y représenter la Classe des Sciences naturelles et médicales de l'A.R.S.C.

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire perpétuel* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Aangeboden werken.

De *Vaste Secretaris* legt volgende werken op het bureau neer :

BELGIQUE — BELGIË

CAP, J. : Dépistage, classification et traitement des lépreux au Congo belge (documents administratifs utilisés) (*Bulletin d'information sur la lèpre*, n° 4, Bruxelles, 1958, 51 pp.).

EUROPE — EUROPA

U.R.S.S. — U.S.S.R.

Tovariia Slobar (Dictionnaire des marchandises) Tomes II et III (Moscou, 1957, 1043 et 995 col.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, constitués en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures à quatre places de membres associés et à une place de membre correspondant.

Conformément à l'article 5 du Règlement général, une liste de deux candidats est arrêtée pour chaque place vacante.

Internationale Vereniging voor hydrogeologen.

De *Vaste Secretaris* brengt de Klasse ter kennis dat deze Vereniging haar vergadering hield te Luik van 17 tot 21 juni en dat, op initiatief van haar voorzitter de *H. P. Fourmarier*, onze confrater de *H. J. Lepersonne* aanvaardde er de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen der K.A.K.W. te vertegenwoordigen.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, bespreken de kandidaturen voor vier plaatsen van buitengewoon lid, en één kandidatuur voor corresponderend lid.

Overeenkomstig artikel 5 van het Algemeen Reglement werd een lijst van twee kandidaten opgemaakt voor elke openstaande plaats.

De zitting werd geheven te 15 u 40.

**P. Gourou. — Présentation du travail
de M. G. Weis, intitulé : « Le pays d'Uvira ».**

L'étude de M. G. WEIS est une méritoire entreprise de géographie régionale. Elle veut, à l'intérieur d'une modeste surface, décrire et expliquer tous les éléments du paysage. L'espace examiné par ce travail est riche en problèmes géographiques, dont il était intéressant de découvrir les solutions et les connexions. Ces montagnes qui dominent vigoureusement le rivage nord-occidental du lac Tanganyika, quelle est la nature de leur relief ? Comment la brutale dénivellation qui se fait ici agit-elle sur le climat et la végétation ? Pourquoi, sur cet abrupt en apparence peu aimable, la population est-elle exceptionnellement nombreuse ? Quelles sont les modalités d'existence de ces paysans accrochés à ces versants rapides ? Nous sommes heureux que ces questions aient été traitées de façon approfondie par M. G. WEIS, qui n'a pas ménagé sa peine pour examiner sur place leurs divers aspects.

L'étude de M. G. WEIS fait partie de l'ensemble des recherches que la section de géographie du CEMUBAC consacre à une meilleure connaissance du Congo belge.

Ce travail comporte les subdivisions suivantes :

Introduction.

Première partie : La montagne.

 Chapitre I : Le relief.

 Chapitre II : Du climat à la végétation.

Deuxième partie : Le pays des Vira.

 Chapitre I : L'étagement des contrastes régionaux.

Chapitre II : Tentatives d'explication du peuplement contrasté.

Chapitre III : Habitat et habitation.

Chapitre IV : Les agriculteurs Vira.

Chapitre V : Le haut versant du lac et le plateau de l'Itombwe.

Chapitre VI : Les particularités du piedmont.

Table des matières

Table des figures.

Table des photographies.

Bibliographie.

B. Aderca. — Présentation de l'étude de M. P. Piérart,
intitulée : « Contribution à l'étude des spores et pollens
de la flore à *Glossopteris* contenus dans les charbons
de la Luena (Katanga) ».

La macération des échantillons charbonneux prélevés dans les trois couches des Charbonnages de la Luena (Katanga) a révélé l'existence de nombreuses *spores fossiles dispersées*. Ces dernières sont, pour la plupart, identiques à celles décrites par les auteurs qui ont étudié les spores dispersées dans les charbons permiens de l'Inde, du Brésil et de l'Australie.

Les miospores signalées sont les mêmes que celles décrites pour l'Inde et l'Australie. Elles existent également dans les charbons brésiliens. Quant aux mégaspores, elles sont absolument pareilles à celles signalées par DIJKSTRA pour le Brésil. Deux ou trois de ces dernières seulement semblent exister aux Indes. Cette extraordinaire ressemblance entre les mégaspores fossiles permienches du Brésil et du Katanga pourrait être invoquée en faveur de l'hypothèse de la dérive des continents, mais il ne nous appartient pas de prendre position dans une question encore aussi controversée.

La présence de deux genres de l'hémisphère boréal confirme le caractère mixte de la flore à *Glossopteris* (mélange de Lépidophytales) déjà signalé par ZEILLER et SEWARD en Amérique du Sud et en Afrique.

Le 18 juin 1958.

Séance du 12 juillet 1958.

Zitting van 12 juli 1958.

Séance du 12 juillet 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. *L. Hauman*, directeur.

Sont en outre présent : MM. P. Brien, P. Fourmarier, P. Gérard, R. Mouchet, G. Passau, W. Robijns, P. Staner, M. Van den Abeele, membres titulaires ; MM. B. Aderca, J. Jadin, J. Kufferath, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, membres associés ; MM. C. Donis, A. Fain, L. Van den Berghe, membres correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. E. Asselberghs, R. Bouillenne, L. Cahen, A. Duren, P. Gourou, J. Lebrun, J. Lepersonne, M. Robert, V. Van Straelen.

Communications administratives.

a) *Représentation à l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge.*

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que, succédant à M. *L. Hauman*, M. *P. Brien* a été nommé membre de la Commission administrative de l'Institut des Parcs nationaux par arrêté royal du 21 mai 1958.

b) *Réduction des dépenses d'ordre scientifique.*

Au cours de sa séance du 8 juillet 1958, et en raison des restrictions qui ont dû être apportées au budget de l'A.R.S.C. pour 1959, la Commission administrative

Zitting van 12 juli 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. L. Hauman, directeur.

Aanwezig : De HH. P. Brien, P. Fourmarier, P. Gérard, R. Mouchet, G. Passau, W. Robijns, P. Staner, M. Van den Abeele, titelvoerende leden ; de HH. B. Aderca, J. Jadin, J. Kufferath, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, buitengewone leden ; de HH. C. Donis, A. Fain, L. Van den Berghe, corresponderende leden, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : De HH. E. Asselberghs, R. Bouilenne, L. Cahen, A. Duren, P. Gourou, J. Lebrun, J. Lepersonne, M. Robert, V. Van Straelen.

Administratieve mededelingen.

a) *Vertegenwoordiging bij het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Congo.*

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat, in opvolging van de H. L. Hauman, de H. P. Brien benoemd werd tot lid der Bestuurscommissie van het Instituut der Nationale Parken van Belgisch-Congo, bij koninklijk besluit van 21 mei 1958.

b) *Vermindering der uitgaven voor wetenschappelijke doeleinden.*

In haar vergadering van 8 dezer, en met het oog op de beperkingen waarmee het budget der K.A.K.W. voor 1959 diende rekening te houden, gelastte de Bestuurs-

a chargé le *Secrétaire perpétuel* d'informer les Classes qu'elle s'est vue contrainte, à son grand regret, de réduire les dépenses d'ordre scientifique de l'Académie, tant ce qui concerne les publications que les missions d'études.

Elle l'a également prié de rappeler aux membres la communication administrative lue aux Classes lors des séances d'avril 1957 au sujet de la présentation de communications et de *Mémoires* (concision des textes, suppression des développements inutiles). (1)

La Commission a décidé, en outre, de réduire le nombre des tirages à part remis gratuitement aux auteurs. Dorénavant, ceux-ci auront droit à 50 exemplaires de leurs *Mémoires* (au lieu de 100) et à 25 tirages à part de leurs communications (au lieu de 50).

Le pays d'Uvira.

Se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, MM. *P. Gourou* (voir p. 986) et *L. Cahen* (voir p. 997), la Classe décide l'impression du travail de M. G. WEIS, intitulé comme ci-dessus, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Pour des raisons budgétaires, le nombre des illustrations devra toutefois être réduit.

Réflexions sur l'origine probable du lac Kivu.

M. *L. Van den Berghe* présente (voir p. 1000) un travail de M. G. MARLIER, intitulé comme ci-dessus (voir p. 1001).

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

De notre confrère, M. *J. Lepersonne* : Van onze confrater de H. *J. Lepersonne* :

LEPERSONNE, J. : Rapports annuels pour l'année 1957 de la Section de Géologie, de Minéralogie et de Paléontologie du

(1) *Bull. A. R. S. C.*, 1957, pp. 540-542. — Voir aussi : « Méditations sur une consécration académique », *Bull. A. R. S. C.*, 1956, pp. 1050-1062.

commissie er de *Vaste Secretaris* mede aan de Klassen mede te delen dat zij er zich tot haar spijt toe verplicht ziet de uitgaven der Academie voor wetenschappelijke doeleinden te beperken, zowel voor wat de publicaties betreft als voor de studiezendingen.

Ze vroeg hem tevens de leden te herinneren aan de administratieve mededeling die voor de Klassen gelezen werd tijdens de zittingen der maand april 1957, betreffende het voorstellen van mededelingen en *Verhandelingen* (bondigheid in de uitdrukking, het vermijden van overbodige uitweidingen) ⁽¹⁾.

De Commissie besloot verder het aantal gratis overdrukken voor de auteurs te beperken. In het vervolg zullen deze recht hebben op 50 exemplaren hunner *Verhandelingen* (in plaats van 100) en 25 overdrukken hunner mededelingen (in plaats van 50).

Het land van Uvira.

Zich aansluitend bij de conclusies der twee verslaggevers, de HH. *P. Gourou* (zie blz. 986) en *L. Cahen* (zie blz. 997), beslist de Klasse het werk van de H. G. WEIS, getiteld : « Le pays d'Uvira », in haar *Verhandelingen-reeks in-8°* uit te geven.

Om budgetaire redenen zal echter het aantal illustraties verminderd dienen te worden.

Overwegingen over de vermoedelijke oorsprong van het Kivu-meer.

De H. L. *Van den Berghe* legt een werk voor (zie blz. 1000) van de H. G. MARLIER, getiteld : « Réflexions sur l'origine probable du lac Kivu » (zie blz. 1001).

(1) *Mededelingen der Zittingen*, 1957, blz. 541-543. Men zie ook : « Beschouwingen over een academische bekragting », *Meded.*, 1956, blz. 1051-1065.

Musée royal du Congo belge et de la Commission de Géologie du Ministère des Colonies (Musée royal du Congo belge, Tervuren, 1958, 49 pp.).

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De Vaste secretaris legt daar-na op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

- FAGEL, G. : Paederini (Coleoptera polyphaga) fam. Staphylinidae.
LECLERCQ, J. : Hymenoptera sphecoidea (Sphecidae II. Subfam. Crabroninae) ;
WITTMER, W. et coll. : Drilidae ; Notoxus, Anthicus, Tomoderes ; Genus formicomus ; Pygosteninae Galerocinae ; Gattung Aulachochilus und Amblyopus ;
Exploration du Parc national de l'Upemba, Mission G. DE WITTE et coll., Institut des Parcs Nationaux de Belgique, fasc. 45, 49 et 51, 114, 72 et 472 pp., 1958).
LEGRAIN, J. (abbé) : Flore générale de Belgique. Spermatophytes : Rubus (vol. III, fasc. 1 (Bruxelles, 1958, 152 pp., planches).
SAHAMBA, T. et MEYER, A. : Study of the Volcano Nyiragongo. A progress report (Exploration du Parc national Albert. Mission d'études volcanologiques, fasc. 2, Institut des Parcs nationaux du Congo belge, Bruxelles, 1958, 85 pp., 2 cartes, 7 photos).
SYNAVE, H. et CAPENER, L. : Issidae, Meenoplidae et Membra- cidae (Exploration du Parc national Albert, Mission G. DE WITTE 1933-1935, fasc. 90, Institut des Parcs nationaux du Congo belge, Bruxelles, 1957, 49 pp.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, constitués en comité secret, procèdent aux élections suivantes :

a) *Comme membres associés :*

MM. *Fain, A.*, membre correspondant ;
Jurion, Fl., ingénieur agronome colonial, directeur général de l'I.N.É.A.C. ;

Geheim Comité.

De ere- en titelvoerende leden, gesteld in geheim comité, gaan tot volgende verkiezingen over :

a) *Als buitengewone leden:*

De HH. *Fain, A.*, corresponderend lid ;

Jurion, Fl., koloniaal landbouwkundig ingenieur, directeur van het N.I.L.C.O. ;

Homès, M., doctor in de plantkundige wetenschappen, hoogleraar aan de Vrije Universiteit te Brussel ;

Poll, M., conservator aan het Koninklijk Museum van Belgisch-Congo, doctor in de zoologische wetenschappen.

b) *Als corresponderend lid:*

De H. *Germain, R.*, landbouwkundig ingenieur, assistent directeur-generaal van het N.I.L.C.O. in Afrika.

De zitting werd geheven te 15 u 30.

Homès, M., docteur en sciences botaniques,
professeur à l'U.L.B. ;

Poll, M., conservateur au Musée royal du Congo
belge, docteur en sciences zoologiques.

b) *Comme membre correspondant :*

M. Germain, R., ingénieur agronome, directeur
général assistant de l'I.N.É.A.C. en Afrique.

La séance est levée à 15 h 30.

**L. Cahen. — Rapport sur le mémoire de M. G. Weis,
intitulé : « Le pays d'Uvira ».**

Au cours d'une mission qui lui fut confiée par le C.E.M.U.B.A.C., l'auteur a pu consacrer plusieurs mois à l'étude géographique d'une région caractéristique de l'Est congolais : le pays d'Uvira, sur la bordure occidentale du lac Tanganyika.

Jusqu'à quel point le milieu physique particulièrement grandiose impose-t-il sa marque à l'homme ? A cette question posée dès l'abord du travail, l'auteur répond en montrant que malgré le caractère impressionnant du milieu naturel, l'homme, même chétif, ne se laisse pas asservir par lui et, au contraire, lui impose dans une large mesure son empreinte.

Le milieu physique fait l'objet des deux premiers chapitres.

Dans le premier, M. G. WEIS étudie la morphologie du versant, du plateau de l'Itombwe et du piedmont en bordure du lac, discute la part qui revient, dans la morphologie du versant, à la nature lithologique du soubassement et celle qui doit être attribuée aux diverses failles qu'il a identifiées. Il apporte à la solution de ces problèmes quelques éléments originaux.

Le deuxième chapitre examine les relations entre le climat, les sols et la végétation ; l'auteur conclut :

« La végétation des montagnes d'Uvira reflète, comme les sols, une action humaine dominante jusqu'à 2.200 m sur le versant du lac, en progression constante sur le haut versant et sur le plateau de l'Itombwe ».

L'élément humain est plus spécialement étudié dans la deuxième partie.

Un premier chapitre dégage les contrastes entre une zone agricole, peuplée par les Vira, à forte densité de population, comprenant le piedmont et le versant jusqu'à 2.000 m et une zone pastorale peu peuplée à population Ruanda ou mélangée, qui est localisée au-dessus de 2.000 m. Des explications sont proposées pour ce contraste dans le chapitre suivant.

L'habitat et l'habitation font l'objet du troisième chapitre de cette partie, tandis que le quatrième étudie la population Vira et son agriculture ; l'auteur conclut que le pays des Vira est surpeuplé eu égard aux insuffisances des méthodes et de l'organisation agricoles.

Le cinquième chapitre est consacrée au domaine pastoral des Ruanda, à leur technique pastorale élémentaire, le brûlis, aux conditions naturelles de l'élevage sur le plateau de l'Itombwe, au bilan et à l'aspect social de l'élevage, et aux activités de complément des populations pastorales. Malgré l'absence de domination politique, l'auteur constate « un certain asservissement économique des agriculteurs congolais par les pasteurs ruandais ».

Les particularités du piedmont sont l'objet du chapitre suivant.

En conclusion, M. G. WEIS montre que les agriculteurs Vira, groupant les 2/3 de la population de la chefferie sur 1/7 de sa surface, sont les fournisseurs de vivres de toute la population. Cette activité agricole est la base de l'économie de la région, mais elle épouse le sol et ne fournit qu'une alimentation de qualité inférieure. De plus, la population croît et la perspective de la famine s'ouvre par suite du ralentissement de la production sur des sols épuisés. Plusieurs remèdes à cet état de choses sont ensuite énumérés. Les déficiences pastorales des Ruanda pourraient également être réduites par des mesures appropriées. La répartition du sol entre les économies agricole et pastorale est irrationnelle. Des mesures sont envisagées pour y remédier.

Toutes ces activités permettant d'améliorer le sort des populations de la chefferie ne peuvent être envisagées que moyennant un minimum de travaux publics : routes, dispensaires, écoles, etc., le renforcement du cadre européen, une rénovation politique (les cadres anciens étant caducs) et l'établissement des relations entre les deux peuples sur de nouvelles bases. Les stades initiaux de ces réformes sont d'ailleurs en voie d'application.

Les interactions des facteurs qui interviennent dans les faits géographiques sont pris en considération et étudiés de façon conscientieuse.

Le plan du travail scrupuleux et fouillé de M. WEIS est clair et bien ordonné ; mais la lecture en est rendue malaisée, par une trop grande abondance de notes infra-paginales dont certaines pourraient avantageusement être incorporées dans le texte même.

Comme le premier rapporteur, je recommande la publication de cette étude de géographie régionale avec les photographies qui en constituent une partie importante.

Le 12 juillet 1958.

**L. Van den Berghe. — Présentation de la communication
de M. G. Marlier, intitulée : « Réflexions sur l'origine
probable du lac Kivu ».**

Géologues, géographes et biologistes accordent actuellement une origine récente à la morphologie actuelle du lac Kivu.

L'auteur examine successivement les diverses hypothèses qui se rapportent à l'histoire du lac, en les confrontant avec les connaissances actuelles des faunes des trois lacs Kivu, Édouard et Albert et des petits lacs voisins (Mokoto, Gando, lacs du Ruanda).

Les causes invoquées pour expliquer la pauvreté du lac Kivu en vie animale sont aussi discutées.

Enfin, l'origine de la faune qui vit actuellement dans le lac Kivu est analysée.

Les introductions de poissons, préconisées par certains au lac Kivu, ne seraient pas, d'après l'auteur, la restauration d'un état de choses ancien, mais bien une modification de la population d'un milieu entièrement nouveau.

Le 9 juillet 1958.

G. Marlier. — Réflexions sur l'origine probable
du lac Kivu.

(Note présentée par M. L. Van den Berghe).

Il semble que géologues, géographes et biologistes soient actuellement d'accord sur l'origine récente de la morphologie actuelle du lac Kivu.

Plusieurs hypothèses sont cependant à distinguer en ce qui concerne l'histoire de ce lac. Les voici, fort résumées.

La première, défendue par A. SALÉE, c'est que le Tanganika se déversait autrefois dans le Nil par les lacs Kivu, Édouard et Albert. Cette communication fut interrompue par le barrage que formèrent les laves du Sud Kivu (basaltes de la Ruzizi). Le Kivu ou le réseau qui occupait son bassin actuel, fut à son tour coupé de son exutoire nilotique par les volcans Mufumbiro (Virunga). Les eaux s'y accumulèrent, le lac se forma ou s'enfla puis se déversa vers le sud par la Ruzizi vers le bassin du Tanganika. Cette inversion se fit probablement à la suite d'un effondrement « post-basaltique » du lac Tanganika qui amena la capture du Kivu.

La deuxième hypothèse serait qu'il n'y eut pas continuité Tanganika-Kivu mais que le lac Kivu exista en relation avec l'Édouard, formant un lac unique avant le Gamblien, époque vers laquelle se formèrent les Virunga. Le lac fut alors coupé de sa partie septentrionale, modifié profondément par le volcanisme et finit par se déverser vers le sud par la Ruzizi.

Une troisième hypothèse ne postule pas l'existence du lac Kivu proprement dit avant les basaltes de la Ruzizi

mais d'un réseau hydrographique qui fut noyé par l'apparition des Virunga. Cette hypothèse ne diffère de l'une des possibilités de la première que parce qu'elle ne fait pas intervenir d'écoulement septentrional du Tanganika.

La première hypothèse est, de l'avis du biogéographe, indéfendable, les bassins du lac Kivu et du lac Tanganika n'ayant pas eu de communication directe au quaternaire ni avant le basalte ni après la surrection des Virunga. Les faunes des deux lacs sont absolument différentes [9, p. 216]. (*)

La seconde hypothèse doit être examinée de plus près de même que la troisième au point de vue zoogéographique.

Si nous éliminons la continuité lacustre Tanganika — Kivu pour des raisons biogéographiques, il nous faut également écarter la continuité lacustre Kivu actuel — Édouard pour des motifs semblables. De remarquables travaux zoologiques et limnologiques parus ces dernières années nous renseignent en effet avec une aussi grande exactitude que possible sur la composition faunique des lacs Kivu, Édouard, Albert et Mokoto.

Ces travaux sont les résultats des Missions DAMAS et DE WITTE au Parc National Albert (1933-35 et 1935-36), ainsi que de la Mission Kivu-Édouard-Albert de 1952-54.

Signalons particulièrement la remarquable monographie écologique de J. VERBEKE sur les insectes des trois lacs et le travail de A. HULOT (1956) sur les poissons et la pêche.

Bien que tous les groupes n'aient pas été entièrement étudiés dans les trois missions et que l'importance des collections soit très différente tant par la nature des préoccupations que par l'ampleur des moyens utilisés,

(*) Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

il est possible, en examinant ces publications, de se faire une idée précise des faunes qui furent inventoriées.

Les conclusions que nous tirons de cet examen sont les suivantes.

La faune du lac Kivu, très pauvre de l'avis de tous, est essentiellement une faune fluviatile à peine modifiée par les conditions lacustres.

Cette faune a évidemment des relations avec celle du lac Édouard, mais ces relations sont lointaines, d'ailleurs rares et ne sont pas d'un autre ordre que celles que ce lac peut avoir avec les lacs Mokoto, ou d'autre petits lacs voisins, ou l'ensemble des grands lacs.

Aucune forme lacustre ancienne (à l'exception peut-être de deux espèces) ne s'est conservée au Kivu qui pourrait être le souvenir d'une faune autrefois édouardienne.

Voyons ces arguments d'un peu plus près.

Si la faune du Kivu était une faune du lac Édouard appauvrie, il faudrait que parmi ses animaux vraiment aquatiques la majorité fût issue du lac Édouard. En comparant les faunes des trois lacs du Nord et même des petits lacs environnants tels les Mokoto on peut vérifier que ce n'est pas le cas.

De la faune des mollusques du Kivu nous savons qu'elle est pauvre et qu'elle comprend un Bivalve commun à l'Édouard et à Albert, deux prosobranches, dont un très répandu (*Melanoides tuberculata* O. F. M.) et l'autre, commun aux trois lacs, ainsi que six pulmonés.

Comparer cette faune actuelle avec la faune fossile trouvée dans les terrasses du lac n'a évidemment pas de sens écologiquement, les formes proprement lacustres ayant disparu (sauf *Corbicula coulboisi*).

Il importe cependant de noter que E. DARTEVELLE [3] affirme que certaines espèces de planorbes (*Biomphalaria choanomphalus* et *Gyraulus gibbonsi*) représentent des formes lacustres dérivées d'espèces fluviatiles répandues.

A cela on peut répondre que les pulmonés sont des mollusques dont la coquille est excessivement plastique et se modifie en l'espace de quelques générations même en aquarium.

Un autre groupe très important au point de vue zoogéographique est celui des poissons. Nous ne le reprenons pas en détail ici car il nous est bien connu par les travaux de M. POLL [11 et 12] et de A. HULOT [6].

Parmi tous les poissons des lacs Kivu, Édouard et Albert,

16 espèces existent au Kivu ;

43 » au lac Édouard ;

40 » au lac Albert.

De ces espèces du Kivu, 3 sont communes à l'Édouard et au Kivu seulement (soit 19 %), 1 est commune aux trois lacs, 2 au Kivu et au Tanganyika, 10 sont endémiques ou communes dans les rivières de la région (2 d'entre ces dernières existant dans le bassin du lac Édouard).

Par suite de changements taxonomiques multiples l'un ou l'autre de ces chiffres peut changer. Cependant dans son beau mémoire écologique sur la pêche industrielle dans les trois grands lacs, A. HULOT s'exprime comme suit :

« Le lac Kivu est encore plus pauvre en espèces que les deux lacs précédents et toutes les espèces qu'on y trouve existent au lac Édouard, sauf *Barilius moorii* BLGR, qui a dû venir du bassin du Tanganyika ».

Il est bien entendu qu'il s'agit ici de parenté écologique entre les poissons de ces deux lacs et non de parenté systématique, comme d'ailleurs l'exprime le tableau comparatif des pages 22 à 30 du même mémoire.

Il ne faudrait pas s'imaginer que la réunion des 9 espèces de *Barbus* 3 par 3 [6, p. 29] signifie une synonymie véritable entre ces espèces. Sur 7 espèces d'*Haplochromis* du Kivu, 5 n'existent pas à l'Édouard ; les *Barbus altianalis* des deux lacs appartiennent à deux

sous-espèces différentes et il en est de même des *Tilapia nilotica*.

Pour ne pas allonger inutilement cette note, nous ne donnerons pas *in extenso* la composition des faunes des 3 lacs étudiés mais nous exposerons brièvement leur parenté par la proportion d'espèces qu'elles contiennent en commun.

Nous désignerons en abrégé par K, le nombre d'espèces du Kivu ; par E. celle du lac Édouard, par L. celles des petits lacs environnants (Mokoto, Gando, lacs du Ruanda) par KE les espèces communes seulement aux lacs Kivu et Édouard, par KEA celles des trois lacs, etc.

Seul le nombre absolu d'espèces est pris en considération.

Ostracodes.

K: 3	E: 18	L: 15	
KE : 1	KEL: 2	KL: 0	EL: 2
(33 %)			

Donc, sur 3 espèces du Kivu, une seule lui est commune avec l'Édouard les deux autres étant répandues dans d'autres lacs de la région.

Cladocères.

K: 8	E: 20	L: 12	
KE : 1	KEL: 3	KL: 1	K seul : 3
(12,5 %)			

Copépodes *Harpacticoides*.

K: 2	E: 2	L: 8	
KE : 0	KL: 2		

Copépodes *Calanoides* et *Cyclopoides*.

K: 8	E: 24	L: 24	
KE : 1	KEL: 5	KL: 1	
(12,5 %)			

Hydracariens.

K : 12	E : 25	L : 33	
KE : 3	KEL : 2	KL : 3	K seul : 4
(25 %)			

Turbellariés.

K : 2	E : 3	A : 3	
KE : 0	KEA : 1		K seul : 1
(0 %)			

Nématodes libres.

K : 3	E : 8	L : 6	
KE : 0	KEL : 2	KL : 1	
(0 %)			

Le tableau change un peu pour les animaux partiellement terrestres ou aériens comme les insectes mais cependant la même ligne générale peut s'observer sauf chez ceux dont les vols massifs peuvent être entraînés par le vent sur de grandes distances.

Dytiscides.

K : 18	E : 89	A : 89	
KE : 4	KEA : 6	KA : 1	K seul : 7
(22 %)			

Chironomides.

K : 17	E : 26	A : 13	
KE : 7	KEA : 4	K seul 5	
(41 %)			

La faune des Chironomides du lac Kivu a presque la moitié de ses espèces en commun avec le lac Édouard. Cette circonstance ne peut nous étonner, car, si, comme le remarque très bien J. VERBEKE dans son intéressant travail écologique :

« La faune du Kivu est très pauvre par suite de la faible superficie de certains biotopes (fonds meubles), d'une assez grande monotonie de milieu et d'un isolement géographique très marqués. »

Ce milieu est essentiellement rocheux, à la différence de celui des petits lacs environnants.

Mais les espèces de cette famille qui le peuplent (de même que celles de lacs du Congo oriental, d'ailleurs) sont dans leur grande majorité, largement répandues en Afrique. Rien d'étonnant alors que ces espèces à répartition si vaste se soient développées dans les deux lacs voisins au milieu des biotopes qui leur convenaient. Ces insectes sont, en effet, d'excellents « indicateurs » écologiques mais de mauvais témoins biogéographiques.

Une autre remarque s'impose : alors que les autres animaux envisagés plus haut ont une durée de vie prolongée dans l'état où on peut les identifier systématiquement, les Chironomides constituent des êtres véritablement éphémères dont les éclosions massives sont périodiques et suivies de moments où l'on n'en recueille pratiquement plus. Malgré les excellentes techniques de récolte utilisées, il se peut qu'en certains endroits l'entomologiste soit arrivé entre des éclosions tandis qu'en d'autres il ait pu récolter massivement certaines espèces. Cette considération empêche de donner au tableau de chasse des Chironomides la même valeur qu'à celui des autres animaux.

Or, celui-ci nous montre que non seulement le lac Kivu est pauvre, ce que tous les observateurs avaient noté depuis longtemps, mais que sa faune n'a qu'une parenté lointaine avec celle de l'Édouard, pas plus grande, et même plutôt moins importante qu'avec celle d'autres lacs de la même région.

* * *

Examinons maintenant les causes invoquées pour expliquer l'appauvrissement du lac Kivu en vie animale.

a) Le volcanisme : une grande partie du lac Kivu a échappé aux effets directs du volcanisme de sorte qu'il

paraît invraisemblable que la quasi totalité de la faune et la totalité des espèces lacustres proprement dites aient disparu.

b) La minéralisation des eaux : La composition des eaux du lac Kivu est évidemment très particulière. La quantité totale de sels dissous n'est cependant que deux (ou trois au plus) fois plus élevée que celle de nos eaux calcaires européennes [8]. Celle du Tanganyika, de moitié moins élevée, n'empêche pas le développement d'une faune abondante et variée.

La quantité de calcium dissous est moins élevée que celle des ruisseaux des environs de Bruxelles. Celle de magnésium est évidemment anormale mais pas dans une mesure telle (100 p.p.m.) qu'elle ait pu annihiler toute la faune lacustre. Elle n'est guère que le double de celle du lac Balaton et est, en outre, trois fois plus faible que celle du Velencer-See. La seule véritable anomalie des eaux du Kivu est leur ρH élevé (au-dessus de 9) mais cette circonstance semble avoir, en Afrique du moins, des conséquences biologiques infiniment moins graves qu'en pays tempéré.

Enfin, des expériences qui sont en cours actuellement, ainsi que celles auxquelles J. KUFFERATH [7] fait allusion, montrent que des animaux typiques du lac Tanganyika et même d'Europe prospèrent parfaitement dans l'eau du lac Kivu.

c) La précipitation de tufs calcaires sur les fonds :

Il est indiscutable que le phénomène d'encroûtement des substrats peut avoir des effets biologiques considérables.

Cependant cette précipitation, bien qu'énergique ne se fait pas en un jour, elle est progressive et d'ailleurs elle se produit aussi dans le lac Tanganyika, où tous les fonds rocheux de 0 à 20-40 m sont recouverts, en quelques années, de tufs calcaires. Cette précipitation ne se produit

que sur des substrats durs et jamais sur des fonds meubles. Lorsqu'un ciment calcaire se met à agglomérer des grains de sable pour former un grès, cela se produit sur les rives là où le sédiment est tassé par des dessications périodiques. Lorsque de tels grès sont submergés, (au Tanganyika) ils ne tardent pas à se disloquer et se désagrégger.

Par conséquent, ce ne pourrait être la formation de tufs qui a fait disparaître la faune des fonds mous de l'ancien Kivu.

Au contraire, pourrait-on dire, ce revêtement calcaire semble extrêmement favorable au développement d'espèces de poissons à faciès de « poissons de récifs » qui caractérisent à merveille le peuplement des rives rocheuses du lac Tanganyika. Ces poissons y ont développé des adaptations remarquables au broutage et à la préhension de proies fixées et plusieurs d'entre eux sont même strictement inféodés aux pierres ainsi recouvertes.

Sans faire appel à des causes d'extinction au moins improbables, qui sont d'ailleurs fortement mises en doute par les faits, nous possédons une « bonne » cause de disparition d'animaux aquatiques dont l'action a été certainement mise en évidence par les travaux des géologues : c'est la disparition de l'eau elle-même.

La disparition de la faune antérieure du lac Kivu, telle qu'elle nous est connue par les bancs de fossiles accumulés sur ses rives est à attribuer exactement aux mêmes causes que celle de la faune ancienne du lac Édouard (et du lac Victoria). Pendant l'un des Interpluviaux du Quaternaire, toute la faune de ces lacs disparut. Lorsque les eaux revinrent, les lacs en communication avec le Nil en reçurent leurs nouvelles populations.

Seules des barrières naturelles empêchèrent certaines espèces de regagner leur ancien domaine. Le lac Kivu, lui, ayant disparu, ne se reconstitua pas. Cela n'a rien qui doive nous étonner puisque le fond de son bassin

est actuellement situé à près de 75 m plus haut que la surface de l'Édouard.

Le lac Kivu actuel n'a rien à voir, sinon la coïncidence géographique de son bassin, avec l'ancien lac Kivu dont les plages surélevées s'exposent tout autour de ses rives actuelles. Ce dernier s'est formé bien plus tard alors que toute la faune du précédent avait disparu.

Sa population, comme nous le verrons ci-dessous, gagna ses nouvelles eaux en venant de régions voisines qui avaient échappé partiellement à la dessication ou qui réacquièrent une faune, de proche en proche, par les vicissitudes des bassins hydrographiques.

* * *

Il est temps, à la lumière de ce qui précède, de nous demander quelle est l'origine de la faune qui vit actuellement au Kivu.

Seul le groupe des poissons retiendra notre attention.

Barbus serrifer BLGR : cette espèce est connue du lac Édouard et de ses affluents. Elle existe aussi dans le lac Tanganyika, dans la Ruzizi et dans le bief inférieur des affluents de celle-ci. Elle pourrait vivre aussi dans les affluents supérieurs de l'Ituri.

Barbu pellegrini POLL : a une distribution très semblable, encore que plus méridionale. Il existe particulièrement dans le cours moyen des affluents de la Ruzizi et dans ceux du lac Tanganyika.

Barbus altianalis altianalis BLGR : Cette forme est spéciale au lac Kivu. C'est un Barbeau fluviaile (*B. altianalis paucisquamata* PELLEG) qui s'est différencié indépendamment dans les lacs qu'il a colonisés (notamment par l'acquisition du caractère « limnique » qu'est une écaillure plus fine et plus abondante). Au lac Édouard, c'est *B. altianalis eduardianus* BLGR, au lac Victoria c'est *B. altianalis radcliffi* BLGR.

Clarias mossambicus PETERS : Il existe dans la Ruzizi, le lac Tanganika et ses marais riverains ainsi que dans la région du Bangwelo. Ce Silure peut, à la faveur de nuits pluvieuses, parcourir certaines distances hors de l'eau. GREENWOOD a d'ailleurs montré que certaines de ces migrations sont liées à la biologie de la reproduction de ce poisson.

Clarias philippii NORMAN : est commun à l'Édouard et au Kivu. La même remarque biologique s'applique à lui.

Tilapia nilotica regani POLL : est une sous-espèce spéciale au Kivu. Il faut aux espèces du genre *Tilapia* un temps très court pour former des sous espèces nouvelles une fois qu'elles sont introduites dans un nouveau milieu. L'espèce type de *Tilapia nilotica* a une très grande distribution africaine.

Genre *Haplochromis* : POLL en 1939 signalait du lac Kivu 7 espèces du genre *Haplochromis*, toutes distinctes de celles du lac Édouard. A. HULOT en 1956 en signale également 7 mais 2 d'entre elles (*H. placodus* POLL qui fut sans doute trouvée récemment au Kivu par la Mission K. E. A. et *H. paucidens* REGAN) seraient communes aux deux lacs.

H. adolphi-frederici BLGR n'est plus cité dans ce dernier travail.

Le genre *Haplochromis* est l'un des plus variables de la famille des Cichlides et des poissons en général. Il a formé au lac Édouard, au lac Victoria et au lac Nyassa une quantité fabuleuse d'espèces endémiques. Il est, d'autre part, abondant dans tous les lacs d'altitude du Centre africain (Mohasi, Mugesera, Sake) et il semble qu'un temps très court suffise à faire se différencier des populations adaptées à ses régimes alimentaires fort variés. Il se produit ainsi par convergence dans de nombreux lacs des espèces parallèles. A première vue, le temps écoulé depuis le Pluvial Gamblien (environ 25.000

ans) a été bien suffisant pour faire apparaître dans un milieu neuf tel que le lac Kivu actuel, les espèces endémiques que nous y rencontrons.

La discordance de nos conclusions avec celles du mémoire de A. HULOT ne diminue en rien notre appréciation de ce travail ni les conclusions écologiques auxquelles arrive l'auteur mais il était important de signaler, cependant, qu'à notre avis, les introductions de poissons qu'il préconise ne seront pas la restauration d'un état de choses ancien, mais bien une modification de la population d'un milieu entièrement nouveau.

* * *

Nous ne sommes pas compétent pour tenter une reconstitution de la géologie de cette partie du Congo oriental en y incorporant les vues exposées ci-dessus. La lecture du *Traité de géologie du Congo belge* de L. CAHEN permettra sans doute aux spécialistes de faire coïncider nos observations avec les choses déjà bien connues de l'histoire quaternaire.

Les recherches de L. PEETERS au sud du lac Kivu sont les seules, à notre connaissance, qui admettent l'existence d'une phase non lacustre dans l'évolution récente du Kivu.

C'est la période appelée par lui Kivu 2 qui commença avec l'apparition des coulées basaltiques qui coupèrent le haut bassin méridional du lac Kivu de ses principaux affluents (cause partielle de l'assèchement ?).

Avant cette période volcanique existait un lac Kivu (Kivu 1) largement approvisionné en eau au sud par le bassin de la Luvimvi (et peut-être par la haute Luvubu et le bassin du lac Lungwe) ?

C'est peut-être ce lac 1 qui subit les variations de niveau qui causèrent l'abandon des riches terrasses situées jusqu'à 1.640 m d'altitude. Que ce lac ait été

coupé de ses sources méridionales par les laves et que ce phénomène ait été une des raisons de sa régression (qui fut rapide) ou que la dessication se fut déjà produite avant les coulées de basalte, nous ne pouvons nous prononcer et c'est le rôle des géologues.

Signalons cependant que des restes d'une faune lacustre non tanganikienne identique à celle des hautes terrasses se trouve noyée sous du basalte à l'exutoire actuel du lac (Les Mollusques que nous y avons recueillis ont été fort aimablement identifiés par le Dr W. ADAM).

Mais entre ces éruptions et l'apparition au nord des volcans Virunga (pendant l'époque Kivu 2 de PEETERS), le bassin traversa un stade non lacustre où toute sa faune édouardienne disparut.

A la suite du barrage des Virunga (Gamblien ?) les eaux du haut plateau submergèrent l'ancienne vallée du Kivu 1, formèrent le Kivu 3 actuel et atteignirent le seuil de la Ruzizi ou même furent captées par un affluent du Tanganika qui devint la Ruzizi [2, p. 354] mais rien ne nous affirme que le lac 3 dût monter bien plus haut que son niveau actuel. Au contraire, la « salure » de ses eaux nous fait plutôt supposer qu'il n'y eut pas un écoulement bien important et que le seuil que les eaux durent franchir ne fut pas bien élevé au-dessus de l'actuel, les limites méridionales du Kivu 1 ne nous étant pas connues.

I. R. S. A. C.

Centre de Recherches du Tanganika
Uvira.

Le 12 juillet 1958.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BOUTAKOFF, N. : Sur l'écoulement vers le nord du lac Tanganika du Pléistocène (*Acad. Roy. de Belgique; Bull. Classe des Sciences*, 5^e série, T. XXIII, 1937, pp. 703-715)

- [2] CAHEN, L.: Géologie du Congo belge (Liège, 1954, 577 pp.).
- [3] DARTEVELLE, E.: Contribution à l'étude de la Faune malacologique des grands Lacs africains. Première étude (*Mémoires Inst. Roy. Col. Belge, Sc. nat. méd.*, 1947, XIV, 4).
- [4] — Sur les Mollusques subfossiles de terrasses du lac Kivu à Costermansville (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1952, XXIII, 1, pp. 183-188).
- [5] GREENWOOD, P. H.: Reproduction in the Cat-Fish *Clarias mossambicus* PET. (*Nature*, London, 1955, 176, p. 516).
- [6] HULOT, A.: Aperçu sur la pêche industrielle aux lacs Kivu, Édouard et Albert (*Bull. Agricole du Congo belge*, 1957, XLVII, 4, 68 pp.).
- [7] KUFFERATH, J.: Le milieu biochimique (*Exploration hydrobiologique du lac Tanganyika* (1946-47) Vol. I, 1952).
- [8] MARLIER, G.: Observations sur la conductivité électrique des eaux courantes de Belgique (*Ann. Soc. Roy. Zoologique de Belgique*, 1945, LXXVI, pp. 100-107 et Corrections dans *Mém. Inst. Roy. Sc. Nat. Belgique*, n° 114, 1951, p. 74).
- [9] — Étude biogéographique du bassin de la Ruzizi, basée sur la distribution des poissons (*Ann. Soc. Roy. Zool. Belgique*, 1953, LXXXIV, 1, pp. 175-224).
- [10] PEETERS, L.: Contribution à l'étude de la genèse du lac Kivu (*Bull. Soc. belge d'Études géographiques*, 1957, XXVI, 1, pp. 155-168).
- [11] POLL, M.: Poissons (*Exploration P. N. A.*; *Miss. DE WITTE*, 1939, 24, 81 pp.).
- [12] — Poissons (*Exploration du P. N. A.*; *Miss. DAMAS*, 8, 71 pp.).
- [13] VERBEKE, L.: Recherches écologiques sur la faune des Grands Lacs de l'est du Congo belge (*Exploration hydrobiol. des lacs Kivu, Édouard et Albert*, 1957, V. III, 1, 177 pp.).

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Séance du 30 mai 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. *J. Beelaerts*, doyen d'âge.

Sont en outre présents : MM. K. Bollengier, C. Camus, R. Deguent, E.-J. Devroey, l'écuyer E. Mertens de Wilmars, membres titulaires ; MM. H. Barzin, F. Bultot, A. Lederer, L. Pauwen, A. Rollet, P. Sporcq, L. Tison, J. Van der Straeten, membres associés ; M. W. Bourgeois, membre correspondant, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. F. Campus, P. Evrard, P. Fontainas, E. Frenay, J. Lamoen, P. Lancsweert, M. Legraye, F. Olsen, J. Quets, R. Vanderlinden, R. Van Ganse, J. Verdeyen.

Résistance et propulsion de navires à faible tirant d'eau.

M. *A. Lederer* présente un travail de M. E. CUYPERS, intitulé: « Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang » (voir p. 1030).

La Classe désigne M. *L. Tison* comme second rapporteur.

Concours annuel 1958.

Un travail a été régulièrement introduit en réponse à la cinquième question du concours annuel 1958. Il s'agit d'une étude de M. H. MAYOR, ingénieur géologue, intitulée: « Contribution à l'étude des phénomènes d'altération des roches sédimentaires au Bas-Congo belge ».

La Classe désigne MM. *I. de Magnée* et *R. du Trieu de Terdonck* comme rapporteurs de ce travail.

Zitting van 30 mei 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. *J. Beelaerts*, ouderdomsdeken.

Aanwezig : De HH. K. Bollengier, C. Camus, R. Deguent, E.-J. Devroey, jonkheer E. Mertens de Wilmars, titelvoerende leden ; de HH. H. Barzin, F. Bultot, A. Lederer, L. Pauwen, A. Rollet, P. Sporcq, L. Tison, J. Van der Straeten, buitengewone leden ; de H. W. Bourgeois, corresponderend lid, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : De HH. F. Campus, P. Evrard, P. Fontainas, E. Frenay, J. Lamoen, P. Lancsweert, M. Legraye, F. Olsen, J. Quets, R. Vanderlinden, R. Van Ganse, J. Verdeyen.

Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang.

De H. *A. Lederer* legt een werk voor van de H. E. CUYPERS, getiteld zoals hierboven (zie blz. 1030).

De Klasse duidt de H. *L. Tison* als tweede verslaggever aan.

Jaarlijkse wedstrijd 1958.

Een werk werd regelmatig ingediend in antwoord op de vijfde vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1958. Het betreft de studie van de H. H. MAYOR, ingenieur-geoloog, getiteld : « Contribution à l'étude des phénomènes d'altération des roches sédimentaires au Bas-Congo belge ».

De Klasse duidt de HH. *I. de Magnée* en *R. du Trieu de Terdonck* als verslaggevers aan voor dit werk.

**Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi
(1957).**

M. E.-J. Devroey présente le travail, intitulé comme ci-dessus, élaboré par le Comité hydrographique du Bassin congolais et qui sera publié dans les *Mémoires in-8°* (voir p. 1023.)

Don Victor Delporte.

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que M. V. Delporte a fait don à l'A.R.S.C. d'une série de documents (carnets de route, correspondance, ouvrages, etc.) relatifs à la mission scientifique Augustin DELPORTE (1890-1891).

Les documents manuscrits seront confiés à la garde du Musée royal du Congo belge à Tervuren, tandis que les livres et brochures seront déposés à la Bibliothèque du Ministère des Colonies. Voici la liste de ces livres et brochures :

- A. DELPORTE, Notice sur les travaux nécessaires pour compléter le réseau géodésique belge (A. Manceaux, Bruxelles, 1884, 47 pp.).
- L'observation astronomique temporaire de Lommel (F. Hayez, Bruxelles, 1887, 16 pp.).
- Astronomie et cartographie pratiques à l'usage des explorateurs de l'Afrique (A. Manceaux, Bruxelles, 1889, 131 pp.).
- Exploration du Congo (F. Hayez, Bruxelles, 1890, 23 pp.).
- A. DELPORTE et GILLIS, Observations astronomiques et magnétiques exécutées sur le territoire de l'État Indépendant du Congo (F. Hayez, Bruxelles, 1893, 113 pp., pll.).
- Description sommaire de l'Observatoire royal de Belgique (F. Hayez, Bruxelles, 1898, 73 p.).

**Hydrologisch jaarboek voor Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi
(1957).**

De H. E.-J. Devroey legt de « Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1957) » voor, uitgewerkt door het Hydrografisch comité voor het Congo-bekken, en die gepubliceerd zal worden in de *Verhandelingenreeks in-8°* (zie blz. 1023).

Gift Victor Delporte.

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat de H. V. Delporte de K. A. K. W. een reeks documenten schonk (reisnota's, briefwisseling, publicaties, enz.) betreffende de wetenschappelijke zending Augustin DELPORTE (1890-1891).

De documenten in handschrift zullen ter bewaring aan het Koninklijk Museum van Belgisch-Congo te Tervuren toevertrouwd worden, terwijl de boeken en brochures overgemaakt zullen worden aan de Bibliotheek van het Ministerie van Koloniën.

Ziehier de lijst dezer werken :

- A. DELPORTE : Notice sur les travaux nécessaires pour compléter le réseau géodésique belge (A. Manceaux, Bruxelles, 1884, 47 pp.).
- L'observatoire astronomique temporaire de Lommel (F. Hayez, Bruxelles, 1887, 16 pp.).
- Astronomie et cartographie pratique à l'usage des explorateurs de l'Afrique (A. Manceaux, Bruxelles, 1889, 131 pp.).
- Exploration du Congo (F. Hayez, Bruxelles, 1890, 23 pp.).
- A. DELPORTE et L. GILLIS : Observations astronomiques et magnétiques exécutées sur le territoire de l'État Indépendant du Congo (F. Hayez, Bruxelles, 1893, 113 pp., pll.).

La Belgique militaire, n° 1055, 21 juin 1891.

Association internationale des hydrogéologues.

Le Secrétaire perpétuel porte à la connaissance de la Classe que cette Association tiendra sa prochaine réunion à Liège du 17 au 21 juin prochain.

A l'invitation de son président, M. P. Fourmarier, la Classe désigne M. L. Pauwen pour la représenter à cette session.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Vaste Secretaris legt op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË

Comité national du Kivu : Carte des domaines du Congo belge (en quatre parties) (Brux., 1958).

Exposition universelle et internationale de Bruxelles, Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi ; L'exploitation rurale.

Institutions au service de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture du Ministère des colonies, Bruxelles, 1958, 47 pp.).

Fonds national de la recherche scientifique : Statuts et Règlement organique (Bruxelles, 1958, 21 pp.).

Ministère de la Défense nationale : l'Institut géographique militaire (Bruxelles, 1958, 106 pp., photos, cartes en couleur).

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek : Statuten en Organiek Reglement (Brussel, 1958, 22 blz.).

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

Carte des régions photographiées à la date du 31.3.58 (Institut géographique du Congo belge, 1958).

Université Lovanium de Léopoldville, année académique 1957-58 (62 pp.).

Description sommaire de l'Observatoire royal de Belgique (F. Hayez, Bruxelles, 1898, 73 p.).
La Belgique militaire, n° 1055, 21 juin 1891.

Internationale Vereniging voor hydrogeologen.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat deze Vereniging haar eerstkomende vergadering te Luik houdt van 17 tot 21 juni 1958.

Op uitnodiging van haar voorzitter, de H. P. *Fourmarier*, duidt de Klasse de H. L. *Pauwen* aan om haar op deze zitting te vertegenwoordigen.

Geheim Comité.

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, bespreken de candidaturen voor de plaatsen van buitengewoon lid en van corresponderend lid.

De zitting werd geheven te 15 u 10.

EUROPE — EUROPA

FRANCE — FRANKRIJK

Ministère de la France d'Outre-Mer. Office de la recherche scientifique et technique outre-mer. Annuaire hydrologique de la France d'outre-mer, année 1955 (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Paris, 1957, 575 pp.).

GRANDE-BRETAGNE — GROOT BRITTANNIË

C.E.C. : Bus-Bar Trunking. The modern industrial electrical distribution System (Londres, 1958, 6 pp.).

PAYS-BAS — NEDERLAND

Jaarboek der Waterhoogten 1956 (Rijkswaterstaat, Directie Algemene dienst en waterhuishouding, 's Gravenhage, 1958, 290 pp., tableaux, 7 graphiques).

U.R.S.S. — U.S.S.R.

Boltschaia Sovietskaia Enciklopedia (Encyclopédie soviétique) : tome 40 (Moscou, 650 pp.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures aux places vacantes de membre associé et de membre correspondant.

La séance est levée à 15 h 10.

**M. E.-J. Devroey. — Présentation
de l'Annuaire hydrologique du Congo belge
et du Ruanda-Urundi (1957).**

On sait que le Comité hydrographique du Bassin congolais créé par arrêté du Prince Régent en date du 1^{er} mars 1950, a pour objet de réunir, coordonner, compléter et diffuser les données relatives au régime des cours d'eau et des lacs du Congo belge et du Ruanda-Urundi, et d'en étudier l'application à l'amélioration et à l'extension de la navigation.

Les éditions antérieures de l'*Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi* comportaient respectivement :

En 1947 : 60	tableaux	d'observations
En 1950 : 103	»	»
En 1951 : 141	»	»
En 1952 : 155	»	»
En 1953 : 234	»	»
En 1954 : 274	»	»
En 1955 : 290	»	»
En 1956 : 320	»	»

L'annuaire actuel mentionne les résultats relevés en 1957, jour par jour, à 300 stations régulièrement observées.

La raison de cette apparente régression réside dans le fait que l'observation des stations limnimétriques ne présentant pas un intérêt direct au point de vue navigation, a été suspendue. Pour chaque station, il est

fourni, en outre, les moyennes mensuelles et annuelles ainsi que les diagrammes-enveloppes, c'est-à-dire les plus hautes et plus basses eaux connues depuis le début des observations.

Pour la station de Léopoldville, la période d'observation s'étend, sans interruption, sur 56 années.

Il résulte dudit annuaire que le réseau des voies navigables du Congo belge comportait, au 31 décembre 1957, un développement de 15.939 km, dont 2.655 km présentant en tout temps un mouillage minimum de 1,30 m ; 9.324 km un mouillage d'un mètre, et 14.610 km un mouillage de 0,80 m. Il faut y ajouter 138 km pour le bief maritime, dont le mouillage minimum est porté officiellement à 30 pieds depuis juin 1953.

De leur côté, les concessions de chutes d'eau pour la production d'énergie hydro-électrique totalisaient, au 31 décembre 1957, une puissance de 973.017 ch parmi lesquels 870.467 ch installés et 88.937 ch en construction.

Le 2 mai 1958.

Séance du 27 juin 1958.

Zitting van 27 juni 1958.

Séance du 27 juin 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. R. Deguent, vice-directeur.

Sont en outre présents : MM. K. Bollengier, F. Campus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, l'écuyer R. Mertens de Wilmars, membres titulaires ; MM. H. Barzin, F. Bultot, P. Evrard, E. Fre-nay, P. Geulette, A. Lederer, L. Pauwen, A. Rollet, P. Sporcq, L. Tison, J. Van der Straeten, membres associés ; MM. W. Bourgeois, J. Quets, membres correspondants, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. J. Beelaerts, C. Camus, M. Denaeyer, M. Legraye, A. Marthoz, R. Vanderlinden, J. Verdelyn.

Résistance et propulsion de navires à faible tirant d'eau.

Se ralliant aux conclusions favorables des deux rapporteurs, MM. A. Lederer (voir p. 1030) et L. Tison (voir p. 1033), la Classe décide l'impression du travail de M. E. CUYPERS, intitulé : « Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang » dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Annuaire météorologique 1959 du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

M. E.-J. Devroey présente le travail intitulé comme ci-dessus et rédigé par MM. M. Vander Elst et G. DU SOLEIL (voir p. 1035).

Zitting van 27 juni 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. R. *Deguent*, vice-directeur.

Aanwezig : De HH. K. Bollengier, F. Campus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, jonkheer E. Mertens de Wilmars, titelvoerende leden ; de HH. H. Barzin, F. Bultot, P. Evrard, E. Frenay, P. Geulette, A. Lederer, L. Pauwen, A. Rollet, P. Sporcq, L. Tison, J. Van der Straeten, buiten gewone leden ; de HH. W. Bourgeois, J. Quets, corres pondende leden, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : De HH. J. Beelaerts, C. Camus, M. Denaeyer, M. Legraye, A. Marthoz, R. Vanderlinden, J. Verdelyn.

Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang.

Zich aansluitend bij de gunstige conclusies der twee verslaggevers, de HH. *A. Lederer* (zie blz. 1030) en *L. Tison* (zie blz. 1033), beslist de Klasse het werk van de H. E. CUYPERS, getiteld zoals hierboven, uit te geven in de reeks der *Verhandelingen in-8°*.

Meteorologisch jaarboek 1959 van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi.

De H. *E.-J. Devroey* legt het werk voor, getiteld : « Annuaire météorologique 1959 du Congo belge et du Ruanda-Urundi » en opgesteld door de HH. *N. Vander Elst* en *G. Du Soleil* (zie blz. 1035).

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

De notre confrère, M. *J. Lepersonne* (¹) :

Van onze confrater de H. *J. Lepersonne* (²) :

LEPERSONNE, J.: Rapports annuels pour l'année 1957 de la Section de Géologie, de Minéralogie et de Paléontologie du Musée royal du Congo belge et de la Commission de Géologie du Ministère des Colonies (Musée royal du Congo belge, Tervuren, 1958, 49 pp.).

Le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De Vaste Secretaris legt daar-na op het bureau de volgende werken neer :

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

Plan topographique : Sud — C — 35/A et G (Haut-Lomami et Sokele (Service géographique et géologique du Comité Spécial du Katanga, Bruxelles, 1958).

EUROPE — EUROPA

ALLEMAGNE — DUITSLAND

Deutsches Gewässer kundliches Jahrbuch. Unteres Elbegebiet unterhalb der Sude, abflussjahr 1954 (Freien und Hansestadt, Hamburg, 1958, 37 pp.).

ITALIE — ITALIË

CAMPINI, E.: Il costo delle grandi opere d'ingegneria (Milan, Ulrico Hoepli, 688 pp., 103 fig. et 58 diagrammes).

Instituto hidrografico de la Marina : cartes n°s 15, 159 et 977 (Cadix, 1958).

(¹) M. *J. Lepersonne* est vice-président de la Commission de Géologie du Ministère des Colonies.

(²) De. H. *J. Lepersonne* is vice-voorzitter van de Geologische Commissie van het Ministerie van Koloniën.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, bespreken de kandidaturen voor 4 openstaande plaatsen van buitengewoon lid.

De zitting wordt geheven te 15 u.

U.R.S.S. — U.S.S.R.

Tovariia Slobar (Dictionnaire des marchandises) : tomes II et III
(Moscou, 1957, 1043 et 995 col.).

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur les candidatures à 4 places vacantes de membres associés.

La séance est levée à 15 h.

A. Lederer. — Présentation d'un mémoire
de M. E. Cuypers, intitulé : « Weerstand en voortstuwing
van schepen met beperkte diepgang ».

Le travail de M. E. CUYPERS, intitulé : « Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang » comporte deux parties principales.

La première partie se rapporte à la résistance à l'avancement des carènes. L'auteur analyse les résultats d'essais effectués en bassin avec des modèles de barges de 800 t de trois types différents, avec ceux des *integrated tow-boats* naviguant actuellement sur le Congo et sur le Kasai et enfin avec ceux de remorqueurs de 700 ch soit isolés, soit avec leur convoi.

Les diagrammes ont été dressés en utilisant pour les ordonnées le coefficient d'amirauté et pour les abscisses le coefficient $\frac{V}{\sqrt[3]{D}}$ V étant la vitesse en km/h et D le déplacement. L'auteur expose le bien fondé du choix de cette abscisse.

Cette partie se termine par un diagramme pratique permettant le calcul d'une façon simple et directe de la résistance à l'avancement des canots rapides. Constatant que la résistance de frottement n'est qu'une faible proportion de la résistance totale des canots rapides, l'auteur trace trois familles de courbes respectivement pour des canots d'un déplacement de 1 tonne, de 5 tonnes et de 25 tonnes. Une interpolation facile permet de trouver la résistance à l'avancement d'un canot déterminé ou d'étudier les données les plus avantageuses pour un projet.

La deuxième partie constitue l'élément le plus original de cette étude. Les diagrammes de calcul d'hélice publiés sont établis pour rechercher le diamètre et le pas d'hélice optimum lorsqu'on connaît la vitesse de navigation, la puissance et le nombre de tours du moteur.

Malheureusement, pour des remorqueurs à hélices de faible diamètre, on tombe en dehors des limites des diagrammes et l'on est conduit à des extrapolations trop hasardeuses ; pour le point fixe, l'abscisse atteint même une valeur infinie.

Il faut alors avoir recours à une autre méthode qui donne lieu à des calculs laborieux.

M. CUYPERS a cherché de nouveaux coefficients sans dimensions permettant une solution aisée du problème. Trois coefficients sans dimensions ont été établis pour la poussée, pour la vitesse d'avancement et pour le nombre de tours.

Des diagrammes ont été dressés au moyen des nouveaux coefficients pour le calcul des hélices libres et des hélices en tuyère. Ils ont l'avantage de contenir un nombre fort limité de courbes et de permettre la détermination du nombre de tours et du pas optimum de façon rapide.

M. CUYPERS a dressé également des diagrammes au moyen de coefficients de même nature pour le calcul des roues. Ce chapitre se termine par une analyse des performances de divers types d'automoteurs fluviaux.

Le mémoire présenté par M. CUYPERS constitue une contribution originale à l'étude de la propulsion. Les diagrammes proposés sont le fruit d'un travail considérable qui permet finalement aux ingénieurs étudiant la propulsion de bateaux à tirant d'eau réduit de calculer plus facilement un propulseur et d'analyser aisément les performances des unités.

Le 30 mai 1958.

L. Tison. — Rapport sur le mémoire de M. E. Cuypers,
intitulé : « Weerstand en voortstuwing van schepen
met beperkte diepgang ».

On peut dire que dans ce mémoire, l'auteur traite deux sujets distincts qui, bien que se rapportant tous les deux à la construction navale, sont assez éloignés l'un de l'autre.

Dans la première partie, il est question de la résistance à l'avancement et l'auteur s'occupe des résultats obtenus au bassin d'essais pour la résistance de forme de différents types de barges, de convois « agglomérés » comme le sont les convois poussés et, enfin, de remorqueurs isolés ou avec leurs convois. Il s'agit toujours de résultats en eau peu profonde (navigation intérieure).

L'auteur analyse les résultats à l'aide de diagrammes qui se différencient surtout des présentations habituelles, du fait qu'il porte en abscisse un coefficient, rapport de la vitesse de déplacement à la racine sixième du volume déplacé, au lieu du rapport de la même vitesse à la racine carrée de la longueur. Cette modification est justifiée par l'auteur qui rappelle aussi quelques considérations sur la résistance de frottement.

Cette première partie se termine par une présentation nouvelle de diagrammes basés sur des essais de bateaux à moteur rapides.

La deuxième partie — nous dirions volontiers la deuxième étude — se rapporte à l'établissement de diagrammes pour le calcul des hélices en profondeur limitée. Les modifications introduites par l'auteur en choisissant de nouveaux coefficients sans dimension sont très avantageuses pour les calculs pratiques des

hélices. Il a d'ailleurs étendu sa présentation nouvelle tant aux hélices libres qu'aux hélices en tuyère et même aux roues.

Les diagrammes présentés dans cette étude permettent de faciliter et de réduire le travail au bureau d'étude de l'ingénieur des constructions navales. Nous estimons que l'exposé et spécialement les diagrammes qui matérialisent les résultats des essais méritent la publication.

Le 27 juin 1958.

**E.-J. Devroey. — Présentation de l'Annuaire météorologique du Congo belge 1959,
par N. Vander Elst et G. Du Soleil.**

L'Annuaire météorologique du Congo belge 1959 est essentiellement semblable à celui de 1958 (¹). Il fournit divers renseignements utiles tant pour les services officiels que pour les personnes, de plus en plus nombreuses, qui se passionnent pour l'astronomie.

Après une introduction où sont définies la nomenclature et les unités utilisées dans l'Annuaire et où sont fournies des données de base sur le Soleil, la Terre, la Lune et — ceci constituant une nouveauté — les satellites artificiels, les auteurs dressent des tableaux détaillés concernant le calendrier, les levers et couchers du soleil et de la lune, les éclipses et planètes. L'Annuaire contient aussi d'intéressantes données climatologiques relatives à 1956 ainsi que d'utiles informations sur le rayonnement solaire en 1957.

Enfin, les auteurs ont établi la carte de la déclinaison magnétique et de la variation séculaire à la date du 1^{er} janvier 1959.

Le 27 juin 1958.

(¹) *Bull.*, 1957, p. 949.

Séance du 25 juillet 1958.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. R. Deguent, vice-directeur.

Sont en outre présents : MM. J. Beelaerts, C. Camus, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, l'écuyer E. Mertens de Wilmars, M. van de Putte, membres titulaires ; MM. H. Barzin, F. Bultot, M. Denaeyer, P. Evrard, P. Geulette, A. Lederer, E. Roger, A. Rollet, L. Tison, J. Van der Straeten, membres associés ; MM. J. Quets, R. Van Ganse, membres correspondants, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Excusés : MM. R. Bette, R. du Trieu de Terdonck, E. Frenay, J. Lamoen, L. Pauwen, R. Vanderlinden.

Communication administrative.

Voir p. 990.

La puissance des crues dans l'Afrique noire
et dans d'autres régions intertropicales.

Au nom de l'auteur, M. L. Tison présente (voir p. 1041) un travail de M. M. Pardé, intitulé comme ci-dessus (voir p. 1042).

Concours annuel 1958.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. I. de Magnée et R. du Trieu de Terdonck, la Classe accorde à M. H. MAYOR une mention honorable avec récompense de 3.000 F pour son travail en réponse à la 5^e question,

Zitting van 25 juli 1958.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. R. *Deguent*, vice-directeur.

Aanwezig : De HH. J. Beelaerts, C. Camus, E.-J. Devroey, P. Fontainas, M. Legraye, jonkheer E. Mertens de Wilmars, M. van de Putte, titelvoerende leden ; de HH. H. Barzin, F. Bultot, M. Denaeyer, P. Evrard, P. Geulette, A. Lederer, E. Roger, A. Rollet, L. Tison, J. Van der Straeten, buitengewone leden ; de HH. J. Quets, R. Van Ganse, corresponderende leden, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Verontschuldigd : De HH. R. Bette, R. du Trieu de Terdonck, E. Frenay, J. Lamoen, L. Pauwen, R. Vanderlinden.

Administratieve mededeling.

Zie blz. 991.

De kracht der wassen in Zwart Afrika en in andere intertropische streken.

Namens de auteur, legt de H. L. *Tison* een studie voor (zie blz. 1041) van de H. M. *Pardé*, getiteld: « La puissance des crues dans l'Afrique noire et dans d'autres régions intertropicales » (zie blz. 1042).

Jaarlijkse wedstrijd 1958.

Zich aansluitend bij de conclusies van de HH. I. *de Magnée* en R. *du Trieu de Terdonck*, verslaggevers, kent de Klasse aan de H. H. *MAYOR* een eervolle vermelding toe, met beloning van 3.000 F voor zijn werk in antwoord

intitulé : « Contribution à l'étude des phénomènes d'altération des roches sédimentaires au Bas-Congo belge ».

Ce travail sera déposé à la Bibliothèque du Ministère des Colonies.

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire perpétuel* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

BELGIQUE — BELGIË

L'Institut royal météorologique (Bruxelles, 215 pp., photos, graphiques).

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

Institut géographique du Congo belge :

1/200.000 : Territoire de Luebo, de Port-Franqui, Songololo, Dimbelenge, Lubutu, Pangi, Luiza, Mahagi, Punia, (éd. provisoire 1958).

1/5.000 : Bukavu ;

1/3.000.000 : Organisation territoriale au 1 janvier 1958 ;

1/1.000.000 : Carte administrative et politique de la province de l'Équateur.

EUROPE — EUROPA

ALLEMAGNE — DUITSLAND

Verzeichnis der Flächeninhalte der Bach- und Flussgebiete in Bayern mit einem Flussgebietatlas 1:200.000 (Bayerischen Landesstelle für Gewässerkunde, Munich, 1957, 5 cartes, tableaux, 29 pages).

U.R.S.S. — U.S.R.R.

Tovariia Slobar : (Dictionnaire des marchandises) tomes II et III (Moscou, 1957, 1043 et 995 col.).

op de 5^e vraag, getiteld : « Contribution à l'étude des phénomènes d'altération des roches sédimentaires au Bas-Congo belge ».

Het werk zal neergelegd worden in de Bibliotheek van het Ministerie van Koloniën.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan tot volgende verkiezingen over :

Als buitengewone leden :

De HH. Calembert, L., burgerlijk mijningenieur en geologisch ingenieur, professor aan de Universiteit te Luik ;

Grosemans, P., burgerlijk mijningenieur en geologisch ingenieur, directeur van de « Société de Recherche minière du Sud-Katanga » ;

Jones, L. burgerlijk ingenieur, diensthoofd bij het Militair Geografisch Instituut ;

Spronck, R., burgerlijk ingenieur, professor aan de Universiteit te Luik.

De zitting werd geheven te 15 u 10.

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, constitués en comité secret, procèdent aux élections suivantes :

Comme membres associés :

MM. *Calembert, L.*, ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, professeur à l'Université de Liège ;

Grosemans, P., ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, directeur de la Société de Recherche minière du Sud-Katanga ;

Jones, L., ingénieur civil, chef de service à l'Institut géographique militaire ;

Spronck, R., ingénieur civil, professeur à l'Université de Liège.

La séance est levée à 15 h 10.

L. Tison. — Présentation du travail de M. M. Pardé, intitulé :
« La puissance des crues dans l'Afrique noire
et dans d'autres régions intertropicales ».

L'auteur relève l'opinion courante suivant laquelle les crues dans l'Afrique noire intertropicale sont extrêmement violentes. En s'aidant des données de l'*Annuaire hydrographique du Congo belge* et de l'*Annuaire hydrologique de la France d'Outre-Mer*, il s'efforce d'établir que les chiffres des débits des cours d'eau de cette région ne sont pas tellement exceptionnels quand on les compare à ceux des régions tropicales d'Amérique et d'Asie et même à ceux de certaines régions tempérées.

M. PARDÉ expose d'abord sa méthode pour les comparaisons : il utilise à cette effet la formule $Q = A\sqrt{F}$, Q étant le débit en m^3/s , F est l'étendue du bassin en km^2 et A est un coefficient dont la valeur va être choisie pour les comparaisons.

a) Pour les petits bassins (de quelques km^2), A ne dépasse pas 30 en Afrique intertropicale, alors qu'il peut atteindre valeur 200 et même 300 pour certaines rivières des États-Unis ;

b) Pour les bassins de moyenne étendue (5.000 à 25.000 km^2), A ne dépasse guère 30 à 35 en Afrique intertropicale alors que le Tarn et la Garonne atteignent 60 à 75 ;

c) Enfin, pour les bassins grands et très grands, le A maximum en Afrique intertropicale semble être celui du Congo (valeur de 35 pour les plus grands débits mesurés) alors que l'Amazone peut atteindre 70. Certaines rivières du N.-O. de l'Amérique méridionale auraient des A plus élevés. Examinant le cas de l'Asie des Moussons et de l'Insulinde, M. PARDÉ y trouve des valeurs de A bien plus élevées encore qu'en Afrique et en Amérique intertropicale.

Le 25 juillet 1958.

M. Pardé. — La puissance des crues dans l'Afrique noire et dans d'autres régions intertropicales.

I. ÉTUDES SPÉCIALES SUR LES CRUES EN AFRIQUE NOIRE.

Une opinion courante est que les crues dans l'Afrique noire intertropicale et, en particulier, dans l'Afrique Occidentale et Équatoriale française, puis dans le Congo belge sont extrêmement violentes. Nous avons souvent lu cette assertion avant de pouvoir étudier les phénomènes réels d'après des chiffres suffisamment sûrs. Très certainement, cette croyance provenait d'impressions ressenties lors de très fréquents orages ou tornades qui surviennent durant la saison des pluies (l'hivernage) qui, à vrai dire, correspond à l'été. Il est certain qu'alors les précipitations sont violentes; mais peu de gens, pendant longtemps, semblent s'être posé les deux questions suivantes :

1^o Cette intensité pluviale incontestablement forte lors de tornades ne peut-elle être dépassée, et de beaucoup, dans d'autres parties du monde ?

2^o Les pluies en question peuvent-elles durer plus de quelques heures en s'étendant dans une seule averse à d'assez grandes superficies, par exemple à 10.000 ou 50.000 km ou plus ?

Problèmes très importants ! Car, au cas d'averses orageuses d'une à quelques heures éventuellement plus fortes en d'autres pays, les crues des petites rivières et des ruisseaux en Afrique intertropicale pourraient ne pas détenir à beaucoup près les records du monde pour la puissance. Puis les progrès de l'hydrologie et d'ailleurs simplement des raisonnements de bon sens ont montré qu'à l'issue de quelques milliers ou de quel-

ques dizaines de milliers de kilomètres carrés ou de bassins plus grands, les très grandes crues avaient pour cause non des précipitations locales formidables, en une ou quelques heures, mais des averses extensives et qui, dans une seule phase, pouvaient recouvrir durant une demi-journée à quelques jours des milliers et des dizaines de milliers de kilomètres carrés.

Pour savoir à quoi s'en tenir avec certitude sur la puissance des crues dans une région quelconque, il est absolument nécessaire (nous regrettons d'avoir à énoncer si souvent ce truisme) de considérer les faits, à savoir : les débits maxima des rivières, ou, à la rigueur, les pluies responsables des gonflements fluviaux. Mais sur tous ces points, pour l'Afrique noire intertropicale on était, il y a encore un quart de siècle, on ne peut plus mal informé. Nous possédons maintenant une documentation bien meilleure et déjà, ce nous semble, significative, grâce aux progrès très rapides et très amples des observations hydrométriques et météorologiques modernes. Tout d'abord, les Services hydrographiques du Congo belge ont accompli une œuvre énorme et installé de très nombreuses échelles auxquelles on fait des observations régulières. Ils ont effectué des jaugeages sur une foule de rivières et même sur le fleuve principal, puis sur ses grands affluents et d'abord sur le Kasai. Quant aux Services français, ils ont, depuis quelques dizaines d'années, mesuré, même en grandes crues, les débits de nombreux cours d'eau. Cette œuvre a été remarquablement coordonnée et développée depuis à peu près dix ans par la Division hydrométrique de l'O.R.S.T.O.M. (Office pour la Recherche scientifique et technique d'outre-mer), sous la direction extrêmement avisée et dynamique de M. l'ingénieur en chef J. RODIER, un des meilleurs hydrologues actuels. Les résultats des mesures et des calculs consécutifs, à savoir les débits journaliers et les moyennes mensuelles et annuelles pour

l'année en cours et pour toutes les périodes d'observations, figurent dans les magnifiques *Annuaires hydrologiques de la France d'Outre-Mer* (¹) (le dernier tome paru s'applique à l'année 1955). Ces publications donnent en même temps que les surfaces réceptrices, les crues maxima de l'année et de toute la période d'observations. Mais ce n'est pas tout : M. RODIER a institué de remarquables études relatives aux crues pour d'assez nombreux petits bassins de quelques km² à quelques dizaines de km².

Des recherches de ce genre ont bien été instituées aussi dans diverses régions européennes et états unien-nes, mais le plus souvent avec un faible succès pour une raison bien simple : les grandes crues de très petites rivières ne peuvent être causées, nous l'avons vu plus haut, que par des pluies orageuses violentes et, en général, d'assez courte durée. En Europe, ou même aux États-Unis, les précipitations susceptibles de produire ces événements sont très rares ; par exemple, elles reviendront en moyenne deux ou trois fois tous les cinq ou dix ans. Mais en beaucoup de régions de l'Afrique noire intertropicale, les tornades surviennent très fréquemment chaque année, par exemple de manière à produire sur un ruisseau donné tous les ans, de cinq à quinze crues dignes d'études (en ce qui concerne la puissance des crises il est bien vrai, on peut l'affirmer tout de suite, que l'hydrologie africaine intertropicale dans les petits bassins est très violente). Et de la sorte, les dépenses qu'on a consenties pour créer des stations de jaugeage et installer plusieurs pluviomètres sur 5 à 20 kilomètres carrés ne sont point vaines. Tous les ans, cet outillage sert plusieurs fois. M. J. RODIER et ses dévoués collaborateurs ont donc pu, en deux ou trois ans, observer

(¹) Cf. PARDÉ, M. : Quelques aspects saillants et nouveaux de l'hydrologie de la France d'Outre-Mer (*La Houille blanche*, Grenoble, mars-avril 1957, pp. 158-180, 15 figures).

déjà de très nombreuses crues pour lesquelles on détermine les temps d'évolution, les débits maxima, les volumes totaux, puis les coefficients d'écoulement, c'est-à-dire les rapports de ces volumes aux volumes totaux des pluies. En outre, chose absolument nécessaire, pour des précipitations bien plus remarquables par leur intensité en une ou deux heures que par leurs totaux en un ou quelques jours ou même quelques heures, on étudie ces intensités grâce à l'emploi d'ombrographes ou pluviomètres enregistreurs. On voit l'intérêt passionnant de ces études dont nous avons d'ailleurs indiqué seulement les objectifs principaux. On peut même dire que, grâce à M. RODIER et aussi à la régularité dans la violence du climat en question, on connaît bien mieux les mécanismes de ces crues, y compris leurs bilans précipitations-débits, que pour n'importe quelle région des zones tempérées.

II. MOYENS NUMÉRIQUES D'APPRÉCIER ET DE COMPARER LES CRUES

Cependant, si l'on veut comparer la violence des crues en diverses régions respectives, on se heurte aussitôt à une grave cause d'erreur ou tout au moins d'incertitude. Les maxima en question ne peuvent se comparer exactement que pour des bassins de même superficie. Il tombe sous le sens évidemment que $40.000 \text{ m}^3/\text{s}$ du Congo vers son embouchure, soit à peu près le module annuel, représentent pour $3.700.000 \text{ km}^2$ un débit beaucoup moins impressionnant que, par exemple, $4.000 \text{ m}^3/\text{s}$ provenant de 5.000 km^2 ou que $400 \text{ m}^3/\text{s}$ provenant de 50 km^2 .

Le lecteur approuvera aussitôt cette assertion, mais il se trompera s'il propose comme remède aux difficultés qui affectent les comparaisons entre les débits maxima bruts (en m^3/s) quel que soit le bassin, le recours aux

débits spécifiques, c'est-à-dire par unité de surface réceptrice (donc en 1/s par km²). Ce critère est certes bien meilleur que celui des débits bruts. Mais il se révèle encore très insuffisant et même terriblement trompeur pour le motif suivant : des raisonnements à la fois logiques, assez simples, et cependant subtils montrent qu'en règle générale, les débits maxima spécifiques records pour une région donnée diminuent en fonction de surfaces réceptrices croissantes, même si le débit maximum brut augmente. En d'autres termes, les débits maxima bruts ne s'accroissent pas en fonction linéaire des surfaces réceptrices. Sur les causes de ce phénomène, nous serons très bref, et, nous nous en excusons, en recourant à un raisonnement forcément simpliste. Mais on caractérise assez bien la réalité en écrivant ceci :

Tout d'abord, les précipitations responsables des crues records sont fatallement et par définition plus fortes sur toute l'étendue d'une petite surface que sur une superficie plus vaste. Donc, si les débits maxima fluviaux instantanés finissaient par égaler les débits pluviaux moyens ⁽¹⁾ correspondant à l'averse dans un temps-type donné, ces maxima fluviaux seraient forcément plus faibles à l'issue de vastes bassins qu'au débouché de petites surfaces réceptrices. Mais, deuxième point capital, si, en certaines circonstances (sol imperméable ou très saturé, température modérée ou faible et donc peu favorable à l'évaporation, précipitations très intenses) le débit fluvial peut égaler le débit pluvial à l'issue de 100 ou

⁽¹⁾ 3,6 mm à l'heure, donc 36,4 mm en 10 heures, 86,4 mm en 24 heures, 172,8 mm en 48 heures représentent 1000 1/s par km² pour le débit pluvial. Le temps-type à envisager correspond à la durée du ruissellement entre l'extrémité amont du bassin et la station considérée. Dans une région assez accidentée sans débordements amples il peut être, par exemple, de 1 heure pour 8 à 12 kilomètres, de 10 heures pour 70 à 110 kilomètres, etc... Il s'allonge pour de mêmes distances, là où les pentes sont médiocres et les débordements larges. Pour que le débit maximum fluvial égale le débit moyen pluvial de l'averse, il faut que celle-ci dure plus que le temps-type de ruissellement ; par exemple 2 ou 3 fois plus.

peut-être même de 500 km², au débouché de 10.000 km², le rapport du débit fluvial au débit pluvial ne sera plus que 60 à 80 %, même dans les cas les plus graves et les plus remarquables ; et pour 50.000 km², ce rapport n'atteindra que rarement plus de 50 ou 40 %. On a donc cherché à apprécier numériquement les maxima des crues en employant un coefficient qui caractérise ces phénomènes et devrait en principe rester le même quelle que soit la surface réceptrice. Ce coefficient A résulte d'équations très simples et relie le débit à la racine carrée ou à une autre puissance, inférieure à l'unité, de la surface réceptrice. Disons tout de suite qu'aucune de ces formules n'est parfaite même à l'intérieur d'une région géophysique assez homogène. La cause essentielle, fondamentale de cette imperfection, est l'extrême complexité des facteurs naturels ⁽¹⁾.

Cependant, il est assez facile de voir que dans telle ou telle zone caractérisée par des possibilités données pour des grandes averses et les vitesses de ruissellement les taux d'infiltration, les maxima types des crues records se caractérisent par tels ou tels jeux de chiffres, pour les coefficients A en question. Et les écarts possibles pour ceux-ci sont bien moins grands que pour les débits maxima spécifiques correspondant aux records à l'issue de surfaces réceptrices très inégales.

La plus pratique de ces formules et peut-être encore la moins défectueuse est

$$Q = A / \sqrt{S}$$

où Q est le débit maximum brut en m³, et S = la surface réceptrice en km². Cette formule signifie que le débit maximum augmente en fonction directe de la

⁽¹⁾ Si l'on veut avoir quelques détails et explications sur les valeurs plus ou moins satisfaisantes des coefficients considérés, on lira d'abord l'article suivant : PARDÉ, M. : Katastrophale Abflüsse als Funktion der Einzugsgebiete (*Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft in Wien* (Tome 99, fasc. I, 1957, p. 3-34, 5 fig.).

racine carrée de la surface réceptrice. Et c'est relativement assez exact quand ne se produisent point certains facteurs, à vrai dire très fréquents, de perturbation pour la règle (¹).

Voyons donc quelques valeurs régionales significatives du coefficient $A = \frac{Q}{\sqrt{S}}$.

Pour les rivières françaises violentes comme la Dordogne, le Lot, la Durance, la Loire supérieure et l'Allier, ou pour le Danube autrichien et ses principaux affluents, ou encore pour les affluents occidentaux carpathiques de la Vistule supérieure, A record vaut assez couramment 40 à 50. Il a dépassé respectivement 60 et 70 pour les crues les plus catastrophiques connues du Tarn à Montauban, de l'Agout et de la Garonne à Toulouse. Mais dans un bassin de plaine comme celui de la Seine, A, pour ce fleuve à Paris, et pour l'Yonne par exemple, ne semble pas avoir excédé 12 ou 13 ; lors de la crue célèbre de janvier 1926 sur la Meuse vers Liège, A dépassa peut-être 19, mais les chiffres doivent être beaucoup plus faibles, — et inférieurs à 10 — pour les rivières de la plaine belge, plus forts par contre pour la Semois et l'Ourthe.

En France, en Italie du Nord, en Espagne, il existe au voisinage de la Méditerranée certaines zones soumises à des crues formidables, puisque leurs coefficients A peuvent atteindre 125 à 175. C'est le cas notamment pour l'Ardèche ou pour l'Orba au nord de Gênes, ou pour l'Ancinale en Calabre ou pour la Haute Flumendosa en Sardaigne. Les chiffres en question ne se rencontrent d'ailleurs que pour de très petits bassins : 100 à quelques

(¹) Par exemple, les crues très imposantes à l'amont et point ou peu renforcées en chemin peuvent s'aplatir parfois beaucoup vers l'aval et le maximum brut lui-même diminuer, quand le bassin augmente. Ou au contraire, si l'on part non de la région la plus arrosée, mais de la source, les pluies peuvent être beaucoup plus fortes à l'aval qu'à l'amont. Le débit augmente alors aussi fortement ou plus fortement que la surface réceptrice. Dans ce cas, le coefficient A s'enfle beaucoup de l'amont à l'aval, alors qu'il diminue dans l'hypothèse précédente.

centaines de km² (2.000 pour l'Ardèche). Mais on peut trouver ailleurs dans le monde des chiffres bien plus forts et bien plus faibles. Dans la plaine centrale du Canada, peu sujette aux grosses averses ou à des fontes de neige intenses, puis parsemée de lacs qui affaiblissent beaucoup les crues, A n'a point dépassé 8 sur la Rivière rouge du Nord, à l'amont de Winnipeg en mai 1950, lors d'une inondation cependant catastrophique. Puis, un affluent de la Rivière rouge du Nord, l'Assiniboine, semble avoir pour ses crues-records à l'issue de 100.000 à 150.000 km² et plus, des coefficients A réellement grotesques, à savoir moins de 5 ou de 4.

Aux États-Unis, et pour les crues records du Missouri inférieur, A ne dépasse guère 20, mais il a égalé 72, chiffre très imposant, pour 528.000 km² de l'Ohio, puis il a dépassé 80 pour les records du Potomac (à l'issue de 25.000 km²) et de la Susquehanna (62.400 km²) à Harrisburg ; il a valu encore plus de 100 dans le Kansas pour 10.000 km² de la rivière Neosho en juillet 1951. Mais l'on connaît bien pire au Japon : pour quelques centaines à quelques milliers de km², les coefficients A peuvent atteindre et dépasser 150 et même 200 ou 225. Enfin, au Texas, à l'issue de crues hallucinantes par leur rapidité, des rivières très maigres en général et parfois à sec peuvent avoir des crues telles que leurs coefficients A dépassent 300.

D'après ces chiffres et tout en supposant que l'on exagère la virulence fluviale en Afrique noire intertropicale, on peut s'attendre à y voir A dépasser fréquemment 60 à 80 et même 100.

III. PUissance DES CRUES DANS LES TRÈS PETITS BASSINS.

Au premier examen des chiffres que nous indique M. RODIER, on pourrait croire que, même sur les très petits

bassins tout entiers exposés à des tornades, les très grandes crues n'ont qu'une puissance relative modérée. En effet, les chiffres les plus forts relevés lors des études spéciales en Afrique noire intertropicale donnent seulement 57 m^3 pour $3,75 \text{ km}^2$ soit pas plus de $29,4$ pour A. Il s'agit d'un ruisseau situé dans la région du Logone inférieur près de Maroua, le Bouloré. Cependant, tout de suite, les lecteurs quelque peu avertis sur la signification des débits spécifiques pourront estimer que le coefficient A n'apprécie point à sa valeur un maximum qui a représenté 15.200 litres à la seconde par km^2 . De fait, celui qui aurait conçu cette opinion aurait vu juste et perçu un défaut capital de la formule. Ce vice consiste dans le fait de valeurs beaucoup trop faibles pour A lorsqu'il s'agit de bassins très petits, c'est-à-dire inférieurs à 100 et surtout à 50 km^2 . Nous nous exprimons sur cette insuffisance en la caractérisant comme il suit : Admettons certaines valeurs très fortes (80 à 150 ou 200 au plus) de A, pour des bassins de quelques centaines à plusieurs milliers de km^2 . C'est d'après ces chiffres que nous apprécierons le mieux la puissance relative des crues. Ou encore, si l'on veut, les maxima d'une puissance relative cohérente, pour quelques centaines de km^2 à 10.000 km^2 seront désignés par des valeurs très suffisamment homogènes de A. Mais lors des mêmes crues, A, au débouché des petits bassins les plus furieusement arrosés, présentera des valeurs beaucoup plus faibles que pour quelques centaines de km^2 et plus, et ce défaut sera d'autant plus sensible que la surface réceptrice sera plus exiguë. Par conséquent, A, fonction de la racine carrée du bassin, n'est plus ici vraiment représentatif, sauf pour qui connaît le « fond des choses »⁽¹⁾ comme c'est, maintenant, si l'on peut dire ici,

(1) Voilà pourquoi on a songé à relier les débits maxima, par un coefficient A^1 , à la puissance $2/3$ de la surface réceptrice. L'on obtient ainsi des résultats bien plus cohérents qu'avec A pour toutes les surfaces réceptrices même très petites,

le cas pour nous. Nous n'appréciérons le maximum cité du Bouloré qu'après avoir multiplié froidement son coefficient A par 2,5 ou 3. Bien entendu, nous n'avons pas choisi ce facteur d'après des équations rigoureuses dont les bases sûres nous manqueraient, et sont peut-être introuvables. Mais en admettant près de 80 (ou disons plutôt 70 à 90) pour le maximum du ruisseau en question, nous avons la certitude de caractériser infiniment mieux la violence des phénomènes qu'en prenant tel quel le chiffre de 29,4 pour A. Et, d'autre part, M. P. DUBREUIL, ingénieur qui étudie cette rivière, estime que le flot en question représente la crue duodécennale (une fois tous les 12 ans en moyenne). Il est donc certain que la crue millénaire, par exemple, serait beaucoup plus forte, peut-être le double de celle-ci. Mais les valeurs-types citées plus haut pour A nous montrent qu'on trouve des phénomènes bien plus violents en d'autres parties du monde, puisque la valeur de A, réelle ou bien fictive (c'est-à-dire multipliée par un coefficient pour les très petits bassins) atteint en divers pays 200 à 300 et même plus. Aux États-Unis en particulier, on a trouvé à l'issue de 10 à 20 km², des maxima spécifiques de 30.000 à 35.000 l/s par km². Cela semble impliquer 50.000 litres / seconde, sinon plus par km² pour des bassins de quelques kilomètres carrés seulement.

La cause de ces différences est immédiatement visible. Les pluies des orages africains intertropicaux sont certes très brutales, mais très inférieures à celles qu'on relève en d'autres parties du monde. Par exemple, dans l'Afrique noire intertropicale on n'a relevé jusqu'à présent que très peu de précipitations supérieures à 200 mm en un jour, alors qu'en beaucoup de pays, dans le même temps on peut observer 500 à 1.000 mm et plus. Si l'on consi-

au-dessous de 5.000 km² ou de 1000 km; mais A¹ devient beaucoup plus défec-tueux que A pour des bassins plus étendus.

dère les pluies de une à deux heures, l'infériorité de l'Afrique noire devient beaucoup moins sensible ; dans la région du Logone à Fort-Lamy on a déjà noté pour 180 mm en un jour, 135 en deux heures ; puis d'après des calculs de probabilités, dans celles de ces régions les plus susceptibles de recevoir de grosses averses, il pourrait tomber sur quelques km² lors des cas exceptionnels 240 à 280 mm en un jour, et 100 ou 120 mm pendant une heure, 160 à 180 pendant deux heures, 180 à 220 pendant 3 ou 4 heures. Or, en maints secteurs des États-Unis, dans leur moitié sud-orientale, les chiffres sur une dizaine de km² doivent pouvoir atteindre des valeurs au moins doubles de celles-ci.

Certes, telles ou telles parties de l'Afrique noire doivent pouvoir subir localement des chutes supérieures à celles que l'on a observées ou calculées pour le Bouloré. Cependant, il nous semble très improbable que quelque part dans la grande zone ici examinée les pluies d'inondations locales et les crues consécutives puissent dépasser la moitié de celles qu'on trouve ou qu'on pressent pour beaucoup d'autres régions du monde. Et en particulier, sans aller chercher jusqu'aux États-Unis ou au Japon ou à la Réunion des exemples comparatifs, nous connaissons pour le rebord oriental du Massif central ou le Roussillon, des phénomènes beaucoup plus violents que les crues du Bouloré, par exemple en octobre 1860, peut-être 30.000 ou 40.000 l/s par km² pour 4 km² et 20.000 ou 30.000 pour 20 km² dans le secteur de Clermont l'Hérault. Puis, il s'en faut que toutes les autres parties de l'Afrique noire, même sous des pluies identiques à celles qu'on a signalées précédemment subissent des crues aussi fortes que celles du Bouloré. Dans le bassin de la N'Gola, situé à 12 km² au nord-est de Bangui sur l'Oubangui et occupant 12 km², le débit maximum en deux ans d'études, n'a point dépassé 380 litres/seconde par km² soit le 1/20 peut-être de la crue annuelle du

Bouloré. On trouve des chiffres sensiblement plus forts mais encore relativement médiocres à l'emplacement même de Brazzaville, sur deux ruisseaux la M'Foa ($6,3\text{ km}^2$) et l'Ouenzé ($6,7\text{ km}^2$). Là, certains maxima ont atteint respectivement 3250 et 2660 1/s par km^2 et il faudrait compter peut-être sur 6.000 à 9.000 pour les crues de probabilités moyennes 0,05 (une en vingt ans). Cela ferait des coefficients A de l'ordre de 30 ; et leur valeur fictive pourrait peut-être correspondre à 60 ou 80. Tous ces chiffres établis par M. RODIER représentent un nombre infime de cas, si l'on songe à l'énorme étendue de la région considérée, mais ils semblent corroborés d'une façon générale pour cette zone par la modération relative des maxima pluviaux en un jour et même en une à quelques heures. On conclura là-dessus provisoirement que les petits bassins fluviaux inclinés en Afrique noire intertropicale peuvent éprouver, là où l'imperméabilité du sol le permet, des crues très fortes. Mais nulle part ces phénomènes ne seraient formidables (A réel ou fictif compris entre 120 et 180). Et les crues monstrueuses (A supérieur à 180 ou 200) seraient à peu près impossibles, même par exception.

IV. LES CRUES POUR LES BASSINS D'ÉTENDUES MOYENNES.

Les phénomènes apparaissent comme beaucoup moins violents et même comme modérés ou médiocres au débouché de bassins d'étendues moyennes (environ 5.000 à 25.000 km^2). Pour des surfaces réceptrices de ces grandeurs, nous possédons maintenant de nombreuses données (*Tableau 1*, p. 1068). Leur signification, dans le sens que nous venons de dire, est indéniable et aucune exception sérieuse, semble-t-il, ne vient troubler la règle. Par exemple, pour aucun des bassins considérés, A ne dépasse 25 à 28 sauf pour le Mayo-Louti dans le nord du Came-

roun (6.575 km^2) où A aurait atteint 40,7 ; mais nous craignons que ce chiffre ne soit point très sûr ; ailleurs nous voyons sur le Konkouré en Guinée (10.250 km^2) un maximum voulant 28,5 pour A ; dans le nord du Cameroun A représente 24,8 pour 25.400 km^2 du Faro affluent du Bénoué. Encore doit-on admettre que des crues plus exceptionnelles sur les mêmes rivières doivent rouler des débits dont les coefficients A atteindraient et dépasseraient 30 ou 35. La chose n'est pas certaine ; et, de toutes façons, ces crues, bien que fortes, n'égaleraient point celles de la Durance, de la Dordogne ou du Lot. Mais en outre, on trouve des coefficients beaucoup plus faibles pour les records connus d'autres rivières : 13 pour 9.900 km^2 du Milo, affluent du Niger à Kankan, 12,5 pour 18.000 km^2 du Niger supérieur à Kouroussa ; 11,8 pour 8.250 km^2 du Voury, petit fleuve côtier du Cameroun à Yabassi. Peut-être a-t-on observé dans le Congo belge des crues relativement plus puissantes que celles du Faro ou du Konkouré ; rien de ce que nous avons appris là-dessus jusqu'à présent ne nous en donne la certitude. Et, finalement, en considérant même les valeurs de A pour des bassins beaucoup plus étendus (voir plus loin), nous tendrons à conclure au moins provisoirement que des crues déjà peu fréquentes en Afrique noire intertropicale, et à l'issue de 5.000 à 25.000 km^2 , ont des débits qui valent pour le coefficient A, généralement 12 à 20, et dans les régions les plus exposées : 25 à 30. Et lesdites valeurs en raison des étendues auxquelles elles s'appliquent ne sont point fictives.

Leur modération ou leur faiblesse ne peut avoir qu'une seule cause : l'absence ou l'extrême rareté en Afrique noire intertropicale de grandes averses cohérentes et bien organisées durant de 12 heures à quelques jours, sur plusieurs dizaines de milliers de kilomètres carrés au plus. Certes, la chaleur et la végétation doivent réduire les coefficients d'écoulement des crues, dans la région

considérée, mais ce facteur d'atténuation est combattu par l'extrême saturation que doit fréquemment présenter le sol. Ce dernier point est inévitable pour celles de ces régions très vastes, où il tombe chaque année pendant plusieurs mois des pluies moyennes de 200 à 300 mm ou plus. Si donc le Cameroun, la Guinée, le Congo belge et l'A. É. F. pouvaient recevoir des pluies comparables à celles qui ont causé les cataclysmes de la Garonne et du Tarn, par exemple 160 à 180 mm en 48 ou 60 heures, dont 80 ou 100 mm en 24 heures sur 10.000 km², on y verrait pour A non point peut-être 60 à 75, comme ce fut le cas pour les rivières françaises susdites, mais assez facilement 40 à 50, et en conséquence, des maxima à peu près doubles de ceux qui ont eu lieu à notre connaissance en Afrique noire intertropicale pour des bassins d'étendues moyennes. A l'issue de ceux-ci donc, les crues n'ont pas à beaucoup près la virulence que beaucoup supposent.

V. LES CRUES POUR LES BASSINS GRANDS OU TRÈS GRANDS.

Au débouché de bassins grands ou très grands (plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de milliers de kilomètres carrés), la puissance relative des crues en Afrique noire intertropicale présente des gravités très diversifiées et qui subissent des modifications elles-mêmes très inégales, selon les régions, de l'amont vers l'aval. Certaines valeurs de A montrent des crues renforcées en puissance relative depuis les sources. Par exemple, on trouve, pour la crue centenaire, d'après des évaluations sans doute peu fautives, pour le Niger à Koulikoro (120.000 km²) 34,6, contre 12,5 à Kouroussa (15.000 km²) en 1955. Même si le coefficient A de la crue centenaire à Kouroussa a été de l'ordre de 18 à 20, on constate le progrès réalisé sur le Niger jusqu'à son entrée

dans le monstrueux champ d'inondation de Sansanding à Tombouctou. Plus loin, nous verrions les choses se modifier de façon spectaculaire dans un autre sens. Mais venons au plus grand fleuve de l'Afrique, le Congo, qui est aussi le deuxième du monde par son module brut, 38.000 à 40.000 m³ pour environ 3.700.000 km². On notera tout de suite que ce module implique pour le coefficient A, en gros 20 à 21, chiffre que maintes crues africaines intertropicales, pour 5.000 à 25.000 km² paraissent bien incapables d'atteindre. Il tombe sous le sens qu'on aura une valeur assez forte pour A lors des très grandes crues. Celles-ci ont atteint, d'après l'extrapolation des jaugeages les plus modernes, 67.000 m³ depuis quelques dizaines d'années, et l'on évalue la crue millénaire à 90.000 m³. De tels chiffres impliquent respectivement 35 et près de 47 pour A. Ce sont des valeurs réellement impo-santes et telles qu'en connaît peut-être point de pareilles à l'issue de bassins moyens, entre les tropiques dans le continent africain. Cependant, dans ce régime extraordinairement pondéré, la crue millénaire ne dé-passerait sans doute pas de plus de 120 à 150 % le mo-dule annuel. Notons la chose en passant, non sans rappeler qu'en certaines autres contrées, les débits maxima records peuvent égaler des centaines de fois ou même des milliers de fois (au Texas par exemple) les modules annuels. Sur l'Oubangui à Bangui (500.000 km²), on évalue la crue centenaire à 18.000 m³ soit 24,4 pour A. Il est possible que sur certains tributaires de l'Oubangui, A puisse valoir 25 à 30. Depuis le bassin supérieur, il doit avoir crû de manière assez nette en même temps que les précipitations annuelles et, sans doute, les averses possibles sur de grandes étendues. Pour le Kasai à Kwamouth (904.000 km²), un maximum jugé possible, mais dont nous ignorons la fréquence, soit 25.000 m³, ne représente pas plus de 26,2 pour A. Il ne nous surprendrait point du tout que les crues élémentaires, dans

cette région n'impliquent pour A des chiffres supérieurs ou même égaux, aux débouchés de 10.000 km² par exemple. Et de toutes façons, on voit A record beaucoup plus élevé pour le bassin total du Congo que pour les deux principaux affluents vers l'embouchure.

Ailleurs, voici 8.500 m³ et A égal 23,1 pour 135.000 km² du Sanaga, fleuve du Cameroun. Il est fort possible qu'une crue centenaire sur ce cours d'eau mérite 30 ou un chiffre pas éloigné de celui-ci pour A. Et par rapport à celui des crues élémentaires⁽¹⁾ dans ce bassin, le coefficient A n'a pas dû décroître. Or, les cas les plus frappants pour les grandes rivières, dont les crues ne s'atténuent pas en puissance relative de l'amont vers l'aval, sont ceux du Niger jusqu'à Koulikouro et de l'énorme Congo. Cependant, nous avons énoncé comme une évidence pour l'Afrique noire intertropicale l'absence ou l'extrême rareté de grandes averses efficaces à la fois sur des dizaines ou des centaines de milliers de km². Nous ne croyons pas avoir lieu de revenir sur cette assertion, mais il n'est pas besoin d'invoquer de grandes averses extensives, cohérentes et réalisées au cours d'une seule phase météorologique simple, afin d'expliquer la stabilité ou l'augmentation de A pour les maxima de certains fleuves d'Afrique intertropicale, en fonction de surfaces réceptrices de plus en plus grandes. Nous sommes convaincus (et la chose est à peu près indubitable) que les tornades, isolées en un certain sens, se produisent à la fois ou avec peu de décalages dans le temps pendant quelques jours ou quelques semaines, de manière à arroser avec une abondance anormale la majeure partie de très grands bassins. Cette généralisation dans le morcellement et l'incohérence, si l'on peut dire ainsi, ne peut engendrer une crue unique, ou deux ou trois gonflements tout au

⁽¹⁾ Nous appelons ainsi les crues réalisées sur les diverses branches, les éléments d'un réseau hydrographique.

plus, sur les ruisseaux ou les riviérettes. Tous éprouvent autant de crises subites qu'il se produit d'orages. Mais de l'amont à l'aval, toutes ces intumescences s'interfèrent, se combinent, se renforcent les unes par les autres, de manière à donner sur les principales rivières ce que nous appelons des concordances *polygéniques*; c'est-à-dire entre flots élémentaires nombreux et asynchrones à leur origine. Et finalement, sur des bassins de quelques centaines de milliers de km², ces successions d'averses courtes et répétées, chacune localisée et violente, finissent par équivaloir à des précipitations de grand style avec organisation concentrique des isohyètes depuis quelques foyers centraux vers des périphéries éloignées. Or, en vertu d'une loi principale de l'hydrologie, les crues les plus puissantes au débouché de grandes surfaces réceptrices ne correspondent point à une seule averse extraordinaire, mais courte sur tout ou partie du bassin, et à des poussées formidables des petits affluents, mais ces maxima ont pour causes des averses uniques et extensives anormalement durables, ou sur les bassins les plus vastes des successions d'averses, d'une intensité générale faible mais qui, en quelques jours ou quelques semaines, effectuent un arrosage assez considérable partout ou tout au moins sur de grandes fractions des surfaces réceptrices. Sans cette durée et cette généralisation, il n'y a point, entre flots élémentaires synchrones à l'origine, des concordances polygéniques au moins partielles, dont résultent de gros débits pour les collecteurs principaux.

D'autre part, les faits montrent ici (et bien mieux dans le régime nival de plaine pour les grands fleuves russes) qu'au cas de crues plus ou moins concordantes sur toute ou majeure partie de la surface réceptrice, le coefficient A, au lieu de rester stable de l'amont vers l'aval, augmente (en maints bassins comme de 1 à 2 ou même 3 pour les grands fleuves russes). Cette augmentation est

un peu moindre, mais encore sensible pour le Niger supérieur et tout le cours du Congo. Il semble logique d'en conclure que cela tient à une imperfection constitutionnelle du coefficient A. S'il avait toute la vertu dont certains le parent, il devrait rester semblable à lui-même de l'amont à l'aval. Mais si cette malfaçon est regrettable, comme celle qui rend A beaucoup trop petit pour les bassins exigus, il suffit de la connaître pour apprécier en diverses circonstances et en des régions variées les significations que présentent les transformations de A pour des bassins croissants.

Et maintenant, examinons des cas où A diminue de l'amont vers l'aval⁽¹⁾. Sur le Sénégal à Bakel (232.700 km²) les crues maxima observées dans une assez longue période, à savoir 7.000 m³, impliquent 14,5 pour A contre 18,2 sur le même fleuve à Gouina bien plus à l'amont (100.000 km²). C'est que dans ce bassin la tendance générale des précipitations annuelles est une diminution assez rapide de l'amont vers l'aval, c'est-à-dire vers le Nord, et les pluies qui causent les crues doivent subir une transformation analogue. On note les mêmes causes et les mêmes effets à l'amont du lac Tchad pour le Logone et pour le Chari. En outre, de très vastes inondations qui recouvrent des zones marécageuses contribuent à amoindrir la puissance relative des crues. Donc, le coefficient A n'est plus que 6,06, (peut-être pas plus de 10 ou 12 dans une crue millénaire) sur le Chari à Fort-Lamy pour 600.000 km². Il nous étonnerait beaucoup qu'on n'ait point des valeurs beaucoup plus fortes, par exemple au moins 15 ou 20 dans ce bassin à l'amont (et bien plus, comme de juste, sur les ruisseaux et les riviérettes pour lesquels la cause est entendue).

(1) Puisque nous avons été assez curieusement amené à parler des évolutions de A en Afrique noire intertropicale et en Russie soviétique, nous devons dire que pour les grands fleuves russes, l'augmentation de A en fonction de surfaces croissantes ne souffre pour ainsi dire point d'exceptions.

Sur le Logone, affluent du Chari inférieur, les grandes inondations qui affaiblissent les crues vers le Nord voient leurs conséquences accentuées par un phénomène spécial et exceptionnel, à savoir la difffluence de la rivière. Elle consiste en ceci : une fraction des eaux débordées s'échappe au loin vers le Mayo Kébi, lequel rejoint la Bénoué, grand affluent du Niger. De la sorte, A qui valait encore 19,4 à Moundou pour 34.900 km², ne dépasse plus guère 10 à Bongor pour 73.700 km².

VI. AUTRES RÉGIONS INTERTROPICALES. QUELQUES DONNÉES COMPARATIVES.

a) Amérique du Sud.

Nous tenterons de comparer brièvement ces crues avec celles qui se produisent en d'autres zones intertropicales. La partie de la terre à laquelle on songe le plus pour ces comparaisons est l'Amérique du Sud, où s'étend le plus vaste domaine fluvial du monde, celui de l'Amazone, et où l'on trouve encore les imposants bassins du Paraná, de l'Orénoque, et d'autres aires moins spacieuses que desservent diverses rivières aux régimes équatoriaux ou tropicaux plus ou moins purs.

Nos recherches nous ont procuré la certitude que les crues sont dans l'ensemble plus puissantes en Amérique du Sud intertropicale que dans les régions africaines de mêmes latitudes. Par malheur, sur l'Amazone et ses principaux affluents, nous sommes réduits à des évaluations grossières, faute de jaugeages d'après lesquels on aurait mené à bien le calcul des débits journaliers pour de nombreuses années. Mais nous n'avons pour ainsi dire aucun doute que, pour *le module* (ou débit moyen annuel) de l'Amazone, à l'issue de 5,5 de km² millions après le confluent avec le Xingu, A vaut au moins 38 à 40, et peut-être plus de 45, et nous regardons comme impossible d'attribuer à une crue centenaire du fleuve

moins de 160.000 m sec ; cela ferait 68 pour A, chiffre qui, en France non méditerranéenne, n'a été dépassé que sur la Garonne à Toulouse, lors de l'affreuse catastrophe de juin 1875. Et sans doute faut-il plutôt admettre 72 à 75, et peut-être 80 pour la crue millénaire de l'Amazone. On se rappelle que pour le Congo, le module vaut à peu près 20 et la crue millénaire, 46,6 (disons 40 à 50). Pour les grands affluents de l'Amazone au débouché de 200.000 à 1.000.000 km², les très grandes crues exceptionnelles, mais point millénaires, nous paraissent susceptibles de mériter 40 à 50 ou même un peu plus pour A. Puis on aurait, au nord de l'Amazonie, des valeurs de même ordre pour 240.000 km² du Magdalena en Colombie et 33,6 pour 800.000 km² de l'Orénoque à Ciudad Bolivar ; et au sud, environ 40 pour 810.000 km² du Parana moyen à Posadas. Rappelons 34,6 pour le Niger à Koulikoro et nettement moins de 30 pour la Sanaga, l'Oubangui, le Kasai. Le Paraguay inférieur (plus de 1 million de km²) ne présente pas plus de 11 pour sa crue record, mais son bassin comprend de vastes zones subdésertiques, et des inondations démesurées atténuent ses pointes. Pour le Chari à Fort-Lamy, par l'effet de causes assez analogues d'affaiblissement, A ne dépasse guère 6, ni 14,5 pour le bas Sénégal, alors que pour le Saô Francisco à Juazeiro, malgré l'existence d'une grande zone très peu arrosée dans le domaine de 496.750 km², le coefficient excède 20.

La supériorité des précipitations annuelles en Amérique du Sud, par rapport aux pluies africaines est un fait notoire ; elle s'exprime de façon typique par les arrosages respectifs de l'Amazone et du Congo (environ 2 m et 1,50 m). Et l'on sait qu'en général, les débits augmentent plus que les précipitations annuelles ou que les averses, toutes choses égales d'ailleurs. Cependant, des précipitations annuelles plus fortes peuvent comporter des averses plus fréquentes mais moins abondantes, et

vice-versa ; les deux ordres de faits caractéristiques n'ont aucune corrélation de même sens et uniforme sur le globe. Mais l'examen des débits ne laisse aucun doute sur le fait, qu'au moins pour les grands bassins, l'Amérique du Sud a la supériorité non seulement pour les chutes d'eau annuelles, mais encore pour les précipitations occasionnelles, génératrices des crues.

Par infortune, en ce qui concerne les très fortes crues à l'issue de bassins moyens (5.000 à 25.000 km 2), nous n'avons de données comparables à notre documentation africaine, que pour une zone restreinte de l'Amérique du Sud, à savoir le centre méridional du Brésil, surtout dans les bassins de Saô Francisco, du Paraïba do Sul, du Rio Grande (une des deux grandes branches constitutantes du Parana). D'après les chiffres sérieusement établis que nous possédons, nous avons l'impression bien nette que A, depuis quelques dizaines d'années, n'a point dépassé 20 à 25 pour les bassins en question. Ce seraient des valeurs africaines. Cependant, elles ne prouvent pas que les averses sud-américaines sont ici seulement égales aux pluies qui frappent le Niger, le Konkouré, la Sanaga, etc. D'après les étiages, les domaines brésiliens ici considérés possèdent un gros pouvoir de rétention, dû à la grande épaisseur des terrains superficiels décomposés. Il se peut donc que ce facteur atténue les effets d'averses supérieures aux pluies camerounaises, guinéennes, sénégalaises, etc. De toutes façons, ce que nous savons de ces chutes d'eau sur le Paraïba, le Rio Grande et les rivières voisines, nous inspire le soupçon que ce ne sont point encore, sur 10.000 , 20.000 km 2 et plus des phénomènes très imposants et capables, même sur des terrains imperméables ou saturés, de déclencher des crues très fortes, avec A valant 60 à 80 ou plus.

Mais que devient la puissance possible des averses dans la majeure partie de l'Amazonie ? Là-dessus, notre ignorance est totale. Nous croyons seulement savoir que les

précipitations journalières isolées, en Amazonie, peuvent, bien plus souvent que les averses africaines intertropicales, dépasser 150 à 200 millimètres en un jour. Mais nous n'avons point lieu de croire ou de contester que ces événements puissent survenir ou non au cours d'averses extensives et cohérentes sur des milliers, des dizaines ou des centaines de milliers de kilomètres carrés. Et c'est avec une grande hésitation, et seulement d'après les modules des rivières, que nous attribuons aux coefficients A records dans la majeure partie de l'Amazonie des valeurs possibles de 40 à 50 ou peut-être plus, au débouché des bassins moyens. Ce seraient des chiffres forts, sans plus, mais bien supérieurs aux indices réalisés plus au Sud et en Afrique noire intertropicale.

Et plus au Nord, dans les confins septentrionaux de l'Amazonie, puis en Guyane, au Vénézuela et peut-être en Colombie, les possibilités météorologiques deviennent sans doute bien plus redoutables pour les bassins moyens. La chose est certaine, si le Rio Bocono, sous-affluent de l'Orénoque, a débité en mai 1954 seulement les deux tiers du débit maximum qu'on lui attribue pour 1.600 km^2 . Car ce flot prétendu et peut-être pas tellement inexact représenterait 137 pour A. Et, d'autre part, le Caroni, dernier grand affluent méridional de l'Orénoque, aurait débité jusqu'à 25.000 m^3 pour 80.000 km^2 , soit 90 pour A. Nous voyons là des chances sérieuses pour que des averses extensives redoutables, autres que les pluies orageuses, aient lieu au nord-ouest de l'Amérique du Sud, comme c'est le cas certainement en Amérique centrale (¹). D'où la vraisemblance d'une grande diversité, pour les causes comme pour la puissance, selon les régions, dans les crues qui peuvent affecter l'Amérique du Sud intertropicale. En certaines parties de cette zone,

(¹) Le Rio Lampa, dans la République de San Salvador, aurait débité jusqu'à $15.000 \text{ m}^3/\text{s}$ pour 9785 km^2 . Soit A = 154, signe de crue formidable.

surtout au Nord, les maxima auraient bien la brutalité formidable qu'on suppose couramment pour eux. Ailleurs, surtout au Sud, la modération sinon la médiocrité, seraient à peu près les mêmes à la sortie des bassins moyennement étendus que dans toute la vaste partie africaine ici considérée, du Zambèze au Sénégal.

Et le mystère qui commence, grâce à M. RODIER et à ses hommes, à s'éclaircir devant nos yeux pour les crues des ruisseaux de l'Afrique occidentale et équatoriale, reste pour nous entier en ce qui concerne les bassins aussi petits ou exigus dans l'Amérique du Sud. Tout d'abord, nous nous demandons si des orages locaux, fréquents, généralement vespéraux, du genre des tornades, produisent des gonflements aussi nombreux et pseudo-rituels dans le deuxième continent qu'en Afrique noire. Et notre tendance actuelle à croire que cela peut être au moins grossièrement vrai pour quelques millions de km² en Amazonie est peut-être très inexacte. Et nous n'avons pas plus l'assurance qu'en d'autres régions américaines du Sud intertropicales, les averses diluvien-nes concentrées, en dehors desquelles nous concevons mal des crues exorbitantes pour les ruisseaux et les riviérettes, seraient en tels ou tels secteurs, plus irrégulières par leur genèse et leurs horaires que les tornades africaines, et ailleurs (peut-être au Nord) englobées dans des arrosages à la fois extensifs et très violents en leurs centres. Nous n'oserons pas plus affirmer que sur quelques kilomètres carrés à quelques centaines de km², les crues records, même dans les régions soumises aux orages du type africain, doivent être sensiblement plus puissantes qu'en Guinée, au Dahomey, en Nigéria, au Cameroun, au Gabon, etc. Nous présentons seulement cette hypothèse comme correspondant à notre opinion provisoire. Elle se fonde sur la vraisemblance de pluies plus fortes pour un jour qu'en Afrique noire, et sur l'idée juste ou fausse qu'une différence de même sens caracté-

rise aussi, entre ces deux vastes zones, les précipitations de 1 à 3 heures, essentielles pour les débits de pointe au débouché de petits bassins. Nous inclinons encore à la pensée que ces crues locales, supérieures aux maxima fluviaux africains n'égalent pas les cataclysmes extravagants qui peuvent avoir lieu avec très peu de fréquence il est vrai, en d'autres parties du monde, surtout dans les contrées à climat subtropical, et notamment dans tout le sud-est des États-Unis. Pour plus de précision dans l'incertitude, nous envisageons des valeurs réelles ou fictives (celles-ci à l'issue des bassins minimes) de 100 à 150 ou 180 peut-être en Amazonie, pour le coefficient A ; et jamais de 200 à 300, ou plus comme pour les records terrestres. Mais nous venons peut-être d'énoncer des hypothèses très inexactes, au moins en partie.

b) *Asie des moussons, îles du Pacifique et de l'Océan indien, Antilles.*

Cependant, nous savons avec certitude qu'en d'autres régions intertropicales, les crues, au sortir des bassins de toutes dimensions, peuvent être bien plus puissantes, non seulement qu'en Afrique intertropicale mais encore que dans la totalité ou la majeure partie de l'Amérique du Sud aux mêmes latitudes. Dans l'Extrême-Orient par exemple, A représente 100 à 150 et plus pour 10.000 à 50.000 km² sur de nombreuses rivières (particulièrement en Inde) et peut-être encore 100 ou un peu plus à l'issue de 80.000 à 100.000 km² et même de 300.000 km² (Rivière des Perles au sud de la Chine). Les petits cours d'eau de la Réunion ont des maxima formidables. Et c'est certainement le cas aussi, quoique peut-être avec un peu moins de fréquence, dans le nord-est de l'Australie, dans les Philippines, et plus rarement encore aux Antilles. Nous émettons ces affirmations, soit d'après des chiffres suffisamment sûrs que nous possédons pour

les débits maxima eux-mêmes, soit d'après des données encore moins contestables sur les pluies déjà observées dans toutes ces régions intertropicales. Lesdites précipitations ont atteint 500 à 1000 millimètres en un jour (même plus de 1.500 en avril 1958 à un poste de la Réunion) ; puis jusqu'à 1, à 2 mètres en 3 ou 4 jours (et plus de 3 mètres à la Réunion). Donc, si l'Afrique noire intertropicale ne connaît que des crues modérées pour les bassins moyens, et très fortes mais non formidables sur quelques dizaines de kilomètres carrés ou moins, et si l'Amérique du Sud éprouve sans doute des gonflements fluviaux plus saillants, d'autres terres intertropicales sont victimes de débits immensément plus furieux. Sans vouloir fournir là-dessus des explications détaillées, nous présenterons la remarque générale suivante, probablement assez fondée. Les régions intertropicales sujettes aux averses et aux crues exorbitantes sont celles que visitent ou qu'effleurent les cyclones tropicaux, pourvoyeurs attitrés, si l'on veut s'exprimer de la sorte, de pluies de grand style. Et il semble que là où ils peuvent sévir, ou pas loin de ces champs d'action, d'autres dépressions ou perturbations secondaires peuvent encore produire des précipitations bien plus diluviennes qu'en Afrique noire ou en Amérique du Sud intertropicales. Cependant, le Nord du dernier continent subirait peut-être le contre-coup d'ouragans pas trop lointains et d'autres dépressions génératrices de pluies torrentielles non localisées. D'où des maxima très forts ou formidables tels que ceux du Bocono ou du Caroni, si nos renseignements sur ces phénomènes ont une exactitude suffisante.

La principale impression qu'on retire de cet examen général, étendu à toute la partie intertropicale du globe, relativement aux crues des rivières est celle d'extrême variété sous une même appellation. Et pour les averses, les débits maxima comme pour d'autres phénomènes

géographiques, réalisés dans cette vaste zone, nous pouvons conclure dans les termes qu'emploie très heureusement M. Michel ROCHEFORT, assistant à l'Université de Strasbourg, au début de sa thèse sur le Paraíba do Sul et le Jacuí (¹) :

« L'expression « milieu tropical » est presque vide de sens, même dans le simple cadre du Brésil ; ce sont en fait plusieurs milieux tropicaux qui s'offrent à nous ; aucun pourtant ne semble ressembler trait pour trait aux milieux africains. L'hydrologie tropicale devient alors un immense champ de recherches. Seule, la multiplication d'études détaillées de quelques fleuves judicieusement choisis, pourra, dans l'avenir, permettre d'élaborer, par comparaisons successives, une vaste synthèse... »

Grenoble (Isère), 2 juillet 1958.

(¹) ROCHEFORT, M. : Rapports entre la pluviosité et l'écoulement dans le Brésil subtropical et le Brésil tropical atlantique, étude comparée des bassins du Guaíba et du Paraíba do Sul (Thèse secondaire présentée à la Faculté des Lettres de Strasbourg pour le Doctorat d'État ès-Lettres. — *Géographie*, 230 pages polycopiées, environ 100 figures).

TABLEAU 1

Crues — records en Afrique noire.

	Date	S km ²	Q m ³ /s	q l/s/km ²	A
Sénégal à Gouina	Crue maximum observée	108.310	6.000	55,00	18,20
Sénégal à Bakel	<i>id.</i>	232.700	7.000	30,00	14,50
Niger à Kouroussa	1955	18.000	1.675	93,00	12,50
Niger à Koulikoro	Crue centenaire	120.000	12.000	100,00	34,60
Bani à Douna	1954	102.600	3.440	33,50	107,20
Konkouré au Pont de la Route	—	—	—	—	—
Kindia-Teleméle	1955	10.250	2.890	280,00	28,50
Bénoué à Garoua	1948	64.000	6.700	105,00	26,50
Sanaga à Edéa	1943	135.000	8.500	63,00	23,10
Logone à Moundou	1948	34.900	3.610	104,00	19,40
Kouilou à Kakamoeaka	1953	55.000	3.330	60,50	14,20
Congo (Bassin total)	très grande crue	3.700.000	67.000	18,10	34,80
<i>id.</i>	crue millénaire		90.000	24,40	46,60
Milo à Kankan	1926	9.900	1.300	115,00	13,00
Wouri à Yabassi	—	8.250	1.075	130,00	11,80
Faro à Safei	1954	25.400	3.950	155,00	24,80
Mayo Louti	—	6.575	3.300	500,00	40,70
Oubangui à Bangui	Crue centenaire	500.000	18.000	36,00	25,40
Kasai à Kwamouth	<i>id.</i>	904.000	25.000	27,60	25,20
Chari à Fort-Lamy	1955	600.000	4.700	7,83	6,06

Table des Matières.

Inhoudstafel.

TABLE DES MATIÈRES

Séances des Classes

	Pages.
Sciences morales et politiques	
Séance du 19 mai 1958	778
Séance du 16 juin 1958	856
Séance du 14 juillet 1958	904
Sciences naturelles et médicales	
Séance du 10 mai 1958	946
Séance du 21 juin 1958	982
Séance du 12 juillet 1958	990
Sciences techniques	
Séance du 30 mai 1958	1016
Séance du 27 juin 1958	1026
Séance du 25 juillet 1958	1036
Association internationale des hydrogéologues	984 ; 1020
Comités secrets ...	784 ; 860 ; 908 ; 948 ; 984 ; 994 ; 1022 ; 1030 ; 1040
Commission centrale de l'Atlas général du Congo	
(replacement) ...	780
Communications administratives ...	904 ; 990 ; 1036
Concours annuel 1958 ...	778 ; 906 ; 946 ; 1016 ; 1036
Lauréat au concours annuel 1958 ...	906
Mention honorable au concours annuel 1958 ...	1036

INHOUDSTAFEL

Zittingen der Klassen

	Blz.
Morele en Politieke Wetenschappen	
Zitting van 19 mei 1958	779
Zitting van 16 juni 1958	857
Zitting van 14 juli 1958	905
Naturur- en Geneeskundige Wetenschappen	
Zitting van 10 mei 1958	947
Zitting van 21 juni 1958	983
Zitting van 12 juli 1958	991
Technische Wetenschappen	
Zitting van 30 mei 1958	1017
Zitting van 27 juni 1958	1027
Zitting van 25 juli 1958	1037
Aangeboden werken	782 ; 858 ; 906 ; 946 ; 984 ; 992 ; 1020 ; 1028 ; 1038
Administratieve mededelingen	... 905 ; 991 ; 1037
Centrale Commissie voor de Algemene Atlas van Congo (vervanging)	781
Geheim comité	783 ; 859 ; 907 ; 947 ; 985 ; 995 ; 1021 ; 1029;1039
Gift Victor DELPORTE	1019
Internationale Vereniging voor hydrogeologen	985 ; 1021
Jaarlijkse wedstrijd 1958	779 ; 907 ; 947 ; 1017 ; 1037
Laureaat van de jaarlijkse wedstrijd 1958	907
Eervolle vermelding bij de jaarlijkse wedstrijd 1958	1037

	Pages.
Don Victor DELPORTE	1018
Hommages d'ouvrages 782 ; 858 ; 906 ; 946 ; 984 ; 992 ; 1020 ; 1028 ; 1038	
 Représentation de l'A.R.S.C.	
A l'Association internationale des hydrogéologues	984 ; 1020
Sous-commission pour l'histoire du Ruanda-Urundi	780
Subvention (R. P. A. DE ROP)	780
 Communications :	
ADERCA, B. : Présentation du mémoire de P. PIÉRART, intitulé : « Contribution à l'étude des spores et pollens de la flore à <i>Glossopteris</i> contenus dans les charbons de la Luena »	982 ; 988
BOELAERT, E. (R. P.) : Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo	856 ; 861 ; 904
 Interventions dans la discussion de ladite communication :	
BOELAERT, E. (R. P.) : Réponse aux interventions dans la discussion de sa communication	904 ; 935
DE CLEENE, N. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	904 ; 921
DE VLEESCHAUWER, A. (baron) : A propos de la commu- nication du R. P. E. BOELAERT	856 ; 888
JADOT, J. M. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	904 ; 930
PÉRIER, G. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	904 ; 926
ROEKENS, A. (R. P.) : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	856 ; 893
ROEKENS, A. (R. P.) : A propos des échanges de vue à la suite de la communication du R. P. E. BOE- LAERT	904 ; 942
RYCKMANS, P. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	856 ; 877
SMETS, G. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	904 ; 934
STENGERS, J. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	856 ; 879

	Blz.
Sub-commissie voor de geschiedenis van Ruanda-Urundi	781
Subsidie (E. P. A. DE ROP)	781
Vertegenwoordiging van de K.A.K.W.	
Bij de Internationale Vereniging voor hydrogeologen ...	985 ; 1020
Mededelingen :	
ADERCA, B. : Voorlegging van de verhandeling van P. PRÉ-RART, getiteld : « Contribution à l'étude des spores et pollens de la flore à <i>Glossopteris</i> contenus dans les charbons de la Luena »	983 ; 988
BOELAERT, E. (E. P.) : Afrikaanse talen in het onderwijs in Belgisch-Congo	857 ; 861 ; 905
Tussenkomsten in de discussie betreffende voornoemde mededeling :	
BOELAERT, E. (E. P.) : Réponse aux interventions dans la discussion de sa communication	905 ; 935
DE CLEENE, N. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	905 ; 921
DE VLEESCHAUWER, A. (baron) : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	857 ; 888
JADOT, J. M. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	905 ; 930
PÉRIER, G. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	905 ; 926
ROEYKENS, A. (E. P.) : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	857 ; 893
ROEYKENS, A. (E. P.) : A propos des échanges de vue à la suite de la communication du R. P. E. BOELAERT	905 ; 942
RYCKMANS, P. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	857 ; 877
SMETS, G. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	905 ; 934
STENGERS, J. : A propos de la communication du R. P. E. BOELAERT	857 ; 879

	Pages.
CAHEN, L. : Présentation d'une note de L. PEETERS, intitulée : « Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda) »	946 ; 949
— : Présentation du mémoire de G. WEIS, intitulé : « Le pays d'Uvira »	992 ; 997
DEVROEY, E.-J. : Présentation de son mémoire, intitulé : « Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1957) »	1018 ; 1023
— : Présentation du mémoire de N. VANDER ELST et G. DU SOLEIL, intitulé : « Annuaire météorologique 1959 du Congo belge et du Ruanda Urundi »	1026 ; 1035
GOUROU, P. : Présentation du mémoire de G. WEIS, intitulé : « Le pays d'Uvira »	982 ; 986 ; 992
HULSTAERT, G. (R. P.) : Présentation de son mémoire, intitulé : « Losako, la salutation solennelle des Nkundo »	778 ; 804
LEDERER, A. : Présentation du mémoire de E. CUYPERS, intitulé : « Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang »	1016 ; 1026 ; 1031
LOUWERS, O. : Hommage à Pierre ORTS	904 ; 909
MARLIER, G. : Réflexions sur l'origine probable du lac Kivu (présenté par L. VAN DEN BERGHE)	992 ; 1000 ; 1001
MOELLER DE LADDERSOUS, A. : Huit jours à Dakar ou le stade présent de la communauté franco-africaine	778 ; 785
PARDÉ, M. : La puissance des crues dans l'Afrique noire et dans d'autres régions intertropicales	1036 ; 1041 ; 1042
PEETERS, L. : Dépôts récents et géomorphologie du versant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda)	946 ; 949 ; 951
TISON, L. : Présentation du mémoire de E. CUYPERS, intitulé : « Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang »	1026 ; 1033
— : Présentation de la note de M. PARDÉ, intitulée : « La puissance, des crues dans l'Afrique noire et dans d'autres régions intertropicales »	1036 ; 1041
VAN DEN BERGHE, L. : Présentation de la note de G. MARLIER, intitulée : « Réflexions sur l'origine probable du lac Kivu »	992 ; 1000
VAN GRIEKEN, E. : Mission Frans Cornet (communication historique)	780 ; 805

- CAHEN, L. : Voorlegging van een nota van L. PEETERS,
getiteld : « Dépôts récents et géomorphologie du versant
sud-oriental du lac Kivu (Ruanda) » 947 ; 949
- : Voorlegging van de verhandeling van G. WEIS, geti-
teld : « Le pays d'Uvira » 993 ; 997
- DEVROEY, E.-J. : Voorlegging van zijn verhandeling, ge-
titeld : « Annuaire hydrologique du Congo belge et du
Ruanda-Urundi (1957) » 1019 ; 1023
- : Voorlegging van de verhandeling van N. VANDER
ELST en G. DU SOLEIL, getiteld : « Annuaire météorolo-
gique 1959 du Congo belge et du Ruanda-Urundi » ... 1027 ; 1035
- GOUROU, P. : Voorlegging van de verhandeling van G.
WEIS, getiteld : « Le pays d'Uvira » 983 ; 986 ; 993
- HULSTAERT, G. (E. P.) : Voorlegging van zijn verhandeling,
getiteld : « Losako, salutation solennelle des Nkundo » 779 ; 804
- LEDERER, A. : Voorlegging van de verhandeling van E.
CUYPERS, getiteld : « Weerstand en voortstuwing van
schepen met beperkte diepgang » 1017 ; 1027 ; 1031
- LOUWERS, O. : Hommage à Pierre ORTS 905 ; 909
- MARLIER, G. : Réflexions sur l'origine probable du lac Kivu
(voorgelegd door L. VAN DEN BERGHE) ... 993 ; 1000 ; 1001
- MOELLER DE LADDERSOUS, A. : Huit jours à Dakar ou le
stade présent de la communauté franco-africaine ... 779 ; 785
- PARDÉ, M. : La puissance des crues dans l'Afrique noire et
dans d'autres régions intertropicales 1041 ; 1042
- PEETERS, L. : Dépôts récents et géomorphologie du ver-
sant sud-oriental du lac Kivu (Ruanda) 947 ; 949 ; 951
- TISON, L. : Voorlegging van de verhandeling van E. CUY-
PERS, getiteld : « Weerstand en voortstuwing van sche-
pen met beperkte diepgang » 1027 ; 1033
- : Voorlegging van de nota van M. PARDÉ, getiteld :
« La puissance des crues dans l'Afrique noire et dans
d'autres régions intertropicales » 1037 ; 1041
- VAN DEN BERGHE, L. : Voorlegging van de nota van
G. MARLIER, getiteld : « Réflexions sur l'origine probable
du lac Kivu » 993 ; 1000
- VAN GRIEKEN, E. : Mission Frans Cornet (geschiedkundige
mededeling) 781 ; 805

	Pages.
VERBEKEN, A. : La campagne contre le chef arabe Rumaliza. Textes inédits (communication historique présentée par M. WALRAET)	780 ; 813
WALRAET, M. : Documents Auguste Delporte (communication historique)	780 ; 843
Mémoires (Présentation de) :	
CUYPERS, E. : Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang (rapporteurs : A. LEDERER et L. TISON)	1016 ; 1026 ; 1031 ; 1033
DEVROEY, E.-J. : Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1957)	1018 ; 1023
DU SOLEIL, G. : Voir VANDER ELST, N.	
HULSTAERT, G. (R. P.) : Losako, la salutation solennelle des Nkundo	778 ; 804
MUNE, P. : Le groupement de Petit-Ekonda (rapporteurs : E. BOELAERT et G. MALENGREAU) (mémoire couronné au concours annuel 1958)	780 ; 906
PIÉRART, P. : Contribution à l'étude des spores et pollens de la flore à <i>Glossopteris</i> contenus dans les charbons de la Luena (présenté par B. ADERCA)	982 ; 988
VANDER ELST, N. et DU SOLEIL, G. : Annuaire météorologique 1958 du Congo belge et du Ruanda-Urundi (présenté par E.-J. DEVROEY)	1026 ; 1035
WEIS, G. : Le pays d'Uvira (rapporteurs : P. GOUROU et L. CAHEN)	982 ; 986 ; 992 ; 997

	Blz.
VERBEKEN, A. : La campagne contre le chef arabe Rumaliza. Textes inédits (geschiedkundige mededeling voorleegd door M. WALRAET)	781 ; 813
WALRAET, M. : Documents Auguste Delporte (geschiedkundige mededeling)	781 ; 843
Verhandelingen (Voorlegging van) :	
CUYPERS, E. : Weerstand en voortstuwing van schepen met beperkte diepgang (verslaggevers : A. LEDERER en L. TISON)	1017 ; 1027 ; 1031 ; 1033
DEVROEY, E.-J. : Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1957)	1019 ; 1023
DU SOLEIL, G. : Voir VANDER ELST, N.	
HULSTAERT, G. (E. P.) : Losako, la salutation solennelle des Nkundo	779 ; 804
MUNE, P. : Le groupement de Petit-Ekonda (verslaggevers : E. BOELAERT en G. MALENGREAU) (verhandeling gekroond in de jaarlijkse wedstrijd 1958)	781 ; 907
PIÉRART, P. : Contribution à l'étude des spores et pollens de la flore à <i>Glossopteris</i> contenus dans les charbons de la Luena (voorgelegd door B. ADERCA)	983 ; 988
VANDER ELST, N. en DU SOLEIL, G. : Annuaire météorologique 1959 du Congo belge et du Ruanda-Urundi (voorgelegd door E.-J. DEVROEY)	1027 ; 1035
WEIS, G. : Le pays d'Uvira (verslaggevers : P. GOUROU en L. CAHEN)	983 ; 986 ; 993 ; 997

